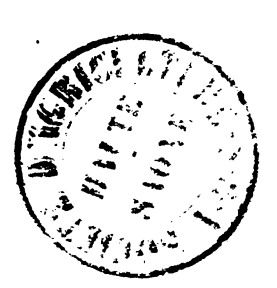


ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret du 27 décembre 1877

Volume 2e de la 8e Série.

1901

NANTES

Imprimerie C. Mellinet. — Biroché et Dautais, succrs

Place du Pilori, 5.

LISTE
DES MEMBRES RÉSIDANTS
FAISANT ACTUELLEMENT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ
CLASSÉS PAR ORDRE DE RÉCEPTION

N. B. — *Nous croyons devoir reproduire ici cette liste, à raison des erreurs qui se sont glissées dans celle qui a été publiée à la tête du volume des Annales de 1900, premier de la 8e série, conformément aux statuts.*

1847

MM. Blanchet, docteur-médecin...................... 2 juin.

1853

Livet ✻, O. I., chef d'institution................. 5 juin.

1854

Lefeuvre, docteur-médecin .... 5 avril.

1858

Viaud-Grand-Marais, O. I., docteur-médecin...... 1er déc.

1861

Heurtaux ✻, O. I., docteur-médecin............. 9 janv.

Joüon (François), O. I., docteur-médecin .... 1er mai.

1862

Chartier, O. I., docteur-médecin................ 5 févr.

1865

Andouard, O. I., professeur à l'Ecole de médecine. 3 mai.

1868

Linyer, avocat, ancien bâtonnier................. 5 févr.

Goullin (Gustave) ✻, O. A., négociant........... 4 mars.

1869

Raingeard, docteur-médecin.................... 3 mars.

1870

MM.	Montfort, O. A., docteur-médecin..............	2 mars.
	Teillais ✠, id.	6 avril.
	Bonamy, id.	id.
	Merland (Julien), juge suppléant................	7 sept.

1872

Grimaud ✠, docteur-médecin.................... 5 déc.

1873

Malherbe (Albert), O. I., docteur-médecin........ 3 janv.

1874

Gadeceau, négociant........................... 4 févr.

1875

Le Grand de la Liraye, docteur-médecin .... 3 mars.

1876

Guillemet, O. I., docteur-médecin .... 4 octob.

1877

Leroux, avocat................................ 6 juin.
Poisson, docteur-médecin....................... 1er août.
Simoneau, id. .... id.
Ménager, id. .... 5 déc.

1878

Mahot, docteur-médecin .... 2 janv.
Bureau (Louis), O. I., docteur-médecin........... id.

1879

Hervouet, O. I., docteur-médecin................ 8 janv.
Guénel, id. .... 1er octob.

1881

Jollan de Clerville, docteur-médecin .... 6 janv.
Gourraud, id. .... 4 févr.

1882

Rouxeau, docteur-médecin .... 1er févr.

1883

Viard, C. M. A., chimiste...................... 3 janv.
Gauduchеau, docteur-médecin.................... 6 janv.
Delteil ✠, pharmacien de la marine en retraite... 1er août.

1884

Ollive, O I., docteur-médecin................... 6 févr.
Gergaud, id. .... 2 avril.

1885

MM.	ATTIMONT ✻, docteur-médecin	4 févr.
	CHACHEREAU, id.	id.

1887

	POLO, docteur-médecin..............................	5 janv.

1888

	PÉROCHAUD, O. A., docteur-médecin	4 janv.
	LEGRAND, avocat..........................	4 avril.

1889

	CAILLÉ (Dominique), avocat......................	6 févr.
	MERLANT (Francis), O. A., industriel.............	6 mars.
	LE GLOAHEC, médecin-vétérinaire	4 avril.
	COSSÉ (Victor) ✻, industriel......................	5 juin.
	BOSSIS, docteur-médecin..........................	18 déc.

1890

	VALENTIN-DÉSORMEAUX, docteur-médecin..........	8 févr.
	LANDOIS, id.	2 avril.

1891

	VINCENT (Léon), industriel..........................	7 janv.

1892

	GUILLOU, docteur-médecin.........................	3 févr.
	COUËTOUX id.	5 octob.

1893

	SACQUET, docteur-médecin.........................	13 avril.
	FRAYE, industriel................................	3 mai.
	SCHWOB, Maurice, O. I., directr du *Phare de la Loire*.	id.

1894

	BARANGER, avocat.................................	31 janv.
	BERTHET, id.	id.
	DORTEL, id.	id.
	FEYDT, id.	id.
	JOÜON (François), avocat.........................	id.
	PERDEREAU, arbitre de commerce.................	id.
	TYRION, chef de division à la Préfecture	id.
	VINCENT (Alexandre), avocat......................	id.
	EON-DUVAL, avoué...............................	7 mars.
	PANNETON	id.
	PÉQUIN, industriel...............................	id.
	MAILCAILLOZ, chef du Contentieux à la Mairie......	4 avril.

1895

MM.	CHEVALLIER, docteur-médecin	11 janv.
	LIBAUDIÈRE (Félix), ingénieur civil	id.

1896

TEXIER, O. A., docteur-médecin..................	4 mars.
DENIAUD, pharmacien...........................	6 mai.
FINCK, id.	id.
LACAMBRE, docteur-médecin.......	id.
GOURDET, id.	17 juin.
SOURDILLE, id.	4 nov.

1897

RENAULT-THUBÉ.................................	3 janv.
MIRALLIÉ, docteur-médecin......................	3 févr.
VINCE, id.	id.
CITERNE, id.	7 avril.

1898

ALLAIRE, docteur-médecin.......................	5 janv.
BOITARD, capitaine de frégate en retraite..........	29 nov.

1899

Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES...............	11 déc.
MATHIEU, capitaine en retraite....................	id.

1900

FERRONNIÈRE (Georges), architecte................	10 janv.
FILLIAT, chirurgien-dentiste	id.
HUGÉ, docteur-médecin	id.
MOREL, juge au Tribunal civil en retraite.........	id.
Baron GAËTAN DE WISMES.......................	id.

1901

DURAND-GASSELIN (Hippolyte)..................	13 mars.
PICARD ✠, ingénieur de la marine en retraite.....	id.

ALLOCUTION DE M. JULIEN TYRION

PRÉSIDENT SORTANT

MESSIEURS,

Vous avez cru devoir m'appeler à présider, l'année dernière, votre savante compagnie. Il m'en souvient, en prenant place à ce fauteuil que je vais quitter tout à l'heure, je vous faisais part des craintes qui m'assaillaient en cet instant solennel. J'étais effrayé de la tâche qui m'était échue et je me demandais si je pourrais répondre à la confiance que vous avez mise en moi. Aujourd'hui que le cap des tempêtes est doublé, à l'heure à laquelle ma mission s'achève, il m'est doux, Messieurs, de vous exprimer ma gratitude pour le grand honneur que vous m'avez fait.

Certes, j'ai donné à notre chère Société Académique toute ma sollicitude et je lui ai consacré tous les instants dont il m'était possible de disposer. J'ai essayé de la diriger de mon mieux dans le sillon tracé par mes aînés ; mais, en regardant en arrière, je me demande si j'ai assez fait pour elle et si je n'aurais pu faire davantage.

Quoi qu'il en soit, l'énumération en séance publique des travaux de la Société Académique nous a prouvé sa puissance de production.

En appelant à la présidence M. Francis Merlant, l'un de nos premiers concitoyens, vous avez placé à votre tête un homme remarquable qui, par la nouvelle et forte impulsion qu'il saura donner à notre Société, la fera prospérer et grandir.

Avant de terminer, je tiens, Messieurs, à vous dire toute la joie que j'ai ressentie à vous connaître davantage. En assistant plus fréquemment à vos réunions, j'ai appris de ce fait que votre Société de savants est aussi une réunion d'hommes aimables avec lesquels les rapports sont toujours charmants et ne peuvent être que profitables pour l'esprit et pour le cœur.

J'adresse ici mes remerciements à notre cher et respecté trésorier, M. Delteil ; à M. Viard, notre savant bibliothécaire ; à M. Chevallier, notre secrétaire général d'hier; à M. Joüon, qui le remplace aujourd'hui à ce poste d'honneur. Je prie, enfin, tous les membres du Comité central d'agréer l'expression de ma gratitude pour l'obligeance qu'ils ont mise à me guider de leurs conseils et de leur expérience dans mes fonctions de président.

Je prie M. Merlant de vouloir bien prendre place à ce fauteuil.

ALLOCUTION DE M. F. MERLANT

Président entrant

MESSIEURS,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de votre Société.

J'ai hésité, d'abord, à accepter cette mission, mes occupations personnelles et mes fonctions si absorbantes d'adjoint au Maire me laissant bien peu de loisir pour assumer une nouvelle charge. Mais, je me suis souvenu des années où je participais à vos travaux avec une plus grande assiduité ; je me suis rappelé la bonne cordialité qui régnait entre les membres de la Société Académique, en un mot je n'ai pu résister au vif plaisir de me retrouver aujourd'hui parmi vous.

Je sais, par tradition, Messieurs, que je puis compter sur votre bienveillant concours ; vous me permettrez d'y recourir dans une large mesure.

Je m'inspirerai, d'ailleurs, dans mes nouvelles fonctions, de la ligne de conduite suivie par les dévoués présidents qui se sont succédé ici et je prendrai tout particulièrement l'exemple de votre président sortant,

M. Tyrion, qui a su diriger avec tant de distinction et d'amabilité vos travaux, dans le cours de l'année écoulée.

Je suis persuadé de trouver en votre nouveau vice-président, M. le Dr Guillou, un aide précieux ; je ferai souvent appel à sa complaisance, j'en abuserai même ; mais, comme je sais que sa générosité est considérable, puisqu'elle va de pair avec son esprit, il me pardonnera sans peine.

Il m'est agréable, Messieurs, de rencontrer auprès de moi un secrétaire dont le père a été, dans une autre assemblée, l'un de mes collègues les plus écoutés et les plus expérimentés, pour lequel je conserve toujours une profonde estime.

M. Hugé secondera M. Joüon dans ses travaux ; qu'il soit également le bienvenu dans votre bureau.

Je suis heureux, enfin, de retrouver MM. Delteil, Viard et Gahier, dont le dévouement a tant contribué à la prospérité de notre Société.

Avec une semblable collaboration, ma tâche de président se trouve bien allégée ; aussi est-ce avec pleine confiance que je joindrai mes efforts aux vôtres pour faire franchir à la Société Académique, déjà plus que centenaire, la première étape du XXe siècle.

9 janvier 1901.

HERVÉ RIELLE

LE PILOTE CROISICAIS

TRADUCTION DU POEME DE ROBERT BROWNING

PAR M. F. FRAYE

NOTE DU TRADUCTEUR

Ce petit poème est le récit d'un acte héroïque accompli par un simple marin breton, un jeune pilote du Croisic, enrôlé de force par l'amiral de Tourville sur sa flotte, qui, dans une bataille mémorable, fut détruite par l'amiral anglais Rossel.

Vingt-deux vaisseaux purent échapper au désastre et fuir vers Saint-Malo. Mais arrivés devant le port, ils ne trouvèrent pas de pilote assez habile pour les rentrer dans la Rance. Ils allaient être coulés ou brûlés, lorsqu'un pauvre pilote croisicais du nom de Hervé Rielle, qui avait souvent sondé tous ces parages, promit sur sa tête de sauver les vaisseaux. Ce qu'il fit.

L'amiral D'Amfreville, qui les commandait, l'ayant complimenté, et lui ayant demandé ce qu'il voulait pour récompense, pour avoir ainsi sauvé les vaisseaux de la France, Hervé Rielle lui demanda seulement un

congé qu'il obtint aisément, pour retourner au Croisic, son pays, auprès de sa jeune épouse « la belle Aurore ».

Patriotisme et modestie, telles étaient les vertus de ce brave dont le nom doit être tiré de l'oubli et conservé dans l'histoire.

HERVÉ RIELLE

LE PILOTE CROISICAIS

A la Hogue en l'an mil six cent nonante deux,
Les Anglais, les Français se battirent entr'eux.
O pauvre France,
Pour toi quel jour de deuil et de souffrance !
Et le trente et un mai, sur l'humide élément,
Sans ordre, des vaisseaux cinglaient diligemment
Vers l'embouchure de la Rance,
Telle une troupe en fuite de marsouins
Poursuivis par de voraces requins.

C'était ce qui restait de l'escadre Tourville
Forte, gros et petits, de vingt et deux vaisseaux
Qu'entraînait de son bord l'amiral D'Amfreville
Fuyant des ennemis les trop rudes assauts,

Tandis que les marins de la faible escadrille,
Aux gens de Saint-Malo faisaient force signaux,
Mettez fin, disaient-ils, à nos peines amères !
Un abri dans le port ! Sauvez, sauvez vos frères !
Nous sommes abreuvés, et l'Anglais menaçant
Nous poursuit toujours prêt à verser notre sang.
Enfants de Saint-Malo, pitié ! Ne tardez guères !
Chaque pilote alors embarque sur son bord.
Mais quel espoir ont-ils de franchir ce passage ?
Pourront-ils donc jamais, sans accroc, sans naufrage,
Ces vingt-et-deux vaisseaux pénétrer dans le port,
Par l'étroite coulée entrer dans la rivière,
Surtout ce *Formidable,* avec ces cent canons ?
Tandis que de mauvais pontons
De vingt tonnes au plus, à la marée entière,
N'y pénètreraient pas. Et ce flot qui s'en va !
Aborder ! Amarrer ! Par la mer que voilà !
Avec ces rocs, surtout ce bé qui nous effraie,
Aucun navire, aucun, n'entrerait dans la baie.

Un conseil fut tenu. Débats brefs et amers !
Ne le voyez-vous pas ? Les Anglais nous poursuivent.
Voulez-vous que nos bords saisis par eux les suivent
Jusqu'au delà des mers,
Et que, sans nulle trêve,
Sur les affreux pontons de Plymouth amenés,
Comme de vils forçats l'on nous tienne enchaînés ?

Non, plutôt échouer ces vaisseaux sur la grève.

Ainsi dit l'amiral, d'une voix vive et brève.
Il n'est, je le soutiens, pas à perdre un instant.
Sans hésitation, que chaque commandant

Échoue, ou saute ou brûle son navire !
La France doit subir son sort, serait-il pire.
Qu'on donne le signal !
Mais un ordre pareil
Fut-il donc entendu jamais sous le soleil ?

Or un homme se lève. Une douleur extrême
Est peinte sur ses traits. Mais l'air est rassurant.
Etait-il commandant ou lieutenant, ou même
Quartier-maître de port, premier, second, troisième ?
Oh ! non. Ce n'était pas un officier de rang,
Pouvant aller de pair avec un vétéran,
Capable de lutter dans un moment suprême,
Mais un simple marin, un pilote breton,
Que le Croisic vit naître et que de cette ville
Pour servir sur la flotte arracha de Tourville.
Hervé Rielle est son nom.

De qui se moque-t-on ici, s'écria Rielle ?
Avez-vous, Malouins, perdu toute raison ?
Est-ce que désormais loge en votre cervelle
Faiblesse, lâcheté, folie ou trahison ?
Vous me parlez de rocs, de bas-fonds, de sondages ?
N'ai-je pas avec soin exploré ces rivages,
Chaque fond, chaque banc,
Chaque rocher, chaque courant,
Depuis le flot qui nous balance
Jusqu'à la grêve de la Rance ?

Malouins, Malouins, dites-moi sans détour,
Etes-vous donc gagnés par l'or de l'Angleterre ?
Eh ! n'ai-je pas, matin et soir, de nuit, de jour,
Piloté votre baie et conduit tour à tour,

Une foule de nefs que j'amenais à terre,
Au pied de Solidor, votre fameuse tour ?
Comment ? Brûler la flotte et ruiner la France !
Oh ! pire ce serait que cinquante combats
De la Hogue, et pourtant quelle amère souffrance !
Messieurs, sachez-le-bien, je dis vrai, ne mens pas.
Que ceci soit ou non seul à ma connaissance,
Je dis écoutez bien,
Qu'il existe un moyen.
Que le simple pilote,
En tête de la flotte,
Ait le plus lourd vaisseau tout seul à gouverner,
Le puissant *Formidable* à terre à ramener !
Qu'avec précaution, habileté, prudence,
Tous les autres vaisseaux
Naviguent dans ses eaux !
Et je les conduirai sains et saufs dans la Rance.
Et si jamais l'un d'eux, qu'il soit ou non profond,
Bronche, ou bien par malheur, vient à toucher le fond,
Ma vie est mon seul bien ! Messieurs prenez ma tête !
Ne perdons pas de temps. Partons, s'écria-t-il,
Avant que gronde la tempête,
Partons, grands et petits ! Car grand est le péril.
Gouvernons ! A la barre ! Et suivons bien la ligne !
Et que chacun de nous observe la consigne !

Capitaine, cédez la place au marin ! Bref,
Que ce simple marin soit l'amiral en chef !

Mais voilà le vent nord. Dieu leur en fit la grâce.
Alors comme riante à voir était leur face,
Lorsque leurs chers vaisseaux, en des bonds fiers, altiers,
L'un après l'autre entraient comme de francs limiers !

Pas un pouce à côté de ce chenal où l'onde,
Comme Hervé le savait, est seulement profonde !

Voyez ! Ces rocs, ces fonds, comme ils les ont passés !
Comme en troupe en bon ordre, ils se sont élancés !
Et dans cette manœuvre,
Pas un seul n'a bronché,
Pas un seul n'a touché !
Du pilote breton ainsi s'acheva l'œuvre !
Tous les dangers enfin se sont évanouis.
Maintenant tous les yeux étonnés, éblouis,
Contemplent les vaisseaux réunis dans la Rance,
Cette flotte qu'Hervé sauva par sa vaillance ;
Et lorsque ce dernier dit aux hommes de quart :
Jetez l'ancre ! L'Anglais arrivait, mais trop tard...

Au calme à ce moment, succéda la tempête.
Du large, les Anglais apercevaient le faîte
Des arbres verdoyants qui couronnaient le port.
Quel baume sur ces cœurs meurtris par la souffrance !
D'une manœuvre habile après l'heureuse chance,
Laissons donc notre fier ennemi, sur son bord,
Rager, grincer des dents, tempester dans la rade
Et nous saluer de sa vaine canonade,
Maintenant que notre ancre au cable long et fort,
Nous tient solidement au pied de Solidor !

Et des chefs étonnés nouvelle contenance !
Au désespoir avait succédé l'espérance.
Nous voilà de l'Enfer heureusement sortis,
Et rentrés désormais dans un doux Paradis.
Que la France, le Roi donne à ce cœur d'élite
La récompense qu'il mérite !

Et pendant que cent voix
Acclamaient Hervé Rielle,
De ses yeux de breton la céleste prunelle
Sans montrer de surprise, avait, comme autrefois,
Consérvé sa douceur et sa sérénité.

Et d'Amfreville alors : Ami pilote écoute !
Je dois parler ici, parler, quoiqu'il m'en coûte,
.Et proclamer la vérité.
Puisque par ta noble vaillance,
Puisque par ton habileté
Tu rendis à ton Roi les vaisseaux de la France,
De ce service, ami, fixe la récompense,
Le prix justement mérité !
Notre soleil pâli d'un nouvel éclat brille ;
France te doit ; demande à nos cœurs satisfaits !
Que veux-tu? Car il faut couronner tes hauts faits !
Ou mon nom ne serait pas, tudieu, d'Amfreville.

Or sur les traits barbus de notre Commandant
On vit se dessiner tout au moins la surprise,
Lorsque notre breton, cœur ouvert, regardant
Avec ses yeux bleus pleins de bonté, de franchise,
Lui dit en souriant : puisque le dire il faut,
Qu'à bord j'ai maintenant terminé mon service,
Et ne fais plus ici défaut,
De la Rance au Croisic la route n'est qu'un saut,
Pendant que nos marins joyeux iront à terre
Un bon congé ? Voilà ce que de vous j'espère.
Tel est mon grand désir,
Oui, laissez-moi partir !
Que je renvoie encore
Mon épouse « la belle Aurore ! »

Voilà ce que pour tant de services rendus,
Demanda Rielle et ce qu'il obtint ! Rien de plus.

Son nom et ses hauts faits sont aujourd'hui perdus.
Nul bloc de pierre ou noir ou blanc, aucune marque,
Aucune inscription, même sur une barque,
Ne rappelle au Croisic cet acte audacieux,
Héroïque, prodigieux
D'un modeste pilote
Arrachant une flotte
Aux canons des Anglais partout victorieux.

Au Louvre, dans Paris, exposés pêle mêle,
Bien des héros sont là de face, de profil.
Le visiteur jamais, non ! jamais verra-t-il
Quelque chose, n'importe, et qui soit Hervé Rielle ?

Accepte, Hervé Rielle, mes vers !
Qu'ils soient mauvais ou bons aux yeux de l'Univers,
On t'y verra du moins sauver l'escadre encore,
Faire honneur à la France, aimer la belle Aurore.

SITUATION

Du Vignoble de la Loire-Inférieure

EN 1901

Par A. ANDOUARD

Vice-Président du Comité d'études et de vigilance
pour le Phylloxera

La présente année a commencé dans des conditions assez favorables à la vigne. La période printanière a été marquée par une température un peu froide, retardant sensiblement le débourrement des bourgeons, et elle a été exempte des gelées, qui exercent trop souvent, dans la Loire-Inférieure, de désastreux ravages.

A l'été on peut reprocher une sécheresse trop prolongée, accompagnée de trois longues semaines d'une température un peu élevée. Les orages ont été assez nombreux en juillet et, sans présenter une grande violence, quelques-uns ont été suivis d'une chûte de grêle préjudiciable à plus d'un vignoble. Les plantations des terrains peu profonds ont souffert de cet état atmosphérique. En général, cependant, nos vignes avaient encore belle apparence à la fin d'août.

A ce moment, quelques journées de pluie un peu soutenue ont suffi pour faire surgir, dans plusieurs communes, une poussée inquiétante de pourriture grise.

Fort heureusement, le retour du soleil eut bientôt fait d'enrayer le mal, qui resta très limité.

Il en est tout autrement à l'heure actuelle. L'humidité de la deuxième quinzaine de septembre, secondée par une température relativement douce, a développé une redoutable invasion de *Botrytis cinerea*. Aussi les vendanges s'accomplissent-elles en hâte et avec des chances de réussite médiocres, dans les vignobles un peu négligés. Examinons de plus près l'état sanitaire général de notre territoire viticole.

I. — PARASITES ANIMAUX

Le plus terrible des adversaires de nos vignes aura bientôt achevé de les décimer. La vérité sur ce point, facile à pressentir et annoncée par le Comité d'études et de vigilance depuis plusieurs années, éclate maintenant à tous les yeux : le *Phylloxera* a réussi à sillonner toutes nos communes. Il en a pris possession à des degrés divers, mais dans toutes il a des centres de dévastation visibles et qui seraient alarmants, si nous n'avions pas la possibilité de substituer à bref délai, aux racines trop vulnérables des vignes de nos ancètres, des racines susceptibles de résister aux morsures de l'insecte qui vit à leurs dépens.

Il est donc superflu maintenant de chercher à dresser l'inventaire, forcément approximatif, des déprédations qu'il a commises dans nos divers arrondissements.

A la suite d'une demande en libre introduction des cépages américains, adressée par le Conseil d'arrondissement de Paimbœuf, le Comité de vigilance a pensé que le moment était venu de généraliser cette autorisation et il en a sollicité le bénéfice également pour l'arron-

dissement de Saint-Nazaire. Une seule commune a refusé de laisser pénétrer sur son territoire les cépages exotiques. Le refus serait difficile à justifier ; il est probable qu'il ne sera pas longtemps maintenu.

A côté des ruines accumulées par le phylloxera, bien peu paraissent les dégâts causés par les autres parasites animaux, qui ne sont pas pourtant quantité négligeable.

Cette année, par exemple, la *Pyrale* a fait durement sentir sa présence, au début du printemps. Des deux côtés de la Loire, mais surtout peut-être sur la rive gauche, une formidable éclosion de cet insecte a frappé de nombreux vignobles. Le défaut d'organisation préalable et, il faut le reconnaitre, la difficulté de la lutte contre cette vorace chenille, ont favorisé ses ravages et notablement amoindri les premières espérances des vignerons.

C'est pour mémoire seulement qu'il faut citer la *Cochylis,* les *Vers blancs,* le *Gribouri* et les autres insectes plus inoffensifs encore qui peuplent toujours plus ou moins nos champs. Leur multiplication a été très restreinte et, dès lors, sans conséquences fâcheuses.

II. — PARASITES VÉGÉTAUX

Des nombreux champignons qui attaquent habituellement nos cépages, le *Rot blanc,* l'*Anthracnose* et le *Pourridié* ont été les moins actifs cette année. Ils ont fait, un peu partout, des apparitions bénignes.

La *Brunissure* s'est révélée avec plus d'intensité. Elle a persisté dans les clos où elle avait été constatée antérieurement et elle y a élargi le cercle de son développement.

L'*Oïdium* n'a pas désarmé non plus. Discret jusqu'au

mois de juillet, il s'est manifesté assez brusquement ensuite, au point d'inspirer, çà et là, de légitimes préoccupations.

Mais le principal ennemi de ce genre est encore le *Mildiou,* dont la marche insidieuse a réussi une fois de plus à surprendre nos vignerons. Si dures qu'elles aient été, les leçons du passé s'effacent aisément de leur esprit. Aussi longtemps que le soleil brille à l'horizon, ils vivent dans une sécurité périlleuse, oubliant qu'un jour de pluie ou de brouillard suffit à faire pénétrer dans les feuilles les spores du champignon et que les bouillies cuivreuses n'ont sur ces spores qu'une action préventive.

Malgré les avis incessamment donnés, de trop nombreux cultivateurs se bornent à pratiquer une seule application préservatrice, prétendant que c'est assez quand on sait choisir son moment opportun. La sécheresse du dernier été a encouragé cette dangereuse inertie. Un nombre considérable de vignobles n'ont pas été imprégnés de cuivre comme ils auraient dû l'être et, à l'heure présente, ils sont entièrement dépouillés de feuillage. Le bois n'y sera pas de bonne qualité ; la vendange prochaine s'en ressentira.

En même temps que cette invasion soudaine du mildiou, il s'en produisait une, aussi rapide et non moins redoutable, du *Botrytis cinerea.* La pourriture grise, je l'ai déjà dit, s'est abattue sur nos vignes vers la mi-septembre, à la suite des pluies tombées à cette époque, et elle a flétri les grappes de raisin d'une manière foudroyante, dans tous les clos négligemment soignés.

La récolte du Muscadet, généralement compromise comme qualité et comme quantité, n'a été sauvegardée que sur les pentes bien exposées, dans les vignes en question.

Le mal est plus sérieux pour le Gros-plant, dont une partie a été vendangée avant maturité, dans la crainte de ne rien avoir à porter au pressoir, si on attendait la date normale de la cueillette.

L'enseignement actuel est saisissant. Chez tous ceux qui ont régulièrement procédé aux traitements devenus obligatoires, la végétation de la vigne est vigoureuse et verdoyante. Chez les autres il n'y a, pour en marquer le souvenir, que des feuilles jaunies, parfois bien rares, et la vendange a peu de valeur. Les vignerons voudront-ils enfin ouvrir les yeux ?

III. — DÉFENSE DU VIGNOBLE

Le département continue de contribuer généreusement à la régénération du vignoble, de plusieurs manières.

A. — Sulfurage

Il donne toujours du sulfure de carbone aux cultivateurs qui en font la demande. La distribution de cet insecticide est de moins en moins importante : elle atteint à peine 3,000 kilogrammes au dernier exercice.

B. — Achats de sarments américains

Son principal effort est dirigé, depuis l'an dernier, vers l'achat de sarments américains, qu'il délivre gratuitement aux colons et aux petits propriétaires.

Le choix et la distribution de ces sarments ont été confiés à MM. André Gouin, président du Comice de Vertou ; Danguy, professeur départemental d'agriculture ; de Fleuriot, maire d'Oudon ; Ménard-Briaudeau, maire de Châteauthébaud ; de la Rochemacé, propriétaire-viticulteur à Couffé ; A. Andouard, directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure.

La visite des pépinières a été effectuée par M. Gouin,

délégué à cet effet par la Commission. Ellé a eu pour conséquences l'acquisition de 774,000 mètres de Riparia Gloire de Montpellier et de 670,000 mètres de Rupestris du Lot, dans les départements de l'Aude et du Gard.

6,857 vignerons, appartenant à 115 communes, ont adressé des demandes à la Préfecture, pour bénéficier de la répartition.

En présence de ce nombre et dans le but de donner à chacun 400 mètres de sarments, la Commission départementale s'est vue forcée d'ajourner une partie des solliciteurs. Elle a décidé de n'accueillir, dans les communes des arrondissements d'Ancenis, de Nantes et de Paimbœuf, où les demandes seraient supérieures à 30, que les vignerons dont les contributions (prestations exceptées) ne dépassent pas 15 fr. Partout ailleurs, la limite maximum des contributions restait fixée à 30 fr.

Faite dans ces conditions, la distribution a compris 112 communes et 3,557 vignerons ayant reçu chacun 400 mètres de Riparia ou de Rupestris, ou 200 mètres de chaque variété, à leur choix.

Comme l'année précédente, la vérification des expéditions à la pépinière a été opérée par des Délégués du Comice de Vertou. Celle des bois livrés a été confiée à M. Gouin, pour les communes avoisinant Vertou, et à M. Danguy pour le reste du vignoble.

C. — Pépinières de vignes américaines.

Pour achever de combler les vides causés par le Phylloxera, le département dispose aujourd'hui de 19 pépinières de vignes américaines, dont 12 entretenues par lui, 5 par des sociétés viticoles et 2 par des communes.

Sur les 12 pépinières départementales, 8 ont été créées il y a deux ans seulement et, par suite, elles sont à

peine entrées dans la phase de production. Les autres sont en plein rapport, de même que celles des communes et des sociétés viticoles, à l'exception de celle de Saint-Aignan, dont la plantation ne remonte qu'à un an. L'importance respective de la récolte de sarments fournie par ces pépinières est évaluée ci-après en boutures de cépages américains variés, dont les plus répandus sont: *Riparia Gloire, Rupestris du Lot, Rupestris Martin, Riparia × Rupestris nos 3306 et 3309, Aramon × Rupestris Ganzin, Gamay Couderc.*

	Boutures.
Pépinière départementale du Bignon	3.720
— — de Bouguenais	2.440
— — de Congrigoux	71.453
— — du Loroux-Bottereau	1.325
— — de Mauves.........	7.550
— — de Nort	850
— — d'Oudon...........	73.035
— — du Pallet..........	2.320
— — de Saint-Etienne-de-Montluc	6.725
— — de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	4.191
— — de Sainte-Pazanne..	2.900
— — de Varades	15.300
— communale de Saint-Léger.........	10.000
— — de Vallet	74.880
— de la Société viticole de Clisson.....	71.650
— — — du Landreau...	128.572
— — — de Saint-Julien-de-Concelles.	71.701
— — — de Vertou......	39.600
Total général........	599.212

La presque totalité de ces boutures a été livrée aux vignerons, à raison de 1 fr. le cent.

En outre, la pépinière de Congrigoux a délivré 4,899 greffes de Gros-Plant sur cépages divers et elle a préparé 29,300 racinés.

Celle du Landreau a fait exécuter 4,655 greffes de Gros-Plant et 40,325 de Muscadet.

A Saint-Julien-de-Concelles, on a obtenu 31,389 greffes des mêmes cépages du pays.

Enfin, la pépinière naissante de Saint-Aignan en a réussi 6,080.

C'est donc près de 117,000 greffes et plants racinés qui viennent grossir la somme des boutures extraites des pépinières.

Si l'on ajoute à ce total celui des sarments achetés dans le Midi par les soins du Conseil général, on voit quel effort énorme a été fait cette année pour la reconstitution du vignoble de la Loire-Inférieure.

D. — *Sociétés viticoles*

En dehors de l'action départementale, plusieurs Sociétés prêtent un utile concours à leurs adhérents, pour hâter l'œuvre de la rénovation :

	Adhérents	Cotisations
Société viticole de Clisson...........	53	530 f
— du Landreau.........	125	500
— de Saint-Aignan......	49	558
— de Saint-Julien-de-Concelles...........	310	1.550
— de Vertou.............	990	6.475
Totaux........	1.527	9.613 f

Ces Sociétés existent déjà depuis plusieurs années, à peu près dans les mêmes conditions. Elles ont rendu d'immenses services à leurs membres ; il est regrettable qu'elles n'aient pas eu d'imitateurs.

IV. — ENSEIGNEMENT

Pour diffuser les connaissances relatives à la bonne direction de la viticulture nouvelle, le Conseil général subventionne des cours de greffage et, d'accord avec les communes, l'entretien de 61 pépinières scolaires.

Ces pépinières sont bien le meilleur moyen d'instruction qu'on puisse mettre à la disposition de la jeune génération de vignerons, pour la familiariser avec la nature et avec les exigences des cépages résistants au Phylloxera. C'est par l'école que nous pouvons le mieux assurer l'avenir du vignoble.

Les cours de greffage sont toujours assidûment fréquentés, bien qu'un certain nombre d'entre eux se répètent dans les mêmes centres, depuis plusieurs années. Voici le mouvement auquel ils ont donné lieu, au dernier exercice, et les diplômes décernés à leur terminaison :

Communes	Elèves diplômés	Elèves inscrits
Aigrefeuille	33	8
Bernerie (La)	39	5
Bourgneuf-en-Retz	44	3
Chapelle-sur-Erdre (La)	40	8
Chémeré	73	4
Clisson	40	11
Legé	86	16
A reporter	355	55

Report........	355	55
Machecoul...........................	65	8
Maisdon............................	89	23
Nantes..............................	58	8
Nort........	36	6
Rouans	95	6
Saint-Mars-du-Désert	51	7
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu..........	227	26
Sainte-Pazanne................	86	20
Sorinières (Les).........	39	12
Vue	106	5
Totaux...........	1.207	176

ETAT DU VIGNOBLE EN 1901

D'après le relevé présenté par M. Fontaine à la dernière session du Conseil général, la superficie actuelle du vignoble est la suivante :

Surface du vignoble en 1900.......	23.228	hectares.
Vignes détruites en 1901..........	1.916	—
Reste...........	21.312	—
Vignes plantées en 1901............	2.125	—
Surface totale en 1901........... .	23.437	—
A déduire :		
Vignes malades.. 8.006 hectares — suspectes. 794 —	9.000	—
Vignes paraissant indemnes à la fin de 1901..................... ..	14.437	hectares.

Comparée à celle d'autrefois, cette évaluation est

affligeante ; espérons qu'elle est un peu au-dessous de la réalité, au point de vue des vignes renouvelées. En tout cas, elle ne doit pas faire naître le découragement. L'activité qui règne dans tout le vignoble est un gage certain de sa prompte résurrection.

LE WHITE SPIRIT

Par A. & P. ANDOUARD

La falsification de l'essence de térébenthine par le pétrole n'est pas nouvelle, mais il ne semble pas qu'elle ait été très fréquente, en France, car nous n'avons relevé aucune plainte à son sujet, dans les publications périodiques, depuis celle que Barbet formulait en 1859.

En ce moment, au contraire, on dirait qu'elle prend de l'extension. Nous l'avons récemment constatée six fois sur neuf échantillons soumis à notre examen. Le pétrole employé à la réaliser ne devait pas être le même dans tous les cas. Nous savons, toutefois, qne les Américains nous envoient, sous le nom de *White Spirit*, un type spécialement destiné à cette sophistication. Nous nous sommes procuré ce produit et nous croyons que c'est lui qui existait dans la majeure partie des essences précitées. Voici ses caractères :

C'est un liquide incolore, vu par transparence, et qui possède une légère fluorescence d'un bleu violacé.

Sa densité est 0,807 à la température de 15°.

Il est lévogyre; il produit une déviation de — 1°,2 sous une épaisseur de 20 centimètres.

Chauffé au bain d'huile, graduellement et lentement, il manifeste à 150° le commencement d'une ébullition qui ne devient continue qu'à 160°. A partir de ce point, le

thermomètre plongé dans le liquide marque une élévation de température ininterrompue et régulière, que nous avons arrêtée à 205°.

A ce terme, le résidu de la distillation représente, en moyenne, 42 % du volume primitif. Il est légèrement jaune, doué d'une odeur empyreumatique à travers laquelle on perçoit encore celle du pétrole. Il dévie à peine le plan de polarisation de la lumière polarisée : — 0°,2.

Il résulte de cet ensemble de propriétés, que l'addition de White Spirit à l'essence de térébenthine doit avoir pour conséquences de lui communiquer :

Une fluorescence bleue plus ou moins prononcée ;

Un abaissement notable du pouvoir rotatoire et de la densité ;

Une vaporisation incomplète à la température ordinaire ;

Une augmentation du volume du résidu de la distillation.

Nous avons relevé ces divers caractères sur les essences falsifiées que nous avons eues entre les mains. Nous les résumons dans le tableau ci-après :

Espèce.	Densité à 15°	Résidu % à 205°	Déviation du produit	Déviation du résidu
White Spirit. . .	0,807	42	— 1°,2	— 0°,2
Essence pure . .	0,871	6	— 63°,1	— 6°,4
— fraudée.	0,864	16	— 57°,3	— 8°,5
— —	0,860	19	— 52°,2	— 9°,6
— —	0,865	17	— 57°,0	— 8°,6
— —	0,861	21	— 54°,2	— 8°,2
— —	0,863	18	— 55°,6	— 8°,0
— —	0,867	19	— 54°,8	— 9°,3

Il est à remarquer que la déviation du résidu de distil-

lation est plus forte pour les essences fraudées que pour l'essence pure, alors que le contraire semblerait se déduire des pouvoirs rotatoires respectifs à leurs composants.

D'autre part, le volume de ce résidu ne donne pas la mesure exacte de celui du pétrole ajouté à l'essence de térébenthine. Mais l'augmentation notable de ce volume est un indice très sérieux de la présence du White Spirit ou de ses congénères.

Pour savoir avec certitude la nature et le quantum de la fraude, il faut, après avoir déterminé les constantes physiques de l'essence, compléter cet examen en détruisant les carbures térébéniques au moyen de l'acide nitrique fumant, suivant la méthode indiquée par M. Aignan. Le pétrole reste inaltéré ou à peu près et il peut être nettement mesuré, puis caractérisé.

La tromperie que nous signalons mérite d'être surveillée. Les peintures et surtout les dissolutions de cire préparées avec de l'essence mêlée de White Spirit ne sèchent pas. Par suite, les boiseries et les meubles qui en sont enduits restent ternes et poisseux; on est contraint de les en débarrasser et de recommencer le travail avec des produits de meilleure qualité. Le préjudice causé peut être parfois important.

POÉSIES

PAR Mlle ÉVA JOUAN

Membre correspondant de la Société Académique

Poète, prends ton luth et me donne un baiser.
(ALFRED DE MUSSET.)

Résurrection !

Poète, prends ton luth ! Vois, la terre s'éveille !
Il est temps de chanter l'adorable merveille
De cette résurrection !
Dépeins le bois charmant étoilé de pervenches,
Et les nids querelleurs dans l'entrelac des branches,
Et le blé vert dans le sillon.

Raconte les adieux des ruisseaux à la source
Quand, échappant au gel, ils reprennent leur course
Parmi les primevères d'or ;
Dis-moi les gais propos du papillon frivole
Aux fleurs quand, rayonnant de sa nuit, il s'envole :
Fleur du ciel qui prend son essor.

Et le retour aimé des chères hirondelles
Qui palpitent de joie en voyant, les fidèles !
Le berceau toujours respecté ;

Et le chant matinal de la vive alouette
Qui prévint du départ l'aimante Juliette
En sa pleine félicité.

Les coteaux diaprés de lys et d'asphodèles ;
L'étang fleuri d'iris où se mirent les belles
Au regard fier ou langoureux ;
Et les étroits sentiers ombragés d'aubépines,
Où tintent les muguets, douces fleurs sans épines,
Que préfèrent les amoureux.

Et la mer apaisée où tout le ciel se mire,
Dont les chants sont plus doux que les sons d'une lyre
Qui vibre sous des doigts d'enfant ;
Ce clair chemin d'azur où vont les barques frêles,
Où les beaux goélands baignent leurs blanches ailes
En jetant un cri triomphant.

L'enfant blonde qui vient, enjouée et rieuse,
Dès l'aube dans le bois et s'arrête, rêveuse,
Devant les merveilles du nid ;
Qui, sous le pur rayon auréolant sa tête,
Sent son âme vibrer dans la nature en fête
Que le regard de Dieu bénit.

Car tout renaît, tout croît, tout s'anime, tout aime
Dans la nature amie, et son pouvoir suprême
Eveille ou rajeunit le cœur.
Chante, chante, ô poète ! une hymne d'espérance !
Le grand soleil a lui, de l'amère souffrance
Il est le glorieux vainqueur !

A mon petit Maurice.

Sous les feuilles

Dans une touffe de pervenches
Pour jouer il s'était blotti,
Se faisant encor plus petit
Pour disparaître sous les branches.

Sous le souffle ardent de l'été,
La fleur d'azur s'était fanée.
Il nous faudra toute une année
Pour revoir sa fragilité.

Et soudain dans les feuilles vertes,
Où se cachait l'enfant joyeux,
Je vis, spectacle gracieux,
Deux charmantes fleurs entr'ouvertes.

Deux pervenches d'un bleu si pur,
Si lumineux, si plein d'aurore,
Que jamais Printemps ne décore
La fleur de ce magique azur.

« Elle a refleuri, la pervenche ! »
Criai-je d'un air triomphant.
Et sur le buisson de l'enfant
Toute rieuse je me penche.

Mais il devine que ses yeux
Sont pris pour les fleurs tant aimées ;
Ses paupières se sont fermées
Sur ces rayons venus des cieux.

Plus d'azur dans les branches vertes,
Mais dans mes bras un beau lutin
Qui, secouant son front mutin,
Se rit bien de mes découvertes.

A mon petit Jules.

Pour les pauvres ouvrons la porte

Près de l'âtre reviens t'asseoir,
Doux aimé, la bise t'emporte
Comme un fétu dans le ciel noir ;
Au vent cruel fermons la porte.

Viens écouter chanter encor
Les souches de la forêt morte ;
Il remplace les rayons d'or
Le feu brillant : fermons la porte.

Plus d'oiseaux, ni de papillons,
Plus de fleurs !... Mais que nous importe ?
Il reste les chants des grillons
Dans la maison ! Fermons la porte.

Frêle oiseau, ton destin béni,
Dès que le vent gronde, t'apporte
Tout frissonnant dans un doux nid :
Au sombre hiver fermons la porte !

Mais combien de pauvres petits
Ne sont pas traités de la sorte,
Qui, près d'un bon foyer blottis,
Ne disent pas : « Fermons la porte ! »

Pour ces errants sans feux ni lieux
Et dont la peine te transporte
Et met des pleurs en tes beaux yeux,
Ouvrons, bien grande, ouvrons la porte.

Dans un vieux livre

Le ciel noir est rayé d'une pluie attristante
Embourbant les chemins, et voilant l'horizon
Pour bien des jours encor ; vaine serait l'attente !
Il faut se résigner à garder la maison.

Il sera mon soleil, le feu brillant dans l'âtre
Où retentit toujours la chanson des grillons,
Et mon rêve, suivant la spirale bleuâtre,
Evoquera l'azur, les fleurs et les rayons.

Prenons le livre ancien où chante le poète :
Il s'ouvre au clair Avril que célèbre Belleau.
Quelle évocation de la Nature en fête !
Oh ! ce parfum des prés, cette fraîcheur de l'eau !....

Qui donc dans le vieux tome a marqué cette page
D'un bleu myosotis au feuillage flétri ?
Qui cueillit ce bouquet décoloré par l'âge ?
Est-ce un gage d'amour que ce signet fleuri ?

Un brillant gentilhomme, un soir, sous la charmille,
Promenait-il sa *Dame* en lui parlant tout bas,
Et quittant pour la guerre amour, plaisir, famille,
Lui donna-t-il, ému, ce doux *n'oubliez pas* ?

Leurs serments s'échangeaient en la saison si tendre
Où s'épandent dans l'air les gazouillis des nids ;
Elle était blonde et belle, et promettait d'attendre,
Ayant au fond du cœur les espoirs infinis.

Et le destin cruel les dispersa, sans doute,
Ces espoirs oiselets qu'un soir de gai printemps
Vit naître si joyeux... Las ! l'angoisse du doute
Est un pesant fardeau pour un front de vingt ans !

L'aimé ne revint pas. La fine tête blonde,
Aux grands yeux aussi bleus que la branche d'amour,
S'inclina sous le poids de sa douleur profonde :
Tel un lys qu'a brisé soudain un vent trop lourd.

Prenant les frêles fleurs entre ses mains lassées,
Dans le livre, en pleurant, elle les enferma
A la page où jadis leurs communes pensées
Avaient vécu l'Avril que le poète aima.

Et des Avrils sans nombre ont flétri les années
Avant qu'il vint s'offrir à mon esprit rêveur
Ce délicat emblème aux fleurettes fanées.....
Et j'y crus lire ainsi cette histoire du cœur.

Marée basse

Viens courir par la grève blonde
Sous l'or des rayons du soleil !
La mer au large vagabonde,
Nous pourrons visiter ce monde
Au charme à nul autre pareil.

Relève ta robe traînante,
Découvre tes pieds de satin,
Car ce sable fin, ma charmante,
Etait sous la vague entraînante
Et son parcours est incertain.

Les algues qui brodent la plage
Te font un tapis de velours.
Oh ! ce frais parfum du rivage !
Vois donc le joli coquillage
Aux blancs et multiples contours !

Une belle étoile étincelle,
Là-bas sous ce roc sourcilleux,
Et, semblant causer avec elle,
Une algue agite la dentelle
De sa robe aux rubans soyeux.

Pourquoi ce cri d'effroi, mignonne ?
Un crabe te trouble à ce point !
Mais de lui-même il abandonne
Son lit d'herbe verte où frissonne
Un varech au sombre pourpoint.

Plonge tes petits pieds dans l'onde
Qui scintille au bas du rocher ;
Sois sans crainte, elle est peu profonde,
Et sa fraîcheur est sans seconde :
Une ondine doit s'y pencher.

Pour regarder ses yeux de rêve
Attirant au fond des grands flots
Les imprudents qui, sur la grève,
L'ont poursuivie, et dont, sans trêve,
On entend vibrer les sanglots,

Veux-tu réveiller sous la voûte
L'écho qui, depuis un long jour,
Est endormi ? Mais je redoute
Le flux si prompt. Allons, en route !
Quittons ce magique séjour.

Qu'en notre âme longtemps il vive,
Ce souvenir doux et charmeur !
Avec la mouette craintive,
Nous reviendrons sur cette rive
Où chante le flot endormeur.

Les Papillons

Les papillons couleur de neige
Sont l'emblème des jeunes cœurs
Qui, vêtus de blanc, font cortège
Aux Fêtes-Dieu pleines de fleurs.

Lorsque l'azur orne leurs ailes,
L'aurore sourit au printemps :
Beaux jouvenceaux et jouvencelles
Mêlent leurs rêves des vingt ans.

Et les grands papillons de flamme
Nous montrent l'hymen radieux :
L'âme à jamais s'unit à l'âme,
Tout aime et chante sous les cieux.

Ils retracent de douces choses,
Parlent de jeunesse et d'espoir,

Tous ces mignons amis des roses,
Qu'ils complètent sans le savoir.

Si ces brillantes fleurs ailées,
Pures âmes des autres fleurs,
De l'azur étaient exilées,
Toutes leurs sœurs auraient des pleurs.

Eva JOUAN.

Histoire de Nantes sous la Restauration

LES ÉVÉNEMENTS DE 1815

Quelques dates, appartenant à l'histoire du pays, doivent être tout d'abord rappelées pour l'explication des faits qui se passent à Nantes.

18 juin. — Bataille de Waterloo.

21 juin. — Abdication de Napoléon.

23 juin. — Proclamation, par les Chambres, de Napoléon II, empereur des Français.

3 juillet. — Suspension des hostilités avec les puissances alliées.

6 juillet. — La Commission du Gouvernement est informée que les Alliés ont décidé le rétablissement de Louis XVIII sur le trône.

7 juillet. — Ordonnance de Louis XVIII, par laquelle il enjoint aux fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire et aux commandants et officiers de la Garde nationale en fonctions au 1er mars de reprendre immédiatement leurs fonctions.

8 juillet. — Entrée de Louis XVIII à Paris.

Sommaire. — L'avènement de Napoléon II. — L'armée vendéenne. — Troubles et agitation des esprits. — Le drapeau blanc est arboré. — Le maire du Fou. — Le préfet de Brosses. — Fête du 30 juillet. — Le duc de Bourbon. — Les élections législatives. — Les Prussiens. — La légion de la Loire-Inférieure. — Les ordonnances du Vte de Cardaillac. — Destruction des insignes impériaux. — La Garde nationale. — La Compagnie départementale. — Secours aux Vendéens blessés.

Dans les jours pendant lesquels se poursuit la courte campagne qui se termine par la fatale journée de Waterloo, notre ville est en proie à une grande agitation et en même temps sous le coup de vives alarmes.

Comme dans toutes les autres villes de l'Empire, les autorités déployent toute leur activité et toute leur énergie pour lever et diriger sur Paris et sur la frontière les hommes que le département est encore susceptible de fournir pour contribuer à la défense nationale.

La ville est en outre exposée à un grand péril. La Vendée est soulevée et le souvenir de la surprise de la ville en 1799 met en éveil les autorités et les force à prendre des mesures en vue de mettre la ville en état de défense.

L'armée du général Lamarque réduit facilement à l'impuissance les troupes vendéennes, mais la ville est privée de garnison et le soin d'y maintenir l'ordre et la tranquillité repose tout entier sur la gendarmerie et la Garde nationale.

Les tristes nouvelles qui se succèdent : désastre de Waterloo, abdication de Napoléon, ne provoquent aucun

mouvement et tous les citoyens ne songent qu'à s'unir pour un suprême effort en vue de combattre l'invasion.

La reconnaissance de Napoléon II est proclamée par le gouverneur Hogendorp, le 25 juin, en présence de la Garde nationale assemblée sur le cours Saint-Pierre. Le préfet Bonnaire adresse une circulaire aux sous-préfets et maires et demande leur concours au nom du gouvernement de Napoléon II.

Une convention pour la suspension des hostilités est conclue entre le général Lamarque et les chefs vendéens; et ceux-ci, sur le bruit que les alliés ont l'intention de démembrer la France, lui proposent leur concours pour combattre avec leurs soldats dans les rangs de l'armée régulière.

Au reçu du *Moniteur,* qui contient l'ordonnance de Louis XVIII du 7 juillet, le préfet, baron Bonnaire, remet, le 11 juillet, l'Administration départementale entre les mains d'Allot, doyen des conseillers de préfecfecture, et le baron Bertrand Geslin, maire de Nantes, fait connaître à l'autorité qu'à minuit il abandonne ses fonctions.

Le baron du Fou, maire de Nantes au 1er mars, refuse de prendre immédiatement possession de la mairie. Il ne veut entrer en fonctions que le jour où le gouvernement de Louis XVIII sera officiellement reconnu à Nantes.

Plusieurs autres chefs d'administration tiennent le même langage et, pendant quelques jours, certains services sont en pleine anarchie.

Sur le refus renouvelé de Bertrand Geslin de continuer ses fonctions, Allot délègue, le 13 juillet, à Etiennez, secrétaire en chef de la ville, la signature pour l'expédition des affaires municipales.

La cessation des hostilités avec la Vendée provoque un mouvement des troupes du général Lamarque vers l'intérieur du pays. Ces troupes, qui viennent de combattre le drapeau blanc en Vendée, montrent peu de sympathie pour le gouvernement de Louis XVIII et leur passage à travers la ville y provoque des manifestations tumultueuses.

Les affiches de l'autorité relatives aux pourparlers du Gouvernement provisoire avec les diplomates des puissances alliées sont lacérées. Allot n'ose faire connaître, par voie d'affiche, la nouvelle de l'entrée du roi Louis XVIII à Paris, et c'est seulement le 19 juillet, après le départ des dernières troupes du général Lamarque, que le drapeau blanc est arboré sur les monuments publics.

Comme il s'y était engagé, le baron du Fou prend le même jour possession de la mairie. Son premier acte est de prendre deux arrêtés, l'un relatif au maintien de la tranquillité au théâtre, l'autre au respect des affiches de l'autorité. Les officiers du 65e, qui tient garnison à Nantes, les fédérés, les volontaires de l'Ouest entretiennent un vif mouvement d'opposition. La soirée du 19 est signalée par des troubles et le café Grandseau, qui est le quartier général des mécontents, est fermé le lendemain, par ordre administratif.

Des adresses de félicitations et les protestations d'attachement et de fidélité sont envoyées au Roi par les corps constitués.

La cocarde blanche est arborée par les troupes. Un ordre du jour du 22 juillet, du gouverneur Hogendorp porte à la connaissance de la garnison la décision prise à cet égard par le maréchal de France prince d'Eckumhl,

commandant en chef des armées de la Loire et des Pyrénées.

La navigation devient libre. L'amiral Nothan, qui commande la flotte anglaise, ancrée dans la baie de Quiberon, dépêche vers le commissaire de la marine de Nantes un officier pour lui faire connaître qu'il a reçu l'ordre de cesser les hostilités contre tout navire battant pavillon blanc.

Le préfet, comte de Brosses, est, le 26 juillet, installé avec toute la pompe en usage.

Une fête est organisée le dimanche 30 juillet, pour célébrer le retour du Roi. La Garde nationale est passée en revue sur le cours Saint-Pierre. Un *Te Deum* solennel est chanté à la Cathédrale. Le soir, des feux de joie sont allumés sur diverses places. La population illumine. Des transparents expriment son allégresse. Des orchestres, sur les cours, à la Bourse, entraînent, jusqu'à une heure avancée de la nuit, les danseurs dans leurs joyeux ébats. Un banquet est donné par le commerce, dans la salle de la Bourse, aux autorités et aux généraux. L'officier anglais porteur du message de l'amiral Nothan est au nombre des invités.

Les royalistes s'enhardissent et prennent des allures parfois provoquantes. L'autorité militaire se plaint des insultes et vexations dont les soldats sont l'objet de la part de certains habitants.

Le maire prend, le 2 août, un arrêté défendant les attroupements, de quelque nature que ce soit, et informant les citoyens que les commissaires de police et les

chefs de patrouilles de la Garde nationale ont reçu l'ordre de les disperser et d'arrêter les délinquants.

Aux cent jours, les douaniers, sur la côte du pays de Retz et du côté de Guérande, avaient été désarmés par les troupes royalistes et renvoyés, soit à Paimbœuf, soit à Nantes. Le préfet, le 1er août, les réintègre dans leurs postes, mais il est impuissant à disperser, comme le prescrit l'ordonnance du 21 juillet, les volontaires royaux qui couvrent encore une grande partie de l'arrondissement de Nantes, les environs de Châteaubriant, d'Ancenis et de Guérande.

Les chefs vendéens, en présence de l'attitude provocatrice et des fanfaronnades des officiers et soldats licenciés de l'armée régulière et chauds partisans du régime impérial, et se rendant compte des ressources qu'ils offraient au Roi pour se maintenir au pouvoir, ne semblent pas disposés à déposer leurs armes et à licencier leurs troupes. Les autorités civiles et militaires prennent, dans l'arrondissement de Nantes, de grandes précautions pour ne pas froisser leur susceptibilité et se trouvent dans la nécessité non seulement de leur laisser toute liberté, mais encore de compter avec eux pour l'administration de la région qu'ils occupent et dont les pouvoirs réguliers ne peuvent être absolument les maîtres qu'en septembre ou octobre.

Aux termes de la convention militaire passée avec les alliés, les troupes étrangères doivent occuper une partie du territoire français.

Notre ville est désignée pour recevoir une garnison prussienne. La population est, à cet égard, dans une grande anxiété, car elle apprend que l'armée d'occupation s'avance chaque jour vers notre contrée.

Le Maire, à la date du 9 août, fait connaître aux habitants qu'aucune nouvelle officielle ne lui est parvenue sur la date de l'arrivée des Prussiens. Il les informe qu'une Commission consultative est constituée pour s'occuper du logement et de l'installation de ces soldats et les engage à prendre leurs mesures en vue de préparer des lits et de pouvoir au premier ordre les mettre à la disposition de l'autorité.

Le duc de Bourbon, gouverneur de Bretagne, arrive à Nantes le 9 août ; il arrive par les Sorinières, où le Préfet et les autorités militaires le reçoivent.

A l'entrée de la ville, le Maire le complimente. Le cortège passe par les ponts et les quais, traverse le centre de la ville (place Royale, place Graslin) et, avant d'arriver à l'hôtel Daux, qui est aménagé pour le recevoir, entre à la Cathédrale, où il entend le chant du *Te Deum.* Le soir, le Duc reçoit à sa table les autorités.

Le 10 août, à midi, ont lieu les réceptions officielles. La soirée se passe au théâtre. En rentrant, le Duc voit la ville toute illuminée.

Le lendemain, le Prince quitte nos murs par la route de Paris. Les élèves du Séminaire le saluent à son passage et une pièce de vers lui est remise.

Le séjour du Prince, qui voyage sans grand apparat, ne contribue en rien à ramener la tranquillité et à en imposer aux turbulents partisans du régime déchu.

Ceux-ci donnent une preuve de leur patriotique audace le lendemain même de son départ et la soirée du 12 août est troublée par une manifestation tumultueuse contre les officiers prussiens qui se trouvent à Nantes pour se concerter avec le Maire en vue de l'occu-

pation. — Au moment où ces officiers entrent au théâtre, ils sont accueillis par des vociférations et des cris de : « Vive l'Empereur ! Vive l'honneur ! » La force armée doit intervenir pour disperser les attroupements et rétablir l'ordre.

Les officiers du 65e, qui tient garnison à Nantes, ne sont pas les moins ardents à entretenir ces sentiments patriotiques ; aussi le régiment et les détachements des troupes régulières, pour se conformer aux stipulations de la convention militaire, sont-ils, dès le lendemain, envoyés au-delà de la Loire, dans le quartier Saint-Jacques et sur la côte Saint-Sébastien. Leur départ est l'objet d'une nouvelle manifestation et les soldats quittent la ville aux cris de : « Vive Napoléon II ! » Un poste de police est établi à Pirmil et reçoit la consigne de ne laisser entrer aucun soldat en ville. Le matériel d'artillerie qui se trouve au château est envoyé dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Jacques. Les poudres partent par mer pour La Rochelle.

La mise en présence des troupes régulières et des volontaires royaux, qui occupent les environs de Nantes, fait craindre des rixes. Sur le bruit que le 65e fait des préparatifs de campagne, les paysans, soulevés, se mettent sur la défensive et un moment on peut craindre une collision.

Une ordonnance du 13 juillet avait dissous la Chambre des Députés et convoqué les collèges électoraux pour les 14 et 22 août.

Les opérations du collège d'arrondissement durent quatre jours, du 14 au 17 août. Elles ont lieu dans la salle du cirque du Chaperon-Rouge. Ce collège désigne pour candidats à la députation : Bon du Fou, maire de

Nantes ; Richard jeune, médecin ; Juchault des Jamonnières, président du collège ; G. Barbier, négociant ; de Couëtus ; Bernard jeune, négociant. Les collèges des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, Savenay procèdent de leur côté aux mêmes opérations et dressent chacun une liste distincte de six candidats.

Le scrutin pour la nomination des députés occupe quatre séances, les 22, 23, 24 et 25 août. Il se tient à la salle du cirque. Six députés doivent être nommés. Trois doivent être choisis sur la liste dressée par les collèges des cinq arrondissements. Trois peuvent être pris indifféremment sur cette liste ou en dehors. Sont nommés députés : Richard jeune, Gaspard Barbier, Cte Cambout, de Coislin, H. de Sesmaisons, Ant. Peyrusset et de Barante.

Les trois premiers appartiennent à la liste des collèges d'arrondissement. De Coislin avait été désigné par le collège de Savenay. Les trois autres n'avaient pas été portés par les électeurs au second degré. La nomination de Peyrusset indique de la part du collège départemental un grand esprit de conciliation, car cet honorable député appartient à la religion protestante.

Ces élections passent inaperçues, car le nombre des votants est fort restreint. Sur les 177 électeurs du collège d'arrondissement, 133 seulement prennent part au vote. Les électeurs du collège du département sont au nombre de 210 et le nombre des votants varie entre 162 et 155.

Tous les députés élus sont des partisans sincères et dévoués de la royauté.

Les électeurs du grand collège, dans leur dernière réunion, avant de se séparer, votent une adresse au Roi, que le président Du Fou est prié de lui remettre de sa main propre.

Un banquet est offert par eux à leur Président, le 27 août.

Le pays de Retz est témoin d'une scène de terreur blanche, la seule d'ailleurs que notre département connaît. Le notaire Sauvaget, maire de Saint-Père-en-Retz sous l'Empire, loin de dissimuler ses tendances napoléoniennes, s'applique avec ses partisans à braver et provoquer les populations de cette région, dévouées à la cause royaliste. Le 29 août, pendant qu'il est absent, 300 à 400 volontaires royaux de Vue, Frossay, Rouans, accourent à Saint-Père-en-Retz pour procéder au désarmement des bonapartistes et des fédérés. Des perquisitions sont faites dans plusieurs maisons ; celle de Sauvaget est livrée au pillage, les dossiers de son étude sont dispersés et en partie détruits.

Le 3 septembre, les habitants sont informés par le Maire de l'arrivée prochaine des Prussiens et invités de nouveau à faire des préparatifs pour les recevoir.

Dans les mêmes jours, le général comte de Tanentzein, commandant du 6e corps prussien, adresse une proclamation aux habitants des départements de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan et de la Manche, dans laquelle il les rassure, leur promet le respect de leurs personnes, de leurs biens.

La Commission consultative, instituée dès le 8 août, n'est pas restée inactive. Les casernes et divers locaux, les corderies entre autres, sont aménagés pour recevoir les hommes et les chevaux. Le logement des officiers dans les maisons particulières est préparé ; des traités sont passés avec des fournisseurs pour les approvision-

nements en denrées, en bois, en foin, etc. Elle estime à 410,000 fr. la somme à laquelle s'élèveront les dépenses d'occupation et, pour se la procurer, propose une contribution extraordinaire de 50 % sur le principal de la contribution foncière et de la patente et de 10 % sur les loyers. Cette dernière imposition doit être portée à 20 % quelques jours après.

Le Maire annonce, le 6 septembre, l'arrivée des Prussiens pour le 10. De nouvelles et instantes recommandations sont adressées aux habitants pour faire porter aux casernes les lits qu'ils sont requis de fournir. Des avis sont donnés sur les lieux de distribution des diverses denrées.

Le commandant de place, le major Von Sommerfield, fait connaître les obligations de la population, la nature et la quantité de vivres auxquels auront droit les soldats logés chez les habitants. Il proteste de son désir et de ses intentions de soulager autant qu'il le pourra la population dans les charges qui lui incombent.

C'est la 23e brigade du 6e corps prussien qui doit occuper le département. Elle se compose de trois régiments d'infanterie, d'une batterie d'artillerie, de trois régiments de cavalerie, d'un train d'équipage, d'une ambulance.

Le Préfet fixe aux troupes leurs cantonnements. Le Croisic, Batz et Saint-Nazaire se partagent un bataillon. La Roche-Bernard et Guérande un autre bataillon. Nantes a pour garnison six bataillons d'infanterie, quatre escadrons de cavalerie et partage avec Chantenay et Doulon l'artillerie, l'ambulance, le train d'équipage. Ancenis doit être occupé par un bataillon. Couëron, Saint-Etienne, Indre, Saint-Herblain, Savenay, Pontchâteau, Blain, Ingrandes, Nozay, Nort, Oudon, Varades sont

désignés pour recevoir des escadrons ou détachements de cavalerie.

D'autres troupes, appartenant à un autre corps, doivent tenir garnison à Châteaubriant, Derval, Rougé, Saint-Julien-de-Vouvantes et Moisdon-la-Rivière.

Les 8 et 10 septembre, quelques détachements prussiens viennent occuper la ville.

Le maire, le 11 septembre, annonce l'arrivée du contingent assigné à la ville ; il adresse aux habitants ses dernières recommandations et renouvelle ses avis pour remplir leurs obligations.

Le 12, les troupes commandées par le comte de Horn, entrent dans nos murs. Aucun incident ne signale leur arrivée.

Une sévère discipline est maintenue dans l'armée prussienne. Les troupes vont tous les jours s'exercer sur la prairie de Mauves. Les officiers suivent assidument les représentations du théâtre. Des mesures sévères sont prises par le major prussien commandant de place à l'égard des officiers et soldats de l'armée française domiciliés en ville. Les patriotes ne se laissent pas intimider. La tranquillité du théâtre est chaque jour troublée par eux à la moindre occasion que prêtent certains passages des pièces.

Le 17 septembre, l'ordre est gravement compromis sur plusieurs points de la ville. Des corps de garde et des patrouilles sont insultés et attaqués. Le maire, le lendemain, s'empresse de recommander le calme et engage les habitants, au cas où ils auraient à se plaindre des soldats étrangers, à porter plainte au commandant de la place.

Le major Von Sommerfield tient un langage menaçant; il déclare que tout citoyen qui porterait des armes

cachées serait traité comme un assassin. Il assure les habitants qu'il est prêt à leur rendre toute justice si les postes ou patrouilles excédaient leur consigne ou l'exécutaient avec brutalité ou violence. Cette journée n'a pas de suite.

D'une façon générale règne une bonne entente entre les citoyens et les étrangers, et la veille de son départ, le général Horn, comme le major Sommerfield, remercie la population de l'accueil hospitalier que l'armée d'occupation a trouvée à Nantes.

Les troupes étrangères quittent la ville le 24 septembre, se dirigeant vers la Normandie.

Un certain nombre de soldats prussiens retenus à l'hôpital rejoignent leur corps à Montdidier. A leur arrivée, le 14 novembre, le général Horn adresse au maire de Nantes une lettre de remerciements pour les soins dont ils avaient été l'objet. Ces sentiments de reconnaissance sont sanctionnés par un témoignage flatteur du Roi. Pelloutier, consul de Prusse, remet solennellement, le 27 janvier 1816, au maire Du Fou, une lettre dans laquelle Fréderic-Guillaume le remercie chaleureusement et lui confère la croix de l'Aigle-Rouge de 3e classe. Une médaille est également remise, au nom du Roi, à la sœur supérieure de l'hôpital.

Sur la demande du Roi, à l'occasion de l'ouverture des Chambres, des messes du Saint-Esprit et des prières sont prescrites par les vicaires capitulaires aux curés de tout le diocèse.

Conformément aux stipulations de la convention passée avec les puissances, l'armée est licenciée, puis il est procédé à sa réorganisation sur les bases fixées par l'or-

donnance du 3 août. La nouvelle armée doit comprendre : 86 légions d'infanterie, 47 régiments de cavalerie et 12 régiments d'artillerie. Ces divers corps portent les noms des départements où ils se forment.

Le département de la Loire-Inférieure est désigné pour l'organisation d'une légion d'infanterie. Les conseils d'examen pour son recrutement se tiennent du 3 au 12 octobre. Les soldats ne montrent pas un grand empressement pour répondre à cet appel. Toutefois leur nombre est assez grand pour permettre une organisation provisoire. Le 12 octobre, un piquet est fourni pour le service du théâtre, qui jusqu'à ce moment était confié à la gendarmerie et à la Garde nationale. Des circulaires sont adressées aux maires pour stimuler leur zèle et les inviter à agir sur les soldats en vue de hâter leur incorporation. Un dernier délai est fixé au 15 novembre et les familles des réfractaires sont menacées de recevoir les garnisaires. Les partisans du régime napoléonien tentent à détourner les soldats de leur devoir, et pour y introduire des éléments dévoués aussi nombreux que possible, les anciens combattants de l'armée royaliste sont admis avec une taille au-dessous de celle qui est réglementaire. Grâce à ces mesures, la légion offre les meilleures garanties de fidélité et son effectif est porté à un chiffre plus élevé que celui primitivement fixé. Le 1er janvier 1816 a lieu la reconnaissance des officiers et la prestation du serment.

Le Gouvernement, à mesure qu'il sent son autorité s'affermir, montre son intention d'en finir avec l'opposition irréductible des partisans du régime déchu. Le code ne fournit pas aux Tribunaux des armes suffisantes pour mettre un terme aux manifestations par lesquelles ils

bravent l'autorité et perpétuent dans les esprits le trouble et le désordre. Le ministère demande aux Chambres les moyens de détruire ces germes de résistance, et pour répondre aux exigences de la situation, sont votées la loi du 29 octobre prescrivant des mesures de sûreté générale, et celle du 9 novembre relative à la répression des cris séditieux.

Ces mesures d'ordre général sont complétées par l'institution de commissaires spéciaux de police, qui sont envoyés dans plusieurs villes, plus particulièrement travaillées par les meneurs bonapartistes. Notre ville est de ce nombre et, dans les derniers jours de novembre, le vicomte de Cardaillac est désigné pour y venir exercer des pouvoirs presque discrétionnaires.

Ce puissant policier se met immédiatement à l'œuvre, et, à la date des 25, 27 et 30 novembre, rend une série d'arrêtés dans lesquelles il se montre résolu à remplir sa mission d'une façon implacable.

Les ex-fédérés, les officiers et soldats des corps improvisés dans les cent jours, ainsi que les officiers de l'ancienne armée restés sans emploi, sont l'objet de ses premières rigueurs et des mesures sont prises pour les côntraindre à se retirer immédiatement dans leurs domiciles de naissance comme d'ailleurs l'avaient prescrit les ordonnances précédemment rendues à cet effet.

Les hôteliers, aubergistes, logeurs en chambres garnies sont tenus à des formalités très strictes. Les habitants, qui reçoivent des étrangers, ainsi que les concierges des maisons généralement inhabitées dans lesquelles des personnes viennent séjourner quelques jours, doivent remplir certaines prescriptions.

Une surveillance très étroite est exercée sur les cafés, cabarets, billards.

Tout détenteur de fusils, même pour sa défense personnelle, est tenu à une déclaration immédiate devant le maire, lequel doit l'inscrire sur un registre. Les récalcitrants sont menacés de la prison.

Ordre est donné aux armuriers, arquebusiers, marchands d'armes, de tenir un inventaire des fusils achetés ou fabriqués et de ceux vendus. La même formalité est imposée pour les fusils en réparation ; les noms de leurs propriétaires doivent être consignés sur le registre.

Défense est faite de fabriquer des armes à feu du calibre de guerre, des couteaux de forme poignard, des pistolets de poche, des cannes à épées, des bâtons ferrés, des fusils ou pistolets à vent, etc., etc.

Toutes ces mesures extraordinaires sont complétées par le rétablissement des cours prévôtales, dont l'ordonnance du 20 décembre règle l'organisation et le fonctionnement et fixe l'existence à trois années.

Une ordonnance du 14 janvier 1816 institue la cour prévôtale de Nantes. Elle désigne pour la présider Baron, président du Tribunal civil, et pour remplir les fonctions de prévôt Bascher des Mortiers, ancien officier des armées vendéennes. Ferval, conseiller à la cour de Rennes, le 4 mars suivant, procéda, en grande pompe, au Bouffay, à l'installation de ce tribunal d'exception.

Le gouvernement ne s'en tient pas à ces mesures extrêmes, mesures qui peuvent trouver leur explication dans la nécessité de réduire des factieux à l'impuissance. Il s'attaque même aux objets matériels rappelant le régime déchu, et l'ordre est donné (ordonnance du

24 novembre) de détruire tous les insignes qui rappellent le souvenir de l'Empire.

Les fonctionnaires de tout ordre s'empressent de rechercher les drapeaux, statues, bustes, emblèmes, etc., relégués dans les coins ou cachés dans les caves et greniers, pour les livrer aux flammes ou les mettre en morceaux. A Nantes, à Paimbœuf et dans quelques autres localités, il est procédé à de véritables autodafé, en présence des autorités et avec un certain appareil militaire. Les cachets, les sceaux des notaires, des tribunaux, des justices de paix, des administrations sont compris dans la proscription. Leur dénaturation est opérée dans les forges des serruriers et procès-verbal est dressé de l'état informe auquel ils ont été réduits. Les préfets, sur l'ordre du Ministre, agissent auprès des chefs des administrations et même de leurs employés pour qu'ils usent de leur influence ou de leurs relations de famille, pour entrer dans les vues du Gouvernement et faire disparaître dans les maisons particulières les insignes proscrits d'une façon si officielle et réputés séditieux.

La Garde nationale, qui était sous les armes pendant les cent jours, n'offre pas toutes les garanties de fidélité et de dévouement que le nouveau régime peut exiger. Sa réorganisation s'opère conformément aux ordonnances des 16 juillet 1814 et 7 juillet 1815. Le colonel Fresneau, qui était à sa tête sous la première Restauration, en reprend le commandement dès les premiers jours du nouveau Gouvernement. On procède à de larges épurations et le Conseil veille à n'inscrire sur les contrôles que des hommes dont les sentiments et les opinions répondent de leur attachement à la cause royale.

La milice citoyenne réorganisée se compose de deux bataillons d'infanterie à six compagnies chacune, du bataillon des sapeurs-pompiers et d'une compagnie à cheval. Un arrêté préfectoral du 7 décembre consacre cette organisation et investit de leurs pouvoirs les officiers choisis provisoirement par le colonel Fresneau.

Le dimanche 27 décembre, a lieu sur le cours Saint-Pierre la prestation solennelle du serment. Les officiers prêtent le serment devant le Préfet, entouré de toutes les autorités, et chaque capitaine reçoit de ses compagnies le même serment de fidélité au Roi et à la dynastie des Bourbons. La journée se termine par un dîner offert par le Préfet aux officiers et aux principaux fonctionnaires.

La Garde nationale, malgré toute la confiance que lui accorde l'autorité, ne peut, dans certaines circonstances, rendre les services que l'on est en droit de demander à un corps organisé d'une façon permanente. Les quelques agents de police municipale et la gendarmerie, en présence de l'état des esprits et des menées audacieuses des bonapartistes, ne peuvent d'autre part suffire à la pénible et lourde tâche d'assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Un nouveau corps est institué sous le nom de Compagnie départementale. Il a pour mission de prêter son concours aux autres corps chargés du service de la police urbaine. La création de cette compagnie n'est pas spéciale à notre cité. Une ordonnance en prescrit la formation dans les principales villes de France. Ces compagnies n'ont qu'une existence temporaire ; elles sont supprimées en 1818.

Le Roi Louis XVIII, en montant sur le trône avait une dette de reconnaissance à acquitter envers les défenseurs de la cause dans la guerre de la Vendée.

Lors de sa première rentrée en France, il avait donné des instructions pour rechercher ces vaillants soldats et donner des secours à ceux que leurs blessures avaient réduits à l'indigence.

Une Commission centrale avait été nommée. Des Commissions départementales avaient fonctionné. 1,142 vendéens se présentèrent devant celle de la Loire-Inférieure. 668 d'entre eux furent proposés pour des gratifications représentant un total de 59,640 fr. et 215 seulement pour les pensions représentant une dépense annuelle de 41,255 fr.

Le retour de Napoléon ne permit pas de donner suite à ces propositions.

Dans les premiers mois du deuxième retour du Roi, les états de proposition sont rétablis. L'année 1816 se passe sans qu'aucune détermination ne soit prise et c'est seulement au budget de 1817 qu'est inscrit un crédit de 250,000 fr. pour secours aux armées de l'Ouest. Une somme de 31,100 fr. est sur ce crédit attribuée à la Loire-Inférieure.

FÉLIX LIBAUDIÈRE.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

de l'Arrondissement de Châteaubriant

(Suite et fin)

E

Echo (L'), f., c. de Derval. — Pavillon du XVIIe s. (fen. sch. sans chanfrein) augmenté d'un bâtiment du XVIIIe aux fen. arquées en maçonnerie. Tôle ajourée : 1798. – Propriétaire : M. de l'Estumière, à Vitré.

Ennerie (L'), f., c. de Lusanger (V. Bergère (Pierre de la).

Epinards (Les). f., c. du Petit-Auverné. — Aux environs, monolithes donnés à tort, selon moi, pour des débris de monuments mégalithiques.

Erbray, b., cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes ; église moderne. — Aux vitraux, armes *I. écartelé* DU BREIL *et* DE PONTBRIAND : *d'azur au lion morné d'argent,* DU BREIL, *d'azur au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable* (PONTBRIAND) ; Devise : *Parcere subjectis, debellare superbos. II. écartelé aux 1 et 4 : d'azur à 3 haches d'armes d'argent en pal ; aux 2 et 3, d'argent à 3 léopards l'un sur l'autre de gueules ;* (PICOT) ; *III. d'azur au griffon d'or, armé, becqué et lampassé de gueules* (SAINT-BRIEUC) ; etc., etc. A la sacristie, statue anc. de sainte Apolline. — Au presbytère, porte à accolade et moulures (XVe ou XVIe siècles). — V. la Cour-Péan, le Châtellier, la Ridelais, la Maurivière, la Sauvagère, les Landelles, etc.

Evin (L'), f., c. de Saint-Julien-de-Vouvantes, au bord du ruisseau de Vouvantes, d'où le nom de ce lieu. – Anc. logis sur plan rectangulaire. Baies sch. à chanfrein ; fen. avec sièges de sch. bleu. Cheminées sch. à corbeaux moulurés. Petite plaque aux armes de France.

F

Fayère (La), f., c. de Châteaubriant. — M. du XVIe siècle, plan rectangulaire, baies sch., porte et fen., cheminée. Les carrières voisines (grès armoricain) ont été ouvertes au XVIIIe siècle. — Propriétaire : M. de Tugny.

Fercé, b., c. de Rougé. — Eglise du XVIIe siècle orientée ; nef unique, chœur à trois pans ; clocher moderne en avant corps, maçonnerie, avec aiguille d'ardoise. Faç. S. porte cintre à moulures et imposte sch. (XVe siècle) et bénitier. Retables (XVIIIe siècle) peinturlurés ainsi que la chaire. Balustre à rampe, dont la courbe élégante enveloppe les trois autels, œuvre fort remarquable d'un comte de Boispéan. Dans la tribune, deux écus en alliance, timbrés de marquis, supports : deux lions : *I^o écartelé aux 1 et 4 d'argent semé de fleurs de lys d'azur, aux 2 et 3 d'or (sic) fretté de gueules* (BOISPÉAN) ; *II° d'azur à la gerbe d'or liée de même soutenue d'un croissant d'argent en pointe, au chef de gueules chargé de 3 étoiles à 5 rais d'argent.* — Baldaquin XVIIIe siècle au maître-autel ; tableau représentant l'Ascension ; contre-retables des autels latéraux : l'Assomption et le Baptême du Christ. Fen. du XVIIIe siècle à barres de fer croisées.
V. Le Boispéan, la Jounière, la Cure, etc.

Feuvrais (La), vill., c. d'Erbray. Quelques baies XVIIe siècle. — Oratoire construit sur l'emplacement d'un précédent. Ecusson sch., pentagonal, entouré d'une cordelière, au-dessus d'un linteau. Nul vestige d'armoiries ou d'insc.

Fleuriais (La), m. b. et f., c. de Treffieuc, rive g. du Don. M. modernisée. Baies XVIe siècle sch. - Avenue vers N., chênes et châtaigniers. Moulin à eau.

Foie (La), f., lieu dit, c. d'Abbaretz.

Foi (La), f., lieu dit, c. de Moisdon.

Fontenay, f., c. de Soudan. — Logis du XVIIe siècle à lucarnes maçonnerie et frontons sch. ; fen. XVIIe siècle. Inscr. : à la lucarne S. : 166. FET LE.. IVILET. — Lucarne N. ; dans un écusson fleurdelysé en pointe : NOBLE HE COVRANT IN QVENOVARD SIEVR DE BEAVCHESNE. — Cadran sol : sur la faç. S. : daté en tête 1643 entre les monogrammes : IHS et M. Au centre, figure d'homme coiffé d'un bonnet carré, vêtu d'un manteau herminisé. Au-dessus, un écu *de...... à...* (oiseau perché sur une étoile de.....) *en pointe ; en chef, un croissant montant de... ;* — hermines entre les rayons ; inscrip. suivant les bords de l'octogone : IE ✕ SVIS ✕ A ✕ ME ✕ IAN ✕ QVENOVA... SIEVR ✕ DELANOE LE 30E AOVST 1643.

Forge (La), v. anc. haut-fourneau, au bord d'un étang formé par le Don. — Paysage de sch. ; un des lieux les plus pittoresques de la région ; c. de Moisdon-la-Rivière. — Logis du XVIIe siècle à lucarnes à gâble plein triangulaire. Au sommet du coteau, logis XIXe siècle

avec deux ailes en équerre, dont l'une vers S. contient la chapelle ; cour et terrasse. — V. Landreau (le).

Fouaie (La), (prononciation Foie), f., c. de Sion, rive g. de la Chère. — Ancien manoir fortifié ; on pénètre dans la cour peu spacieuse par un porche couvert d'un plancher, ouvert vers E. d'un bel arc de sch. plein cintre avec imposte, et d'une porte piétonne de sch., rectangulaire et aux angles arrondis (XVe siècle). Le pavillon qui couronne ce porche est rectangulaire et coiffé d'une toiture quadrangulaire. — Le côté N. de la cour est bordé par le logis aux fenêtres sch. (XVIIe siècle), flanqué vers N. d'une tourelle carrée, contenant un escalier hélicoïdal en bois. — Chevrons dentés. — A l'angle S.-E. est une tourelle cylindrique coiffée d'un toit conique. Vers S., le four, l'écurie à porte cintrée avec claveaux de grès. — A l'extérieur, en face de l'entrée, le puits ; et une énorme tour cylindrique sans aucune ouverture anc., qui doit être une anc. fuye. Derrière, les communs, le pressoir et le jardin aux murs croulants. Avenue vers E. – Propriétaire : M. de Cognac, à Rennes. — (Bibliographie : Histoire manuscrite de Sion).

Fouy (Le), f., lieu dit c. de la Meilleraye.

Foy (Le) (E. M.) ou **Fouaie (Le)** (S. V.), v. c. de Derval. Maison anc. avec tourelle cylindrique contenant escalier en pierre sur la faç. N. — La faç. S. a été modernisée, les linteaux accoladés employés aux nouvelles fenêtres.

Fresnay (E. M. Fresnay), v. f. c. d'Issé, rive g. du Don, anc. logis XVIe siècle, baies sch., lucarne à fronton sch.; chevrons dentés; oculus ; au-dessus de la porte, pierre sch. dont la sculpture a été martelée. A la lucarne, cadran solaire portant au centre un soleil ; au-dessus de l'aiguille, une fleur de lys ; en tête, l'insc.: 1736. M : I : IOU EFFRE ; à la base : FAIT PAR MOI DVRAD. — Int. escalier en pierre, hélicoïd. mais non logé dans une tourelle. — Aux maisons voisines, deux autres cadrans solaires sans insc. — Portes et fen. sch. accoladées.

G

Gagnerie (La), v. c. de Moisdon, au bord du Don, rive g. — Quelques maisons anc. à baies de sch., chanfreinées, linteaux accoladés ; meurtrières ; cheminées de sch. au rez-de-chaussée, de bois au 1er étage.

Galmelière (La), f. et m. b. c. de Moisdon-la-Rivière, « retamée » selon l'expression locale ; au fond d'une cour dans laquelle on pénètre par un portail en ogive, à claveaux de grès armoricain, flanqué d'une porte piétonne. Près de celle-ci, belle porte moulurée sch. à arc surbaissé. Accolé à la m. moderne, l'anc. logis ; baies sch. autrefois à meneaux, porte cintre ; restes d'une tour (XVe siècle).

Galot (Moulin) ou **Grée-Galot,** m. et moulin à v. c. de Lusanger. — Alignement de menhirs décrit dans le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle, et demeuré tel. Dans le champ, en face la m. vers S. deux autres blocs de grès quartz, debout, et mesurant 1 mètre de hauteur.

Galotière (La), f.; c. de Jans. — Logis à rez-de-chaussée sans étage avec lucarnes sch., (XVIe siècle), tourelle cylindrique à l'angle N.-E. — A l'O. curieuse m. qui est peut-être du XVe siècle. Les poutres de l'étage, dépassant la muraille orientale d'environ 2m,50, supportent des longrines qui, elles-mêmes, portentle plancher d'un appentis fermé de poutrelles verticales et obliques, établi au niveau de l'étage supérieur de la m. et communiquant avec lui. La toiture est supportée par des chevrons dentés. — Une porte ogivale, en maçonnerie, ouvre dans le plain-pied. De chaque côté, deux petites fen. refaites, dont le linteau en sch. vert est creusé d'une accolade. — A l'int., est une belle cheminée en sch., dont le manteau porte en son milieu un cartouche carré contenant un écu ogival sans meuble. Porte de communication à linteau mouluré, ouvrant sur une chambre dont la poutre porte l'insc.: M I + 1761. — La poutre du pressoir est datée 1771.

Galottière (La), chât. modernisé, c. de Lusanger. — Quelques baies sch. (XVIe siècle), à la faç. O. — La chap. reconstruite, lieu de pélerinage, garde les statues en bois des SS. Côme et Damien, l'un tenant un vase, l'autre tenant un livre. Ces SS. passent dans le pays pour avoir guéri les plaies du Christ. — Douve vers N.

Ganrie (La), m. c. de Casson. Logis du XVIIIe siècle ; tourelle carrée renfermant un escalier de bois. Superbe allée de buis, en tonnelle, haut de 4 à 5 mètres.

Garenne (La), anc. château, c. de Soudan. -- Entre les deux branches de la Chère, au milieu d'une immense cour-prairie entourée de murs et de douves. Grand logis, régulièrement bâti, entre deux pavillons, légèrement en avant-corps des faç. aux extrémités. Rez-de-chaussée et étage percés symétriquement de larges fen. sch. (XVIIe siècle), dont une vers N. ayant gardé ses meneaux. Cette fen. et des meneaux, aujourd'hui aux lieu et place des linteaux, prouvent la réfection des bâtiments à la fin du XVIe siècle. La plupart des baies ont été bouchées pour diminuer les charges de l'impôt. A la base du toit, lucarnes en sch. avec fronton triangulaire, percées d'un oculus ovale, posé horizontalement, fermé d'un treillis, et s'élevant au droit des fen., sept vers S., cinq vers N. — Vers S. tourelle d'escalier en avant-corps, conservée de l'anc. manoir ; sur cette tourelle, cadran solaire, daté 1692. — A l'int. gr. cheminée sch. sur pilastres moulurés, dans la cuisine. Appartements lambrissés, cheminées de marbre avec roses et la lettre T. Plaque de foyer brisée, aux armes des Cossé-Brissac. — Large escalier à rampes droites. Long corridor desservant tous les appartements du 1er étage, longeant la faç. méridionale. — Aux angles du préau, vers S. deux pavillons à baies XVe siècle sch. — Vers E. la f., l'abreuvoir et l'anc. fuye à corniche de sch., tour cylindrique à toit conique. — Vers O.

bâtiments, pavillon d'angle (N. O.) gr. porte cochère plein cintre. Vers S.-E. douves sèches.

Garrelaye (La), *Garlais* (E.-M.), *Garelais* (S. V.), chât. c. de Derval. Chât. modernisé ; gr. baies sch. (XVIIe siècle). Des poutres peintes rappellent l'anc. splendeur de ce manoir ; grisailles sur fond rouge ; écussons peints ; l'un *de....... au lion rampant de.......; un autre parti au 1 d'azur au lion d'argent accosté de 2 épées de même en pal, garnies d' (or) les pointes en haut* (LE MAISTRE) ; *au 2e d'argent à 2 fasces de gueules accompagnées de 3 cœurs de même, 2 en chef, 1 en pointe.* — Les bâtiments, sans plan régulier, s'étendent jusqu'à l'entrée vers S. près de laquelle est un reste de douve ; la chap., dit-on, en occupait l'extrémité ; vers S.-O. baies et meurtrières sch. Avenue vers N. sextuple rangée de hêtres. — Sur les landes dites « de la Garrelaye », à l'angle du chemin qui conduit de la route vers la m. ou moulin de Quibut, au N. est un entassement de blocs de quartz surmonté d'une croix de sch. Devant cette croix, sous les ajoncs sont deux pierres, dont l'une est un poudingue de 1 mètre de haut sur 1m,20 de longueur et 40 centimètres d'épaisseur, laquelle a été calée de manière à tenir debout. Il est à remarquer que ces deux pierres ne font pas partie du monument religieux.

Gâtines, m. b.; c. d'Issé ; anc. man. construit en équerre, avec tourelle cylindrique à l'angle interne ; baies sch. XVIIe siècle, restauré. Pièce d'eau et douves vers O. — Avenues, chênaie ; chap. moderne ; mégalithes grès ferrugineux aux env. Des briques, des haches ont été tirées du sol des jardins vers N. — Sur une clochette provenant, dit-on, de la Ferrière, en Moisdon, insc.: G. DE LA FERRIERE 1633. — Sur une autre, insc. : NOBLE HOME GALLOIS BELOT SEIGNEVR DE LA GALMERIERE 1647. Ecu *d' (argent) à la croix de (sable) accompagnée de quatre pieds de vautour de (sable) grilletés d' (or) et liés de (gueules),* (BELLOT).

Gilles (St), f. c. de Saint-Aubin-des-Châteaux. — M. à baies sch. XVIe siècle. — Sur la lande, couverte en partie de sapins et dévalant à la Chère. sont de nombreux blocs de grès ferrugineux que les paysans débitent pour « ferrer » les chemins. Quelques-uns, très gros, sont hors de terre ; d'autres affleurent le sol. Dans le pâtis aspectant le b., sont deux énormes monolithes dont le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle donne les dimensions ; deux autres vers E. sur la route qui conduit au Perray.

Giptière (La), f. c. de Soudan. — M. : une baie sch. chanfreinée, l'autre non chanfreinée datée 1658. Cadran solaire sur le tuyau de la cheminée avec l'insc.: JEAN BODIN, le monogramme JHS et la date 1760. Y existait il y a vingt ans un chêne colossal.

Gohorais (La) ou **Gohoraye**, f. c. de Châteaubriant. Logis du XVIe siècle, plan rectangulaire faç. N., tourelle cylindrique d'escalier à toiture quadrangulaire.— Cheminée sch. avec écu au monogramme : J H S avec un cœur en pointe. Baies sch. larges chanfreins.

Goudière (La), f. c. du Grand-Auverné. Dans un champ situé à l'angle N.-O. du carrefour formé par la route et le chemin de la f.

qui se prolonge jusque sur la route du Grand-Auverné à Saint-Sulpice, est un beau menhir, grès quartz blanc, de 1m,50 de haut, 1m,50 sur chaque face, debout. A quelques mètres vers O., deux autres blocs presque enterrés. Dans le chemin, un autre bloc quartz blanc, allongé, de 1m,50 de long. — Signalés par le *Dictionnaire archéologique* aux environs de la Coutancière.

Grand-Chemin (Le), v. c. de Moisdon. — M. datée 1771 et 1785.

Grand'Ville (La), vill. c. de Jans. — Vieux logis à demi démoli avec pavillon carré vers N. ; porte sch. XVIIe siècle et meneaux encastrés dans la maçonnerie ; chevrons dentés.

Grange-Potier (La), v. le *Châtellier* d'Erbray.

Grée (La), chât., c. de Soulvache, rive g. du Semnon. — Entièrement remanié au XVIIIe siècle, faç. sans caractère ayant conservé une baie à deux étages et une fen. du XVe siècle moulurée. – Plan rectangulaire avec pavillon en retour d'équerre, vers E. et vers N. un autre pavillon massif en avant-corps. Sur la faç. S., beau cadran solaire en sch. bleu, circulaire, bordé de feuillages. En exergue, l'insc.: *Sit nomen Domini benedictum | in omnibus Regionibus orbis.* A l'ext. des rayons, des trèfles et des hermines ; à la pointe, écu sans meubles entre deux étendards herminisés, au-dessous de l'insc.: *Infortunatus fecit 1787*. A l'int., la grande salle, divisée par une cloison, a conservé une magnifique cheminée en sch., au manteau porté par de robustes et trapus pilastres polygonaux ; tablette monolithe supportant la hotte ornée d'un gr. cadre bordé d'un cintre mouluré. Au plafond, deux maîtresses poutres, l'une engoûlée à ses extrémités par deux animaux fantastiques, torsade longitudinale : écu fruste au milieu ; la seconde sculptée aux extrémités de deux figures humaines que leurs dimensions rendent grotesques. -- Poutrelles moulurées. Le tout malheureusement couvert de chaux. Au rez-de-chaussée du pavillon N. est encore le fournil, avec meule de granit et pétrin (ou maie) creusé dans un tronc d'arbre de 3 mètres env. de longueur sur 0m,40 d'équarrissage. Une porte ouvrant dans la cuisine découvre le puits, ajourant la muraille. – Cour entourée de murs, vers S.-O. l'anc. chap., reconnaissable à ses baies tuffeau, cintre ; vers O. le jardin en terrasses et charmilles, arbres taillés ; vers S. le pressoir et la chap. moderne de style ogival. -- Dans le parterre, cadran solaire daté 1782. — Les douves, visibles en certains endroits, étaient alimentées par le Semnon.

Grée (La), v. Auverné (le Grand).

Grée-à-Midi (La), v. et moulin, c. de Sion. — Des menhirs signalés par le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle, reste celui placé au pied d'une croix. — Quartz de petit volume.

Grée (La) de la Chutière, f. c. de Noyal ; y existait avant 1892 un menhir de 1m,60 de haut posé sur un socle de pierres disposées, mais sans ciment, caché à deux pieds en terre. *Dict. du destructeur.*

Grée (La) de la Piette, v. la Piette.

Grée-du-Bourg (La), m., b. de Sion N.-E.

Grée-Gallot, (v. Gallot).

Grées (Les), gr. v., c. de Nozay. - Beau logis, manoir du XVIe siècle, plan rectangulaire avec curieuse tourelle en avant-corps de la faç. N. — Cette tourelle est quadrangulaire : deux côtés parallèles sont perpendiculaires au mur de la faç., alors que les deux autres forment un éperon en se rejoignant à angle droit. Baies sch. linteaux accoladés, chanfreins ; ouvertures disposées symétriquement ; additions XVIIIe siècle vers N. — A l'int., cheminée ; plaque de foyer aux armes en alliance *Io de.... au créquier à 7 branches de.... et IIo de..... à la croix pattée de....* — timbre de marquis, sommé de deux grues ou cigognes affrontées tenant dans leur bec un anneau ; supports, deux amours nus de face ; soutenant les écus, deux cornes d'abondance. (V. la Hunaudière). Int. de la tour : escalier hélicoïdal fort large, marches sch. avec astragale, détail fort rare ; meurtrières et sièges dans les fenêtres.

Gué (Le), f. dépendant du Moulin-Roul, c. de Soudan ; m. XVIe siècle, baies sch. chanfreinées, l'une grillée ; au linteau de l'une d'elles, insc. encore inexpliquée A9AI (?) Doit son nom à sa situation près de la Chère.

Guiltais (La), v. c. de la Meilleraie. — M. anc. avec porte et fenêtre sch. avec chanfreins (XVIe siècle).

Guinelière (La), f. c. de Petit-Mars. — Deux pavillons quadrangulaires à un étage, dont l'un daté 1727.

Guinret, f. c. de Derval. — Anc. manoir du XVIe siècle. Plan rectangulaire faç. S. modernisée. Faç. N. tourelle pentagonale contenant un escalier à degrés de sch. Baies sch., meurtrières en pinnule. Belle porte au linteau accoladé sur corbeaux ; jolie fenêtre à meneaux croisés ; deux accolades et dentelure au linteau ; appui mouluré ; chanfreins. Une cheminée à l'étage montre sur son manteau un écu malheureusement martelé sièges sch. dans les embrasures. — Propriétaire : M. de Gouet.

H

Haie (La), chât. c. de Derval. — Manoir restauré récemment. Plan rectangulaire (axe S.-O.-N.-E.) augmenté vers S.-O. d'un pavillon rectangulaire XVIIIe siècle. — A l'angle E., tour cylindrique à toiture pyramidale. Tourelle hexagonale au milieu de la faç. externe ; porte à corbeaux, fen. à meneaux (XVIe siècle). Baies chanfreinées en gorge ; les meneaux ont été enlevés. Petite cour entourée de bâtiments (XVIe siècle) ; portes à fronton triangulaire sch. — Porche d'entrée, à claveaux de sch., cintre surbaissé. — Jardin vers O. —

Cinq colonnes monolithes sch., dont quatre soutenant un garde-manger. — Avenues vers Derval et la route nationale.

Haie (La Petite), f. c. du Grand-Auverné. — Ancien chât. La cour, fermée de murs, est entourée de bâtiments. Pas de traces de douves. L'entrée aspectait le N. C'est un porche ouvrant à l'int. et à l'ext. par de grands arcs aux claveaux de sch. Deux tourelles engagées encadrent le porche et le pavillon qui le surmonte. Elles n'ont aucune baie et sont coiffées d'un toit conique ; le pavillon a une toiture quadrangulaire. De chaque côté, sont deux corps de bâtiments ; celui vers E. prolongé par la chap. à abside à trois pans, éclairée par deux portes, l'une int. l'autre ext., et par quatre fen., cintre et embrasure en sch. (XVIe siècle). Bénitier de sch. — Dans la faç. ext. de l'aile E. deux baies XVIIe siècle surmontées d'une lucarne de la Renaissance (Henri II) en tuffeau, avec fen. géminées. — L'aile O. est éclairée par une large fen. XVIIe encore grillée. Au droit, une lucarne détruite mais dont le tympan garde encore une tête de femme. Le bâtiment E. est flanqué int. d'une tourelle cylindrique contenant l'escalier. Le bâtiment O. est précédé d'un escalier dont le palier est couvert d'une toiture en impériale ardoisée, soutenue par une colonnette de sch. L'aile en retour d'équerre montre une jolie lucarne à consoles, mais sans fronton. A l'angle sous le perron, le puits non muraillé, auquel on peut accéder de l'int. — A l'angle S.-E. de la cour, la base d'une grosse tour cylindrique sert auj. de fournil. La faç. O. est défendue par une tourelle en éperon contenant un étroit escalier. Cheminées à jambage de sch. — Restauré récemment. — Propriétaire : M. de Rochebrune, Luçon.

Haie-Besnou (La), chât. mod. ogival. — Plaques de foyer : Salon : *de..... à deux rameaux en sautoir de chêne et de palmier, accompagné en chef d'une étoile à 5 rais de.... en pointe d'un croissant montant de.....* Heaume taré de face ; supports : deux lions. — Salle à manger. — *de..... à 3 fleurs de lys de.... 2 & 1, supports : deux lions.*

Haie-Cherel (La), f. c. de Moisdon. — Anc. m. fortifiée sur la lisière S. de la Forêt-Pavée. Logis sur plan rectangulaire (axe O.E.) avec tour d'escalier en avant-corps vers S. au milieu de la faç. — Vers N. aux angles, deux tourelles carrées, à la fois latrines et guettes. La construction est faite d'éclats de sch. Baies sch. (XVIIe siècle), meurtrières aux tourelles. Dans celle du S. escalier de bois, à noyau central, mais marches monoxyles. Guichets avec tourniquets. — A l'étage, dans la grand'chambre, cheminée à manteau de bois ; sur la tablette, en relief, un cœur entre deux croix. — Vers S. à l'ext. deux haies de buis. — Propriétaire : M. Roland de Rengervé, la Motte-de-Vaux, Ercé-en-la-Mée (Ille-et-Vilaine).

Héraudière (La), f. c. de Fercé. — Anc. chât.; l'habitation a été démolie vers 1850 ; les douves comblées en 1893. Il ne reste que la chap., occupée par le pressoir, voûtée en berceau de bois ; deux fen. XVIIIe siècle ; clocheton d'ardoise ; sur la crête du toit, plaque de tôle ajourée de la date 1777. Dans la m., deux plaques de foyer ; l'une, montrant une figure de femme, au milieu d'une guirlande circulaire de feuillages ; l'autre à l'écu de Bourbon, avec deux anges vus

de face pour supports, couronne royale, ordre du Saint-Esprit. Un pavillon reste debout vers S. des deux qui gardaient l'entrée. — Beau site, côteau S. du Semnon.

Heurtebise, vill., comm. du Petit-Auverné. — M. du XVIIIe siècle, dans la construction de laquelle on a utilisé des pierres de sch. chanfreinées provenant du bâtiment antérieur. — Plaque de foyer aux écus en alliance : Io *de.... à la bande de.... chargée de 3 étoiles de....*; IIo *de.... à 3 anilles ou chaînons de.... posés en barre.* (COLLOMBEL ?). Autre plaque aux armes de France.

Houssay (La), ou les « *Follets de la Houssay* » auj. « *Saint-Joseph de la Houssay*, lieu dit, c. de Rougé, sur un coteau dominant le cours de la Brutz, riv. dr. — Lieu de pèlerinage ; les mégalithes qui gisaient là ont été utilisés pour l'édification d'un monument religieux. Un bloc de grès assez volumineux pourrait servir de table de dolmen. Les pierres effilées ont été dressées au bord des allées du bois.

Hunaudière (La), g. vill., c. de Sion, au bord de l'étang de ce nom, traversé par la Chère. Lieu pittoresque. Ce vill. possédait encore, il y a un quart de siècle, une forge et un haut-fourneau. Aucune m. antérieure au XVIIIe siècle. — Dans le grenier d'un logis XVIIIe siècle à tourelle carrée, vers N. —, sont abandonnés deux modèles en bois de plaque de foyer, sculptés avec armoiries : l'un à 2 écus en alliance : *Io de.... à l'aigle bicéphale de.... ; IIo de.... à la croix de...., cantonnée aux 1/4 de 2 croissants de.... aux 2/3 de 2 étoiles de.... ;* l'autre, *de.... au chevron de.... accompagné de 3 étoiles de.... 2 en chef, 1 en pointe soutenue par un croissant montant de....* — Des exemplaires de la 1re existent à la Hunaudière même, m. du moulin ; à Chahin, en Sion ; à la Roche-Giffard, en Saint-Sulpice ; au Moulin-Roul, en Soudan. — La cloche de l'anc. usine porte l'insc. : ROBERT WOVLDHAVE 1677. W B. - Une autre plaque est au rez-de-chaussée de ladite m. XVIIIe siècle ; elle porte deux écussons en alliance *Io de.... au créquier à 7 branches de.... IIo de.... à la croix pattée de....* le timbre surmonté de deux grues ou cigognes affrontées tenant en leur bec un anneau ou une couronne ; supports, deux hommes nus vus de face. — (V. les Grées, en Nozay.) — Une autre plaque existe à la m. Franco, à l'O. du vill.; elle fut fondée à la Hunaudière par le sieur Franco, anc. fondeur, en mars 1855. Elle porte un écu *de.... fretté d'(azur) au chef de (gueules)*. Timbre marquis ; mître et crosse ; chapeau à 10 glands. — Un modèle en bois provenant de la Hunaudière existe chez le sieur Martin, peintre-photographe à Nozay ; il porte deux écus en alliance : Io *de (gueules) à 3 faces échiquetées d' (argent) et d' (azur)* (CAMBOUT) ; IIo d' *(azur) à la croix fleurdelysée d' (argent) cantonnée de 4 roses d' (or)* (GODART). — La Hunaudière, la Forge en Moisdon, la Forge en Martigné, le Fourneau en la Prévière, avaient dans ce pays la spécialité de ces plaques armoriées que le populaire appelle des « contre-feux ». — Vers S., à l'entrée du bois, existe une chap. sans caractère (XVIIo ou XVIIIe siècle) dite de Saint-Eloi, contenant des anc. statues.

I

Issé, b., c. de Moisdon, sur le Don ; église moderne orientée ; nef, transept, chœur ; voûtes en bois : fornice peint et doré. Aux voûtes : N., écu *écartelé aux 1 et 4 d'azur au lion rampant d'argent, couronné de même ; aux 2 et 3 d'argent à 2 bandes de gueules.* — (GRÉGOIRE XVI). — S. : *d'azur à la croix alesée soutenue d'une clef et d'une épée en sautoir, le tout d'argent*, avec la devise *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* (JACQUEMET). Devant le clocher, à l'entrée du chemin du Buron, m. avec pignon aux larges baies sch. carrées, meneaux enlevés (XVIe siècle) ; une autre à faç., baies sch. (XVIe siècle). — Voir le Buron, Fresnay, Gastines, la Galmelière, Coëtreux, etc).

J

Jacques (Saint-), chap. (V. Les Touches).

Jahotière (La), ch. moderne, c. d'Abbaretz ; à l'angle de la construction nouvelle, tour cylindrique très élevée, autrefois en avant-corps du logis. – Fourneau et bizarres constructions (style anglais du XIXe siècle) d'une usine abandonnée.

James (Saint-). f., c. d'Erbray. Baies XVIe siècle. – Statue décapitée, en tuffeau, dans une niche, provenant d'un oratoire détruit, qui existait près d'un « breil » vers E.

Jans, b., c. de Nozay. — Presbytère : logis de la fin du XVIe siècle à l'E. de l'église ; lucarnes en sch. bleu, basses, à fronton triangulaire, ajourées d'un oculus ovale ; chevrons dentés ; sur la faç. E. tourelle quadrangulaire à baies sch. contenant l'escalier.

Jarrier (Le), nom commun à un grand nombre de fermes.

Jarrier-aux-Moines, f., c. de Châteaubriant, appartenait aux Trinitaires de Châteaubriant.

Javardan, *alias Javardon.* — Forêt au N. de la Loire-Inférieure au milieu de laquelle existait il y a un demi-siècle une verrerie, aujourd'hui remplacée par un pavillon de chasse. Dans le sous-sol de ce pavillon, plaque de foyer à l'écu *parti au 1er de.... au chevron de.... accompagné de 3 trèfles de.... 2 en chef, 1 en pointe, au 2e de.... à la bande de.... accompagnée de 2 aigles de....*

Jeuc (La), v. c. de la Meilleraie. — M. anc., baies de sch., chanfreinées (XVIe siècle) meurtrière en pinnule dans une pierre de sch. bleu.

Jonchère (La), f., c. de Juigné-les-Moutiers, lisière N. de la forêt de Juigné. — Vieux manoir du XVe siècle augmenté fin du

XVIe siècle avec deux pavillons carrés sur la faç. N. Chap. du XVIIIe siècle dans l'angle S.-E. de la cour. Jolie porte cintre surbaissé, fen. à meneaux encore grillée sch., oculus et fen. du XVIe siècle tuffeau. Cheminées sch. XVIe siècle. Plaques de foyer, l'une illisible, l'autre à deux écus en alliance : I° *de (gueules) à 3 flèches empennées d'(argent) posées en pal la pointe en haut, au chef d' (argent), chargé de 3 bandes de (sable)* (SAGET) ; II° *d'(argent) au lion de (sable) armé lampassé et couronné d' (or)* (RUELLAN) ; supports, deux lions. — (V. la Pesnaie).

Jouannière (La), doc., **Jaunière**, E.-M. **Jounière**, S. V. — ff., c. de Fercé, anc. chât. dépendant de la Vicomté de Fercé. — Corps de logis en équerre ; la partie angulaire (N.-O.) a été démolie. Reste un bâtiment avec baies (XV-XVIe siècles) au rez-de-chaussée ; du XVIe siècle au premier ; parties supérieures modernes. Fen. sch. garnies de ferrures. Cuisine, grande cheminée à manteau et plaque avec armoiries *parti au 1er de gueules à la herse d'or, au 2e de.... au lion rampant de....* — avec l'insc. : SAMVEL DAPELVOISIN ET ELIZABETH DE PIERRE BVFFIERE. Au 1er étage, grande salle avec poutres et solives peintes en gris brun, rehaussé de filets blancs, d'ornements et des lettres S E enlacées. — Carrelage de 6 cent. 1/2 de côté. Cheminées XVIIIe siècle. — Au milieu de la cour pièce d'eau circulaire. — Vers O. logement du garde et écuries ; fen. sch., à fronton circulaire (fin XVIe siècle Charles IX). — Le château était entouré de douves qui subsistent. Vers S., petit étang. Vers N. jardin et motte (?). Vers E., en dehors de l'enceinte, bâtiments de f., dont l'un daté 1637 à une lucarne vers E. — V. le Bois-Péan.

Juigné-les-Moutiers, b. c. de Saint-Julien-de-Vouvantes. — Au chevet de l'église, moderne, vieux manoir restauré, ayant vers N. une tourelle cylindrique. Route de Châteaubriant, maisons du XVIe siècle ; corniches et modillons en tuffeau. — Voir la Primaudière, la Jonchère.

Juigné (le Vieux), v. c. de Juigné, sur le ruisseau séparatif des départements de Maine-et-Loire et Loire-Inférieure, berceau de la c. actuelle, selon le *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* par C. Port. — Quelques maisons anciennes (XVIIe s.).

Julien-de-Vouvantes (Saint), b. chef-lieu de canton sur la route nationale d'Angers à Rennes. Ancienne maison aux arcs plein-cintre en claveaux de grès, faisant face à un pavillon remanié. Devant le portail de l'église, à g. m. du XVIIe siècle avec tourelle d'escalier, celui-ci ouvrant sur la route. A dr. grand logis XVe ou XVIe siècle, baies sch. avec meneaux, défendues de grilles. Escalier à vis, noyau de maçonnerie ; portes à larges chanfreins, pointe d'accolade ; larges et hautes cheminées de sch. Lucarnes à fronton triangulaire, insc.: RENNE POHIER 1632. — Au chevet de l'église, restes d'anciennes maisons XVIIe siècle ; vers O. maison XVIe siècle avec tourelle cylindrique vers N.; oculus sch. Dans le vallon, au bord du Don, maison du XVIe siècle. Chap. Sainte-Anne, moderne, dans le cimetière. Jolie église moderne, à trois nefs, 8 travées, chevet droit, style hybride où le flamboyant domine. Pignons percés de

magnifiques fenêtres à meneaux, aux riches dessins. Voûtes de brique soutenues par de frêles colonnes à anneaux sculptés. Crypte contenant un musée formé des débris de l'ancienne église. Christ ancien et statues anciennes de la Vierge, de saint Louis et de saint Julien. — Ecussons des clefs de voûte de l'église nouvelle: 1. Léon XIII, pape. — 2. *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à un buste d'or, le col d'argent ensanglanté de 3 gouttes de sang de gueules, entouré d'une gloire d'or, soutenu d'un dextrochère tenant une épée élevée, le tout d'argent ; aux 2 et 3 d'azur à la croix d'or cantonnée de 12 fleurs de lys d'or, 3 dans chaque canton* (SAINT JULIEN DE BRIOUDE). — 3. *D'azur à 3 fleurs de lys d'or* (FRANCE). — 4. *Parti à dextre de gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre (Normandie) ; à sen. d'azur à 3 barbeaux d'argent (Luçon) au chef d'hermines (Bretagne)* (LECOQ, *évêque de Nantes*). — 5. *D'hermines plein* (BRETAGNE). — 6. *D'or à la rose tigée de sinople au naturel, au chef de sable chargé d'une croix de Malte* (?). — 7. *D'azur à la crosse d'or posée en pal accostée à dextre d'une clé d'argent, à sen. d'une fleur de lys d'or* (SAINT FLORENT DE SAUMUR). — II, nef septentrionale. — 1. *D'argent à 3 buires ou channes de sable* (CHENEL). — 2. *D'..... à 3 merlettes de..... posées 2 et 1* (COLIN). — 3. *D'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cant. de 16 alérions d'azur* (MONTMORENCY-LAVAL). — 4. *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à quatre fusées d'argent semées d'hermines et posées en fasce, accompagnées de 6 besans de même, 3 en chef, 3 en pointe; aux 2 et 3 de gueules à 5 fleurs de lys d'or* ou mieux *de gueules semé de fleurs de lys d'or* (DINAN-MONTAFILAN). — 5. *D'hermines à 3 fasces de gueules* (LA RIVIÈRE EN HAUT-BOIS). — 6. *Ecartelé aux 1 et 4 d'or à une bande de......, aux 2 et 3 d'argent à 3 fasces de gueules* (BOIS-BÉRANGER-TROGOFF). — III, nef méridionale. — 1. *D'azur à 3 fleurs de lys d'or* (FRANCE). — 2. *D'or à trois merlettes de sable, 2 et 1* (DE BRIE). — 3. *D'argent à l'arbre de sinople pommeté d'or, terrassé de....... accompagné de 3 merlettes de sable aux ailes d'argent, 1 et 2* (VIGNÉ). — 4. *De gueules semé de fleurs de lys d'or* (CHATEAUBRIAND). — 5. *D'argent à 3 jumelles de gueules accompagné de 6 coquilles d'azur 3, 2 et 1 au chef d'or* (MICHEL GUIBÉ). — 6. *De gueules à 3 croissants montants d'or, 2 et 1* (SAINT-AUBIN). — 7. *De gueules à neuf mâcles d'or, 3, 3, 3* (ROHAN).

Dans le b., grotesque provenant d'un sommet de gâble placé au pignon d'une m. vers N. — Girouette ajourée datée 1790. — A la lucarne d'une maison moderne, près la Mairie, écu *de...... à 3 épées en pal.* — (V. la Bryais, la Patichauderie, les Garennes.)

Jutaie (La), ff., c. de la Chapelle-Glain. Dans les bâtiments nouveaux, baies sch. à chanfrein provenant du manoir détruit. Les traces de celui-ci sont encore visibles : plan rectangulaire, les faç. aspectant N. et S., avec tourelle d'escalier à l'angle N.-E.

L

Landelles (les), v. c. d'Erbray. Chap. reconstruite en 1896 ; au-dessus de la porte O. écusson, sur sch., encastré dans la muraille,

aux armes de Condé ; collier d'ordre aux L couronnées. Au carnaval de 1894, l'ancienne chap. s'écroula ; tout le village accourut au bruit car un dicton populaire disait que « lorsque la chapelle s'écroulerait tout le village tomberait ». Vierge (en bois) portant l'Enfant ; cloche datée 1701. — Vers E., m., dite de l'*Aumônerie*, avec baies en sch. chanfreinées, cheminée moulurée (XVe ou XVIe siècle).

Landreau (le), appelé aussi le *Vieux Logis*. M. située au vil. de la Grande-Forge, c. de Moisdon ; plan rectangulaire, haute toiture ; trois lucarnes à fronton triangulaire sch.; larges fen. encadrées de sch. bleu ; XVIIe siècle. Curieuse disposition des cheminées à l'intérieur. — Vestibule central. — Dans le sous-sol, plaque de foyer aux armes des Condé.

Languedun, v. c. de Rougé. Sur les pentes du ruisseau de Beauchêne, rive g., nombreux mégalithes dont quelques-uns atteignent plusieurs mètres de longueur. Grès ferrugineux. Deux dans la lande à l'E. du ruisseau sont des tables à peu près régulières ; deux autres beaux mégalithes, route de Saint-Aubin,du côté de l'O. au carrefour.

Lantilloux, moulin à vent, c. d'Abbaretz, à l'E. des buttes du Château. Les fermiers dépendant de la Beautrais doivent moudre à ce moulin, sous peine d'une augmentation de 25 fr. du prix de leur loyer annuel.

Laurière (E.-M.) ou **Lorière (la)** (S. V.), f. c. de Nozay. — Ancien manoir du XVIe siècle ; plan rectangulaire ; faç. E. flanquée d'une haute tourelle carrée contenant l'escalier hélicoïdal en sch. ajourée de petites baies sch. à chanfrein ; dans le cellier, chambranle sch. à large chanfrein fleuronné. La porte d'entrée est surmontée d'un linteau en arc surbaissé orné d'une frise d'ornements délicats en rosaces, comme ceux déjà vus à Croquemais. A l'int. le manteau de la cheminée en sch. porte dans sa partie supérieure une ornementation sculptée malheureusement recouverte d'une épaisse couche de chaux, et sur la tablette un écu en pointe également badigeonné. Chevrons dentés.

Lezé, vil., c. du Petit-Auverné. M. avec baie de sch., chanfreinée. Vers N. une m. possède un magnifique contrefeu qui provient d'une anc. m. de la Chapelle-Glain. L'encadrement est d'un dessin fort riche. Au milieu, sur un fond de lambrequins, est l'écu à trois lobes de France surmonté d'une couronne royale, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel fait d'hermines et de coquilles. Au-dessus de ce contrefeu, pendent trois crémaillères reliées par une traverse fleurdelysée à ses extrémités.

Limarault, f. c. d'Abbaretz. Anc. chât. Linteaux et meneaux sch. (XVIe siècle).

Limerdin, f. c. de Nozay. — Sur une éminence d'où l'on découvre tout le pays d'alentour, chap. moderne contenant une *Pieta* ancienne en bois peint.

Livernière, ou l'Ivernière (S. V.) logis du XVIIIe siècle, c. de Casson, au milieu d'un enclos de murs faits d'éclats d'un grès micacé commun aux environs, où il affleure le sol. — Baies en tuffeaux symétriques ; au fronton triangulaire de la lucarne du milieu, deux écus en alliance, illisibles, et la date : 17.8. — Restes de vitraux sertis de plomb. Peintures sur toile aux trumeaux des portes. Cheminées style Louis XV ; plaque foyère, provenant, dit-on, du château de Casson, à l'écu *de........ à 3 fleurs de lys de......* Supports : deux lions. A g., dans la cour, bâtiment à baies de sch. bleu, autrefois à meneaux. — Propriétaire : Mme de Bouillé, à Casson.

Loris (champ de), c. de Saint-Aubin-des-Châteaux.— A 500 mètres O. menhir, grès ferrugineux, signalé par le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle dans le champ de la Douère ; les nombreux mégalithes qui environnaient ce menhir ont été détruits et forment un mur le long du chemin. Ces alignements occupaient un espace mesurant 45 mètres de long sur 15 de large.

Louisfert, b., c. de Moisdon. — Eglise du XVIIe siècle sans caractère ; plan en croix latine ; retables, — Calvaire mégalithique formé de blocs trouvés dans la c. et les c. voisines. Menhirs provenant de la c. de Saint-Vincent-des-Landes. V. *Dict. arch.* de M. de Lisle. — Statues anc. en bois et en pierre ; coq doré provenant d'une église de Nantes (Saint-Nicolas ?). — Restes d'un magnifique retable en granit représentant le Christ entouré de personnages auréolés plus grands que nature, sculptures d'un beau mouvement ; ce retable existait jadis à Soudan (?), où il avait été déposé dans le jardin de la cure, vers 1820. — Dans le cimetière, anc. chap.

Lusanger ou Luzanger, b., c. de Derval. — Au « Vieux Bourg », situé à 1 kilomètre O. de la nouvelle agglomération, autrefois appelée la *Formandie,* auj. par corruption *la Normandie,* subsiste l'anc. église paroissiale, au carrefour des routes de Châteaubriant, Derval, Jans et Sion. Le pignon O. borde la route de Sion. L'édifice orienté mesure env. 50 mètres de long. Bâti sur plan rectangulaire, sans transept ni abside, il se compose d'une nef unique formée de deux murailles ajourées, chacune, vers le chœur, de deux portes en ogive. Le pignon O. est percé d'une porte ogivale formée de claveaux de grès rouge, sans moulure. Le pignon E. était percé, au-dessus de l'autel, d'une large fen. ogivale en tuffeau. Des entraits avec poinçons soutiennent les fermes ; ils étaient autrefois peints en rouge ; ils reposent sur le sommet des murailles et sont au nombre de huit. Il n'y avait ni lambris ni plafond ; les lattes sont recouvertes d'un enduit peint, dans les deux dernières travées du chœur, d'ornements jaunes fantaisistes sur fond bleu. Au-dessous, du côté de l'Evangile, sont visibles six personnages, dont un évêque avec crosse, un autre sans ; saint Etienne avec une palme, un autre saint et une femme. Il y avait cinq personnages par travée, avec leur nom inscrit sous leurs pieds. Ceux du côté opposé sont disparus ; je ne vois que des restes d'insc.: SAU...; ces peintures remontent tout au plus au XVIIIe siècle. Au-dessus de la fen. du chevet est peint un baldaquin rouge, doublé d'hermine, avec dôme et ornements jaunes. L'œuvre est de maçonnerie vulgaire ; aux angles, de simples

contreforts. Au-dessus de la porte O., traces d'un porche aigu extérieur. Une simple fen. défigurée dans la muraille S. éclairait la nef. Une autre, très étroite, en grès psammite, ogivale trilobée, est encore visible près du pignon oriental. Cet édifice remonte au XIIe ou XIIIe siècle. En démolissant l'autel, on a trouvé une pierre de tuffeau portant l'insc.: CETTE PIERRE A ÉTÉ POSÉE PAR MESSIRE MICHEL ANIVBAVLT CVRE DE..... & LAVTEL FAIT CONSTRVIRE PAR LES PAROËSSIENS. NOVEL FOVRNET FABRIQVIER 16..

Une m. sur la route de Châteaubriant porte encastrée dans sa faç. cette insc. sur schiste : ...BATISSE A ETE FAIT FAIRE PAR JULIEN : 1853 : CHARDIN : JULIENNE SOULET : SON EPOUS. JEAN ET PIERRE LANGLÉ MACON.

V. *Chasseloup, Couëtoux, la Bergère, Domnèche, le Tertre-Gicquel, la Pierre, le Surget, Galot, etc.*

M

Madeleine (La), chap., c. de Saint-Vincent ; abside à trois pans (XVIIe siècle) modernisée.

Maire (Le), hameau, c. de Nozay. — Vieux manoir de la fin du XVIe siècle construit sur plan rectangulaire. — Le rez-de-chaussée est divisé en deux par un corridor aboutissant à l'esc. droit, en sch., contenu dans un pavillon sur plan carré, trapu, et éclairé de baies sch. et de meurtrières en pinnule, et disposé en colombier dans sa partie supérieure. Porte sch. à linteaux accoladés ; la porte extérieure, ouvrant sur le corridor, porte à son linteau un écu illisible *de.....* sur lequel est visible cependant un *lion rampant de.....* — Chevrons dentés ; lucarnes sch. à fronton ; baies sch. avec appuis, chanfreins et meneaux croisés frustes. Au pignon O., latrines sur triple encorbellement.

Malhorais (La), f., c. de Châteaubriant ; anc. léproserie de la paroisse Saint-Jean-de-Béré, située près du Bois-Briant (V. ce mot). La chap. a été détruite récemment ; elle mesurait 8 mètres de long sur 7 de large ; les murailles subsistent à fleur de terre. Il reste une statue en tuffeau de saint Mathurin et un bénitier octogonal. Les murs de la ferme mesurent une brasse d'épaisseur ; sur la crête du toit, la date : 1768.

Bibliographie : *Histoire et Légendes* (abbé Goudé). *Le Bois-Briant et la Malhorais* (J. Chapron).

Margat (Le), f., c. de Soudan, m. dite *la Courgeon*, portant sur le linteau de son unique fen. l'insc. et la date : 1632. GVILLAVME MARGAT. Fen. sch. chanfreinée.

Marguerite (La), v., c. d'Abbaretz. Chap. du XVIIe siècle, plan rectangulaire dans les murs de laquelle ont été utilisées les baies d'un édifice antérieur ; ce sont des fen. ogivales en grès ferrugineux, chanfreinées ; celles du pignon N. trilobées (XVe siècle). —

Statue en bois peint (hauteur, 1 mètre) de sainte Marguerite. — Nombreux et très beaux blocs de grès quartzeux. — Propriétaires : MM. de la Provôté, Châteaubriant.

Mars du-Désert (Saint-), b., canton de Nort-sur-Erdre. Route de Petit-Mars, m. XVIe siècle, fen. tuffeau avec appui mouluré. Petite lucarne à gâble ; cheminée en brique.

Martin (Saint-), f., c. de Ruffigné, au milieu de la forêt de Teillay, ancien couvent de Cordeliers. Bâtiments en éclats de sch. — Du couvent, il reste la base de la muraille S. de la chap., la base des murs du préau et de la muraille N. du prieuré. L'église, orientée, mesurait env. 45 mètres de long sur 12 mètres de large. Les religieux étaient enterrés dans le préau, les étrangers au N. de la chap. Des pierres tombales ont été enlevées par l'anc. propriétaire, M. Poydras de la Lande. — Propriétaire : Mme Récipon.

Masserie (La), m. anc., b. de Sion ; baies sch. XVIIe siècle ; pavillon N. XVIIIe siècle.

Maurivière (La), f. c. d'Erbray, sur la rive g. du ruisseau de la Touche. Anc. chât. du XVIe siècle. faç. E. flanquée à l'angle Sud-Ouest d'une tourelle contenant l'escalier, à pans coupés et trompe ; tourette cylindrique en léger encorbellement contenant l'escalier conduisant à la chambre supérieure, chauffée d'une cheminée, réduit de quelques mètres carrés affecté au guetteur. Fenêtres de sch., et porte au pied de la tourelle. Arcs surbaissés à toutes les ouvertures, largement chanfreinées en creux. Aucune date, aucun écusson. Bâtiment Sud, ajouté au XVIIe siècle. Faç. Est flanquée d'un haut pignon bordé de pierres de sch. Hauts et vastes appartements, au rez-de-chaussée, gr. salle lambrissée, moulures aux angles arrondis (XVIIIe siècle). Au panneau de la cheminée, magnifique portrait de femme assise, accoudée à g. la main dr. tendue ; visage vu de face, chevelure noire ornée de fleurs ; corsage largement décolleté, enrichi de broderies d'or, chemisette de dentelle ; robe rouge très ample ; écharpe bleue terminée par des broderies de couleur ; pieds nus, serrés de bandelettes bleues. — Aux pieds de la châtelaine, à g. amour nu tenant une flèche, appuyé sur les genoux de la dame ; à la dr. de celle-ci, sous sa main, une colombe. Ni signature, ni écusson. Le panneau encadré d'une moulure cintrée mesure 1m,70 de hauteur, sur 0m,96 de largeur. — Etages aux salles lambrissées. — Archives des XVIe XVIIe XVIIIe siècles. — La chap., démolie vers 1880, était située au Sud-Est du chât. Avenue vers Ouest. Propriétaire, comte de Beaumont, Paris.

Melleraye (Abbaye de), c. de la Meilleraie, au bord d'un petit étang. — Portail principal, ogival entre deux contreforts, en grès ferrugineux (XIIe siècle), ogive bordée d'un chapelet de cabochons semi-sphériques. — L'*Hôtellerie* et un somptueux monument de style Louis XV, daté 1761, avec frontons triangulaires sculptés. — Le couronnement du centre de la façade a été enlevé en 1898. Ecu de Bretagne au-dessus de la porte principale. Dans le cloître, écu sur un cartouche de marbre : *de.... à la fasce ondée d'hermines accompagnée de 3 croissants montants de.... 2 en chef 1 en pointe.* —

Chap., nef unique, transept, chevet dr. autrefois éclairé d'une fenêtre flamboyante comme celle du pignon Ouest, auj. par des fenêtres romanes entre des colonnettes. Intérieur badigeonné et nu, sans caractère. Nombreux tableaux. Dans le sanctuaire, écus : 1° *d'azur semé de fleurs de lys d'or, chargé en cœur d'un écu d'or à 3 bandes d'azur, à la bordure de gueules.* — 2e *parti au 1er d'hermine et au 2e d'azur à la ruche d'.... accompagnée de deux abeilles d'....* celui-ci sculpté en divers endroits et au fronton du portail d'entrée.— Le sanctuaire est voûté en ogive, divisé de caissons à rosaces. — A l'extérieur, porte principale du XVIIIe siècle avec les armes de Bretagne ; belle et grande fenêtre dessinant sous l'ogive une fleur de lys, (XVe siècle) le tout en tuffeau. Cinq fenêtres cintre, en grès ferrugineux, sur les faç. latérales et au transept (XIIe siècle). Contreforts grès ferrugineux. — En dehors de l'enceinte, logis appelé « l'Abbatiale », du XVIIe siècle.

Mennais (La), v. c. de Soudan. — Des m. montrent des baies de sch. chanfreinées provenant du logis détruit. Dans les murs ont été encastrées diverses insc. sur sch. bleu.

I°. — IHS. MA. M. IVEN BODIN ET HF PERRINE COSNVEL SA FEMME 1667.

II°. — SI LAMOVR DE MARIE
DANS TON CŒVR EST GRAVÉ,
EN PASSANT NE TOVBLIE
DE LUY DIRE VN AVE.

IAY ESTÉ FAITE A SAINT-GERMAIN EN LAIS.
MARIE ET MARGUERITE BODIN. I H S. SOIT BÉNI MARIE ET JOSEPH.

III° ...LE PREMIER JOVR DE JVIN 1662.

Mercerie (La), f, c. de Châteaubriant. Pavillon rectangulaire du XVIIIe siècle.

Meslais (La), f. c. de Soudan : fen. sch. XVIIe siècle.

Métairie (La), f. c. de Héric. — Pavillon du XVIIIe siècle, rectangulaire, avec une lucarne en tuffeau sur chaque faç.

Michel (Saint-), m. b. faubourg de Châteaubriant. Ancien couvent. — Dans le jardin d'agrément sont deux bustes en marbre (XVIe siècle), l'un représentant GALBA, plus que gr. nature ; l'autre est une tête de femme couronnée de fleurs. Celui-ci provient peut-être de l'une des niches de la faç. du chât. de Châteaubriant. Un troisième gît sous la charmille ; il est en terre cuite ; la tête manque ; c'est un personnage Louis XIII, avec plaque du Saint-Esprit.

Minière (La), f. c. de Rougé, sur le coteau dominant la rive dr. de la Brutz. Cette butte est riche en minerai de fer ; le sol renferme de nombreux couloirs ou galeries muraillées aboutissant autrefois à un puits circulaire de 1m,80 de diamètre sur 8 mètres de profondeur, pavé au fond. Des sceaux ont été trouvés dans ces galeries qui servaient à l'exploitation du minerai. De là le nom du chât. qui existait sur l'emplacement des ff. actuelles. Il en reste la base de la tour Sud-Est., ajourée de meurtrières, aux murs de 1m,48 d'épaisseur.

Trois autres tours existaient vers le Sud ; les bâtiments vers Ouest proviennent de la démolition. La ferme vers Est occupe l'emplacement du chât. surélevé au-dessus des terres environnantes. Baies chanfreinées en creux, et linteau portant la date 1773. — Propriétaire, M. Gahier.

Ministrerie (La). Bois c. de Châteaubriant, à l'Ouest de la f. nouvelle du Bois-Hamon ; appartenait avant 1793 à la Ministrerie des Trinitaires de Châteaubriant.

Moinerie (La), lieu dit, c. de Rougé.

Moinerie (La), nom commun à un grand nombre de f. ou m. — V. *la Rinais*, en Puceul.

Moisdon, b. chef-lieu de canton, « *Moisdon-la Rivière* » en raison de la seigneurie de la Rivière, auj. la Rivière-Péan. Eglise de l'ancien prieuré, auj. paroissiale, augmentée au XIXe siècle d'un double transept et d'un chœur ; celui-ci daté 1849. Le clocher s'élève sur la croisée ; c'est une tour carrée, robuste et trapue, ajourée sur chacune de ses faces de deux hautes et étroites fenêtres bordées de grès ferrugineux, avec chanfrein. Une coupole ardoisée recouvre le beffroi, et est elle-même dominée par une aiguille en charpente recouverte d'ardoises (XVIIIe siècle). L'horloge porte l'insc. : *Faitte par jean Grosbois de Martigné, en 1760.* Le timbre est daté 1739. La nef est très ancienne ; elle montre des petites fen. très étroites, quelques-unes à lobes, du XVe siècle. — Pignon Ouest, aigu, ajouré d'une porte du XVIe siècle et d'une large fen. ogivale dont les meneaux ont été enlevés pour un vitrage du XVIIIe siècle. Cette fenêtre me paraît être du XVe siècle ; sur la façade Sud est une ogive du XVe siècle. — A l'angle du pignon, niche en tuffeau, contenant la statue en bois de sainte Catherine. — Auprès un tuffeau encastré portait un écusson, auj. effacé. L'archivolte de la fenêtre est en tuffeau et est surmontée d'un arc de décharge en grès. — Int. retables en tuffeau peinturluré, datés 1716 ; statues en plâtre des saintes Emerance et Barbe, et des SS. Nicolas et Jean ; médaillons du Christ et de la Vierge ; pèlerinage à sainte Emerance. — Voûte ogivale lambrissée. — Dans le b., anc. m. : l'une d'elles, angle de la place et de la rue d'Aval, à pignon et étage en encorbellement ; jolie fenêtre bouchée, avec accolades à lobes trêflés (bon XVe siècle) ; sur le toit, date 1823 ; rue de la Grée ou du Bourg, m. à pignon XVIe siècle : baies sch., à meneaux, anc. auberge du Prieuré ou de la Corne de Cerf. En face, m. ayant encore quelques cheminées en tuffeau, l'une datée 1592. Une autre, même rue, faç. sur rue, baies sch. XVIe siècle, meneaux enlevés, portes aux angles arrondis. Cheminée à manteau de sch., plaque de foyer avec écussons, en alliance : I. *d'(argent) à la bande de (sable) chargée de 3 molettes d'(or)*, COLLOMBEL II, *de.... à 3 chaînons de.... posés en barre.* — Le presbytère est daté 1812. — Nombreuses m. du milieu du XIXe siècle. Vers Est, route d'Erbray, m. XVIIe siècle, dite « Basse-Rue » ; m. (XVIe et XVIIIe siècles) montrant quelques linteaux avec pointe d'accolade joignant l'église au S. appelée *le Prieuré.* — (V. *la Chaussée, la Galmelière, la Charpenterie, la Haie-Cherel, la Grande-Forge, la Bothelière, la Pesnaie*, etc.).

Montjounet ou **Montjouan**, f., c. d'Abbaretz. — La Montjonnaie, S. V. — Baies sch. XVIIe siècle.

Motte-Glain (La), chât., c. de la Chapelle-Glain, sur le bord S. d'un étang-marais que traverse le Don (E.-M.), appelé ruisseau de la Salmonnais (S. V.). — Situé au milieu d'un immense et magnifique domaine, entouré de belles futaies, ce chât. est, après Châteaubriant, le monument le plus intéressant de la région. — Les bâtiments entourent un quadrilatère, autrefois entouré de douves, en partie comblées, et dont le grand axe est de l'O. à l'E. — L'entrée aspecte le S., à l'extrémité d'une splendide et large avenue herbeuse, de plus d'un kilomètre de long, bordée de vieux chênes écimés après la trahison de Louis de Rohan.

I. — *Le Châtelet.* — L'entrée est défendue par un châtelet, appelé le « Petit-Château », consistant en un pavillon rectangulaire à haute toiture quadrangulaire qu'accompagnent de chaque côté deux tours cylindriques à toitures au profil conique vers l ext., pyramidal vers l'int. — L'arc surbaissé du porche s'appuie sur un mur qui le sépare, à g., de la porte piétonne. — Au-dessus, dans le plein de la muraille, sont visibles les rainures du pont-levis, entre deux desquelles s'ouvre une fenêtre flanquée de chaque côté d'un bourdon de pèlerin sommé d'une coquille et d'une besace, motif de décoration que nous retrouvons à profusion dans tout le chât. Une belle ligne de mâchicoulis en tuffeau, à triple encorbellement, soutient le parapet orné de sculptures flamboyantes et ajouré de petites fen. Une lucarne a été ajoutée au XVIIe siècle. — Les tours sont ajourées de deux baies, au droit desquelles s'élèvent des lucarnes à frontons triangulaires, le tout en tuffeau. Les jambages des lucarnes sont contournés et amortis en pinacles. De chaque côté du Petit-Château sont deux grands bâtiments fermant, avec lui, le côté méridional de la cour. — Remarquons que, pour les angles et chaînes de la partie basse de ce châtelet, on a employé le sch., alors qu'à partir du premier étage le tuffeau est employé au même usage. La porte ouvre sur la cour par un arc surbaissé à montants de sch. et claveaux de tuffeau. Au dessus, une fenêtre dont les meneaux sont détruits, au droit de laquelle une lucarne du XVIIe siècle a remplacé celle du XVe, dont on n'a gardé que l'allège ornée d'ornements flambloyants. — Le pavillon est accolé à g. d'une tourelle quadrangulaire, avec toiture quadrangulaire chargée d'une lucarne à fronton triangulaire orné de crochets très saillants.

II. — *Le Vieux-Logis.* — Entre le « Petit-Château » et l'angle S.-O. de l'enceinte existe un bâtiment que je pense avoir été le *logis* du château primitif ; il est complétement indépendant du châtelet et séparé de lui par le diamètre de la tour extérieure. — La façade intérieure est percée de petites baies en sch., au linteau simplement accoladé, au droit desquelles s'élèvent trois lucarnes en sch. au fronton triangulaire, chargé au tympan d'un bourdon de pèlerin. — Celle de dr. ayant perdu le sommet de son gâble, il a été remplacé par un gâble de tuffeau. C'est là, selon moi, un indice de l'ancienneté de ce logis. Une porte unique donne entrée dans le sous-sol, éclairé en outre de petites fenêtres. A l'équerre s'élève une haute tourelle quadrangulaire, l'angle externe coupé en trompe, et ouverte sur sa face ext. d'une porte surmontée de trois étages de fenêtres

et d'une lucarne au fronton de laquelle on retrouve un bourdon symbolique. A l'angle interne, engagé dans la muraille de faç. et au-dessus de celle-ci, s'élève une tourelle cylindrique en tuffeau, à l'encorbellement terminé par un mascaron et coiffé d'une toiture conique. — Sur la face voisine du pavillon, fen. et lucarne de tuffeau, au fronton détruit. La porte de cette tourelle d'escalier est couronnée d'une accolade fleuronnée, avec animaux aux impostes. Ce pavillon est évidemment contemporain du châtelet et du logis seigneurial ; ce sont le même style et les mêmes procédés de construction ; il remplace celui qui devait évidemment contenir l'escalier desservant les étages du vieux logis. En retour d'équerre est un très ancien bâtiment montrant encore quelques baies du XVe siècle et, dans la partie ruinée, une cheminée aux jambages de tuffeau, voisine d'une fen. ogivale à trois lobes pleins. Ce dernier bâtiment forme, avec le logis seigneurial, le côté O. du quadrilatère de l'enceinte. — Au côté opposé au Vieux-Logis, vers E., est un autre bâtiment aux baies de sch.; il sert aujourd'hui d'écurie et d'étable. Les chevrons de la toiture du châtelet sont dentés.

III. — *Le logis seigneurial.* — Le logis seigneurial occupe l'angle N.-O. de l'enceinte, lequel angle est marqué par une tour cylindrique, qui subsiste peut-être du château primitif. Le logis est un fort beau bâtiment du meilleur style de la fin du XVe siècle ; construit avec soin, ainsi que l'attestent le choix des matériaux et la pureté des lignes architecturales et de l'ornementation sculpturale. — Le grès a été employé pour le plein des murailles, le tuffeau pour la décoration, la brique pour les tuyaux de cheminée. Quatre superbes lignes verticales de fenêtres à meneau vertical, coupé de deux meneaux horizontaux, ajourent la faç. int., encadrées de bourdons systématiquement multipliés et ornées à leur linteau d'un lambrequin gothique ajouré. Au droit des fen. étaient jadis quatre lucarnes ; la première et la troisième subsistent, la deuxième a été démolie et remplacée par une autre de style XVIIIe siècle ; la quatrième n'a pas été rétablie. Dans le plein des murs, entre les fen. de l'étage, ont été encastrés des tuffeaux, dans lesquels ont été sculptés des bourdons. A l'angle formé par le corps de logis principal et le bâtiment des servitudes s'élève le pavillon quadrangulaire à pan coupé qui contient l'escalier desservant les grands appartements. Trois étages de fen. richement moulurées et sculptées l'ajourent sur ses deux faç. La porte ouvre au bas même de l'escalier, en face de la porte de la cave, dont les ouvertures en sch. se voient au niveau du sol. L'escalier est fort large ; ses degrés de sch. se déploient autour d'un noyau carré en tuffeau. A l'angle du premier palier se voient trois coquilles sculptées en tuffeau. Les portes des appartements s'ouvrent aux angles de la cage, sous des arcs jetés d'un mur à l'autre. Le rez-de-chaussée est divisé en quatre immenses salles, très hautes de plafond, celui-ci aux poutrelles apparentes. On n'y trouve de remarquable que les cheminées de la salle à manger et de la chambre à coucher, dont les hottes verticales, s'élevant jusqu'au plafond, sont divisées en niches peu profondes par les bourdons emblématiques. Dans les foyers, plaques : I. aux armes de France ; II. deux écus en alliance (plaque moderne en cachant une autre) ; 1. *de (gueules) à la croix ancrée d'(argent), au chef de même chargé de 5 tourteaux de (gueules)* (ROBINEAU) ; 2. *de (gueules) à 2 fasces d'(argent)*

chargées de 5 étoiles de (sable) (Lelou). — Une immense salle occupe tout l'étage supérieur, éclairée par les fen. des deux faç. Les poutrelles du plafond sont peintes de fleurs et d'ornements. Au fond, au pignon S., s'élève une splendide cheminée, de style flamboyant, en tuffeau, malheureusement blanchie à la chaux, et dont les arcatures sont séparées par les inévitables bourdons. Dans cette salle sont une belle armoire à corniche à denticules (XVIIIe siècle) et un beau bahut d'ornementation flamboyante (XVe siècle). — La faç. occidentale montre, comme la faç. int., quatre lignes verticales de fen. surmontées de lucarnes. L'ornementation est moins riche, cependant on retrouve les bourdons aux chambranles des fen. et les coquilles aux gâbles des lucarnes. En outre, les impostes des fen. inférieures sont ornées de mascarons. Une des lucarnes manque ; les autres ont leurs frontons détruits. Les fenêtres inférieures sont à meneau vertical croisé de deux meneaux horizontaux ; une seule a gardé ses six châssis à fermetures du temps et ses vitraux sertis de plomb. — Cette faç. est flanquée, d'un côté, par la tour cylindrique de l'angle N.-O. et, de l'autre, par une autre tour cylindrique, dont le couronnement de corbeaux en tuffeau semble avoir été refait. La toiture de cette tour est conique vers l'ext., pyramidale vers l'int. — Le pignon N. était orné, à son rampant, de crochets en tuffeau. Les baies et les corbeaux de la tour N.-O. sont en sch.

Le côté N. de la cour est occupé, mais seulement dans sa partie occidentale, par les cuisines et la chapelle. Les baies de ces constructions sont en sch. La chapelle a son pignon oriental ajouré d'une rose à huit lobes en tuffeau et ses façades chacune d'une fen. ogivale flamboyante, partie sch., partie tuffeau ; celle donnant sur la cour est très belle de dessin, avec son meneau vertical épanoui sous l'ogive en lobes d'un bon style. A côté, un gros contrefort consolide la muraille. Sur la faç. N. une tourelle cylindrique à toit conique plonge dans l'étang, non loin d'une autre tourelle pentagonale, à toit pyramidal. La plaque de foyer de la cuisine montre deux écus en alliance : *I. d'(argent) à la bande de (sable) chargée de 3 molettes d'(or)* (Collombel) ; *II. de... à 3 chaînons de... posés en barre (?)*

IV. — *Particularités.* — Les bourdons répétés partout, avec intention de perpétuer le souvenir d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, dont l'histoire des Rohan ne fait nulle mention ; les coquilles de l'escalier, des impostes, du tympan des lucarnes, semées sans nombre, en lignes horizontales ; l'emploi du sch. dans la partie inférieure des chaînes d'angle ou des baies, et du tuffeau dans la partie supérieure. Dans le jardin, vers O., sont des bâtiments de style Renaissance Henri II. — Propriétaire : M. Robineau de Rochequairie.

Montnouel, Montnoël ou Monnoël, manoir, b. de Saffré, route de Puceul. — Joli manoir des XVe et XVIe siècles. — Le logis primitif a son gr. axe N.-S. avec tourelle carrée en avant-corps de la faç. E. contenant l'esc. hélicoïdal aux degrés de granit et de sch. Les fen. sont en tuffeau, leurs chambranles et linteaux ornés de nombreuses moulures d'un bon style XVe siècle. — Chevrons dentés, haute toiture. — A la Renaissance, a été ajoutée vers E. une aile entière, perpendiculaire au logis du XVe siècle. — Les embrasures des fen. sont ornées de pilastres sans chapiteaux, celles du

plain-pied en sch., les supérieures en tuffeau. A l'angle S.-E., tourelle cylindrique à toit conique, contenant un esc. hélicoïdal sch., ajouré d'oculus ovales en tuffeau, l'un orné d'une guirlande et daté 1583. — Int., salle du logis XVe siècle, gr. cheminée au manteau soutenu d'énormes corbeaux ; la partie supérieure divisée en panneaux. Poutre et poutrelles ornées de baguettes d'angle. — Au premier étage, dans la partie Renaissance, belle cheminée en tuffeau portant sur son manteau un écu lauré et peint *de gueules à 3..?... de.... posés 2 & 1*. Cet écu a été martelé. — Addition moderne (1899) et restauration.

Mouais, b., canton de Derval, rive dr. de la Chère. — Eglise du XVIIe siècle (autel et retable même époque), augmentée d'une travée et d'un clocher en pierre et brique. Dans le cimetière qui entoure l'église, croix anc. en sch. bleu. Vieux pont ruiné sur la Chère, anc. moulin de *la Cour* (V. ce mot). Au bas du coteau E. du b., chap. Saint-Marcellin, procession et pèlerinage à la fête du patron et le mardi des « Revaisons » (Rogations). Statues anc. des saints Fiacre et Marcellin et de sainte Apolline, celle-ci invoquée contre le mal de dents. M. anc. vers O., route de Fougeray; pavillon carré vers O.

Moulin-Galot. V. Galot.

Moulin-Neuf (Le), f., c. de Châteaubriant ; m. XVIIe siècle.

Moulin-Roul (Le), chât., c. de Soudan, rive dr. de la Chère. Manoir du XVIe siècle augmenté en 1897-98 vers E. d'un pavillon rectangulaire. Baies de sch. bleu avec chanfrein, meurtrières, l'une d'elles datée 1576. Corps de logis rectangulaire flanqué vers N. d'un haut pavillon carré contenant l'esc. hélicoïdal, avec lucarne entre deux colonnettes à chapiteau Renaissance. Lucarnes à fronton circulaire, en tuffeau, remplaçant les anc. en sch. Aux lucarnes du pavillon moderne, écus en alliance : vers S.: I *de sable au chevron d'argent* (FOURNIER) ; II *d'argent à la croix ancrée de sable* (REYNAULT) ; vers N.: I *d'azur à 6 coquilles d'argent, 3, 2 & 1* (BÉCHU); II *d'or au chevron d'azur accompagné de 3 étoiles de même 2 & 1* (VARRIN). — La chap., plan rectangulaire, baies cintre sch., s'élève tout à côté du manoir, vers S.-O. La porte, pignon N., montre au claveau central de son cintre un écu *d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 croisettes fleuronnées d'or* (HAMEL) ; au cintre de la fen. qui la domine, insc.: LE 14 dE IVILET 1626. — Les foyers ont des plaques de diverses provenances : Io écus en alliance : 1o *de (argent) à la fasce de (gueules) au lambel à 3 pendants de..... en chef* (BÉTHUNE) ; 2o *de (argent) à l'écureuil de (gueules)* (FOUQUET) ; IIo écus en alliance : 1o *de..... à la croix de..... cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile à 5 rais de....., aux 2 et 3 d'un croissant montant de.....;* 2o *de..... à l'aigle bicéphale de ....* — Cette dernière provient d'une m. de la rue de Couëré, à Châteaubriant ; IIIo *d'..... à 3 merlettes de..... posées 2 & 1* (COLIN). — Avenue vers S. — Propriétaire : Mme de Boutémont. — (V. la Hunaudière.)

Musse (La), chât., c. de Jans. — Bâtiment du XVIIe siècle, refait

au XVIIIe siècle, augmenté de deux ailes basses en 1841. — Les fen. de la faç. O. sont en sch. sans chanfrein ; sur la corniche, ont été ajoutées deux lucarnes en tuffeau, à fronton circulaire (XVIIIe siècle). La faç. E. a une porte en tuffeau sur soubassement de granit du pays ; les fen. à cintre de l'étage sont de ce même granit ; sur la corniche, trois lucarnes en tuffeau à fronton circulaire. — Vers E., dans le mur enclosant la cour, s'ouvre un portique en tuffeau dont l'arc est un cintre surbaissé ; un fronton circulaire le surmonte, au tympan duquel, dans un cartouche, sont sculptés en relief deux écus en alliance sous une couronne de....., le tout complètement effrité. Ce fronton est soutenu par deux colonnes d'ordre dorique, engagées, sur un piédestal de granit. A dr. est une porte piétonne en sch.

N

Nantaie (La), f., c. du Grand-Auverné. Anc. manoir situé à l'E. du b., près des carrières d'ardoises. — Cour fermée par des murs en éclats de sch. avec portail à gr. cintre, en claveaux de sch., et porte piétonne. — Au fond, vers N., le logis en équerre, plain-pied et étage, tourelle quadrangulaire à l'aisselle vers N. contenant esc. hélicoïdal en pierre. Jolies baies sch. chanfreinées (XVIe siècle). Angle N.-O., pavillon carré appelé le *Château Gaillard* (XVIIIe siècle). Chevrons dentés. Fen. grillées. A la faç., cadran solaire en sch., gravé. Au centre, un cœur portant dans chaque oreillette : à dr., une fleur de lys ; à g., une hermine ; en pointe, demi-hermine, demi-fleur de lys : France et Bretagne. De ce cœur partent les rayons des heures. Au-dessus de ce cœur, un cartouche avec la date 1644. Aux angles supérieurs, les monogrammes IHS et M ; aux angles inférieurs, deux têtes d'anges ailées. Au bord supérieur, l'insc. incomplète : .....H.M.B. POHIER. S. DE. LA. NA.. Au-dessous, un écu sans armoiries.

Nilette (Pont de). V. Champenielle.

Noë (La Haute-), f., c. de Sion. Dans le taillis situé au S.-E. de la ferme, existe un menhir de 1m,70 de haut sur une base de même mesure et 80 centimètres d'épaisseur, cité dans le *Dict. arch.* de M. de Lisle sous le nom de *Pierre des Huguenots* (?). Sur la lisière O. du taillis, existe un autre mégalithe, couché, de 2 mètres de long. Les blocs qui l'avoisinent proviennent d'un troisième mégalithe détruit à coups de mine et qui était situé au N.-O. du deuxième, au milieu du champ qui longe le bois vers O.

Nonnerie (La), f., c. d'Issé.

Nonneries (Les), v., c. d'Abbaretz. Aux env., nombreux mégalithes provenant des champs voisins ; l'un de 2 mètres de haut sur 1m,20 de base ; un autre debout, de 1 mètre de hauteur ; grès ferrugineux.

Normandie (La), corruption de *Formandie* (cartes du S. V.), nom de la nouvelle agglomération ou nouveau b. de Luzanger. (V. ce mot.)

Nort, v. Dans la rue de la Gare, m. du XVIe siècle, baies sch., linteau accoladé; faub. Saint-Georges, nombreuses m. du XVIIIe siècle à lucarnes de tuffeau, basses ; l'une datée : 1792.

Nozay, ville, chef-lieu de canton. Au *Vieux Bourg,* anc. église, construite en éclats de sch., plan croix latine. Contreforts épais couverts d'ardoises. Aucun indice sérieux d'antiquité ; transept S., baie romane grès ferrugineux. Sur la place, m. anc., baies sch., dont l'une avec un écu sans meuble au linteau de la porte. Au chevet, logis du XVIe siècle avec tourelle quadrangulaire sur la faç. S. — En ville, nombreuses m. anc. ; l'une, très remarquable, à l'angle de la Grand'-Rue et de la rue de la Gare. Faç. E. à baies en tuffeau sculpté; impostes soutenus par des personnages (XVIe siècle) ; lucarnes en tuffeau style Henri II. — A côté, m. à lucarnes sch., fin XVIe siècle ; tourelles d'esc. — Sur la place, cour précédée d'un porche cintré, accosté d'une porte piétonne. — Rue de l'Eglise, m. à lucarnes; frontons aigus sch. (XVIe siècle); nombreuses baies, de ci de là, chanfreinées (XVIe siècle) ; chevrons dentés. (V. *Ville au Chef, les Grées,* etc.)

O

Orgerays (Le Grand), V. *Rougé.*

Ourme (L'), *L'Orme,* S. V. et E. M., f., c. de Sion, rive g. de la Chère; on prononce l'*Eurme.* — Anc. chât. du XVe siècle dont l'aile N. a été détruite ; reste l'aile O. bâtie en équerre, avec la base de la tourelle d'esc. placée à l'aisselle ; esc. hélicoïdal en sch.; baies sch. avec accolade et chanfreins, meneaux horizontaux, l'un vers O. avec écusson chargé d'une insc. Anc. porte à claveaux grès, plein cintre. Manteaux de cheminées avec écussons sans meubles. — Siéges de pierre aux embrasures. — Une boiserie fermant un esc. porte des ornements sculptés, parmi lesquels, en lettres gothiques, le mot boðin et un écu *de..... à 3 losanges de..... posés en fasce.* — Au pied de la tourelle gît un linteau mouluré et un fragment de manteau de cheminée portant un magnifique cartouche contenant un écu *écartelé au 1er de..... à 3 losanges de..... posés en fasce ; au 2e de..... à la rose ou quintefeuille de.....; au 3e de..... à 3 fasces de..... à la bande de..... brochant ; au 4, parti du 1er et du 2e.* — (V. *Les Mémoires du curé Moisan.)* — Propriétaire : M. Bridel-Morel.

P

Palierne (Le), f., c. de Moisdon. — Anc. chât. du XVIe siècle. Plan rectangulaire avec pavillon quadrangulaire ajouté ou reconstruit

sur la faç. N. A l'angle N.-E., tourelle cylindrique à toit conique, en encorbellement, bâtie d'éclats de sch. avec deux larges assises de brique. Larges baies de sch. avec chanfrein ; meneaux horizontaux ; portes très larges ; petite fen. à appui mouluré ; deux lucarnes sch. avec meurtrières sur les flancs. Chevrons dentés ; sous les chevrons, colombier aux logettes formées par des briques. A l'int., large vestibule conduisant à un esc. aux degrés et noyau de sch., très large, contenu dans le pavillon quadrangulaire ajouré de meurtrières en oculus. — Dans la cour, puits touchant presque la faç. méridionale. — Les douves comblées entouraient l'enclos et un jardin qui subsiste vers N. entouré de murailles. Le portail ouvrait vers E., en face d'un étang auj. desséché. La chap., démolie au milieu du XIXe siècle, était au S.-E. de l'enclos. — Propriétaire : M. de Castex.

Paluel, m., c. de Châteaubriant, dans les prairies de la Chère. — Pavillon rectangulaire du XVIe siècle, baies sch. chanfreinées. — Subsiste la croix en sch. bleu, chargée d'un christ informe, qui marquait le carrefour.

Pas-Besnier (Le), f., c. de Châteaubriant. — Calvaire en sch. bleu daté 1669, restauré en 1837. Christ grossièrement sculpté sous l'insc.: INRI. Aux env., était la fontaine de Mire-Cul.

Pas-Durant (Le) ou **Durand,** f., c. de Nort. — Anc. manoir dont il ne reste qu'une tourelle cylindrique, toit conique, et la tourette cylindrique également du colombier. A l'int., cheminée tuffeau ornée d'une peinture grossière représentant un seigneur agenouillé devant une dame ; costumes Louis XV. — Baies en tuffeau. — Chap. rectangulaire à abside à trois pans (XVIIe siècle), restaurée. — Terrassements et reste d'avenue vers N.

Pater (Saint), E.-M. et S. V.: *Saint-Paterne*, f., c. de Soudan. Anc. logis du XVIe siècle abaissé en 1829 (date insc. sur le toit de la tourelle) d'un étage. A l'angle S.-E., tourelle pentagonale contenant un esc. hélicoïdal en sch.; dans l'esc., portes ogivales sch. à chanfreins. La porte principale est ogivale, en sch.; l'ogive est bordée d'un tore reposant sur une base et surmontée d'une imposte. On la pourrait croire du XIIIe siècle. La fen. voisine, grillée, a gardé son meneau horizontal ; le linteau est accoladé (XVIe siècle). On trouve des traces des murs de l'enceinte ; la chap. existait au S. de la mare, près de la fontaine, dans le champ dit « de la Chapelle » ; la statue en provenant a été encastrée dans la maçonnerie du piédestal de la croix voisine. — If remarquable ; beau site. — On venait autrefois en procession à la fontaine pour obtenir de la pluie ; on trempait dans l'eau l'extrémité inférieure du bâton de la croix.

Patichauderie (La), manoir, b. de Saint-Julien-de-Vouvantes. — Larges baies sch. Faç. N., tourelle cylindrique contenant esc. hélicoïdal en sch. , éclairé d'oculus. (XVIe siècle). Au rez-de-chaussé, plaque de foyer à un écu, *coupé en chef d'azur à 2 (mains ou gantelets) de..... en pointe de..... au lion rampant de.....; supports deux lions, casque taré de profil.*

Pérets (Les), f., c. d'Abbaretz. — Mégalithes aux environs.

Perray (Le), m. b., c. de Saint-Mars-du-Désert. — Logis du XVIIe siècle au fond d'une cour rectangulaire. Aux angles N.-O. et S.-O., pavillon quadrangulaire avec lucarnes XVIIe siècle. Dans la faç. est encastré un tuffeau portant un écu *d'azur à 3..... d'or*, timbré de marquis ; supports, deux chevaux ou licornes. Int., cheminée du XVIIe siècle en tuffeau à base de granit. Vers O., belle avenue, longue d'un kilomètre, à quatre rangs de chênes. — Propriétaire : Mme veuve Decroix.

Perray, le Petit-Perray, le Grand-Perray. nom donné communément aux vill. ou f. voisins de mégalithes ou de rochers.

Perron (Le), dolmen ruiné, sur la route de la Meilleraye à la Chauvelais, dans le champ qui fait face au chemin de la Montjonnaie. La dalle tabulaire, de forme oblongue, est entourée d'une dizaine de monolithes de moyenne grosseur. On a voulu l'enlever, mais en vain : le travail du jour se trouvait défait la nuit et les choses remises en place. Ce « Perron », appelé aussi « Pierre-Criminelle (!) » ou « Pierre-des-Gaulois », est très mal famé dans le pays. Des apparitions fantastiques y ont lieu : la Bête-de-Béré vient rôder jusque par là.

Pesnaie (La), m. b., auj. f., c. de Moisdon. — Communs datés 1786 ; boiseries ; esc. à rampe (XVIIIe siècle). Plaque de foyer à deux écus en alliance : 1° *de (gueules) à 3 flèches empennées d'(argent) posées en pal, la pointe en haut, au chef d'(argent) chargé de 3 bandes de (sable)* (SAGET) ; 2° *d'(argent) au lion de (sable) armé, lampassé et couronné d'(or)* (RUELLAN) ; *supports : deux lions.*

Petit-Bourg (Le), m., partie basse du b. du Petit-Auverné ; baies sch. chanfreinées (XVIe siècle).

Petit-Mars, c. de Nort. — Au « Vieux Bourg », m. anc., l'une à fen. en tuffeau accoladée ; une autre datée 1760. Mégalithes ; chapiteaux épars provenant sans doute de la chap. détruite, autrefois située au S. du chemin vicinal, près de l'agglomération. (V. la Blandinière.)

Picheraie (La), v., c. de Saint-Mars-du-Désert. — Pavillon du XVIIe siècle.

Pierre (La), v. c. de Lusanger. — Au carrefour formé par la route du Vieux-Lusanger à Sion et par le chemin du Surget à la Pierre est un monolithe d'environ un mètre de hauteur, situé derrière un calvaire en sch. D'autres grès épars dans les champs sont réduits en cailloux par les paysans.

Pierre-des-Huguenots (La). — V. la Haute-Noë.

Pierres-Blanches (Les). — Nom donné à l'alignement de Galot. (V. ce mot).

Pierres-Veillères (Les).— Nom donné aux mégalithes du bois de la Reboussière. (V. ce mot).

Pierre-qui-tourne (La), menhir, c. de Vay. — Situé à

l'angle formé par la route de Puceul et le chemin de la Drouetterie, c'est un grès quartzeux de trois mètres environ de hauteur, malencontreusement surmonté d'une croix de fonte sur socle de sch. et de ciment. — Aux environs, est un entassement de blocs de même nature sur les pentes de la rive g. d'un sous-affluent de l'Isac.

Piette (La), v., c. du Petit-Auverné, près du ruisseau de Vilan.— Dans un champ en dépendant, situé sur le coteau, sont huit blocs de quartz blanc en cercle autour d'un autre bloc ; quelques-uns sont debout, d'autres renversés, d'autres arrasés. Huit autres blocs sont épars vers E. dans le même champ. Dans le champ voisin, vers O., est un menhir renversé, en quartz blanc, et des buttes qui ont été fouillées. (V. *Dict.* de M. de Lisle). A quelque distance vers O., le chemin qui conduit de la Rouaudais à la Piette traverse un pâtis appelé *la Grée de la Piette*, marqué en son centre par une curieuse croix de sch. dont la traverse est boulonnée. Au bord du chemin, gît à terre la *Pierre sonnante*, menhir de 3 m. 75 de long sur 2 m. 15 à la base. Les paysans, croyant trouver au pied un trésor, ont attelé dessus huit paires de bœufs et l'ont renversé vers E. Il n'était pas enfoncé en terre. Dans sa chute, il s'est frangé diagonalement. Quant à l'appellation de *Pierre sonnante* que ce menhir partage avec nombre de ses congénères, elle vient d'une plaisanterie qui consiste à faire frapper contre la pierre la tête du naïf qui veut entendre sonner l'heure.

Pir-Han ou **Pierres-de-Han**. — Cromleck détruit sur le bord du chemin sinueux qui va du bois du Claray à la Roberdais, c. de Sion. Subsistent sur une butte qui prouve la main d'homme, une roche assez grosse sur champ, une autre marquant le centre de la butte, et quatre autres en cercle, peu distantes. Une excavation vers S. marque l'emplacement d'un menhir transporté au calvaire du Château, en Sion. (V. ce mot). – V. *Dict. arch.* de M. de Lisle, et *les Mémoires du curé Moisan, de Sion.*

Planche (La), f. c. de Moisdon. — Fen. sch. avec appui, XVIe siècle.

Plessis (Le), ch. c. de Saint-Aubin-des-Châteaux. — Ch. du XVIIe siècle ; faç. entre deux pavillons, lucarnes en tuffeau, à fronton surbaissé. Pavillon ajouté vers E. au XVIIIe siècle avec toiture en impériale. A l'int. vastes appartements réunis par un corridor éclairé par les fen. de la faç. S. Boiseries moulurées ; parquets à dessins géométriques ; cheminée à panneaux. Au centre du bâtiment, large escalier à paliers, rampes droites, balustrades, le tout en bois. Potence de lanterne. Fragment de plaque de foyer daté 1781.

Plessis (Le), f. c. de Noyal-sur-Brutz. — Anc. manoir du XVIe siècle, bâti en équerre, avec tourelle cylindrique à l'angle interne Faç. S. percée symétriquement de baies en sch. bleu, chanfreinées. La porte au milieu, entre deux fen. à meneaux encore armées de grilles. A l'étage, trois fen., correspondant aux baies du rez-de-chaussée. Large vestibule, formé par le mur de refend et une cloison de torchis, conduisant à l'escalier. Escalier à noyau et marches de bois ; dans la chambre N. cache profonde donnant au-dessus de la porte de

l'escalier ; latrines au rez-de-chaussée et à l'étage. Cheminées sch. Des meurtrières, percées dans la muraille même du vestibule, à l'int. permettaient de faire feu, des chambres supérieures, sur quiconque aurait franchi la porte. Les façades et la tourelle sont percées de nombreuses meurtrières, et de trous carrés. La tourelle est cylindrique avec toiture conique. Menuiseries et ferrures anc. Un puits, auj. bouché, existait dans le pré, vers N.-E.; les communs étaient situés au N. de la maison.

Ponthus (Le), (E.-M.) ou **Pont-Hue** (S. V.), chât., c. de Petit-Mars, au bord de l'Erdre, rive g. — Chât., style Louis XVI avec perrons et avant-corps. — Belle avenue vers E.

Primaudière (La), m. b. et f., c. de Juigné-les-Moutiers. — Ancien prieuré de l'ordre de Grandmont fondé en 1207 par les seigneurs de Châteaubriant et de Pouancé. Les bâtiments sont situés sur le ruisseau qui sépare la Bretagne de l'Anjou. Le manoir et la chap. sont en Anjou ; partie du couvent, de la première cour et du jardin sont en Bretagne. Les bâtiments ont été réédifiés au XVe siècle, restaurés en 1715 et en 1883, dates lisibles au fronton des lucarnes. Le chât. est de 1715. Les baies sont en grès ferrugineux, en sch. et en tuffeau. — Vers N. attenant aux bâtiments et au préau s'élève la chap., édifice très intéressant de style ogival XIIIe siècle. La nef est un vaisseau d'env. 40 mètres de long. fermé vers O. par un haut pignon percé d'une haute et étroite fen. ogivale, en grès ferrugineux, sans sculpture ni moulure. Le chœur est éclairé de trois fen. dont une dans l'axe de la nef. Le grès ferrugineux est employé pour l'ornementation ext. de l'édifice, tandis que celle de l'int. est en pierre blanche. La voûte, en maçonnerie, est recouverte d'un enduit semé de rosaces rouges. La porte principale ouvre dans la faç. septentrionale, près du pignon O. Elle est à demi-enterrée. Son ogive est à double voussure soulignée de tores qui retombent sur les chapiteaux sculptés des colonnettes. Elle ouvrait jadis sur la berge de l'étang. Auprès on a placé un énorme grès monolithe qui était sans doute une table d'autel. La voûte de l'abside est construite sur nervures retombant sur des colonnettes entre lesquelles trois fen. à lancette. Une rose de feuillage réunit les nervures. De curieux contreforts flanquent l'abside ; leur amortissement est un pyramidion formé de pierres plates disposées en degrés. La toiture a été refaite au XVIIIe siècle en même temps que le clocher pyramidal, en charpente ardoisée, placé entre le chœur et la nef. Dans le préau, converti en parterre, sont deux statues religieuses en terre cuite, plus une autre, en tuffeau, de femme nue, qui est peut-être une copie de Vénus quelconque. — V. *La Primaudière*, par J. Chapron. — *Dict. de Maine-et-Loire*, de C. Port. — *Hist. et lég.*, par C. Goudé.

Puits-Renaud (Le), f., c. de Juigné. — Insc. sur un schiste : IHS. CE : LOGIS : A : ÉTÉ : BATY : PAR : IAN : L : ROY : E DENIZE CHEVALIER : 1645. Sur une fen. : FACT LEROY. 1600. Baies sch. XVIe siècle et meneaux.

Puceul, b. c. de Nozay. — Eglise moderne. Dans les fonts, statues anc. en bois : Vierge portant l'Enfant et saint Jean-Baptiste. Tableau représentant la légende de la Sainte-Face. — M. anc.: vers

N. l'une avec linteau sch. à double accolade ; au milieu, écu chargé d'une fleur de lys ; sous la pointe des accolades, des hermines ; insc. incomplète, adventive : I M... D.. 1762. — Une autre maison possède une cheminée datée 1650 ; une troisième, a une fen. sch. dont les meneaux ont été enlevés. A l'int. cheminée à manteau avec, au milieu, un écu *de.... chargé en chef de deux fleurs de lys de ...... en pointe de deux étoiles à 5 rais de......* Placards anc. dans les murs ; foyer à tréfeu. Sur la faç., cadran solaire avec l'insc. : TA VIE EN MA-DOUBLET. — Au presbytère, fen. sch. autrefois à meneaux ; linteau avec un écu *de..... à la bordure de... ...* (?) *à l'aigle éployée de......* — Vers O. une m. montre un linteau sch. avec l'insc : MAITRE MARTIN PLESSIX NOTAIR | ET ARPENTEVR MA.... | CRVEE ET FAIT BATIR CETE : MAISON : EN LAN 1758 | JAI ETE DONNEE PAR Me Y. PLESSIX Nre ET Pr. Cadran solaire avec l'insc. : 8 bre 1761 F. DK | M✱ PL. — Route de Saffré, m. dite *le Château*, curieuse m. dont le pignon S. est percé de deux fen. sch. dont l'inf. à meneau horizontal, porte sous l'accolade de son linteau un écu *de .... à 7 mâcles de.. ... posées 3. 3. 1.* A l'int. cheminée à tréfeu, manteau sch. avec écu sculpté *de......... à 3 étoiles à 6 rais (?) de .... posées 2 et 1.* Au premier étage, sur le manteau de la cheminée, le même écu sculpté supporté par deux anges, ailes éployées. Vers N. tourelle semi-cylindrique, refaite au XVIIe siècle, contenant l'escalier sch. hélicoïdal. Belle porte ouvrant dans la grand'chambre ; chanfrein fleuronné (XVe); sous l'accolade du linteau, écu sculpté *de.... . à 3 rencontres de bœuf de...... 2 et 1.* — V. *la Savinais, Bohallard, la Rinais.*

Q

Queneuc, v. c. de Sion. Auj. « *Queneux* ». Dans le Bas-Queneux, chap. Saint-Joseph ; plan rectangulaire, de 10m,60 sur 7m,95. La charpente, laissée à nu, est réputée dans le pays. La porte occidentale ajoure le pignon. La pierre de l'autel porte le nom de V. et D. Missire Julien Jamet, et la date 1664.

Quiheix, f. c. de Nort. — Anc. manoir au bord des marais de la Poupinière.

R

Ramée (La), f., c. des Touches. — Logis du XVIIIe siècle, plan rectangulaire. Baies tuffeau ; porte et fen. médianes entre deux pilastres montant soutenir la corniche. Int.: cheminées tuffeau, ornements Louis XV, cartouches montrant des écussons martelés.

Reboussière (La), f., c. de Rougé. — Aux environs, mégalithes.

Au S.-E. de la m., dans un taillis de châtaigniers qui dévale vers le ruisseau de Rouelle sont des grès ferrugineux, dont un seul, dans la partie N., à quelques mètres de la lisière, est debout, légèrement incliné vers N.-O. Il mesure 2 mètres de hauteur. D'autres se voient dans les talus qui bordent les taillis. Ces mégalithes sont désignés dans le pays sous le nom de « *Pierres Veillères* ».

Richardais (La), f. c. de Juigné. — Baies sch. à chanfreins (XVIe siècle).

Rigaudière (La), m. b., c. des Touches. Logis de la fin du XVIe siècle. — 3 lucarnes à fronton circulaire brisé. Baies symétriques, tuffeau. — Enclos fermé d'un portail à cintre surbaissé, avec porte cavalière et porte piétonne. — Avenue de chênes vers S.

Rigné (Le Grand), c. de Rougé. — Gros vill. traversé par la route nationale. M. XVIe siècle, aux baies de sch. Deux corbeaux soutiennent le linteau accoladé de la porte.

Rinais (La), v. c. de Moisdon. — A la Basse-Rinais, logis du XVIe siècle, en éclats de sch., baies sch. oculus XVIIe siècle. — Fragment d'une plaque de foyer datée 1726 au-dessus d'une couronne de marquis. — Bahut Renaissance Henri II.

Rinais (La), vill. c., de Puceul. — M. dite « *la Moinerie* » ou « *la Moignerie* » ; Fen. sch.; sans chanfrein, dont le linteau porte un écu contenant l'inscription : Mi BERD | INAFECT | FERRE 1626. — Une autre m. montre deux portes accoladées au linteau orné de sculptures martelées, dont un calice, semble-t-il ; cheminée sch. à l'int.

Rivière (La), f. c. du Petit-Auverné. — Chât. ruiné, de diverses époques, construit en éclats de sch., au bas du coteau qui dévale vers le Vilan ou Nilan, ruisseau affluent du Don, et dont les eaux, retenues par une chaussée, formaient, sous les murailles mêmes du chât., vers S., un étang transformé en prairie. — L'entrée principale, unique, faisait face au coteau vers N. — C'était un porche dont il reste les deux arcs extérieurs, celui vers N. plein cintre, renforcé d'un arc en anse de panier, les deux formés de claveaux de sch. Un très beau chêne, dont le tronc s'encastre dans la maçonnerie, a poussé à l'angle dr. du porche externe, le couvrant en entier de sa ramure puissante. Notons de suite de nombreuses pierres de grès ferrugineux, qu'on trouve un peu partout dans les bâtiments ruinés, aux jambages des cheminées, aux chambranles des portes et fenêtres. A dr., dès l'entrée, devait être la salle des gardes, chauffée d'une cheminée, s'il faut s'en rapporter au réduit voûté, éclairé par une meurtrière (vers angle N.-O.), qui devait être un cachot ou des latrines. Une grande salle, ou deux petites, car on voit deux cheminées, couvraient le porche et la salle des gardes. Ces cheminées ont des encorbellements de tuffeau et de sch. Un deuxième étage existait ; une cheminée l'indique, dont les jambages et les corbeaux sont en pierre blanche. — Dans la cour, à l'E. du porche et le touchant, reste la base d'une tourelle pentagonale, contenant un escalier à vis à noyau et degrés de sch. — De petites baies étroites, formées de deux blocs ferrugineux, prouveraient l'antiquité du chât. La cour

rectangulaire était entourée de bâtiments sur les trois côtés N., E. et O. — Tous les bâtiments vers E. et N.-E. sont tombés. La chapelle occupait l'angle N.-E. au bord de la douve. — Elle était orientée; le pignon occidental est encore debout. Une porte a été ouverte postérieurement sous ce pignon; près de l'entrée subsiste, encastré dans la maçonnerie, un bénitier pentagonal en sch. Une fen. en tuffeau, dont les meneaux ont été brisés, éclairait l'autel et ouvrait vers N. sur la douve. Une grande et large porte, sous un arc de sch., faisait communiquer la chapelle avec un retrait, chauffé, au premier, d'une cheminée aux jambages et entablement de sch., dont les profils indiqueraient le XVe siècle. Les murs ext. sont percés de trous pour le columbarium. — Dans la chap., où, sous un toit d'ardoise, on a laissé l'autel, sont encore une *Pieta* et une vieille statue de saint René. — Les bâtiments principaux semblent avoir été ceux de la partie N.-O. Entre le porche et le corps de logis qui le surmontait et la muraille occidentale existait un bâtiment en équerre, ayant à l'aisselle une tourelle sur plan carré, mais cylindrique à l'int., contenant un escalier hélicoïdal à noyau et marches de sch. Au plain-pied était la grand'salle, et, à l'occident de celle-ci, dans l'angle N.-O., la cuisine, dont on voit encore, dans le foyer de la cheminée, les deux fours. Le grand a une bouche ogivale en sch. et est profond de plus de deux mètres; l'autre a une ouverture ogivale en briques. A l'angle externe existait un réduit oblong communiquant avec la cuisine, dans une tourelle d'angle. Au premier étage de cette tourelle, carrée dans sa partie inférieure, cylindrique dans sa partie supérieure, sont des sièges de pierre pour les guetteurs. De nombreuses meurtrières percent les murs. — Le carrelage des salles supérieures est en briques de 11 centimètres de côté. — Des constructions du côté O. de la cour, il ne reste qu'un pignon ; dans l'angle N.-O. était le puits auj. comblé. — Deux contreforts en avant-corps flanquent l'entrée du châtelet. — La ruine, recouverte d'un lierre vigoureux et du grand chêne du porche, a un aspect pittoresque. Les douves, conservées comme abreuvoir, subsistent seulement au N.-E. — Le plan général est un rectangle de 40 à 50 mètres sur chaque face N. et S. Les bâtiments à l'occident du porche ont seuls conservé leur toiture; ils montrent des baies sch. (XVIIe siècle). — Il y a vingt ans, le chât. avait encore debout toutes ses constructions. Des fantômes l'habitent en paix actuellement.

Rivière (La), domaine et ff. c. d'Abbaretz. — Le chât. a été incendié par la foudre en 1884. Il ne reste que les écuries et communs, rez-de-chaussée avec lucarnes à frontons triangulaires en tuffeau (XVIIIe siècle) et la chap., édicule rectangulaire, avec abside circulaire, orientée ; la porte O., cintre et chambranles en grès ferrugineux, avec chanfrein creux, est celle, sans doute, de l'édifice antérieur. Bénitier sch., armoyé d'un écu d'*azur à 6 mâcles d'..... posées 3. 2. 1,* peut-être LE SENESCHAL. Vierge ancienne, portant l'Enfant, en bois polychromé. Planchette à compter les communions.

Rivière-aux-Garniers (La), gr. v., c. de Moisdon. — M. du commencement du XIXe siècle. — A l'entrée du v. vers E., nombreux mégalithes, couchés, grès blanc quartzeux, dont deux mesurent deux mètres de longueur.

Roche (Le Pont de la), lieu dit, v. de la Grande-Forge, c. de Moisdon, r. d. du Don. — Nombreux mégalithes, grès quartzeux.

Roche-en-Croix (La), lieu dit, c. de Héric.

Roche (La Grosse), menhir (?) situé c. de Sion, sur les landes entre la Perdriais et les Loray, entre deux chemins parallèles conduisant à l'ancien moulin de la Fouaie, à l'E. de la m. dite « Bel-Air » ou Haute-Perdriais. — C'est un quartz blanc mesurant 1m,78 ; le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle lui donne 2m,85 ; erreur typographique, à moins que le menhir n'ait été écimé. Vers S. de la Grosse-Roche, crêtes de grès et blocs épars.

Roche-Hamon (La), m. c. de Louisfert. — Touchant le mur d'une écurie, est une pierre debout de 1m,10 de hauteur sur 0m,55 d'épaisseur, taillée dans sa partie supérieure.

Rocher (Le), v. c. de Rougé. — Une m. a une fen. sch. et des chevrons dentés, XVIe siècle. Le bois cité art. *Reboussière* en dépend.

Rocher (Le), la Roche, les Roches, nom donné communément aux f. voisines de mégalithes ou de crêtes de rochers.

Rondinière (La), v. c. de Rougé. — M. dont une fen. sch. porte au linteau l'inscr : GV. MOYSON. 1634. — Remarque : les pierres de cette fen. sont à arêtes vives.

Rosabonnet, f. c. de Nozay, rive g. du Don. — Anc. manoir comprenant deux corps de logis bâtis en équerre, sans étage, avec tourelle octogonale à l'angle interne, mais engagée dans la construction. A la base de cette tourelle, une large porte à chambranles et linteau monolithes en sch. ouvre au pied de l'escalier hélicoïdal, très large, à noyau et degrés de sch. Deux autres portes accoladées faisaient communiquer cet escalier avec les appartements de chacune des deux ailes. Dans la faç. méridionale du bâtiment N. large porte au linteau orné d'accolades. Fen. autrefois à meneaux croisés. Sur les corniches de sch. s'élèvent quatre lucarnes en sch., avec appui mouluré, surmontées d'un fronton triangulaire avec épi terminal. Une salle possède une cheminée en tuffeau avec ornementation du XVIIIe siècle. — A la ferme voisine de la Cloutaie est encastrée dans la faç. une pierre de sch. portant un écu martelé qui doit provenir de Rosabonnet. — Propriétaire : M. de Guérif.

Rouelle (Moulin dit de) « petite roue », moulin à eau c. de Rougé, sur un affluent de la Brutz.

Rougé, b. chef-lieu de canton, sur un rocher dominant la rive g. de la Brutz. La route nationale traversait autrefois le b.; elle passe auj. sur l'emplacement du chât. de Rougé, dont il ne reste rien. — Nombreuses m. des XVe et XVIe siècles. — La *Court-au-Rey* (la *Cour au Roi*), m. sur l'emplacement de laquelle existait autrefois un manoir, dans lequel la tradition veut que François Ier ait séjourné une nuit, au chevet d'une fillette qui était venue lui offrir des fleurs et que son cheval avait renversée (?) De là le nom de ce manoir. —

A côté, vers O., joli manoir, dit *Beauvais,* construction du XVIe siècle, sur plan rectangulaire (autrefois daté 15..) Une haute tourelle cylindrique non engagée est accolée à la façade S. Restauration moderne, style Renaissance. — La pierre qui a servi à construire la m. dépendant de Beauvais, vers O., provient d'une tour démolie de l'ancien château de Rougé. - - En face, groupe de maisons anciennes; petite cour où s'élève un pavillon carré du XVIIe siècle. La m. principale montre de nombreuses baies en sch. les unes à meneaux croisés, quelques autres à meneau horizontal (XVIe siècle). — Au chevet de l'église, le linteau de la porte d'une m. montre l'insc.: F . B . P . M . G . ROVSSEL . L . L—1653. A la suite, m. baies sch. et porte surmontée d'une accolade XVIe siècle, à crochets grossièrement sculptés, et d'une gargouille monstrueuse. Sous l'accolade, l'écu de Rougé : *de (gueules) à la croix pattée et alesée d'(argent).* Cette décoration provient, dit-on, du chât. détruit. Faç. N., tour cylindrique à demi démolie. — La m. voisine a une cheminée de sch. dont le manteau est orné au milieu d'un écu sans meuble ni insc. — Devant l'église, m. à porche, grand cintre, fen. à meneaux, double accolade au linteau, au centre une fleur de lys, aux extrémités une hermine. M. moderne (XIXe siècle) avec insc. sur pierre encastrée dans la faç.: 1821. F: B: P: MONCIEUR F: GUIHENEU ET DAME ANNE BARBIER ET LEUR FILS. A l'angle N.-O. de la place, porche bouché, plein cintre, grès, à chanfrein, sous un étage reposant sur une longrine appuyée sur corbeaux formés de quatre pierres de grès psammite. — Au penchant O. du mamelon se trouve *l'Orgerays*, manoir, bâti en équerre, avec, à l'angle interne, une tour cylindrique; pavillon découronné orné d'une ligne de corbeaux; baies à chanfreins. A l'angle S.-E. porte plein-cintre, arc mouluré et imposte (XVIe siècle). Une cheminée au rez-de-chaussée montre une plaque aux écus en alliance: à dextre: *d'(azur) à 3 merlettes d'(or), 2 et 1* (COLIN); à senestre : *de (gueules) à 3 flèches empennées d'(argent) posées en pal la pointe en haut; au chef d'(argent) chargé de 3 bandes de (sable)* (SAGET). — Chap. moderne, porte surmontée des armes de *Boispéan* (V. ce mot). Trois cuves de fonte, l'une aux armes de Condé. = Chez M. Lemée, notaire, panneaux bois sculptés XVIe et XVIIe siècle, provenant des f. environnantes. — Chez M. Gahier, tuffeaux sculptés provenant du retable de l'anc. église (XVIe siècle). — V. *Chambellan, la Houssay, la Minière, le Rocher, le Rouvre, le Château, la Salle,* etc.

Rougeonnière (La), gr. v. c. de Moisdon. — M. anc. vers E.: plan rectangulaire, deux portes avec linteau sur corbelets ; un linteau daté 1581 ; fen. sch. chanfreinées et meneaux horizontaux ; meurtrières. Sur la crête du toit, plaque ajourée : 1581. A l'int., cheminée en sch. A l'étage, petit placard en bois ; fronton avec insc.: 1581. PSIROU. — Autre logis vers S.-E., baies de sch.; escalier extérieur; sur la crête du toit, la date 1792. — Autre maison datée 1769.

Rousselière (La) (Rosseleria), f. c. de Châteaubriant, citée dans une charte de 1199 (Archives départementales) portant donation aux moines de Béré, par Pierre de Bain, à l'occasion de la mort de sa femme Julienne.

Rouvre (Le), f. c. de Rougé. — Anc. chât. fortifié, dont il reste

le porche d'entrée de la cour, à deux cintres O. et E., faits de claveaux de sch., surmonté d'un pavillon carré de deux étages, toiture pyramidale. A l'angle S.-O., tourelle cylindrique contenant un escalier de bois, plus haute que le pavillon, couverte d'une impériale ; les murs ont 1m,30 environ d'épaisseur. A l'angle N.-O., tourelle cylindrique en encorbellement. Baies sch., l'une surmontée d'un petit écusson daté 1624. — Sous le porche, porte accoladée ouvrant sur l'escalier. Contreforts aux angles du pavillon, qui était situé à l'angle S.-E. du château.

Ruffigné, b., canton de Châteaubriant. — L'église est une anc. chap. du XVe siècle, augmentée d'un transept au XVIIIe, d'un clocher et d'un chœur au XIXe. vers 1860.

A la voûte du chœur, sont de curieuses peintures du XVe siècle, sur un lattis enduit de terre, connues dans le pays sous le nom de *Juiverie de Ruffigné*. Elles représentent, en effet, la Passion de Jésus-Christ. Les personnages sont vêtus et armés à la mode du temps. Des inscriptions françaises en caractères gothiques soulignent quelques scènes. Retables du XVIIIe siècle. — Anciennes statues, en bois des SS. Eloi, Antoine, Jean-Baptiste et de sainte Marguerite. — Cadran solaire sans date au pignon du transept méridional. — Maison du XVIIe siècle dans le bourg.

La Juiverie. — Ces scènes picturales sont remarquables par leur naïveté ; elles sont placées à la suite l'une de l'autre, sans séparation marquée et confondent même leurs personnages. Quelques-unes ont été détruites en partie par les travaux récents. Le peintre n'a employé pour couleurs que le rouge, le jaune, le blanc et le noir ; le vert apparaît pour former le sol de quelques scènes. Les personnages se détachent sur un fond semé de quatre-feuilles rouges. = Côté de l'Evangile : I. Comparution de Jésus-Christ devant Hérode, incomplète ; 3 personnages. — 2. La Flagellation, 4 personnages (un des tableaux les plus naïfs comme composition). — 3. Jésus devant Pilate ; nombreux personnages. Cette scène contient en même temps le Reniement de Saint-Pierre. Insc.: goth.: *comt... pilate... dieu...* 4. Le Portement de la croix, incomplète. — Côté de l'Epître : 5. Descente de croix, que Ch. Goudé prend pour le Crucifiement ; scène incomplète. — 6. Mise au tombeau, 6 personnages. — 7. La Résurrection, 4 personnages. — 8. Apparition aux saintes femmes, incomplète. — Ces tableaux occupent en hauteur, de chaque côté, le tiers environ de la surface de la voûte en ogive. La partie médiane est remplie d'autres figures, peintes de chaque côté de l'axe. Au centre, l'agneau symbolique, au milieu d'un cercle limité par l'insc. en lettres gothiques : *Ecce agnus dei : ecce qui tollit pecca-ta-mundi.* — Six anges éployés entourent l'agneau, leurs robes flottantes rayonnant autour du médaillon central. — Des phylactères indiquent les noms de ces anges : *Raphaël*, *Ariel*, seuls, sont lisibles. — Vers le chevet, se voit le Christ bénissant, au milieu des animaux et de l'ange, symboles des Evangélistes, considération qui aurait suffi à l'abbé Goudé pour lui faire reconnaître le Christ et non le Père Eternel. Sur les phylactères, on peut encore lire : *leo marcus, vitulus lucas...*, *iohannes ;* les autres indications effacées. — Voir *Hist. et légendes* de Ch. Goudé, op. cit., et *La Juiverie de l'Eglise de Ruffigné*, par J. Chapron.

Ruigné, gr. v., c. de Juigné-les-Moutiers. — Vieux logis avec tourelle carrée sur la façade O. Baies sch. non chanfreinées. Insc. : sur un linteau de sch. : 1632. BATY P Me F. THOMAS ET H. FEME FRANCOYSE CHARPENTIER SA FEMME. — Une autre m. montre une porte accoladée. à moulures. — Dans l'ancien cimetière, croix en sch. datée 1605 et oratoire moderne (1856) contenant les statues en bois, enluminées, des SS. Marc, Paul et Fort (!) de Sainte-Anne, de la Vierge, et une autre Vierge avec l'Enfant. Retable en bois avec colonnettes à chapiteaux (XVIIIe s.). A la Saint-Marc, on vient de Juigné en procession à cet oratoire. Pèlerinage de S. Fort (!) ; on y amène les enfants débiles.

S

Saffré, b. c. de Nozay. Manoirs anciens (V. Bois-Allard, Montnouel). Maisons anciennes baies sch. — *Le Château*, m. b. construite sur l'emplacement du château des seigneurs de Saffré, rive g. de l'Isac. Pavillon XVIIe siècle. — Vers Sud-Est, portail XVIIIe siècle style classique, sans doute le frontispice de la chapelle. — (V. la Bottinière, la Briandais, Grimel, la Grugeais).

Salle (La), f. c. de Rougé. Vieux manoir du XVe siècle transformé au XVIIIe siècle. — Plan rectangulaire, axe Ouest-Est. Au centre de la façade Nord s'accole la tourelle de l'escalier en maçonnerie, plan carré, couronnée d'une pyramide octogone. Moulures aux baies de sch.; meneaux horizontaux. Au premier : chambre ; murs blanchis à la chaux, avec, au haut des murs, des cercles concentriques formés de roses peintes en rouge. Sur les poutres, et au manteau de la cheminée, semis de roses. — Escalier hélicoïdal en bois.

Sauvagère (La), f. c. d'Erbray, près le b. vers Ouest. Ancienne maison noble, baies sch. XVIe siècle. Sur la façade Nord, pavillon carré, ajouré postérieurement, contenant un escalier d'échiffre à degrés de bois.

Sauveur (Saint-), domaine, au b. de Béré, c. de Châteaubriant. Ancien couvent de Bénédictins, dépendant de Marmoutiers, fondé vers 1140 par Brient Ier, seigneur de Châteaubriant (Arch. dép.). — Vastes corps de logis datant de la fondation, transformés aux XVIe et XVIIe siècles. — Au XVIIe siècle les Bénédictins cèdent le prieuré aux Ursulines qui restaurent les bâtiments et démolissent la chapelle priorale, qui était romane (titres personnels) pour la reconstruire sur plan rectangulaire, dans le style de l'époque. Au frontispice, écu d'*(or) à la croix alesée de (gueules)*, armes de Phil. de Cospéau, évêque de Nantes. — Dans le préau, margelle monolithe circulaire du puits. — Bas relief en tuffeau représentant une Crucifixion. — Dans une niche, anc. statue de la Vierge (XVIIe siècle). Escalier à paliers, balustrades (XVIIe siècle). Cheminées tuffeau ornementées et peintes (XVIIIe siècle). L'enclos est fermé par un mur dont les parties anc., flanquées de contreforts, longent la rue du Champ-de-

Foire. A l'angle Sud-Ouest ouvre l'entrée principale, sous un grand cintre à claveaux chanfreinés, en sch., qu'accoste une porte piétonne. — V. *Nouvelle Histoire de Châteaubriant*, par J. Chapron, et *Chateaubriant, les châteaux, la ville et les églises*, du même auteur.

Savinais (La), f. c. de Puceul. — De l'anc. manoir subsiste la tourelle quadrangulaire de l'escalier (XVIIe siècle), accostant la façade Nord, dans laquelle est visible un linteau tréflé ; restauration moderne. — A quelques mètres vers Sud, tourelle cylindrique, reste de l'enceinte ou du chât. primitif, contenant un puits carré.

Seûle (La), chap. isolée, c. de Saint-Vincent-des-Landes, entre le b. et le v. de la Barre. Un laboureur, travaillant dans le champ voisin de la croix de la Seûle, entendit des voix qui lui commandèrent de bâtir une chap. sur l'emplacement de la croix. C'est un édifice rectangulaire de 6/7 mètres de longueur sur 3/4 mètres de largeur orienté, construit en éclats de sch. Encastrée dans l'angle Nord-Ouest, est une pierre de sch. portant cette insc.: PRO | DATORE | M. GVIL | DAVY. P. | DIC. P. ET | AVE. 1639. Portes à l'occident et au Nord. Fenêtre vers Sud. — Int.: autel surmonté d'une niche. Sur la muraille du pignon oriental, est peint un baldaquin, avec une fleur de lys au centre. Statues anc. en bois des SS. Antoine et Sébastien, et une *Pieta*. L'édifice tombe en ruines.

Sineraie (La), f. c. de Saint-Vincent-des-Landes. Anc. manoir du XVIe siècle sur plan rectangulaire. Sur la façade E. haute tourelle cylindrique à toit conique contenant un large escalier hélicoïdal de 1^m,60 de rayon. — Hauts pignons ; baies chaufreinées à meneaux (XVIe siècle). A l'int. vastes cheminées sch.; l'une des tablettes porte un écusson, l'autre en porte deux, les trois sans meubles.

Sion, b. c. de Derval. — M. anc.; l'une route de Fougeray, porte en ogive ; à l'int. cheminée ornée au manteau d'un écusson et de roses. Plaque de foyer à l'écu *de... à une licorne rampante de...; timbre : marquis ; supports : deux licornes*. M. datée 1798. — Sur la façade Sud du presbytère, insc.: sur sch.: PICHON NOTRE AIMEE VIVIEN SON EPOUSE 1830. — Au presbytère est conservé un précieux manuscrit, l'*Histoire de Sion* du curé Moisan, ou *Mémoires du curé Moisan*, lequel contient les plans de l'anc. église de Sion et des chât. de Sion et de Domnèche. V. *le Château, le Breil, le Petit-Breil, Domnèche, la Galottière, la Masserie, Pir-Han, la Grosse-Roche, la Haute-Noé, la Hunaudière, l'Ourme, etc., etc.*

Souchaie (La Grande-), f. c. de Saint-Aubin-des-Châteaux, rive dr. du r. de la Courbetière. Le chât. a été détruit en 1897. — Baies sch. chanfreinées avec appui. Chap., sur plan rectangulaire, porte au large cintre en sch.; oculus ovales, taillés dans des blocs de sch., dans les façades (XVIIIe siècle). Statues anc. en tuffeau, anges musiciens, d'un bon style.

Souchaie (La), f. c. de Saffré. Baies sch. XVIIe siècle.

Souchay (Le), f. c. de Vay. — A 100 mètres, vers Est, des bâtiments de la f., existent deux buttes jumelles, couvertes de taillis

et entourées de douves en partie comblées. L'une, de forme irrégulière, n'est pas très élevée et a peut-être été écimée ; l'autre de forme conique, mesure 12 à 15 mètres de hauteur ; de son sommet, on découvre la vallée de l'Isac et les b. situés sur le Sillon de Bretagne. Ces buttes sont désignées dans les vieux titres sous le nom de « Chastel de Liscoët. » Une ferme voisine porte ce nom.

Soulvache. b. c. de Rougé, — sur la rive g. du Semnon, qui y forme la limite de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine. Une tour, reste du chât. de Soulvache, s'élève au sommet d'une motte, monticule artificiel d'env. 12 mètres de hauteur. Cette butte, dont les flancs forment, avec les escarpements environnants, peut-être artificiels, un large fossé marécageux, domine les marais du Semnon. La tour, élevée de deux étages hors du sol, est cylindrique, et mesure 8 mètres de haut. sur 3m,45 de diamètre int. à la base. La porte unique ouvrait au levant. Quatre archères percent les murailles à chaque étage, et dans le plein de la maçonnerie et la traversant de part en part, se voient des ouvertures carrées de 15 centimètres de côté. Vers Est, au pied de la tour, est un plateau gazonné qui recouvre les murailles du chât. détruit. Des murailles sont visibles dans le lit de la rivière. — Chap. Saint-Fiacre, située à l'Est de la tour, édicule du XVIIe siècle et non « roman », comme le dit par erreur M. Orieux dans l'*Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure.* Plan rectangulaire : longueur 8 mètres sur 6 mètres de largeur hors d'œuvre ; porte occidentale ; fen. orientale ; l'autel est un massif de maçonnerie dont la table est supportée par trois colonnettes trapues en sch., horriblement enluminées. Leurs chapiteaux ont la forme d'un cône renversé. — Quatre vieilles statues en bois ornent la chap.: Vierge portant l'Enfant ; sainte Marguerite foulant le dragon ; saint Fiacre et saint Cloud. — L'anc. église, transformée en habitation, est du XVIIe siècle. Elle montre une abside à trois pans, entourée en partie encore par le cimetière. — Maison du XVIe siècle. sch., près du chât. — V. *Soulvache*, par J. Chapron.

T

Taillecoup, f. c. de Rougé, dépendait sans doute du Rouvre. Baies sch. XVIe siècle, grillées.

Teillais (La), gr. vill. c. de Juigné-les-Moutiers, au S.-E. de la forêt. — Il y avait là, sur une butte auj. détruite, une chap. dont les débris ont servi à construire le logis Barbot. Elle était située dans l'angle (S.-E.) formé par la route et le chemin de Cimbré. Elle a été démolie au commencement du XIXe siècle.

Templiers (Chap. des), — V. *Saint-Aubin-des-Châteaux.*

Tennières (Les), m. c. de la Meilleraye. — Croix moderne, dans le piédestal de laquelle a été encastré un tronçon de l'ancienne

croix, tronçon qui porte ces insc.: horizontalement : 1653 | LAN | DE DAILLE | et verticalement : MASVRIERS.

Tertre (Le), c. de Soudan. — Au N. du v. est une éminence couverte de landes, d'où surgissent d'énormes blocs de grès hors de terre, que l'on pourrait prendre pour des dolmens détruits. Quelques-uns mesurent 3 mètres de long. D'autres sont placés, par hasard s. d., de façon à former une grotte. (V. *Dictionnaire archéologique de M. de Lisle* et *Histoires et Légendes, op. cit., de Ch. Goudé*).

Tertre-Gicquel (Le), butte couverte de landes, où le grès affleure le sol, à 1 kilomètre S. du nouveau b. de Lusanger. — Sur le versant S. est un menhir de 2 mètres de hauteur, sur 1m,30 de largeur et 0m,70 d'épaisseur. A quelques mètres vers O. est un autre bloc pyramidal, couché, mesurant 1m,50 sur la face S. — Grès quartzeux, signalés dans le *Dictionnaire archéologique de M. de Lisle*.

Torche (La), m. noble, a donné son nom à un faubourg de Châteaubriant. — Pavillon quadrangulaire XVIe et XVIIe siècle restauré.

Touche (La), chât. c. de Nozay. Entrée du parc vers S., arc en tuffeau style classique et porte piétonne surmonté d'un écu *d'(azur) à la bande d'(or) accompagné de deux monts à 6 coupeaux de même* (Monti). — M. du garde, porte accoladée avec mascaron. — Porte de la cour du chât., grand arc et porte piétonne, ouverts dans un mur de granit, à mâchicoulis, flanqué de deux pavillons carrés à toiture quadrangulaire et corniche de tuffeau. Lesdits pavillons forment une rue avec les bâtiments des servitudes terminés par deux autres pavillons de même ordonnance (XVIIe siècle). Habitation moderne. Ecus mutilés au-dessus du grand portail de la cour.

Touche (La) d'Erbray, gr. vill. c. d'Erbray. — Chap. dite « la Chapelle-aux-Biques ». La tradition veut que la porte de la chap. se referma d'elle-même sur le passage d'une chèvre, qui s'y réfugiait, étant poursuivie par un loup : d'où le nom de cette chap. — Edicule sur plan rectangulaire (XVIIIe siècle) contenant les statues anciennes, en tuffeau, des saints Loup, Roch, Julien, Louis, et de sainte Anne, lesquelles proviennent, dit-on, de Saint-Julien-de-Vouvantes.

Touches (Les), b. c. de Nort, aux pentes du Mont-Juillet, vers N.-E., m. dite « la Vieille-Cure », avec enclos et pavillons d'entrée ; baies et lucarnes XVIIIe siècle. Au S.-E. du Mont-Juillet, m. dite « la Peignerie », du XVIIIe siècle. — Au N., sur la route de Joué, m. anc. (XVIIIe siècle). dont l'une dite « la Faverie ». A 800 mètres, même route, m. dite « la Chapelle », logis du XVIIe siècle, lucarnes et baies en tuffeau. — A côté, vers E., *Chapelle Saint-Jacques*, édifice du XIIIe siècle orienté, plan rectangulaire, pignons droits, contreforts et murailles en maçonnerie vulgaire. Sur les faç. latérales, fen. ogivales à colonnettes, lancettes trilobées, en tuffeau, d'un bon style ; la fen. orientale est défigurée. Pignon O. porte ogivale à deux voussures superposées, ornées de tores, dominée

par une fen. aveuglée. Faç. méridionale, petite porte ogivale en tuffeau, ornée de moulures. (V. *Bois-Souchard (le), Ramée (la), Rigaudière (la).*)

Toulan ou **Toulon** (S. V. et E.-M.) ff. et moulin, c. de Nozay. — Le moulin a été reconstruit « à la nouvelle mode » sur la souche de l'anc. moulin des seigneurs de Nozay, dont la porte était décorée de sculptures et d'inscriptions. Il en reste quelques débris en sch. avec torsades. Parmi ces sculptures, un serpent rappelait cette légende : Les bois de la Croix-Merhan étaient infestés de « vermines » (lisez serpents) ; les bûcherons, venant à leur travail, en trouvaient jusque dans leurs sabots. L'un d'eux se fit fort d'en débarrasser la contrée, et se vanta de les faire aller dans un four chaud, où ils devaient périr. Il procéda donc à leur appel, en nommant toutes les terres de la paroisse ; mais il eut la malchance d'en oublier une, où fréquentait un serpent gigantesque. Ce serpent, pour venger la mort de ses congénères, poursuivit le bûcheron, qui s'enfuit, et, à bout de forces, se réfugia dans le moulin de Toulan. Le monstre l'eut bientôt rejoint et l'attendit à la porte. Il est probable qu'une transaction intervint entre les adversaires, puisque notre homme, pour racheter sa vie, consentit à laisser prendre à son ennemi quelques « gobeletterées » de son sang. Il passa donc son orteil sous l'huis de la porte et le serpent put ainsi se gaver du sang du bûcheron. La narratrice de la légende a vu la « chatière » par où l'homme passa son orteil.

Tourière (La), f. c. de Noyal. M. d'habitation du XVIII[e] siècle. — Une salle auj. servant de cellier avait ses murailles ornées de peintures séparées par des inscriptions fort longues et sans intérêt, que Ch. Goudé a relevées en partie. (V. *Histoires et Légendes, op. cit.)*

Tournebride, f. c. de Jans. — M. anc., dont une, à simple rez-de-chaussée avec lucarnes XVI[e] siècle et tour cylindrique à l'angle N.-E.

Treffiache (La), v. c. de Saint-Vincent-des-Landes. — Insc. sur pierre de sch. encastrée dans une m.: NOVS AVO | NS.AITE : FAIT | PAR : *J. Boutard* | LAN : 1782 : EN : 1775. = *Le Vieux-Château,* tertre artificiel de 4 mètres environ de hauteur, entouré d'une douve de 150 mètres environ de circuit extérieur et de 8 mètres de largeur, à la surface des eaux. Un remblai de terre, vers E., sur le bord extérieur, s'élève à la hauteur de la butte. Pas de traces de murailles. Douve comblée vers S.-O. — Propriétaire : M. Simon, d'Erbray.

Trépas (Le), vill. c. de Jans. — Pavillon du XVII[e] siècle, sur plan carré, avec étage. — Vers E. du vill., sur un pâtis communal, chap. en ruine du XVIII[e] siècle ; édicule de 7 mètres environ de longueur sur 4 mètres de largeur, en massonnail vulgaire, grès indigène ; le pignon occidental est écroulé. Plan rectangulaire avec abside à trois pans, ajourée de deux petites fen. à cintre de bois. Porte au pignon occidental, entre deux petites ouvertures, autre porte faç. méridionale. Sur la toiture, croix de fer fleurdelysée. A l'int., voûte

lambrissée en cintre ; statues en bois peinturlurées de : 1° saint André, avec la croix en X ; 2° la Vierge portant l'Enfant ; ces deux statues ont 1m,65 environ de hauteur ; 3° saint Barthélemy, dépossédé de son glaive symbolique ; 4° saint Mathurin ou Mataud, en costume d'évêque ; ces deux statues ont 1 mètre de hauteur ; 5° statue en bois non peint, représentant probablement l'apôtre saint Paul, de 0m,60 de hauteur, celle-ci peut-être du XVe siècle, les autres du XVIIIe. Missel romain à gravures de 1705 ; curieux pupitre. — Les processions de la saint Marc et des Revaisons venaient autrefois à la chap. du Trépas : en 1901, cette procession n'a pas eu lieu. — La chap. est un lieu de pèlerinage très fréquenté : on y vient de six lieues à la ronde invoquer saint Rachou (saint Barthélemy) pour la guérison des enfants atteints de la « râche ». Saint Mathurin est invoqué pour détourner les orages ; sa protection s'étend principalement sur le village et ses alentours.

V

Val (Le), chât. c. du Grand-Auverné. — Anc. manoir fortifié, dont le terre-plein est entouré de douves alimentées par le ruisseau qui se jette dans la branche Sud de l'étang de la Forge. Le logis, transformé, ne garde d'intéressant qu'une lucarne à grand gâble triangulaire orné de crochets sur les rampants, et d'un fleuron au sommet. Vers Sud au milieu de la façade, est une petite tourette carrée avec une ligne de machicoulis et dont les murs sont percés de trous faits de culs de bouteilles (!) Aux angles du terre-plein deux petits pavillons de plaisance sont assez curieux avec leurs angles à contreforts en redants permettant l'ascension du comble. On a utilisé dans la construction les marches monolithes d'un escalier à noyau de sch. — La fameuse *Bête de Béré* hante ce lieu, d'ailleurs fort pittoresque.

Val ou Vallée de Caratel, V. ce mot.

Valinais (La), v., c. de Saint-Mars-du-Désert. Maison datée 16 .X. à l'une de ses lucarnes.

Vay, b. c. de Nozay. Eglise moderne ; dans les vitraux, écus des la Bourdonnays et des Espivent de la Villeboisnet. — *Chap. Saint-Germain :* bâtiment sur plan rectangulaire ; à nef unique, orientée ; voûte lambrissée supportée par des entraits (XVe siècle), arc ogival sur piliers à chapiteaux frustes ouvrant sur la chap. orientale, éclairée au pignon Est par une fen. en tuffeau à meneau trilobé (XVe siècle). En contre-retables, trois tableaux anc. (XVIIIe siècle) ; Saint-Germain, chapé, mitré, crossé ; S. Thébaud en dalmatique avec manipule, insc.: *S. Thébaud ;* une Vierge assise avec l'Enfant. — Pignon Ouest, porte ogivale en maçonnerie entre deux contreforts ; contreforts angulaires. — V. *la Cineraye, le Carrefour, la Pierre qui tourne, etc.*

Vieux-Juigné (Le), vill. c. de Juigné-les-Moutiers. — Haut

pavillon rectangulaire avec fen. sch. à arêtes vives (XVIIe siècle) ; chevrons dentés.

Ville-au-Chef, ff. c. de Nozay, anc. chât. sur le versant Est d'une coulée où passe le ruisseau de Villatte. Paysage de sch. foliés. Au sommet du coteau, murs ruinés, en éclats de schiste, couvrant toute la crête ; aucun indice architectonique, si ce n'est une porte cintre, à claveaux de sch. Un mur enserre le parc, contenant plus de 20 hectares, vers Est. — L'anc. logis est insignifiant. Dans la cour, gisent des sommets de gâbles sculptés, en sch. — Sur la pente vers Ouest murs et pignons, auxquels sont encore suspendues des cheminées. — Pignon percé d'une ogive, aux montants de sch. bleu, lesquels soutenaient des meneaux lobés en tuffeau, brisés ; sans doute autrefois la chap., auj. une grange. Devant la f., aire pavée de schistes posés sur champ.

Villechoux, vill. c. du Grand-Auverné. Maison aux baies sch. chanfreinées (XVIe siècle).

Villeneuve, ff. c. d'Abbaretz. Anc. chât. du XVIe siècle reconstruit au XVIIIe siècle. Façade Nord : tour quadrangulaire, avec étage en encorbellement contenant la chambre du guetteur, chauffée d'une cheminée sch. et éclairée de meurtrières. Portes sch. avec pointe d'accolade. Escalier hélicoïdal, en sch. — Cheminées XVIIIe siècle en tuffeau, à manteaux droits décorés de sculptures ; lambris. — Les douves longent la façade Nord. — Entrée vers Est. — Charmilles et jardin en terrasse.

Villepot, b. c. de Rougé. Eglise de XVIIe siècle restaurée ; clocher moderne. Cadran d'horloge en ardoise. A l'int. beau retable daté 1692, au fond du fornice de l'abside. Au centre, la Vierge sur un croissant ; le Père Eternel au-dessus, dans un médaillon. Colonnes de marbre noir, encadrant des niches enguirlandées, fruits et fleurs. — Statues anc. des SS. Côme et Damien, d'un bon style XVIIe siècle, volées, dit-on, dans la chap. castrale de Châteaubriant par des iconoclastes qui, en 1793, avaient brisé les statues de Villepot. Un proverbe semble se rattacher à cet épisode. On dit dans le pays : « Il a fait comme le bon Dieu de Villepot, il a *faré,* » c'est-à-dire « il est parti. » — Une chap. de Notre-Dame-de-Bon-Secours a été construite à la fin du XIXe siècle à l'entrée du b., route de Soudan, pour renfermer une statue informe de la Vierge, en bois, sculptée par un artisan du pays et sauvée pendant la Révolution. Le curé Legall l'a repeinte et en a un peu voilé les nudités. Dans la cour du presbytère, construit en 1855, subsistent les bâtiments de l'anc. cure, montrant encore des linteaux ornés d'écussons dont l'un porte *parti au 1er de... à 3 croissants montants de... superposés, accompagnés de deux épées en sautoir de... la pointe en bas, au 2e de...*

Vincent-des-Landes (Saint-), b. c. de Derval, presbytère, m. du XVIe siècle transformée. Plan, rectangulaire tour cylindrique sur la façade Nord. Anc. porte à linteau à double accolade ; fen. sch. Additions datées 1773 et 1781. Escalier de bois. Boiseries XVIIIe siècle. — Dans le b. cadran solaire, daté 1803. (V. *la Treffiache, la Sinerais, la Seule, Creneuc, etc.)*

Violet ou Violette, moulin et m., c. du Petit-Auverné ; sur les hauteurs dominant vers Sud, l'étang de la Forge, rive g. du Don. Dans les champs et les landes environnants existent de nombreux mégalithes. Des trois alignements signalés par le *Dictionnaire archéologique*, de M. de Lisle, il ne reste qu'un menhir debout. Le premier, vers Nord-Est du moulin, a toutes ses pierres renversées ; le deuxième, vers Sud, n'existe plus ; le troisième, vers Ouest, est tel qu'il a été décrit. Deux tumulus, situés à l'Ouest du moulin, renfermaient des tombeaux ; ils ont été fouillés, c'est-à-dire détruits en 1897. Nombreux blocs isolés. (V. *Dictionnaire archéologique* et le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1898.)*

Vivier (Le), f. c. des Touches. Petit pavillon quadrangulaire. — Sur un oculus en tuffeau, la date 1703.



Le Concours hippique à Nantes

Un soleil de printemps fait resplendir l'azur
Des tribunes en long bordent le cours Saint-Pierre,
Le bourgeois s'y met près de la noblesse altière,
La cocotte y coudoie une vierge au cœur pur.

Le sabot des chevaux fait vibrer le sol dur,
Les breaks font de savants circuits dans la carrière,
Puis le beau cavalier, courant sur la barrière,
En lui-même, se croit du succès déjà sûr.

Sa monture parfois se dérobe et résiste,
Son maître, en la frappant, la remet sur la piste.
Vaincue, elle franchit l'obstacle d'un saut vif.

Et les dames alors d'applaudir sans relâche.
Elles applaudiraient... moins si l'être rétif
Etait ainsi mené toujours... à la cravache !

DOMINIQUE CAILLÉ.





A la mémoire de mes professeurs et amis défunts[1]

En vain, sous le ciel bleu, la brise nous caresse,
En vain le soleil d'or nous promet de beaux jours,
En vain l'oiseau léger voltige aux alentours
Et, dans les marronniers en fleurs, chante sans cesse ;

En vain, dans ce banquet, circule l'allégresse
Et l'éloquence y vibre en de fort beaux discours,
Je me sens soucieux et rêveur, car toujours
Mon esprit se reporte au temps de ma jeunesse.

Au milieu des bouquets et des toasts du festin
J'évoque longuement le souvenir lointain
Des Maîtres, des Amis que la mort vint nous prendre.

De les ranimer tous, que n'ai-je le pouvoir !
Ce sont leurs douces voix que je voudrais entendre,
Leurs visages aimés que je voudrais revoir !

Dominique CAILLÉ.

(1) Sonnet lu, le 23 mai 1901, au déjeuner du Cinquantenaire de l'*Externat des Enfants Nantais*.

LES

FÊTES RELIGIEUSES

EN BRETAGNE

Coutumes, Légendes et Superstitions

AVANT-PROPOS

Il y a dix ans, je donnai au *Nouvelliste de l'Ouest* (1) quelques études intitulées : *Les Fêtes religieuses au point de vue historique et légendaire.* De cordiaux éloges me furent adressés et l'on me pressa de réunir en brochure cette suite de monographies. L'idée me plut : je fis de cette future publication une sorte d'ouvrage à tiroirs, dans lequel s'intercalèrent sans cesse des documents butinés à droite et à gauche ; chaque fois que, dans un livre, une revue, un journal, une lettre, une conversation, je rencontre un fait nouveau, je le recueille avec soin.

(1) *Noël* (25 décembre 1891). *Le premier jour de l'an* (1er janvier 1892). *L'Epiphanie* (7 janvier). *Le Carême* (5 mars). *Les Rameaux* (10 avril). *La Semaine Sainte* (14 avril). *Pâques* (16, 23 et 28 avril). *Le mois de Mai* (20 et 22 mai). *Les Rogations* (25 mai). *La Pentecôte* (5 et 10 juin). *La Fête-Dieu* (19 et 22 juin). *La Saint-Jean* (21 juin et 1er juillet). *La Toussaint et la Commémoration des morts* (3 novembre).

Personne ne s'étonnera dès lors si la *brochure* s'est muée en un *gros livre,* qui sera édité, Dieu seul sait quand ! Mais d'ici que luise ce jour faste, il m'arrive, de temps à autre, d'extraire quelques pages de mon volumineux manuscrit : c'est ainsi que j'ai le plaisir de vous présenter (1) un petit panorama des coutumes pittoresques, des légendes charmeuses, des croyances étranges de notre province, qui se rattachent aux principales fêtes du cycle liturgique.

Loin de moi la prétention d'épuiser le sujet. Mon seul rêve est de distraire vos esprits, las des vilenies contemporaines et fatigués par le labeur quotidien, en les promenant à travers ce paradis que l'on ne quitte jamais sans l'âpre désir d'y retourner, ce paradis qui se nomme : la Bretagne traditionnelle.

(1) Ce travail a été lu à la *Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure,* aux cours des réunions des 6 février, 13 mars, 13 novembre, 4 décembre 1901 et 12 février 1902.



Noël

Durant plusieurs siècles, la Nativité de N.-S. fut l'objet de représentations figurées dans les rites ecclésiastiques et de jeux dramatiques hors des églises [1]. Cet usage était foncièrement populaire et je n'en veux pour preuve que le trait suivant :

« Il se passa aux Moûtiers (petite commune de la Loire-Inférieure), en 1797, un fait assez singulier. Le 13 janvier, plusieurs citoyennes de la commune demandent à l'administration cantonale l'autorisation de jouer *La Pastorale* de la naissance de l'Enfant Jésus, sur un théâtre qu'elles ont dressé à la Rairie, pastorale, disent les pétitionnaires, déjà jouée avec succès à la Bernerie et même à la Rairie, dans l'ignorance où elles étaient alors qu'il fallût une permission pour jouer la Naissance du Christ, suivie du Massacre des Innocents. Le Conseil, après mûre délibération, refuse l'autorisation, dans la crainte que ce spectacle ne devienne un point de réunion où la tranquillité pourrait être troublée et aussi parce que ladite Pastorale n'est pas analogue aux circonstances. Cette démarche des citoyennes des Moûtiers excita la surveillance de l'Administration, qui prit un arrêté prohibant tous les

(1) Cf. Cte DE DOUHET : *Dict. des Mystères*, au mot NATIVITÉ.

théâtres et toutes les assemblées nocturnes. En 1804, on permit de jouer la Pastorale » (1).

A Nantes, ainsi que l'atteste la note ci-dessous, l'on était moins peureux qu'aux Moutiers : « 26 *nivôse* an IX (16 janvier 1801). — Pastorale sur la naissance de Jésus-Christ. Depuis quelques temps cette pièce est jouée partout » (2).

L'exécution des pastorales dans les églises n'est plus dans nos mœurs et je doute que cette coutume ressuscite. Mais le spectacle de la Nativité est d'un charme si captivant que nos compatriotes n'ont jamais cessé de le chérir et de le demander ; la plupart de nos villes bretonnes ont la joie de l'applaudir dans les salles des cercles et des pensionnats. Vous me permettrez bien de signaler, ne fût-ce que pour l'avenir, *La Nativité,* de M. l'abbé Jouin, le distingué curé de Paris, princièrement montée à Nantes par M. l'abbé Lequeux, le zélé vicaire de Saint-Similien : pendant une quinzaine de représentations, en 1899, 1900 et 1901, cet émouvant spectacle n'a cessé d'attirer des auditoires très nombreux dans la vaste salle de l'Externat des Enfants-Nantais.

La représentation figurée de Noël existe sous une autre forme, plus à la mode que jamais, celle des crèches. M. Max Radiguet, en son charmant ouvrage : *A travers la Bretagne,* raconte que, durant la semaine de la Nativité, une mise en scène qui, malgré sa monotonie, jouit de la faveur populaire, se produit dans plusieurs églises du Finistère : sur une estrade élevée,

(1) Abbé Allard : *L'ancien port de Prigny et le grand prieuré des Moutiers,* pp. 472-473.

(2) P. de Berthou : *Alexis Transon, charcutier, philosophe et antiquaire (1775-1847). Extraits d'un journal pour les années 1799-1801. (Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* mai et juin 1901.)

une grotte construite en guirlandes de lierre et constellée de clinquant figure une étable avec tous les personnages voulus, entre autres le nègre Melchior vêtu de satin blanc et, rangés le long des parois, des bergers et des bergères portant les divers costumes bretons en usage les jours de gala et tenant en main une houlette enrubannée ou des paniers remplis de denrées. Une barrière en avant de l'estrade contient la foule empressée. Toutes les classes sociales se coudoient à ce pieux pèlerinage, que l'on ne saurait terminer sans déposer une offrande sur le plateau pour les pauvres et sans embrasser une image peinte du Divin Sauveur, que les baisers de la multitude ont décolorée.

Notre cité nantaise a conservé l'aimable usage d'ériger dans ses innombrables sanctuaires des crèches pittoresques devant lesquelles c'est un défilé continu de bébés, ravis de contempler leur Divin Modèle, de parents joyeux de la joie de leurs enfants, de vieillards et de misérables qui viennent puiser là une leçon utile de résignation. Il n'y a pas encore bien longtemps, nos compatriotes admiraient à juste titre la crèche monumentale qui occupait l'intégralité d'une des chapelles absidiales de la basilique Saint-Nicolas, et dont l'agencement ingénieux, la multiplicité et la richesse des personnages et des accessoires faisaient une merveille; on accourait également des quatre coins de la ville pour rendre visite à la crèche de l'établissement de Saint-Joseph, rue des Orphelins: sur une longueur d'une dizaine de mètres, s'étendait un paysage délicieux: rivière encaissée, pont rustique, collines, prairies, bosquets, et c'était une théorie complète de bergers, de paysans, de chiens, de moutons, de mages, d'éléphants, de chameaux se dirigeant vers l'endroit où l'Enfant Jésus reposait, éclairé par mille

lumières discrètes, sous la garde de Marie et de Joseph, et chanté par les anges.

Depuis quelques années, la coutume est venue de placer au premier rang des crèches de nos églises un tronc surmonté d'un nègre agenouillé, vêtu d'une robe éclatante : lorsqu'une menotte ingénue laisse tomber son obole dans le tronc, le personnage exotique baisse la tête en signe de gratitude. N'est-ce point le cas de rééditer le mot fameux : « C'est vous qui êtes le nègre, continuez », puisque nos chers babys apprennent en s'amusant le devoir si doux de l'aumône.

Noël est, par excellence, la fête gaie et populaire, l'époque des réunions de famille, la date des réconciliations. « Si la joie est le caractère de toute la liturgie catholique, dit excellemment Léon Gautier, elle n'éclate nulle part aussi fraîchement que dans cette fête de la Nativité de Notre-Seigneur. *Noël* et *joie* sont deux mots synonymes. La joie pascale est immense sans doute ; elle est peut-être plus vive que la joie de Noël ; mais elle est moins fraîche ». Et, à son tour, le vicomte Walsh chante cette joie en termes lyriques : « Sous le plus misérable toit, il y a eu du bonheur quand les cloches ont annoncé que le Divin Enfant nous est né. Dans cette fête, que l'on pourrait nommer la fête des mères, des enfants et des pauvres, que d'encouragements pour tous, mais spécialement que de consolations pour ceux que le monde ne compte pas parmi ses favoris ! » (1).

Ce noble sentiment de l'amour des déshérités en ce jour de la Naissance du Sauveur dominait l'âme d'une de nos plus glorieuses compatriotes, la Bienheureuse Fran-

(1) Vte WALSH : *Tableau poétique des fêtes chrétiennes*, pp. 59 et 62.

çoise d'Amboise, duchesse de Bretagne. « Pendant son séjour dans le monde, dit un vieil auteur, elle souloit (avait coutume) tous les ans habiller tout de neuf un pauvre petit enfant à la feste de Noël en l'honneur de Notre Seigneur Iésus Christ, et disoit avec une ioye spirituelle : Ce petit innocent nous représentera l'enfant Iésus cette année » (1).

J'aurai fréquemment l'occasion, au cours de cette monographie, de signaler des redevances féodales, car leur échéance venait d'ordinaire aux jours des fêtes religieuses, et elles offrent un côté pittoresque, instructif et amusant, qui n'est pas à négliger dans un tableau de la vie d'autrefois.

Que faut-il penser des redevances féodales ? Des historiens, dédaigneux des sources originales ou amoureux des procès de tendance, ont peint cet usage comme un ensemble odieux de mesures tyranniques qui violaient la liberté, escroquaient les biens et blessaient l'honneur des serfs de la glèbe.

De nos jours, si l'on ne veut passer pour un ignorant ou un écrivain de mauvaise foi, il est nécessaire d'abandonner un jugement aussi ridicule.

Pour nous en tenir aux redevances féodales qui seront énumérées ici, nous constaterons plusieurs caractères qui ne sont pas précisément en leur défaveur.

La dépense représentée par elles était presque nulle : c'étaient des fleurs, du pain, du vin, des gâteaux, du gibier, des volailles, des gants, des cierges, une bûche à Noël, des œufs à Pâques, de la verdure au 1er Mai, quelques fagots à la Saint-Jean.

(1) Vincent Charron : *Kalendrier historial de la Glorieuse Vierge Marie*, p. 745.

En beaucoup d'occasions, les redevances féodales formaient des spectacles divertissants, peu pénibles pour les débiteurs et procurant un plaisir honnête à des populations entières : tels étaient les devoirs de chansons, de danses, de musique ; tels encore les jeux de soule et de quintaine — souvent à la charge des seigneurs — auxquels prenaient part tous les jeunes gens; la plantation du mai, l'embrasement du feu de la Saint-Jean étaient salués par des cris joyeux ; pour le saut des poissonniers dans la rivière, le duel aquatique de l'oie et du chat, le cortège bruyant des ânes du sire de Retz, on devine les accès d'hilarité qu'ils provoquaient dans la foule.

Gaies et nombreuses à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à la Fête-Dieu, à la Saint-Jean, les redevances sont presque à l'état de mythe aux époques mélancoliques du Carême et de la Toussaint. A ce premier caractère religieux, on doit en ajouter un autre : pour s'acquitter des redevances, on se voyait contraint de se reposer les jours de fêtes, et c'était là grand profit pour la santé de l'âme et du corps.

Quant à certaines redevances vexatoires, qui furent une *très rare exception,* la probité commande de remarquer que l'on pouvait s'en exonérer moyennant une faible somme d'argent.

En résumé, les redevances féodales — dont plusieurs, sans que personne récrimine, se sont perpétuées de nos jours sous des formes variées : bois, volaille, beurre, sable, charrois, etc., etc. — étaient une charge infime pour le débiteur et fournissaient souvent à la population une aimable occasion de se divertir. Je suis convaincu que nos pauvres cultivateurs, accablés sous le fardeau toujours plus écrasant des impôts, seraient aises de revenir aux errements de jadis.

Ma probité coutumière me fait une étroite obligation de déclarer qu'une très notable partie des redevances signalées au cours de ce travail sont empruntées à l'étude magistrale de M. le chanoine Guillotin de Corson, étude justement honorée d'une médaille de vermeil par la « Société académique du Maine » et publiée dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (déc. 1900; janvier, mars, avril, mai et octobre 1901), sous ce titre : *Usages et droits féodaux en Bretagne.*

Le jour de Noël, le seigneur de Coislin (Loire-Inférieure) recevait de ses tenanciers du Clos-Landreau deux giroflées accompagnées d'une bécasse, deux chapons et deux robes, l'une blanche, l'autre rouge.

Il était dû, à Noël au seigneur de la Ballue en Bazouges (Ille-et-Vilaine) un « chapeau de roses ou cinq deniers », somme plus facile à trouver que les roses en hiver (1), et une caille vive.

Le vicomte d'Artois en Mordelles (Ille-et-Vilaine) avait droit à « deux sonnettes d'argent pour tiercelet, une paire de gants blancs et une bécasse après la messe de minuit de la fête de Noël ».

Certains tenanciers de Talensac (Ille-et-Vilaine) devaient au seigneur du Bois-de-Bintin, le jour de Noël, un chapon présenté au cri de : *Vive l'amour !*

La nuit de Noël, en l'église de Dourdain (Ille-et-Vilaine) le seigneur de la Normandaye recevait à son banc et dans sa chapelle prohibitive « un chapon bien cuit et lardé, un pot de vin d'Anjou et un pain blanc d'un sol »

(1) Je ferai respectueusement observer à M. le chanoine Guillotin de Corson qu'il s'agissait sans doute des roses de Noël ou roses de Jéricho. G. W.

le tout à l'issue de la messe de minuit (*Aveu de la seigneurie de la Normandaye en 1680*).

A Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), le prieur de Sainte-Croix était tenu de présenter au baron du lieu et en son château, à chacune des quatre fêtes de Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint, « deux pots de vin d'Anjou, bon et suffisant, quatre pots de vin breton et quatre pains de froment appelés échaudés, valant chaque pain un denier ».

Le jour de Noël, le prieur de Donges (Loire-Inférieure) offrait au vicomte du lieu « entre la messe du matin et celle du jour, quatre pains paillés (1) du prix de deux deniers chacun, et un demeau (2) de vin contenant quatre quartes, le tout présenté sur le pont de Donges ».

Le devoir du prieuré de la Trinité de Combour (Ille-et-Vilaine) envers son seigneur était assez onéreux : il consistait en « trois barriques de vin breton et trois de vin d'Anjou » dues chaque année à trois termes, plus « neuf chouesmes (pains blancs de première qualité) et neuf miches feuilletées en pain de froment, payables aux jours de Saint-Martin, Noël et Pasques » (*Aveu de la seigneurie de Combour en 1581*).

C'était sans doute en expiation de quelque méfait et en souvenir des craintes excitées dans le cœur d'un vassal coupable par l'attente d'un châtiment rigoureux, que le possesseur d'une terre noble appelée le Pin-Sauvage, en

(1) Dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, par La Curne de Sainte-Palaye, je trouve : *paillé*, qui a couleur de paille. Mais à la page suivante je lis aussi : *pain ballé*, gros pain rond semblable à un ballon. Ne serait-ce pas quatre pains ballés qu'il faudrait lire ? G. W.

(2) La Curne de Sainte-Palaye : *Dict. hist. de l'anc. lang. fr.*: *demiaux*, mesure pour les grains, moitié (*dimidium*) du boisseau.

la paroisse de Cugand, devait fournir au baron de Clisson (Loire-Inférieure) une rente de « quatre poires d'angoisse (1) » au terme de Noël.

Le prieur de Combour (Ille-et-Vilaine) offrait au seigneur de la Chalopinaye, à cause d'une prairie que celui-ci lui avait donnée, « à l'issue de la messe de minuit de Noël, deux boudins empannés et encornaillés des deux bouts et cirés de cire verte ».

Le seigneur de Goulaine (Loire-Inférieure) recevait, à Noël, de l'un de ses tenanciers, un gâteau d'un boisseau de froment.

Un tenancier du seigneur de Chevaigné lui offrait une paire de gants blancs, chaque année, à l'issue de la messe de minuit célébrée à Chevaigné (Ille-et-Vilaine).

A Coëtmieux, enclave de Dol, au diocèse de Saint-Brieuc, la fabrique devait fournir une poule blanche pendant la nuit de Noël aux seigneurs du Tronchais en Morieuc. A l'issue de la messe de minuit, le trésorier de la fabrique criait par trois fois : « Y a-t-il quelqu'un de la part du seigneur propriétaire du Tronchais pour prendre la poule blanche ? » Si personne ne se présentait, le seigneur n'avait pas le droit, plus tard, de réclamer la poule.

La même cérémonie avait lieu à Goudelin, au bénéfice des sires de Coëtmen ; les du Breil de Rays exerçaient

(1) Les *poires d'angoisse* sont des poires de mauvais goût, qui prennent à la gorge, que Ménage dit avoir ainsi été nommées d'un village, qui est en Limousin, du même nom, où elles furent trouvées en l'an 1094. *Pirum anginam premens, pirum angossiacum — Poire d'angoisse* est aussi une espèce de cadenas qui s'ouvre par un ressort et qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier au secours ou pour la forcer à donner son argent. (*Dictionnaire de Trévoux,* t. I, col. 647).

ce droit au XVIIIe siècle, ayant acquis Goudelin : à cette époque le comte de Rays faisait constater que dans la nuit de Noël on lui devait un coq blanc posé sur la balustrade qui séparait le chœur de l'église de sa chapelle privative.

A l'issue de la messe de minuit, il devait être présenté au seigneur de Landal, en La Boussac (Ille-et-Vilaine) « un renard à queue blanche, deux canards sauvages vivants et deux torches pour le reconduire à son logis après qu'il aura reçu les deux canards ».

Au seigneur de Texue, en Gevezé (Ille-et-Vilaine), un vassal fournissait « deux cierges de cire blanche à la messe de minuit à Noël ». *(Aveu de la seigneurie de Texue en 1555)*.

Le tison de Noël était l'objet d'un droit féodal : tantôt, comme dans la forêt de Teillay, il était dû à quelque monastère : « les forestiers du baron de Châteaubriant sont tenus de poser chaque année le tison de Noël en la cheminée de la cuisine du prieuré Saint-Malo de Teillay» (Ille-et-Vilaine.) *(Aveu de la seigneurie de Teillay en 1595)* ; — tantôt certains tenanciers devaient l'apporter chez le seigneur : « la veille de Noël les hommes de Bouguenais sont tenus de fournir une charrette attelée de quatre bœufs et un homme pour la conduire, et de charroyer au manoir de Bougon (Loire-Inférieure) une pièce de bois pour servir de feu et tizon de Noël » *(Aveu de la seigneurie de Bougon en 1580)* ; — tantôt, enfin, certain cérémonial était de rigueur : « chez le seigneur de la Maillardière, en Vertou (Loire-Inférieure), quelques vassaux apportent chaque année le tison et le posent dans la cheminée de la salle du manoir, en criant par trois fois : *Noël ! Noël ! Noël ! pour Monsieur de la Maillardière !* »

« Doit le prévost d'Antrain (Ille-et-Vilaine) comparoir à la principale porte du cimetière de l'église parrochiale du dit Antrain, chaque feste de Noël, à l'issue de la messe du point du jour et y jeter une soule [1] ou boise de la part du seigneur du Pontavice, laquelle soule sera courue par les dits paroissiens d'Antrain non nobles, et celui qui la rapportera sera quitte l'année suivante du devoir de quintaine, en la rapportant au dit seigneur ou à son procureur. » *(Aveu de la seigneurie du Pontavice en 1685.)*

Les croyances bretonnes ayant cours à l'époque de Noël sont nombreuses et remplies de saveur étrange.

On prétend dans notre province que, au moment de l'élévation de la messe de minuit, lorsque le prêtre montre aux fidèles l'hostie consacrée, l'eau des puits et des fontaines se change en vin.

Une superstition fort répandue veut que les animaux parlent pendant la nuit de la Nativité : le bœuf a

(1) M. le chanoine Guillotin de Corson fait précéder cet aveu d'une substantielle description du célèbre jeu de soule : « Certains jeux de force ou d'adresse, dit-il, étaient l'objet de devoirs féodaux. L'un des plus communs en Bretagne et l'un des plus violents était le jeu de soule. La soule était ordinairement une boule de cuir remplie de filasse ; parfois, mais rarement, une boule de bois. Elle était offerte certains jours par le dernier marié de la paroisse au seigneur du lieu. Le vrai jeu de soule se faisait à l'aide de bâtons recourbés, appelés crosses ou quillards, au moyen desquels on lançait la boule de manière à l'éloigner de ceux qui étaient sur le point de l'atteindre : il s'agissait de la faire parvenir à un certain but ou de l'amener dans une certaine direction. Quelquefois au lieu de bâton on se servait simplement du pied pour diriger cette boule. La soule était lancée d'abord soit par le seigneur, soit, le plus souvent, par son sénéchal. Elle était souvent disputée par les hommes mariés et les célibataires, parfois par les habitants de deux paroisses ou de deux fiefs rivaux. ».

la réputation de prédire l'avenir et de combler les lacunes des Livres Saints touchant la venue au monde du Rédempteur ; l'agneau pense à saint Jean et raconte ses jeux avec le Divin Enfant ; le coq, quand il sonne de son clairon matinal, redit la trahison de saint Pierre ; l'âne parle longtemps car il fait le récit de la fuite en Egypte : il a entendu les conversations de Joseph, de Marie et de Jésus, ils avaient soif en traversant les grands déserts, une caravane rencontrée par eux leur refusa de l'eau, Jésus maudit ces gens cruels et depuis ces maudits parcourent le monde, sans patrie, sans asile.

Cette tradition se retrouve en Bretagne où il est généralement reçu que les bœufs ont le don de la parole dans la nuit de Noël, à l'heure fatidique de minuit ; aussi chaque paysan a bien soin de faire manger ses animaux en sa présence, afin, dit-il, qu'ils dorment tranquillement, car ce que les bœufs disent alors n'est jamais bien bon à entendre : tantôt ils se plaignent des mauvais traitements endurés dans l'année écoulée, tantôt ils annoncent les événements fâcheux qui s'accompliront au cours de celle qui commence.

En beaucoup de contrées la nuit de Noël passe pour procurer un peu de répit aux trépassés. On affirme en Bretagne que pendant la messe de minuit les flammes du purgatoire s'éteignent et que les pauvres âmes éprouvent quelque soulagement.

On disait aussi que pendant cette nuit sainte les *angoisseux du purgatoire* venaient demander des prières. Une légende dramatique est basée sur cette croyance.

Dans le temps de jadis, par une belle nuit de Noël, le vieux recteur de Ploërnel, assis devant son feu, murmurait des prières en attendant l'heure de l'office,

Soudain un bruit sec, comme il n'en avait jamais ouï, retentit à la porte du presbytère ; le prêtre court ouvrir, et grande est sa surprise quand, à la clarté de la lune, il aperçoit une longue procession s'avançant autour de son logis. Des suaires blancs cachent de la tête aux pieds ces étranges pénitents ; tous portent une torche allumée.

A cette vue le recteur tremble, un cri s'échappe de sa poitrine, il s'arme du signe de la croix ; au même instant tous les fantômes l'imitent pieusement, mais, en se signant, aucun d'eux ne montre ni mains, ni corps, ni visage.

— Que me demandez-vous ? balbutie le prêtre, à demi mort d'effroi ; pourquoi venez-vous frapper à ma porte à cette heure de la nuit et tourner autour du presbytère ?

Tous ces êtres mystérieux s'inclinent ensemble ; d'un geste ils ordonnent au pasteur de les suivre ; celui-ci obéit.

Le funèbre cortège se met en route ; un bruit lugubre, semblable au craquement d'os entrechoqués, retentit tout le long de la bande. Le recteur un peu enhardi se risque à regarder : ils sont plus de dix mille ; au premier rang sont les enfants précédés d'une croix de bois ; puis vient une double file de pénitents avec des cierges jaunes et rouges.

Après avoir marché longtemps, sombre et muette, la procession s'arrête dans une vieille chapelle en ruines. Alors au craquement lugubre des ossements succède un silence profond. Chacun fléchit le genou.

L'un des assistants monte les marches branlantes de l'autel et présente au vieux prêtre les vêtements sacerdotaux ; celui-ci les revêt et s'avance vers l'autel sur

lequel il trouve un antique missel à moitié rongé par le temps, une patène et un calice en plomb.

Aux premières prières un bruit osseux ébranle le sanctuaire; ce sont les êtres mystérieux qui se lèvent et font le signe de la croix. L'un d'eux psalmodie les répons d'une voix inconnue jusqu'alors. Le recteur absorbé par la sainteté des divins mystères ne pense plus à son étrange assemblée. Mais, au moment de la Préface, quand il se retourne pour l'*Orate, fratres,* il pense tomber d'épouvante : chacun des singuliers personnages a dépouillé son suaire et montre dans toute sa hideuse nudité les ossements décharnés d'un squelette; tous sont à genoux.

Le pasteur continue sa messe. Lors de la Consécration, comme il prononce les paroles solennelles, un chœur de voix harmonieuses retentit autour de lui; les squelettes se transforment en figures éblouissantes; un concert de bénédictions s'élève des ruines qui brillent d'un reflet fulgurant.

Quand le prêtre se retourne pour l'*Ite, missa est*, la chapelle est vide. Une longue traînée lumineuse qui fuit du temple abandonné vers le ciel lui indique la route du Paradis que suivent en chantant ses pénitents mystérieux.

C'est une troupe d'*angoisseux du purgatoire* que le recteur de Ploërmel vient de délivrer.

Une autre légende de Noël, d'une couleur moins macabre, est celle des cloches du lac de Grand-Lieu. La tradition place l'engloutissement d'Herbauge au jour de la Nativité de l'an de grâce 555. On raconte dans le pays que, tous les ans, pendant la nuit de Noël, on entend sonner au milieu du lac les cloches de la cité maudite. Un savant, — que les savants sont donc désa-

gréables dans le domaine légendaire ! — M. Thomas de Saint-Mars, voulut un jour avoir le cœur net de la mirifique histoire du carillon nocturne. A cet effet, il se rendit à 11 heures du soir, dans la nuit de Noël de 1780, sur les bords du lac. « Une demi-heure après mon arrivée, dit-il, j'entendis très distinctement le son des cloches. Ce son paraissait, comme on me l'avait dit, sortir du lac. Je cherchai, en prenant différentes positions, à détruire cette illusion d'acoustique, et je réussis à me convaincre que ce son n'était autre que celui des cloches de la cathédrale de Nantes qui, dans le silence de la nuit, traversait les airs, sans obstacle, au-dessus du lac. Je fis part de ma découverte que j'ai eu depuis, plusieurs fois, l'occasion de confirmer, non seulement dans la nuit de Noël, mais tous les jours de grandes fêtes. »

Cette dernière phrase ne laisse aucun doute sur la cause naturelle de la sonnerie lacustre. Mais les légendes ont bon dos. Au surplus, ne sont-elles pas le trésor du peuple ? Donc, foin des érudits qui veulent tout expliquer et vivent à jamais les mystères poétiques et les contes de fées !



Le premier jour de l'An

La cueillette du gui est la première chose qui sollicite notre attention au sujet du Jour de l'An. C'était surtout au sein des forêts que s'accomplissaient les sacrifices et les rites mystérieux de la religion druidique. *Arbor numen habet* (l'arbre a de la divinité), a dit Silius Italicus. Le chêne en particulier, qui, dans le blason, est le symbole de la force morale, de l'amour de la Patrie, de la puissance, le chêne était l'*arbre sacré* chez les peuples occidentaux et tout spécialement en Armorique, où la vénération dont il est encore entouré de nos jours est un vestige typique de ce culte séculaire. Les grandes assemblées rituelles des druides se tenaient dans un lieu appelé *meadhon, nimida* ou *drynemeton,* vulgairement une *chênaie* ou une *nouée.*

Le grand sacrifice du *gui de l'an neuf* s'accomplissait avec beaucoup de rites pittoresques près de Chartres, dans la nuit de la sixième lune, dite *nuit mère,* qui était le commencement de l'année gauloise (1).

Faut-il voir dans le vieux cri : *Au gui l'an neuf* l'origine des expressions : *éguinané, haguignettes, guillenheus, aguilanleu, hoguignettes,* etc., etc., qui, depuis un temps immémorial, servent à désigner les étrennes

(1) Lire la curieuse description de cette fête par DE CHINIAC DE LA BASTIDE : *Mémoire sur la nature et les dogmes de la religion gauloise (Collection Leber,* t. III, pp. 21-23).

dans le langage populaire en presque toutes nos provinces, et d'une façon remarquable dans les contrées où la religion druidique a été le plus en honneur, comme l'Autunois, le pays de Dreux et la Bretagne?

Pour ma part, après avoir pesé les arguments pour et contre des nombreux érudits qui ont discuté ce problème, je me prononce pour l'affirmative. Mais ce n'est point ici le lieu de développer les pièces du procès et je me contenterai d'en rapporter la partie bretonne.

Dom Le Pelletier, dans *éguinané,* voit : *eghin-an-eit* (le blé germe), c'est-à-dire une allusion à la divinité de Jésus-Christ et au chant qui se dit dans les jours de l'Avent : *aperiatur terra et germinet Salvatorem.* Le savant Bénédictin rapporte que, le dernier jour de l'année, les jeunes garçons de la campagne allaient de maison en maison chanter des cantiques et crier après, par trois fois : *Ma eghinat,* qui, par abréviation, se sera transformé en *eghin-an-eit,* et qui signifie : des étrennes.

Le Gonidec, dans son *Dictionnaire,* a mis le mot : *eginad,* étrennes. Mais il déclare ne le connaître que par Dom Le Pelletier, qui assure, lui, qu'il est employé dans le Léon, où les jeunes garçons vont par les villages, les derniers jours de l'année, en criant : *Va eginad,* mes étrennes.

M. de la Villemarqué ne peut dans cette syllabe *gui* voir rien de commun avec le gui sacré des Celtes.

M. P. Le Guen fait venir *éguinané* du mot *gwic, guic, gui,* depuis longtemps tombé en désuétude et qui signifiait bourg, village, et de cet autre mot, du dialecte de Vannes, *nanneck* ou *nannet,* qui veut dire affamé. Il fait remarquer que cette traduction s'applique à merveille aux détails de la cérémonie que je rapporterai un peu plus bas et dont les pauvres de l'hôpital sont le but principal.

Un autre étymologiste voit dans le cri traditionnel : *an-gwin-an-ed*, du vin et du blé.

Emile Souvestre, tout en adoptant avec Dom Le Pelletier que *éguinané* vient de *eghin-an-eit,* admet, avec Cambry, qu'il y a dans cette coutume une tradition du culte rendu au soleil par les Gaulois.

Quoi qu'il en soit de la question étymologique, la coutume de la quête de la *guillaneu* dans notre province est une des plus vivaces et vaut qu'on en dise quelques mots.

Aux approches de Noël, dans la Basse-Bretagne, principalement dans les montagnes d'Arez et les Montagnes Noires, de pauvres gens, précédés d'un vieux cheval tout enrubanné, s'en vont de village en village pour chercher leurs étrennes. Ils s'arrêtent devant chaque demeure aisée et l'un d'eux suscite l'attention des propriétaires en entonnant à pleine voix une longue ballade dont chaque couplet se termine invariablement par le vieux cri poussé en chœur : *Eguinané !* La réplique est donnée par l'un des habitants : c'est d'abord un refus formel ; puis il énumère les obstacles qui se présentent contre un meilleur vouloir ; ensuite, ce sont des énigmes à deviner. Enfin, quand le maître du logis estime que la lutte oratoire a suffisamment duré, il ouvre la porte et l'entrevue se termine à la satisfaction des quêteurs, qui reçoivent ample provision de lard, de seigle et d'avoine. Le vieux cheval courbe sous le poids et les mendiants, après avoir demandé au Ciel de bénir ce logis hospitalier, se retirent en criant à tue-tête : *Eguinané ! Eguinané !*

Cambry, qui visita le Finistère à la fin du XVIIIe siècle, raconte que la municipalité de Lesneven allait de porte en porte quêter pour les pauvres au cri de *gui-*

na-né, et que la même cérémonie se pratiquait à Landerneau, au cri de : *Au gui l'an neuf.*

Cette quête de Landerneau, M. P. Le Guen l'a vu faire dans son enfance et voici comment il la décrit :

« Assez longtemps à l'avance, les familles désireuses d'y faire participer leurs garçons de 8 à 10 ans demandaient pour eux des boîtes à l'administration de l'hôpital : ces boites étaient des tirelires en fer-blanc destinées à recueillir les aumônes. Le zèle des jeunes quêteurs était excité et récompensé par une collation qu'on leur donnait à l'hôpital le soir de la quête, avec une grande abondance de gâteaux. Le dernier samedi de l'année, un cortège, où figuraient les autorités municipales en costume officiel ainsi que les administrateurs de l'hôpital et des notables en habit noir, parcourait la ville en quêtant.

» Des tambours ouvraient la marche ; puis venaient deux chevaux portant des mannequins où l'on plaçait les dons en comestibles, tandis que la monnaie était mise sur les plateaux d'argent des notables ou dans les tirelires des enfants. Il s'y trouvait aussi des pauvres de l'hôpital : à l'un d'eux était réservé un principal rôle. Travesti en une espèce de massier, il tenait à la main un bâton à l'extrémité duquel flottait une touffe de rubans de diverses couleurs. C'était lui qui donnait le signal de l'exclamation énigmatique quand le cortège s'arrêtait pour recevoir les présents offerts. L'un des sergents de ville élevait en l'air pour le montrer au public l'objet donné, les tambours exécutaient un roulement et le massier, auquel la foule faisait *chorus,* s'écriait plusieurs fois : *languinanné!* en agitant majestueusement son bâton. »

Pour terminer cette longue description des étrennes

bretonnes, je ne saurais mieux faire que de transcrire ici la délicieuse complainte de M. Pradère (1), au savant et poétique ouvrage duquel j'ai emprunté une notable partie de la discussion étymologique sur la *guillaneu :*

(Du dehors)
Au nom de la Trinité sainte,
Dieu vous bénisse en la maison ! .
Répondez à notre complainte,
Si rude, hélas ! est la saison !
Après Noël germent les graines ;
Voici l'an bientôt terminé.
Riches, donnez-nous des étrennes,
Eguinané !

(De la maison)
— Trop tôt vous heurtez à la porte :
Le porc n'est pas encor tué.
(Du dehors)
— Eh ! nous vous prêterons main-forte,
Notre bras est habitué.
Nous le chasserons de son bouge
Malgré ses cris de forcené,
Malgré ses cris de diable rouge.
Eguinané !

(De la maison)
— Dehors mon chien de Cornouaille
Dort ; tuez-le, méchants bouchers.
(Du dehors)
— Si nous reposons sur la paille,
Nous ne sommes pas meurtriers.
Pour de vils malfaiteurs, sans doute,
Vous nous prenez : c'est grand péché.
Nous quêtons le long de la route.
Eguinané !

(1) O. Pradère : *La Bretagne poétique :* Paris, librairie générale, 1872.

(De la maison)
— Si vous êtes ce que vous dites,
De braves gens, des étrenneurs,
Où donc sont vos gais acolytes,
Les ménétriers, les sonneurs (1) ?

(Du dehors)
— Au milieu de la fougeraie
Le sac du biniou s'est crevé,
En sautant par dessus la haie.
Eguinané !

(De la maison)
— Je ne puis trouver mon échelle,
Toute ma viande est au grenier.

(Du dehors)
— Bon chat sait bien se passer d'elle,
Et prend souris sans tant crier.

(De la maison)
— A Saint-Divy (2), la ménagère
Doit être à faire son marché.

(Du dehors)
— Bien garnie est votre étagère.
Eguinané !

(De la maison)
— Tout est là-haut dans son armoire,
Elle a la clef, point ne vous mens.

(Du dehors)
— Nous sentons bien, veuillez nous croire,
L'odeur du lard et du froment.
Mais ouvrez-nous, ouvrez-nous vite :
Noire est la nuit, le vent glacé.
Réchauffez-nous dans votre gîte.
Eguinané !

(1) C'est-à-dire les joueurs de biniou.
(2) Commune du canton de Landerneau.

(De la maison)
— Etrenneurs, je vous le répète,
A vous donner je n'ai rien... rien...
Pourtant avant votre défaite,
Là, parlons peu, mais parlons bien.
Avant d'entrer dans ma demeure
Débrouillez-nous ce nœud donné...

(Du dehors)
— Nous sommes disposés sur l'heure.
Eguinané !

(De la maison)
— Dites-moi, voyons, sans bévue :
Qui porte la chair sur sa peau ?

(Du dehors)
— Le vieux guéret, quand la charrue
L'a retourné tout de nouveau.

(De la maison)
— Qui, dans les yeux avec des larmes,
Se voit quand il a bruiné ?

(Du dehors)
— Le grand chemin bordé de charmes.
Eguinané !

(De la maison)
— Dites-moi quelle est la maîtresse
Qui devient la servante un jour,
Et voit tomber, avec tristesse,
Ses fleurs, ses perles tour à tour?

(Du dehors)
— Allons, donnez-nous votre aumône,
Depuis longtemps c'est deviné :
C'est un balai de genêt jaune.
Eguinané !

(De la maison)
— Je connais un arbre qui penche
Vers le sol ses grands rameaux verts ;

Un petit nid sur chaque branche,
Et d'œufs tous les nids bien couverts...

(Du dehors)
— Ah ! ça, de nous vous voulez rire ?
Un chêne de glands tout chargé
Est l'arbre que vous voulez dire.
Eguinané !

(De la maison)
— Je possède couverte en chaume,
Et pas bien grande, une maison.
C'est pourtant un petit royaume,
Là-dedans du monde à foison.
Plus de mille chambres pareilles,
Pas un coin n'est abandonné...

(Du dehors)
— C'est la ruche de vos abeilles.
Eguinané !

(De la maison)
— Vous n'aurez ni froment, ni viande,
Si vous n'apportez l'herbe d'or.

(Du dehors)
— Au temps des moissons, tous en bande,
Nous vous porterons ce trésor.

(De la maison)
— Attendez ! Je vais faire en sorte
De trouver du petit salé...
Dans un instant j'ouvre la porte.

(Du dehors)
— Eguinané !

(De la maison)
— Attention, fils de sorcière,
Attention, j'ouvre... cric-crac !...
Approchez-vous de la fermière,
Tendez-moi bien votre bissac.

Tenez, voici de saint Antoine
Un compagnon bien saumuré ;
Voici du seigle et de l'avoine.

(Du dehors)
— Eguinané !

— Nous avons reçu notre étrenne,
Nous sommes riches pour longtemps.
Que tout le pays sache, apprenne
Qu'il est encor de bonnes gens.
Sous le faix notre cheval ploie.
Pour nous c'est un jour fortuné.
Poussons ensemble un cri de joie.
Eguinané !

Un cri pour toute la famille,
Un cri pour le père à présent,
Un autre pour la jeune fille,
Un pour la mère, un pour l'enfant.
A vos filles, bons mariages !
A vos garçons, bonne santé !
Et pour vos bœufs, gras pâturages !
Eguinané !

Ayez, à la moisson prochaine,
Bonne récolte de millet ;
En mai la fleur, en juin la graine,
La blanche galette en juillet.
Nous allons prier les saints anges
Pour que vous ayez de beau blé,
Du sarrazin tout plein vos granges.
Eguinané !

Je signalerai quelques redevances féodales dues en Bretagne à l'occasion du commencement de l'année.

Le prévôt de Vertou (Loire-Inférieure) envoyait, le premier jour de l'an, cinq échaudés à l'évêque de

Nantes ; les dignitaires du Chapitre en recevaient trois ; chacun des chanoines avait droit à deux.

Le sire de Quélen avait le droit de se faire servir à dîner, à lui et à vingt-quatre chevaliers, par le voyer de Carhaix, áu mois de janvier. Voici comment on s'acquittait de ces étrennes culinaires. Le dîner doit être préparé dans une belle salle où il y aura belle cheminée et beau feu de charbon sans fumée, et doit être ladite salle jonchée de paille fraîche. A l'entrée doit se tenir le voyer de Carhaix, ayant en main une torche de cire allumée, pour recevoir ses hôtes et les conduire dans la salle ; il leur donne à laver et leur présente de « blancs touaillons » (1), toujours tenant sa torche. Sur la table, couverte de blancs touaillons, un hanap d'argent est à la place de chaque convive et de deux en deux brûle une double chandelle de cire. Un pot de vin de Carhaix est servi pour deux chevaliers. Les hôtes sont servis deux par deux. Devant chaque couple est une large écuelle de frêne remplie, au premier service, d'un fort morceau de chair de porc salé, avec un chapon ou une geline, et des choux, des naveaux et de la moutarde ; voilà le bouilli. Puis vient le ragout, composé de chair fraîche de porc à la sauce verte. Le rôti, c'est un chapon ou une geline suffisamment lardée et rôtie. Un fromage à la crème forme le dessert. A la fin du repas, le voyer donne encore à laver au sire de Quélen et il reconduit ses nobles convives jusqu'à la rue, avec sa torche allumée.

Le seigneur de la Chèze en Plélan (Ille-et-Vilaine) exigeait du sieur de la Prévostaye, le premier jour de

(1) *Touaille*, *touaillon*, serviette (BOREL : *Dict. des termes du vieux françois*).

l'an, « un arc de couldre blanche encordé et douze sagettes (flèches) non ferrées, mais empannées et cirées de cire verte ».

Les potiers de Plénée-Jugon et de Tramain, dans les Côtes-du-Nord, se rendaient, à la même date, au manoir de la Villeneuve et présentaient au seigneur un *chef-d'œuvre de leurs mains et métier,* à peine de 15 sous d'amende.

Le seigneur de Rochefort-en-Terre (Morbihan) possédait un droit assez singulier, rapporté par M. le chanoine Guillotin de Corson : « Un debvoir deub audict sire de Rochefort, le premier jour de janvier en chacun an, qui est que le dict Duc d'Amour (Guillaume Pasquier) est tenu aller par les maisons de la dicte ville et fors bourgs de Rochefort, et illecques chercher fillaces, sçavoir lins et chanvres, qui ne sont bréez ou abillez, et les apporter à la cohue et en faire feu. Ou doibt se trouver la derroine fille ou femme mariée audict an, et la doibt aller quérir le dict Duc d'Amour jusqu'à sa maison et l'amener au dict lieu de la cohue, quelle mariée dira une chanson nouvelle. » *(Aveu de la baronnie de Rochefort en 1554.)* Ce brûlis des lins et chanvres non employés avait pour but de stimuler le zèle des travailleurs au cours de l'année.

Le marquis d'Assérac (Loire-Inférieure) jetait une soule aux habitants d'Herbignac, le premier jour de l'an. *(Aveu du marquisat d'Assérac en* 1681.)

On sait combien est tenace en notre province le culte des fontaines. Voici une citation qui offre un exemple piquant de cette superstition populaire. « A Noël, en de certaines provinces, au jour de l'an en quelques autres, l'usage était de rendre aux fontaines une sorte d'hommage augural. En Bretagne, on leur offrait des

bouquets de fleurs et de fruits pour les engager à rester claires toute l'année » (1).

Nos compatriotes ont l'affection solide, mais ils ne la donnent qu'à bon escient et se méfient des protestations amicales du premier venu. C'est ce que Desforges-Maillard, le spirituel Croisicais, exprimait en ces termes mordants : « J'étois ici (à Nantes), dit-il, le premier de l'an ; je restoi tapi tout le jour dans mon auberge, pour éviter les importuns et faux compliments dont on s'assomme par usage. Un homme que vous n'avez vu qu'une seule fois vous saute au cou et vous étouffe de caresses ; cela est ridicule, peu s'en faut que je ne dise *détestable, du dernier détestable !* Tout le monde paroit ami ce jour-là, pendant qu'un véritable ami est une chose si rare que si M. Titon du Tillet ne m'aimait pas, je pourrois dire, comme beaucoup d'autres : *Et ce phénix est encore à trouver* » (2).

Si, au pays nantais, on fuyait les embrassades du jour de l'an, au pays rennais on se refusait à sacrifier à l'antique et indéracinable coutume des étrennes, du moins s'il faut en croire le méchant quatrain par lequel je termine ce chapitre :

Ci-gît dessous ce marbre blanc
Le plus avare homme de Rennes,
Qui trépassa le dernier jour de l'an
De peur de donner des étrennes.

(1) E. MULLER : *Le jour de l'an et les étrennes,* p. 500.
(2) *Œuvres nouvelles,* t. II, *lettres nouvelles,* p. 57.



L'Epiphanie

La Nativité du Rédempteur, avons-nous dit, fut jadis célébrée et popularisée par des représentations. La fête charmante de l'Epiphanie ne lui cède en rien sous ce rapport. Les *Trois Rois* furent le sujet de rites figurés, de scènes dramatiques et de pantomimes qui se continuèrent, dans l'intérieur des églises ou sur les places publiques, presque parallèlement, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. Ce chapitre de liturgie offre plus d'un trait extrêmement suggestif, mais j'entends me confiner en notre province et je me contenterai de reproduire une étude publiée jadis dans un savant périodique nantais.

« Je veux vous parler d'une représentation bien modeste qui, tous les ans, égaye les rues de Vannes à l'époque des fêtes de Noël et rappelle les anciens mystères.

» Quelques heures après que la nuit a plongé dans l'obscurité les rues silencieuses de l'ancienne cité des Venètes, à l'instant où la famille est réunie autour du foyer, on entend soudain un bruit de ferraille, de sonnettes et de grelots : ce sont les Rois et leur bruyant cortège.

» Si vous êtes curieux, ouvrez la fenêtre, appelez les illustres monarques qui passent ; ces puissants seigneurs ne se feront pas prier pour entrer et vous aurez un spectacle fort divertissant. Préparez à la hâte des chaises en rond, un ou deux paravents si vous en possédez.



» La porte s'ouvre, et viennent défiler devant vous les personnages de la comédie : la Sainte Vierge et saint Joseph, le roi Hérode, les Rois Mages, l'archange saint Michel et le Démon. Ils vous saluent par ce souhait pieux et fraternel :

> **Le Dieu des dieux en Trinité**
> **Sauve et garde la compagnie !**
> **Tous ceux qui sont ici présents,**
> **Dieu leur donne bonne vie !**

» Les personnages sont représentés par de jeunes paysans bretons qui ont endossé leurs habits du dimanche ; ils se couvrent le chef, qui d'une couronne de carton doré, qui d'un vieux casque ou d'un vieux schako ; un grand sabre leur bat dans les jambes. Le rôle de la Sainte Vierge est rempli par le plus jeune de la bande, qui se contente de s'affubler d'une serviette retombant sur ses épaules. Le rôle du Démon n'est pas écrit ; c'est le plus comique et le plus spirituel de la troupe qui en est chargé ; il le fait lui-même, toutes ses plaisanteries sont de son crû ; il est chargé d'amuser la société par ses saillies, ses bonds et ses gambades. Son costume est fait d'une peau de bouc, il a sur la tête les cornes traditionnelles ; autour du corps, des chaînes et des grelots.

» Maintenant que les personnages sont dépeints, passons à la pièce. L'ouvrage est en vers, et quels vers ! de quelle époque est-il? je n'ai trouvé aucune date. Ce doit être assez vieux, mais il a été rafraîchi et remis en français à peu près actuel.

» La Vierge demande au maître de la maison la permission de jouer la pièce. Hérode paraît en scène ; il est bouffi d'orgueil et raconte à son écuyer des paroles aussi superbes que les suivantes :

Je suis le roi Hérode nommé
Qui de ce pays suis le seigneur;
Ainsi je veux être appelé
Et veux que l'on me fasse honneur.
Qu'en dites-vous, mon écuyer?
Ne suis-je pas roi couronné,
Le plus beau, le plus puissant homme
Qui soit dessous le *Domine?*

» L'écuyer, en bon courtisan, renchérit encore et donne de fastueux éloges à son maître.

» Puis le roi Hérode se démène comme un possédé dans tous ses états; il apprend qu'il vient de naître un enfant qui doit être le Sauveur du monde et son écuyer lui annonce l'arrivée des Mages. Il veut les voir. L'écuyer se tourne vers eux pour remplir ce message. Les trois rois saluent Hérode, puis ils le quittent et se rendent près de l'Enfant Jésus pour l'adorer et lui porter leurs présents. Ils déclinent leur titres et qualités. La Vierge les remercie.

» Le roi Hérode commande alors le massacre des innocents; il entre en fureur, donne des coups de sabre par ci, par là, et fait tant de tapage que le Diable vient le chercher. Mais saint Michel survient, annonce qu'il descend aux Limbes pour avertir les saints Pères de la naissance du Sauveur et pour enchaîner Satan au plus profond des enfers.

» En cet endroit, le livret dit : Derrière une tapisserie on cache quatre ou cinq personnes, habillées en démons, de pantalons noirs, lesquelles jettent feu et fumée, tenant chacune un flambeau allumé et faisant de grands cris et hurlements, courant sur le théâtre, sortant par un côté et rentrant par un autre plusieurs fois; l'Archange les poursuit, l'épée à la main.

» Saint Michel reparaît, tenant Lucifer enchaîné ; il lui fait un magnifique discours, mais Lucifer se révolte, il se sauve au milieu des huées générales ; il a bien gagné son argent.

» La pièce se termine par un noël chanté en chœur » (1).

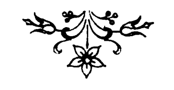
Le marquis d'Assérac (Loire-Inférieure) jetait une soule aux habitants d'Herbignac, à la fête des Rois. *(Aveu du marquisat d'Assérac en 1681).*

A Rochefort-en-Terre (Morbihan) le dernier marié de l'année apportait la soule au seigneur de Rochefort à la fête de l'Epiphanie. *(Aveu de la seigneurie de Rochefort en 1554).*

En 1775, le seigneur de Cherville en Moigné (Ille-et-Vilaine) recevait, à la fête des Rois, en son église paroissiale un cierge d'une demi-livre, en place « de la soule qu'on avoit coustume de temps immémorial de présenter à ses prédécesseurs ».

La savoureuse coutume du gâteau des Rois est archiséculaire. Aussi ne s'étonnera-t-on pas d'apprendre qu'un tenancier du seigneur de Goulaine lui devait, à la fête de l'Epiphanie, deux gâteaux d'un boisseau de froment chacun.

(1) LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE : *Les Rois à Vannes ; représentation bretonne (Bulletin de la Société archéologique de Nantes,* t. II, pp. 57-63).



Le Carême

La joyeuse triade de Noël, du Jour de l'An et de l'Epiphanie donne au cœur une telle expansion, illumine l'âme d'un si chaud rayonnement que, par une pente trop naturelle, la gaieté religieuse se métamorphose en liesse païenne. Durant de longs jours les plaisirs s'enchaînent aux plaisirs, pour se résoudre en ces débordements du Carnaval, en cette explosion délirante des jours gras où festins, danses, mascarades entraînent les plus moroses dans leur contagieuse excitation.

Alors l'Eglise, mère bonne et intelligente, qui a laissé la bride sur le cou à ses enfants, mais ne veut pas la mort du pécheur, l'Eglise, par un de ces coups de théâtre dont elle a le secret, ramène soudain ses ouailles chéries dans la voie du salut. En quelques heures tout change : aux refrains avinés de la rue succèdent les hymnes pieuses des sanctuaires ; les éclats cacophoniques des fanfares sont remplacés par les suaves mélodies de l'orgue ; à l'*Evohé!* grivois des saturnales répond le macabre *Memento homo quia pulvis es* ; sur les fronts hier encore enduits de parfums et couronnés de roses le prêtre verse la cendre symbolique ; le Carême détrône le Carnaval ; les semaines de frairie sont compensées par la Sainte Quarantaine ; aux pimpants devis des bals se substituent les paroles graves de la chaire ; aux gala pantagruéliques, les abstinences et les jeûnes ; aux idées

folâtres, les pensées austères sur les fins dernières de l'homme.

« Dans l'*Ordinaire des rits*, rédigé en 1263 par Elie, chantre dignité de la cathédrale de Nantes, on voit que, le Mercredi des Cendres, on portait des cierges allumés à la procession en signe de l'épée flamboyante avec laquelle un chérubin défend l'approche du fruit de vie du paradis terrestre » (1).

La veille au soir du dimanche des Rameaux, on allume des feux de joie à la Madeleine, près de Guérande, et dans les villages environnants.

C'était le dimanche des Rameaux que le sergent bailliager de la Vieille-Ville, en la châtellenie de Jugon (Côtes-du-Nord) devait, l'année où il faisait la cueillette, présenter au grand autel de l'église de Plénée-Jugon un *chapeau de prime-terre* et accompagner la procession en portant cette couronne et en ayant soin de marcher le le plus près possible du recteur.

Dans cette même paroisse de Plénée-Jugon, le propriétaire d'une maison et d'un jardin sis *contre le portail du vieux manoir*, qui était lui-même devant l'église, devait au seigneur des Clos, le jour de Pâques-Fleuries, un bouquet des fleurs les plus nouvelles, qu'il lui offrait à son banc à l'église avec 20 sous monnaie.

Quelques croyances bretonnes se rattachent à la fête des Rameaux.

Chacun tient à la main une branche de laurier en suivant le procession ; les anciens du pays regardent alors avec soin d'où souffle le vent, persuadés que pendant les deux tiers de l'année il continuera à souffler de ce côté.

(1) TRAVERS : *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. I. p. 372.

Ce pronostic, suivant eux, est basé sur une longue expérience et ils en tirent un présage pour l'avenir de leurs récoltes. L'un de mes amis, qui passa les vacances de Pâques de 1901 à la Baule, ayant demandé à un vieil habitant du Pouliguen si l'affreux temps qui désolait grands et petits allait continuer : « Certainement, Monsieur, répondit celui-ci, car le jour des Rameaux le vent était bas ; tout l'été sera vilain. » Cette croyance, on le voit, subsiste toujours en notre contrée.

Si une mère bretonne ne voyait plus le buis bénit de Pâques-Fleuries suspendu au chevet de sa fille, elle tremblerait pour elle. On dit aussi que parfois elle glisse des brins ou des feuilles de buis bénit dans le berceau du nouveau-né.

La célébration liturgique de la Semaine Sainte offre le plus pittoresque caractère, et je ne saurais trop engager ceux qui, jouissant de loisirs et mûs par la foi, se rendent dans les églises en ces jours de deuil à suivre minutieusement dans une *Quinzaine de Pâques* les longues cérémonies du jeudi, du vendredi et du samedi.

« Dans *l'Ordinaire des rits* redigé en 1263, par Elie, chantre dignité de la cathédrale de Nantes, on voit qu'à l'office des trois jours des Ténèbres on allumait seulement 13 cierges [1], et qu'il était libre le jour du Vendredi Saint et le lendemain de communier avec les hosties qu'on avait réservées du jeudi, parce que le Vendredi et le Samedi Saints on ne consacrait point. Cette dernière pratique de communier le Vendredi Saint subsistait encore l'an 1482 » [2].

(1) Sur le nombre des cierges allumés pour les cérémonies des Ténèbres, on lira avec fruit : Abbé Drioux : *Les fêtes chrétiennes*, pp. 172-173.

(2) Travers : *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. I, pp. 372-373.

La façon pieuse et gaie dont le Jeudi Saint est solennisé à Nantes mérite certes une mention spéciale, d'autant que c'est une véritable tradition, comme en témoignent ces lignes :

« 20 *germinal,* an VIII (10 avril 1800). — Jour du Jeudi Saint. Beau reposoir à Saint-Nicolas, visité par beaucoup de monde. Jésus portant sa croix (1). »

Pour la *visite des tombeaux,* toute notre population se repose et s'endimanche ; les familles au grand complet parcourent les rues d'un air joyeux et entrent dans nos sanctuaires, — non sans avoir déposé leur obole dans les plateaux tintinnabulants des frétillantes quêteuses, — pour admirer les splendides reposoirs ; les enfants baisent pieusement le crucifix, les mères prient ; les pères, même les plus indifférents, se tiennent respectueux et émus devant ce touchant spectacle.

J'ai dit la visite des tombeaux. Hélas ! ce qui était vrai naguère, ce que j'ai connu toute mon enfance, n'existe plus ; on dressait alors dans les églises de véritables tombeaux avec un Christ de grandeur naturelle, des draperies de deuil, tout un appareil lugubre qui frappait vivement l'imagination et s'harmonisait à miracle avec le drame poignant du Golgotha. On a changé ces errements et les reposoirs du Jeudi Saint offrent un aspect de fête qui cadre mal avec les pensés de ces jours de tristesse. Je me garderai bien de discuter les motifs de cette transformation, mais j'ai le droit de la déplorer. Au surplus j'ai l'honneur de me rencontrer sur ce terrain avec un écrivain dont on ne discutera ni l'orthodoxie ni la haute intelligence.

« Quand toutes les prières ont été dites sur les saintes

(1) *Journal de Transon.*

huiles, l'hostie consacrée pour le lendemain est portée sous le dais, en grande pompe, à la chapelle du *tombeau*. Dans quelques pays (et selon nous ce sont ceux qui comprennent le mieux la solennité du Jeudi Saint) cette chapelle est toute tendue de velours noir à lugubres bordures rouges ; quelques lampes funéraires répandent une lumière triste sous les draperies du sépulcre. Dans d'autres villes, l'aspect de l'autel du Jeudi et du Vendredi Saints est tout différent ; au lieu d'être drapé de deuil, il est recouvert des tentures les plus éclatantes ; toutes les fleurs de la saison émaillent le *Paradis*, car c'est ainsi que les enfants appellent le reposoir. Ici rien de triste, rien de lugubre ; on dirait que les prêtres qui ont ainsi conçu le décor de leur autel n'ont pas voulu s'attrister de la mort du Christ parce que cette mort a sauvé le monde. Aujourd'hui surtout que l'on aime à donner à tout son aspect historique et véritable, ne serait-il pas très facile que chaque église arrangeât, le Jeudi et le Vendredi Saints, une de ses chapelles sur le modèle exact du saint sépulcre de Jérusalem, tel qu'il est encore aujourd'hui. Quelques marguilliers seraient peut-être contristés, car alors ils ne pourraient plus déployer chaque année les trésors de leur imagination. Mais je me persuade que l'on parviendrait à se consoler de leur tristesse si le peuple chrétien apprenait à connaître le lieu le plus sacré qui soit sur notre globe (1). »

Une jolie coutume nantaise est celle des *petits paradis* : des enfants du peuple placent de loin en loin dans la rue une modeste chaise de bois garnie d'une serviette d'une éclatante blancheur ; sur ce minuscule

(1) Vte WALSH : *Tableau poétique des fêtes chrétiennes*, pp. 142-143, 163, 164-165.

reposoir se dresse un crucifix ; à la serviette sont épinglées quelques images pieuses aux couleurs criardes ; enfin, détail capital, une coquille est prête à recevoir les sous des passants dont la charité est sollicitée par la voix claire des naïfs architectes. Qui donc refuserait cette obole ? N'est-il pas dans l'ordre qu'au grand jour de la Résurrection pauvres et riches aient leur part de joie, n'est-il pas juste que les petits ouvriers du Jeudi Saint croquent leurs œufs de Pâques et chantent *Alleluia?*

Enfin ce que je dois signaler pour les historiographes de l'avenir, c'est la splendeur princière des étalages nantais le Jeudi Saint. Certes nos commerçants savent préparer, à l'époque fructueuse des étrennes, des vitrines étourdissantes de luxe et de couleur ; mais, le Jeudi Saint, elles sont encore plus remarquables. Les décrire nous mènerait trop loin, et d'ailleurs, chaque année les journaux s'en chargent avec usure. Je dirai seulement que le côté le plus pittoresque de cet usage réside dans les boucheries et les charcuteries qui nous condamnent au supplice de Tantale, en exposant à nos regards des bœufs gigantesques et des porcs rebondis, couverts de fleurs comme le dieu Apis.

Si, comme je le déplorais tout à l'heure, nos sanctuaires ne présentent plus, le Jeudi Saint, l'aspect lugubre de jadis, par contre notre chère Bretagne s'est enrichie récemment d'une représentation figurée de la Passion, qui a le double mérite d'être copiée scrupuleusement sur les Lieux Saints et d'offrir le caractère de la perennité : je veux parler du Calvaire de Pontchâteau.

J'ai décrit naguère (1) l'œuvre colossale entreprise

(1) *Jérusalem en Bretagne, Visite au calvaire du Père Montfort par* UN PÈLERIN BRETON ; Vannes, Lafolye, 1895.

par le R. P. Barré ; depuis lors le vaillant Religieux a eu la douce satisfaction de voir ses vastes projets presque entièrement réalisés ; les innombrables pèlerinages qui sillonnent la lande de la Madeleine, les cérémonies solennelles présidées par les princes de l'Eglise ont été la récompense d'efforts surhumains. L'on peut dire aujourd'hui que nous possédons dans le pays nantais un pèlerinage unique au monde, où l'on peut revivre pas à pas, heure par heure, le drame douloureux et éternellement sublime du Calvaire.

Me sera-t-il permis, après ces figurations toutes mystiques, de rappeler que, pendant la foire de la place Bretagne, à Nantes, en 1892-93, M. Melchior Bonnefois offrit à une foule sans cesse renouvelée une représentation, vraiment digne des plus vifs éloges, de *La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Enfin l'un des membres les plus distingués et les plus sympatiques du clergé du diocèse de Nantes a mis tout son cœur de prêtre, toute son âme d'artiste, tout son talent d'écrivain, toute sa science d'archéologue, toute son expérience de voyageur à réaliser une œuvre magnifique. La vaste salle de ce collège Saint-Stanislas, où depuis tant d'années les chers abbés Soreau cultivent et font aimer les arts, s'est remplie plusieurs fois, en décembre 1901, d'une foule compacte avide de voir se dérouler sous ses yeux les actes principaux de *La Passion.*

Analyser un spectacle dont la durée dépassait quatre heures serait ici hors de propos. Je rappellerai seulement que : *Le prix du crime,* peinture toujours exacte de la conscience qui vacille et s'effondre en face d'un sac d'écus ; — *La Sainte Cène,* admirable reconstitution du récit évangélique ; — *La mort du traître,*

sombre et angoissant monologue ; — *Le procès civil,* où la foule grouillante, hurlant comme une meute de chiens furieux sous les excitations sanglantes du Grand Prêtre, forme un heureux contraste avec les paroles hésitantes et les gestes froids de Pilate ; — *La mort de Jésus*, si simple, si belle, si noble, ont valu à l'auteur de justes tributs de bravos chaleureux et d'éloges sincères.

Si j'ajoute que la plupart des superbes décors, que la reconstitution archaïque des costumes et des accessoires, que la mise en scène, comprise à miracle, étaient dues aussi à M. le chanoine Henri Soreau, j'aurai le droit d'affirmer qu'il a bien mérité des lettres, des arts et de la Religion.

Connaissez-vous la légende, idéalement jolie, du rouge-gorge et de la pie ? la voici :

Pendant l'agonie du Jardin des Oliviers, le Rédempteur fut abandonné par toutes les créatures, sauf par un petit oiseau, qui mêla ses plaintes aux gémissements du Fils de Dieu ; l'oiselet suivit Jésus chez Hérode comme chez Pilate et enfin au Golgotha, où il se blottit dans un creux de rocher. Lorsque les bourreaux se furent éloignés, il se posa sur un bras de la croix, fit entendre les plus lamentables cris et parvint à arracher une épine de la couronne du Sauveur : le sang qui jaillit de la piqûre teignit le cou de l'oiseau, dont le plumage, autrefois entièrement gris, s'embellit de la pourpre royale. « Tu seras béni, toi et ta race, à jamais, dit le Rédempteur, et mes fidèles serviteurs respecteront ta couvée ; tu seras leur frère et ton chant les consolera pendant les rudes travaux des champs. Ainsi que le disciple bien aimé, tu es demeuré près de la Croix ; tu as souffert avec moi et tu seras glorifié à cause de moi. »

Le Seigneur récompensa donc la fidélité et la commisération. Mais, étant le Dieu de toute justice, il punit l'orgueil et la cruauté. Tandis que le rouge-gorge, perché sur un des bras de la croix, s'unissait au supplice du Rédempteur, sur l'autre bras un oiseau au brillant plumage joignait ses cris aux cris des soldats, ses injures aux injures des bourreaux. « Maudite sois-tu ! dit à la pie le Divin Crucifié ; maudite soit ta couvée ! C'est en vain que tu couvriras ton nid, la pluie glacera tes petits. Conserve ton effronterie et ton caquet, mais perds ce plumage dont tu es si fière, et, de ce jour, fatal oiseau, revêts les lugubres couleurs de la mort. »

Si j'ai rappelé cette pittoresque légende, bien qu'elle ne soit pas de *chez nous*, c'est en raison de sa popularité en notre province : en effet, l'oiselet pitoyable est désigné par les cultivateurs du Morbihan sous le nom significatif de *jouanne,* dérivé évident de *Joannes* et réminiscence de saint Jean, qui, seul des apôtres, demeura au pied de la Croix ; et, d'autre part, la pie est considérée comme un oiseau de mauvais augure par les paysans bretons, qui voient une annonce de malheur dans la fréquentation autour de leurs demeures de l'oiseau cruel du Golgotha.



Pâques

Après la pluie, le beau temps, dit un consolant proverbe. Après le Carême, Pâques, dirons-nous à notre tour, et nous allons rencontrer, au sujet de cette solennité, quelques coutumes bretonnes bien dignes de fixer l'attention.

Nous signalerons tout d'abord un usage si bizarre que l'on serait tenté de révoquer en doute son existence si un canon du concile tenu à Nantes, en l'an de grâce 1431, ne nous le décrivait en ces termes :

« Le lendemain de Pâques, des clercs ecclésiastiques et d'autres personnes envahissent les maisons voisines et d'autres, entrent dans les chambres, prennent ceux qui sont couchés dans leurs lits et les conduisent nus (1) à travers les rues et les places publiques, puis même dans les églises, avec de grandes clameurs, et les placent sur l'autel, et ailleurs, leur jettent de l'eau ; il s'en suit un grand trouble de l'office divin, des blessures corporelles et quelquefois des mutilations de membres. En outre, certains autres, tant clercs que laïques, le premier jour de mai, dès le matin, envahissent les maisons des autres personnes, et les saisissent et les forcent (à

(1) D'après les historiens les plus sérieux, je suis convaincu que par cette expression *nu*, si fréquemment usitée jadis, il faut entendre *nu en chemise*.

rester au lit) en prenant leurs vêtements et autres objets, et il leur faut se racheter » (1).

Cette grotesque cérémonie fut également décrite par le concile tenu à Angers en 1448, et le texte dit que cette coutume est spéciale à la province de Tours.

Un érudit rapporte, dans le même ordre d'idées, que, le jour de Pâques et les six jours suivants, quelques chanoines, après matines, accompagnés d'enfants de chœur et précédés de la croix et du bénitier, se rendaient en procession chez leurs confrères bons dormeurs, entraient sans bruit dans leur chambre afin de les surprendre au lit, les aspergeaient d'eau bénite et chantaient l'antienne : *Hæc dies quam fecit Dominus.* Le chanoine paresseux s'habillait aussitôt, était conduit à l'église avec cérémonie et condamné à payer un déjeuner à ceux qui l'avaient réveillé.

Je note dans le *Journal de Transon* ce renseignement : « *23 germinal* an VIII (13 avril 1800). — Jour de Pâques. Messe dite partout, dans les chambres et églises, comme il y a trois ans. »

A Pâques étaient dues une foule de redevances, la plupart fort divertissantes.

Dans un grand nombre d'importantes seigneuries, telles que Châteaubriant, Châteauneuf, Combour, Guin-

(1) « In crastino Paschæ, clerici ecclesiarum et alii ad domos adjacentes et alias accedunt, cameras intrant, jacentes in lectis capiunt et nudos ducunt per vicos et plateas, et ad ipsas ecclesias non sine magno clamore, et super altare, et alibi, aquam super ipsos projiciunt; ex quibus sequitur divini officii turbatio, corporum læsio, et membrorum quandoque mutilatio. Insuper, quidam alii, tam clerici quam laïci, primâ die maii, de mane, ad domos aliorum accedunt, et capiunt, et cogunt per captionem vestum seu aliorum bonorum, et se redimere opportet. »

gamp, Bécherel, etc., les poissonniers étaient soumis à un devoir singulier qui demande explication.

Au moyen âge, l'abstinence durant le Carême était observée dans toute sa rigueur. Quand arrivaient les fêtes de Pâques, la rancune du peuple s'exerçait volontiers contre les poissonniers qui lui avaient vendu fort cher de mauvais poisson durant la Sainte Quarantaine : la vengeance consistait en une cérémonie burlesque réglée par la seigneurie.

Voici comment elle se pratiquait à Bécherel (Ille-et-Vilaine). Le lundi de Pâques, tous ceux qui avaient « vendu du poisson le carême précédent dans ladite ville et forsbourgs de Bécherel » étaient tenus de se rassembler devant les juges et autres officiers de la baronnie, puis de « venir tous ensemble sauter ledit jour dans l'estang nommé l'estang de Bécherel, en endroit raisonnable ». Et après s'être « dépouillés pour sauter, doibvent chacun d'eux demander congé (permission) au seigneur ou à ses officiers pour sauter dans ledit estang, et avant d'en sortir doibvent également demander congé ». *(Aveu de la baronnie de Bécherel en* 1680.) On pouvait, en payant une amende, se racheter de cette glaciale obligation.

Les barons de Châteaubriant avaient également admis à la porte de leur ville le plaisant saut des poissonniers. « Ceux qui pendant le caresme trempent et vendent poisson sec, morue, hareng et aultres poissons en la ville de Chasteaubriant doibvent se présenter devant le seigneur dudit lieu ou ses officiers, sur la chaussée de l'estang de la Torche et là recognoistre leur debvoir de saulter en ledit estang, et à cet effet doibvent saulter une fois pendant les féries de Pasques ; et doibt ledit seigneur fournir un bateau pour les recevoir après lesdits

saults et leur doibt du feu, une pièce de bœuf et du vin ; et les défaillants à obéir et saulter en l'eau doibvent chacun deux chapons de Cornouaille et 60 sols d'amende. » *(Aveu de la baronnie de Châteaubriant en* 1628.)

Relatons enfin ce qui se passait à Rochefort-en-Terre (Morbihan). « S'il y a personne en la ville de Rochefort qui ait vendu poisson vert (poisson sec) en karesme ou autre temps, il doit se trouver avant vespres, le lendemain de Pasques, à l'orme de la Tahurte (près l'étang du Colombier), où seront aussi le duc d'Amour, les officiers du sire de Rochefort et les bourgeois de la ville et forsbourg dudit Rochefort. Et en ce lieu se dépouillera nud le poissonnier et viendra se baigner à l'estang du Colombier, et avant se jetter en l'eau se mettra le poissonnier sur un pied et à genou devant le duc d'Amour, qui lui baillera la bénédiction avec le pied gauche. Et sont tenus Jehan Dréan et Marie Hochart, sa femme, par cause de la maison où ils demeurent, de fournir et porter, ce jour, une chaudière de terre neuve pleine de feu, à l'heure de soleil levant, audit estang, pour chauffer l'eau audit poissonnier. Et tout ce à peine d'amende. » *(Aveu de la seigneurie de Rochefort en* 1554.) M. le chanoine Guillotin de Corson ajoute : « Cette chaudière de feu au bord de l'étang, cette bénédiction avec le pied étaient de cruelles ironies ».

A Pontivy, le saut des poissonniers se pratiquait d'une façon plus sommaire, mais moins humaine ; ils étaient « hissés sur une charrette que les bouchers poussaient dans le Blavet, laissant les poissonniers se tirer d'affaire comme ils pouvaient ». *(Aveu du duché de Rohan en* 1682.)

Le commandeur de Pontmelvez (Côtes-du-Nord), de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, avait le droit de « sault de carpe » sur les jeunes mariés de sa

juridiction. « Sont les nouveaux mariés de la paroisse de Pontmelvez, la première année de leurs nopces, incontinent l'issue de la grande messe, le lundy de Pasques, tenus de saulter trois fois en la rivière du Léguer au lieu accoustumé, en présence dudit seigneur commandeur et de ses officiers, sous peine de 60 sols d'amende. » *(Aveu du commandeur de la Feuillée et de Pontmelvez, son annexe, en* 1697.) C'était, sans doute, une ancienne coutume pénale.

Un autre commandeur du même ordre, celui de Palacrète (Côtes-du-Nord), jouissait d'une singulière prérogative : le recteur de Louargat lui devait certaines rentes à Pâques et à Saint-Michel; s'il ne s'en acquittait pas de bonne heure, il ne pouvait célébrer le Saint Sacrifice, car le commandeur avait le droit de lui enlever son missel, même la messe commencée. « Le recteur de Louargat doit 5 livres monnoie, le jour de Pasques, qu'il doit payer avant entrer en évangile de la messe dudit jour, et à deffaut dudit payement est clos le livre dudit évangile. » *(Aveu du commandeur de la Feuillée et du Palacret, son annexe, en* 1697.)

Au bourg de Vieuxviel (Ille-et-Vilaine), le droit de soule s'exerçait le lundi de Pâques.

A Saint-Brieuc, le jour de Pâques, le recteur de la paroisse Saint-Michel était tenu d'offrir à son évêque cinq balles de paume et à chaque membre de son Chapitre trois balles avec des raquettes.

L'évêque de Saint-Brieuc avait droit de quintaine [1] dans sa ville épiscopale. Elle était courue le lundi de

(1) M. le chanoine Guillotin de Corson, après avoir rappelé l'origine et l'étymologie de ce jeu célèbre, dit : « On courait en Bretagne la quintaine de trois manières différentes, à cheval, en bateau et en chariot..... La quintaine à cheval était de beaucoup la plus répandue ».

Pâques par tous les poissonniers de Saint-Brieuc « tous à cheval, tenant une gaule à la main avec un bouquet de fleurs printanières au bout ».

Cet exercice se pratiquait également à cheval à Bécherel, le lundi de Pâques : tous les nouveaux mariés y étaient astreints, la première année, sous peine d'amende ; le cheval, les éperons et la lance de bois étaient fournis par le seigneur. *(Aveux de la baronnie de Bécherel en* 1504 *et* 1680.)

La quintaine se courait en chariot, le mardi de Pâques, à Pontivy : les nouveaux mariés y étaient obligés et le recteur en fournissait la liste au procureur fiscal. Après avoir planté au milieu de la place du Martray un poteau sur lequel est l'écusson des Rohan « l'on fait faire évocation des cordiers de Pontivy, qui doivent fournir une planche sur quatre petites roues, garnies de cordes, sous peine d'amende de 60 sols. Puis après les nouveaux épousés sont appelés suivant le mémoire du sieur recteur, et les comparants sont tenus de rompre chacun trois bois d'aulne, appelés quintaines, contre ledit poteau, où ils sont traisnés à course, estant sur ladite planche, par les rouleurs de vin du dit Pontivy, qui doivent aussi comparoir à cette fin, sous pareille amende de 60 sols monnoie. » *(Aveu du duché de Rohan en* 1682).

A Loudéac, le lundi de Pâques, se formait une sorte de procession faisant trois fois le tour de l'église paroissiale ; on y voyait « les domainiers, nouvellement mariés, montés à cheval équipé et sellé, avec esperons et tenant une quintaine ou lance à la main » et « les cordiers, obligés au droit de *bouhourdage* (1) montés à cheval avec

(1) D'après M. le chanoine Guillotin de Corson, ce devait être une lutte de paysans, deux à deux à cheval, et armés de bâtons ferrés par le bout.

Cette expression *behourd, bihourd, bohourt, bouhourd, behourdich*

mesme équipage, mais tenant une baguette blanche en main. Et sont obligés d'y assister tous les cordiers de ladite paroisse, à la réserve de ceux du village de la Feuillaie, qui sont tenus présenter, un genou en terre, un bouquet de houx à messieurs les juges de la juridiction. » *(Aveu du duché de Rohan en* 1682).

Tous les tanneurs de la ville de Lamballe (Côtes-du-Nord) devaient le mardi de Pâques, accompagner le seigneur de la Villebilly dans le bois de ce nom. Ce seigneur y cueillait une fleur ou une feuille et la montrait par trois fois. On se rendait ensuite à la chapelle Saint-Sauveur en Lamballe, et, là, le seigneur de la Villebilly, assis au pied d'une croix de pierre, appelait chaque tanneur et condamnait à une amende (en 1709, elle était de 2 sous 6 deniers) tous ceux qui ne comparaissaient pas ou ne pouvaient exhiber une fleur ou une feuille semblable à celle cueillie par lui.

Le lundi de Pâques « tous les jeunes garçons de la paroisse de Saint-Ideuc (Ille-et-Vilaine) non mariés et au-dessus de l'asge de treize ans » devaient « faire faire une rose de bois peint, armoyée des armes du seigneur de Saint-Ideuc, fondateur de l'église dudit lieu » et cette rose ainsi confectionnée devait « estre donnée par lesdits jeunes garçons, en ce lieu assemblés, à une fille par le roy desdits jeunes garçons choisie et eslue ». A cette jeune fille, nommée reine par le roi des garçons, incombait le devoir d'aller présenter elle-même la rose au seigneur de Saint-Ideuc, ce qu'elle faisait « accompagnée

vient, croit-on, du thiois *behoorden*, père du mot français heurter. On peut lire une savante dissertation de du Cange : *Des armes à outrance, des joûtes, de la table ronde, des behourds et de la quintaine* dans le tome XIII de la Collection Leber.

par lesdits jeunes garçons et assistée de joueurs de tambourins, haultbois, bombardes et autres instruments ». (*Archives d'Ille-et-Vilaine,* B, 928).

Une redevance musicale et chorégraphique appartenait au baron de Lohéac dans la petite ville de ce nom (Ille-et Vilaine) : « Le mardy d'après Pasques, chaque année, la dernière mariée de la paroisse de Saint-André-de-Lohéac et de Saint-Germain fillette d'icelle est obligée de comparoistre à la passée du cimetière de la dite église de Lohéac et là déclarer au juge, au procureur fiscal ou au greffier de la juridiction, qu'elle doit un baiser à la seigneurie ; après quoi elle doit chanter une chanson et danser hors dudit cimetière, ce qui se fait à l'issue des vespres ; ledit devoir à peine de 60 sols 1 denier monnaie d'amende ». (*Aveu de la baronnie de Lohéac,* 1698).

Au baron de Clisson (Loire-Inférieure) était dû par le propriétaire de la Triguaye, en Cugand, « un chevreau à Pasques ».

Certains tenanciers de Talensac (Ille-et-Vilaine) devaient au seigneur du Bois-de-Bintin, à la fête de Pâques, sur la passée du cimetière « un pot de vin de Grave, 2 sols de pain et 2 sols de viande, le tout recouvert d'une serviette blanche ».

Quand arrivaient les fêtes de Pâques, le prieur de Varades (Loire-Inférieure) devait au baron d'Ancenis « six gasteaux appelés rouessoles » faits avec de la farine de froment et des œufs, plus six fouaces et six pintes de vin. (*Déclaration de la seigneurie d'Ancenis en* 1549).

L'une des plus bizarres obligations féodales à la charge des Religieux était, sans contredit, la bassinée de bouillie due par l'abbesse de Saint-Georges de Rennes au Chapitre de cette ville. Chaque mardi de Pâques, les cha-

noines de Rennes se rendaient en procession de la cathédrale à l'église abbatiale de Saint-Georges : après la grand'messe chantée par l'un d'eux, tous entraient dans le cloître du monastère ; ils y trouvaient « une grande bassinée de bouillie de lait et de fleur de froment, cuite mais un peu urcée ou brûlée ». Le Chapitre prenait possession de cette redevance et « tous les gens du bas-chœur, s'approchant de la bassinée, en déversaient avec des cuillers de bois autant qu'ils voulaient dans de grandes écuelles qu'ils emportaient avec eux. » *(Archives du Chapitre de Rennes)*. Ce qui restait de bouillie était, par ordre des chanoines, distribué aux pauvres de la ville. Il est vraisemblable que cette bouillie remplaçait un repas dû originairement par l'abbesse au Chapitre venant chanter la sainte messe à Saint-Georges.

On trouve assez souvent des œufs de Pâques dûs aux seigneurs : celui de Texue en Gevezé (Ille-et-Vilaine) exigeait qu'on lui en présentât « une douzaine dans un couvre-chef blanc ». Certain tenancier en devait « quarante-trois » au seigneur de Betton (Ille-et-Vilaine) « déposés, à l'issue de la grand'messe de Pâques, au pied de la croix du cimetière paroissial de Betton. »

Il est permis, peut-être, de joindre à l'énumération des redevances de Pâques, un usage assez curieux de la contrée guérandaise : « A Saint-Lyphard (Loire-Inférieure), à l'époque de Pâques, les garçons meuniers s'en vont, avec un panier au bras, chez toutes leurs pratiques. C'est pour eux l'époque des étrennes. Ils reçoivent invariablement des œufs dans chaque maison, selon la générosité de chacun. Mais comme les familles tiennent à être bien servies et attachent un grand prix aux bonnes grâces du meunier, chez lequel est ouvert souvent un compte-courant assez

élevé, ces quêtes sont généralement très fructueuses. Il n'est pas rare qu'un garçon meunier fasse dans sa journée une collecte d'œufs qui lui rapporte de quinze à vingt francs » ([1]).

Ces redevances et quêtes d'œufs nous amènent à rappeler, le plus brièvement possible, ce que l'on connaît touchant la théogonie de l'œuf et touchant aussi la très vénérable coutume de s'offrir des œufs.

Une école historique, animée des meilleures intentions mais à la vue courte, se refuse à voir, en dépit de l'évidence, que la plupart de nos coutumes sont d'origine païenne et ont été christianisées. Cette école prétend que l'habitude des œuts de Pâques viendrait de ce que l'Eglise ayant interdit de manger des œufs pendant le Carême on se trouvait en avoir une trop grande quantité à la fin de la Sainte Quarantaine, et pour s'en débarrasser on les donnait à tout venant.

Le malheur est que, aux époques les plus reculées et chez les peuples les plus divers, on constate l'usage de s'offrir des œufs : il faut, l'histoire à la main, considérer l'œuf de Pâques comme une étrenne donnée pour souhaiter prospérité et abondance.

L'œuf de Pâques naturel a longtemps régné en seul maître. On commença à le colorier dans les couvents dès le XIe siècle. L'usage de les durcir vient de ce que, en beaucoup de contrées, les enfants s'amusent à les toquer les uns contre les autres : celui dont l'œuf est le plus résistant est le vainqueur et les œufs brisés lui appartiennent de droit.

(1) Gustave BLANCHARD : *De quelques usages anciens conservés au pays guérandais. (Bull. de la Soc. archéolog. de Nantes,* t. XVII, pp. 69-70).

Depuis longtemps déjà l'œuf naturel a été supplanté, dans les classes riches, par l'œuf artificiel en sucre, en chocolat, en porcelaine, en carton ; l'œuf à surprises mériterait un chapitre spécial qui n'est point de mise dans une étude consacrée spécialement à la Bretagne.

Mais on ne me pardonnerait pas de passer sous silence une des fêtes les plus anciennes et les plus populaires de notre chère ville de Nantes: je veux parler de l'assemblée du lundi de Pâques sur la route de Paris, connue sous le nom de *la Saint-Agapit.*

Donc, ce jour-là, une foule immense se promène en ce joli quartier ; près du parc magnifique du Plessis-Tison aux ombrages séculaires, des baraques foraines, des boutiques de galettes et de gâteaux, des débits de vin en plein vent sont envahis par les familles endimanchées et bruyantes. Le caractère typique de cette assemblée consiste dans la multitude incroyable de modestes marchands qui s'échelonnent depuis la rue de Coulmiers jusqu'au boulevard de ceinture, offrant à la facile tentation des passants des paniers remplis d'œufs durs, coloriés surtout en rouge et en violet, mais aussi en rose, en brun, en jaune, et même en noir.

Quant à l'ancienneté de l'assemblée du lundi de Pâques, je cède sur ce point la parole à M. l'abbé Durville, le savant historiographe nantais.

« L'assemblée de saint Agapit, dit-il, doit son origine à un pèlerinage qui se faisait à la fontaine de saint Agapit, en Saint-Donatien. On y allait particulièrement pour le mal de ventre. Le centre de ce pèlerinage était autrefois à la chapelle Saint-Georges, « située à un » quart de lieue du bourg de Saint-Donatien, sur le » grand chemin de Carquefou ».

« L'assemblée du lundi de Pâques, à Saint-Donatien,

est une de nos plus anciennes assemblées nantaises. Nous la trouvons mentionnée dès le commencement du XIIe siècle. Un acte de 1105 nous apprend que Benoît, évêque de Nantes, promulgua une indulgence en faveur de l'église de Doulon, à la station qui se faisait, le lendemain de Pâques, aux saints martyrs Donatien et Rogatien.

» Il est à croire que l'on commença de bonne heure à manger des œufs à cette assemblée. Cet usage est expressément rapporté dans une délibération capitulaire du 18 avril 1457. Le programme de la station à Saint-Donatien comportait alors un sermon. Mais, quand il était trop long, il se trouvait des pèlerins qui avaient la dévotion trop courte pour en attendre la fin. De là, une débandade peu édifiante : et le Chapitre, gardien rigide des saines coutumes, crut devoir remédier au désordre qui s'établissait. Il ordonna donc que désormais les membres de la procession « attendraient la fin du ser-
» mon, à Saint-Donatien, avant d'aller manger des
» œufs chez le recteur dudit lieu, pour donner le bon
» exemple aux laïques » (1).

Nos concitoyens ne se doutent guère de l'origine religieuse de la fête nantaise du lundi de Pâques. Mais si la fontaine sacrée a fait place aux litres de gros-plant, si l'on n'entend plus, en guise de sermon, que les boniments des pitres et les cris des camelots, la coutume de manger des œufs n'a pas périclité, et je m'en réjouis comme amateur de traditions locales.

(1) *Le Chercheur des provinces de l'Ouest*, mars 1900, pp. 37-39.



Le Mois de Mai

Bien que la consécration du mois de Mai à la Sainte Vierge soit relativement récente — elle date de la fin du XVIe siècle et ne devint populaire qu'au XIXe siècle — nous avons cru ne pas sortir du cadre de cette étude en parlant des pratiques intéressantes qui se rattachent à ce mois, dont le retour fut signalé à toute époque par des cérémonies religieuses et des usages laïques qui sortent de l'ordinaire.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que la bizarre coutume d'envahir les maisons dès l'aube pour trouver les gens au lit et les condamner à l'amende se pratiquait le premier jour de Mai comme le lundi de Pâques.

Par un contraste émouvant, on rencontre un usage lugubre qui se rattache également au lit : sur la limite de la Cornouaille, au pays de Vannes, on sème de fleurs la couche des jeunes filles qui meurent pendant le mois de Mai ; ces prémices du printemps sont regardées comme un présage d'éternel bonheur. Ce rite gracieux s'est conservé en Angleterre, chez les Bretons du pays de Galles.

Au moyen age, le 1er Mai était considéré comme un jour de réjouissances ; on se parait de vêtements neufs et d'innombrables textes nous révèlent que les Rois donnaient alors des étrennes. Cet usage s'est perpétué

sous la forme d'une quête qui a lieu en beaucoup de contrées. Un ouvrage récent en offre un exemple dans le pays nantais : « La vieille fête des *Coquaillers* existe toujours à Guémené : dans la matinée du 1er Mai, les jeunes gens réunis vont chanter devant les habitations une chanson aux paroles naïves, à l'air monotone ; de l'argent, des œufs, des victuailles obtenus des habitants, ils font ensuite un gai repas accompagné de libations » (1).

« Les compagnies d'arquebuse remontent aux premiers temps de la chevalerie. La plupart avaient d'abord agi dans l'intérêt de leur propre défense contre les vexations des hauts barons et des ennemis de l'Etat. Elles furent par cela même utiles au Trône, et c'est ce qui porta nos Princes à exciter l'émulation des chevaliers de l'arquebuse, en leur accordant divers privilèges et exemptions. Par lettres patentes des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, il fut établi que les habitants qui se trouveraient habiles à l'exercice des armes pour la défense de leur ville auraient la permission de s'assembler le premier jour de Mai et de tirer au papegault élevé en l'air; que celui qui l'abattrait serait franc pendant le cours de l'année de toutes impositions, tutelle, curatelle et décharge de logement de guerre; ces priviléges furent confirmés par lettres patentes de Louis XIV. On comptait en Bretagne trente-trois villes et bourgs dans lesquels le chevalier de l'arquebuse qui avait abattu l'oiseau jouissait pendant un an de l'exemption des droits d'aides jusqu'à concurrence d'une certaine quantité de vin. Mais les arrêts du

(1) E. Orieux et J. Vincent : *Histoire et géographie de la Loire-Inférieure*, t. II, p. 259.

Conseil voulaient que, pour être admis à tirer l'oiseau, on s'exerçât un jour au moins par mois pendant tout le cours de l'année. Ces privilèges subsistaient encore dans toutes ces villes avant la Révolution » (1).

Dans les *Privilèges de la ville de Nantes,* publiés par la « Société des Bibliophiles bretons » (2), se trouve un acte, en date du 1er Mai 1482, par lequel le duc François II déclare exempter le Roi du Papegault à Nantes, pendant l'année, « de toutes tailles, aides, dons, empruncts, guet, rireguet, garde de porte et de tous autres subsides et subvencions personnels quelxconques » et, en outre, il lui fait cadeau de « l'impost de vingt pippes de vin du cru de l'évesché de Nantes, que par chacun an, durant ladite Roiaulté, celui Roy fera vendre par detaill en sa maison ou aultre meson en notre dite ville de Nantes, la part que bon luy semblera. »

Avant d'énumérer les droits féodaux dont nos ancêtres étaient tenus de s'acquitter au mois de Mai, il est nécessaire, pour la clarté du sujet, de dire quelques mots de deux coutumes fort poétiques et universellement pratiquées.

L'usage de *planter le mai* tirerait son origine, d'après certains érudits, de la fête de la Terre, dont le 1er Mai donnait le signal chez les Anciens. Mais, suivant Leber, qui appuie sa copieuse dissertation (3) d'exemples tirés de la Bible et des annales de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, on plantait le mai pour rendre honneur aux per-

(1) C. Leber : *Notice sur les chevaliers de l'arquebuse royale de France. (Collection des meilleures dissertations, etc.*, t. xii, pp. 371-372.)

(2) *Archives de Bretagne*, t. i, pp. 72-73.

(3) *De l'origine de l'usage de planter le mai (Collection, etc.*, t. viii, pp. 356-361.)

sonnages de marque et attirer leur bienveillance. Cette coutume a traversé les siècles et l'on pourrait faire un long chapitre sur toutes les cérémonies locales qui accompagnaient le joyeux cortège. Qu'il me suffise ici de rappeler la plantation du mai des clercs de la Bazoche, minutieusement décrite par Victor Fournel [1] et le *mai verdoyant* porté avec pompe devant le maître-autel de Notre-Dame par la corporation des orfèvres de Paris.

Quant à la gracieuse coutume d'élire une jeune fille, appelée *Reine de Mai,* et de la promener, parée de ses plus beaux atours, quoique moins ancienne que la plantation du mai, elle peut se targuer néanmoins de posséder des parchemins vénérables : dès le XVe siècle, elle existe à Saint-Claude ; puis on la trouve en plusieurs provinces, surtout dans le Midi, et elle existe même en Angleterre.

Le sire de Bougon, ayant accordé de nombreuses franchises aux paroissiens de Pont-Saint-Martin (Loire-Inférieure), se borna à leur demander, en signe de reconnaissance, « chacun premier jour de may des gants et des esteufs [2] pour jouer à la paulme ». *(Aveu de la seigneurie de Bougon en* 1580.)

A Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), existait un droit de « ceinture de bergère ». Un *Aveu de* 1541 le décrit ainsi : « Le détenteur du lieu des Ormeaux en la paroisse de Pacé » est tenu de se trouver le premier jour de

(1) *Les spectacles populaires et les artistes des rues*, pp. 79-84.

(2) ETEUF. *Pila lusoria.* Bale du jeu de longue paume, fort petite, fort dure, remplie de son, et couverte ordinairement de cuir. Ménage, après Lipse, dérive ce mot du latin *tufa*, qui signifiait une boule qui était au haut des enseignes. *(Dict. de Trévoux*, t. III, col. 1112.)

Mai « au bout de la cohue de la ville de Chasteaugiron » et d'y présenter au seigneur ou à ses officiers « entre midy et une heure, une ceinture de bergère avec une chanson, soubs peine d'amende ».

Cette ceinture rappelle un fait qui pourrait expliquer l'origine de cette redevance bizarre. A l'entrée du Roi à Paris, en 1408, figurait le duc de Bretagne, accompagné de plusieurs de ses barons, parmi lesquels se trouvait Armel, sire de Châteaugiron ; ce dernier était lui-même suivi de nombreux vaseaux « tous à cheval, la lance sur la cuisse, portant banderoles ou estoit le portraict d'une bergère, et au dessouls escript : *Pensez y ce que vous vouldrez,* qui estoit la devise du seigneur de Chasteaugiron » (1).

Quoi qu'il en soit, La Chesnaye-Desbois décrit en détails cette cérémonie : « Un des droits singuliers de la terre de Châteaugiron est que le possesseur de certain héritage est tenu, à peine de perdre la jouissance de ses fruits pendant l'année, de venir chaque premier mai chanter sur le pont du château, après la grande messe, les officiers de la juridiction étant en robe, une chanson antique et gauloise dont voici le premier couplet :

Belle bergère, Dieu vous gard,
Tant vous êtes belle et jolie ;
Le fils du Roi vous sauve et gard,
Vous et la vôtre compagnie ;
Entrez, je suis en fantaisie,
Belle pour vous mon franc regard ;
Pour vous suis venu cette part,
Etc.

(1) D'ARGENTRÉ : *Hist. de Bret.*, 501. — D. MORICE : *Hist. de Bret.*, I, 442.

» Et à la fin de la chanson donner une ceinture de laine de cinq couleurs, d'une aune de long, appelée la ceinture du berger » (1).

« Les nouveaux mariés du bourg de Vallet (Loire-Inférieure) doivent au seigneur du Pallet un mai d'un pied de chesne, de soixante pieds de hauteur et de grosseur compétente, lequel doit être par eux abattu, amené et planté audit bourg, au son de quatre parties de hautbois, au lieu accoustumé ; et le doivent lever au premier essai, à peine d'amende. Doivent oultre lesdits mariés chacun deux pots de vin, mesure du Pallet, et pour deux sols de pain blanc ; — et leurs femmes doivent venir, conduites desdits hautbois, proche le lieu où se plante ledit mai, apporter un bouquet de fleurs et baiser ledit seigneur du Pallet ou son officier le représentant, et dire chacune une chanson nouvelle autour dudit mai ; et doit le propriétaire de la maison au devant où se plante ledit mai, une table, un tapis, des sièges, pour deux sols de pain et un pot de vin, mesure du Pallet, par chacun an, lorsque se plante ledit mai. » (*Aveux de la seigneurie du Pallet en* 1534, 1631 *et* 1725.)

A Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine), « doivent les deux derniers mariés demeurant en ladite ville de Bréal, sçavoir le mari et la femme, planter le premier jour de mai sous la halle un mai d'espines blanches fleuries ; après quoi, la messe dite et célébrée, lesdits mariés comparoissent en l'auditoire, où l'épouse présente au seigneur de Bréal, ou à son procureur fiscal, un bouquet de fleurs et un baiser dont il est dressé procès-verbal ». Cela fait, le marié présente à son tour du pain

(1) *Dictionnaire de la Noblesse*, v, 378.

et du vin au seigneur ou à son représentant, puis la mariée ouvre le bal champêtre « chantant la première chanson en dansant autour du mai ». *(Aveu de la châtellenie de Bréal en* 1695.)

Une rosière était élue à Saint-Jouan-des-Guérêts (Ille-et-Vilaine) par les soins du seigneur de la Mothe-Rouxel, fondateur de cette paroisse. Le *Terrier ms.* de Châteauneuf nous apprend que le seigneur de Saint-Jouan a « dans ladite paroisse droit de may et de rose » et même « droit d'élection d'une jeune fille reine de la jeunesse ». Un autre document nous dit que ce seigneur faisait élire à la fête de Saint-Marc (25 avril) un roi parmi les jeunes garçons de Saint-Jouan « lequel roy de la jeunesse, en présence des officiers de la seigneurie, choisit pour reine une jeune fille de ladite paroisse, excédant l'âge de quinze ans » ; ensuite « le premier dimanche de may doibt estre planté un may, à vis l'auditoire seigneurial de Saint-Jouan » et « doibt estre faite une rose » confiée à la reine de la jeunesse. Naturellement, la fête se terminait par une ronde champêtre dansée autour de l'arbre et conduite par la jeune reine.

M. Louis Tiercelin, le distingué dramaturge, le vaillant fondateur et directeur de *L'Hermine,* a consacré naguère à la célébration du 1er Mai dans notre province quelques pages (1) qui trouvent naturellement leur place ici.

« Ce n'est pas à la manière de Paris que se fête le 1er Mai dans nos petites villes et nos campagnes bretonnes. La ville de ce jour, une bande de jeunes gens se répand dans les rues et s'arrête devant les maisons où l'on suppose qu'on sera bien accueilli. C'est avec une

(1) *Le premier Mai. (L'Hermine,* t. x, pp. 337-344.)

chanson que la troupe joyeuse annonce son arrivée et formule sa demande. Si l'accueil est aimable, en reconnaissance du présent reçu : argent, œufs, beurre, etc., on suspend à la maison une branche de lilas en fleur. Si l'accueil a été maussade ou si l'habitant est renommé pour son mauvais caractère, c'est un bouquet de feuilles de chou qu'on accroche en partant.

« Je dois à l'obligeance de M. Carlo, de Moncontour, la communication des deux chansons suivantes relatives à cette fête. La première se chante dans la ville de Moncontour, la seconde est spéciale à la campagne environnante :

L'Arrivée du Mois de Mai

Reveillez-vous, jeunes gens qui sommeillent,
A ramasser une fleur la plus belle.
Réveillez-vous, bien vite et promptement,
A ramasser la fleur du doux printemps.

« Celui des jeunes gens qui mène le jeu pose alors cette question :

Chanterons-je ?

« Si la réponse est favorable on continue :

Le mois d'avril m'a été bien contraire ;
M'a-t-empêché d'aller voir ma maîtresse.
J'irai la voir au plus tôt sans tarder
A l'arrivée du joli mois de mai.

Je lui ferai un bouquet de verdure,
Où nos amours s'ront écrits en peinture.
Je le ferai, je lui porterai
A l'arrivée du joli mois de mai.

. . . .
. . . .
Rossignolet qui au gentil bois chante
Toute la nuit sur une épine blanche
Toute la nuit ne faisait que chanter
A l'arrivée du joli mois de mai.

Chantez, chantez ce joli chant d'amour : } *bis.*
Il faut s'aimer la nuit comme le jour.

L'Arrivée du Mois de Mai

(Environs de Moncontour)

Accourez tous ici, et peuples et fidèles,
Et venez écouter une chanson nouvelle,
Nous la chant'rons si belle et si jolie
A la sortie du mois d'avril
Nous la chant'rons si vite et promptement
A l'arrivée du doux printemps.

. . . .
. . . .
Quel est cet ombrage que vous voyez dans vot' fenêtre ?
C'est un beau bouquet que l'on vous a fait paraître,
Que nous venons prompt'ment ici placer
A l'arrivée du mois de mai,
Que nous plaçons ici promptement
A l'arrivée du doux printemps.

Entre vous, jeunes fill', qui faites les dévotes,
Vous cherchez vos galants, ils sont à votre porte ;
Vous les cherchez à l'heure de minuit
A la sortie du mois d'avril,
Vous les cherchez à l'heure de *méné*,
A vot' porte ils sont arrivés.

. . . .
. . . .
Si v' n'avez rien à donner, donnez-nous la servante,
Le porteur de panier est tout prêt à la prendre.

Il n'en a pas, il la voudrait tenir
A la sortie du mois d'avril,
Il n'en a pas, il en voudrait pourtant
A l'arrivée du doux printemps.

En vous remerciant, le maître et la maîtresse,
Le présent qu' vous nous fait's, nous l'trouvons fort honnête,
Retournez-y promptement dans vos lits
Et nous irons toute la nuit,
Retournez-y promptement vous coucher
Et nous irons nous promener.

....
....

« Voici une troisième chanson qui est chantée à Plaine-Haute :

Le printemps, il approche,
Qui demande à tout homme
D'aller chanter ensemble
Le joli mois de mai.

Levez-vous, jeunes filles,
Bien vite et promptement :
V'ci vos galants qu'arrivent
Chanter le doux printemps.

Ils demand'nt à la porte ;
Eh ! là, faut-il chanter ?
La grand'mèr' leur répond :
Il n'y a pas de danger.

....
....

Quenaill's et quenaillons,
Que fais-tu d'vant ma porte ?
Tu cherch's le bien du monde,
Tu n'en as pas la force.

— En vous remerciant,
Notre grand'mèr' l'andouille,

Que tous les chiens du monde
Vous ch.... dedans la goule.

L'année prochain' qu'ils vous en fass'nt autant
A l'arrivée du doux printemps.

« Dans un de mes séjours à Scaër, j'ai recueilli une chanson de Mai qui se chante au bourg. La fête de Mai a lieu à Scaër le soir du premier samedi de ce mois.

Premier sam'di de Mai
L'amour me prend envie
D'aller planter un mai
A la port' de ma mie.

Oh ! roulons-la,
Mon cœur l'attira,
Mon joli temps s'en va.

D'aller planter un mai
A la port' de ma mie.
Quand le mai fut planté
L'on demande un' chopine.

Quand la chopin' fut bue
On demande un' bouteille.

Quand la bouteill' fut bue
On demande les filles.

« — Laquelle en voulez-vous,
La grande ou la petite ?

La petit', s'il vous plaît,
Parc' qu'elle est plus gentille. »

La grande monte en haut,
Elle pleure et soupire.

« — Taisez-vous donc, ma sœur,
Vous aurez un plus riche.

Un marchand d'escargots,
Un négociant d'pomm' cuites,

Qui s'en va à Bordeaux
Sur son ân' de bourrique. »

« Au bourg de Scaër et dans les environs ce n'est pas du lilas qu'on suspend à la porte des maisons. C'est une branche de hêtre ornée de rubans. A Scaër cette cérémonie est une vraie déclaration d'amour. L'amoureux se rend en cachette, vers minuit, devant la maison de celle qu'il aime et y suspend son *mai* ; puis, caché dans les environs, il restera jusqu'au matin à guetter la sortie de sa douce. Celle-ci s'est levée de bonne heure et, à la dérobée, va décrocher le bouquet. Elle le casse en petits morceaux qu'elle jette çà et là, mais elle garde les rubans car elle sait de qui ils lui viennent. Le dimanche suivant, au pardon de Plaç-Kaër, les jeunes filles rendent aux garçons leur politesse et leur *payent le mai*, c'est-à-dire qu'elles les invitent sous la tente à boire un ou deux petits verres de doux. »

Le Grand Breton — qui dort de l'éternel sommeil en ce sol d'Armor dont il glorifia toutes les gloires — ne dédaignait pas de se reposer de ses magistrales études historiques par d'aimables contributions aux menus points de nos annales. Dans son œuvre immense se rencontre une étude (1), dont j'extrais quelques passages pour terminer en perfection le chapitre du mois de Mai :

« A Quintin, à l'ombre de la belle forêt de Coëtrac'h (forêt de Lorge), débris de la Brocéliande celtique, la fête de Mai vit encore. La célébration a lieu le 30 avril au soir. Une troupe de jeunes gens se forme portant d'énormes branches chargées de feuillage, d'ordinaire des branches de hêtre. Un d'entre eux, au lieu de feuil-

(1) A. de la Borderie : *Autres chansons populaires de Haute-Bretagne. (Rev. de Bret., de Vendée et d'Anjou*, oct. 1894, pp. 242-244).

lage tient une corbeille ou un panier drapé de blanc, rempli de frais bouquets. Il se rendent successivement devant les principales maisons de la ville. Dans chacune ils offrent un bouquet et attachent près de la porte une branche de hêtre. En retour, on leur donne la bienvenue, des œufs le plus souvent ou quelque piécette d'argent.

» La musique de cette cérémonie, c'est la *Chanson du mois de Mai* (1) qui se divise en quatre parties : la salutation — l'éloge du mois de Mai — la demande de la bienvenue — l'adieu.

» Voici la salutation — d'une simplicité antique — qu'on a le tort de négliger quelquefois :

En entrant dans cette cour
Par amour,
Nous saluons le seigneur
Par honneur,
Et sa noble demoiselle
Toute belle.

» Ce mot de *demoiselle* ne s'adresse pas à la fille, mais à la maîtresse du logis. Après la salutation on entonne l'hymne du mois de Mai :

Ah ! levez-vous, levez-vous, demoiselle,
Pour allumer le feu et la chandelle.
Nous somm's venus ici d'la part du Roi (prononcez Rai)
Vous annoncer le joli mois de Mai.

L'hiver dernier m'a été bien contraire,
M'a empêché d'aller voir ma maîtresse ;
Mais j'y s'rai ou je lui enverrai
A l'arrivée du joli mois de Mai.

Je lui ferai un bouquet de verdure,
Où nos amours se verront en peinture.

(1) Plusieurs vers de cette chanson se retrouvent dans celle de Moncontour précitée.

Oh ! oui, j'irai ou je lui enverrai
A l'arrivée du joli mois de Mai.

J'irai au champ où le rossignol chante,
Toute la nuit, sur une épine blanche,
Toute la nuit, son joli chant d'amour,
Qu'il faut aimer la nuit comme le jour.

» Pendant que cela se chante, on attache à la maison, près de la porte, la branche de hêtre ; alors, descendant de cette poésie à un ordre d'idées plus positives, les chanteurs reprennent :

Si vous n'nous donnez rien, donnez-nous la servante,
Le porteur du panier est tout prêt à la prendre.
Donnez-nous va des œufs ou de l'argent
Et nous en aller promptement *(bis)*.

Si vous donnez d'l'argent, nous prierons pour la bourse *(bis)*
Nous prierons Dieu, l' bienheureux saint Miché,
Que la bourse se remplirait *(bis)*.

Si vous donnez des œufs, nous prierons pour la poule *(bis)*
Nous prierons Dieu, et l'grand saint Nicolas
Que la poule mange le r'nâs (renard) *(bis)*,

» Les chanteurs de Mai, ayant reçu et empoché la bienvenue, remercient et prennent congé en ces termes :

En vous remerciant ! Le présent est honnête.
Retournez vous coucher et dormez à votre aise ;
Retournez-y, la bell' si vous voulez,
Car nous allons nous en aller *(bis)*.



Les Rogations

Les Rogations furent, d'après les historiens les mieux informés, instituées par saint Mamert, archevêque de Vienne en Dauphiné, au Ve siècle. C'est une gloire pour notre France bien aimée et à ce titre nous ne saurions passer sous silence cette fète essentiellement poétique et toujours très populaire dans nos campagnes. Pourtant, en ce qui touche les usages spéciaux à la Bretagne, notre récolte est d'une maigreur désolante.

« Le premier jour des Rogations, la statue de saint Gonery est portée en bateau dans l'île de Loaven pour visiter sa mère sainte Eliboulane, qui y est vénérée dans la chapelle portant son nom » (1).

Le vicomte Walsh nous révèle une coutume touchante concernant les Rogations : « Dès la veille au soir, dit-il, les femmes des villages voisins étaient venues aux croix des chemins pour les parer de verdure et de fleurs, car les fidèles, dans leur marche, devaient y faire une station. Au pied de ces croix si vénérés, si aimées dans le pays très catholique (de la Bretagne et de la Vendée), les paysans apportent les semences que dans le cours de l'année ils comptent confier à la terre, pour que le prêtre les bénisse » (2).

(1) Bruk : *Vieux usages (Le Chercheur des Provinces de l'Ouest*, sept. 1900, p. 140.)

(2) *Tableau poétique des fêtes chrétiennes*, pp. 249-250.

A défaut d'autres faits curieux à signaler, on me pardonnera de reproduire ici une page admirable de Chateaubriand :

« La Fête-Dieu convient aux splendeurs des cours, les Rogations aux naïvetés du village. L'homme rustique sent avec joie son âme s'ouvrir aux influences de la religion, et sa glèbe aux rosées du Ciel : heureux celui qui portera des moissons utiles et dont le cœur humble s'inclinera sous ses propres vertus, comme le chaume sous le grain dont il est chargé,

» Les cloches du hameau se font entendre, les villageois quittent leurs travaux, le vigneron descend de la colline, le laboureur accourt de la plaine, le bûcheron sort de la forêt ; les mères, fermant leurs cabanes, arrivent avec leurs enfants, et les jeunes filles laissent leurs fuseaux, leurs brebis et les fontaines, pour assister à la fête.

» On s'assemble dans le cimetière de la paroisse, sur les tombes verdoyantes des aïeux. Bientôt on voit paraître tout le clergé destiné à la cérémonie : c'est un vieux pasteur qui n'est connu que sous le nom de *curé*, et ce nom vénérable, dans lequel est venu se perdre le sien, indique moins le ministre du temple que le père laborieux du troupeau.

» Cependant l'apôtre de l'Evangile, revêtu d'un simple surplis, assemble ses ouailles devant la grande porte de l'église ; il leur fait un discours, fort beau sans doute, à en juger par les larmes de l'assistance. On lui entend souvent répéter : *Mes enfants, mes chers enfants* ; et c'est là tout le secret de l'éloquence du Chrysostome champêtre.

« Après l'exhortation, l'assemblée commence à marcher en chantant : « *Vous sortirez avec plaisir et vous*

serez reçu avec joie ; les collines bondiront et vous entendront avec joie. » L'étendard des Saints, antique bannière des temps chevaleresques, ouvre la carrière au troupeau, qui suit pêle-mêle avec son pasteur. On entre dans des chemins ombragés et coupés profondément par la roue des chars rustiques ; on franchit de hautes barrières formées d'un seul tronc de chêne ; on voyage le long d'une haie d'aubépine où bourdonne l'abeille et où sifflent les bouvreuils et les merles. Les arbres sont couverts de leurs fleurs ou parés d'un naissant feuillage. Les bois, les vallons, les rivières, les rochers entendent tour à tour les hymnes des laboureurs. Etonnés de ces cantiques, les hôtes des champs sortent des blés nouveaux et s'arrêtent à quelques distance pour voir passer la pompe villageoise.

» La procession rentre enfin au hameau. Chacun retourne à son ouvrage : la religion n'a pas voulu que le jour où l'on demande à Dieu les biens de la terre fût un jour d'oisiveté. Avec quelle espérance on enfonce le soc dans le sillon, après avoir imploré Celui qui dirige le soleil et qui garde dans ses *trésors* les vents du midi et les tièdes ondées » [1].

(1) *Génie du Christianisme,* IVe partie, livre I, chap. 7 et 8.



La Pentecôte

La fête de la Pentecôte est symbolisée par la colombe. Jadis, dans certaines églises de Paris, lorsqu'on chantait le *Veni creator,* une colombe blanche descendait des voûtes sacrées, et parfois aussi, ce jour-là, on donnait la liberté à plusieurs pigeons blancs.

Ce poétique symbolisme se retrouve dans notre province. A quelque distance de Quimperlé, on entre dans la forêt de Carnoët ; dans un site fort pittoresque, appelé Toulfouen, se tient, chaque année, le lundi de la Pentecôte, le célèbre *pardon des oiseaux,* où l'on vend une grande quantité d'oiseaux de toute espèce ; on vient de fort loin, en particulier de Lorient, à ce pardon des *laboused* (petits oiseaux). Sur la vaste clairière se dansent les *koroll,* et, le soir, les jeunes gens rentrent gaiement, chantant leurs plus beaux *gwerz* et *soniou.*

A Plourhan, dans le canton d'Etables, près de Saint-Brieuc, il y avait également, le lundi de la Pentecôte, une vente d'oiseaux apportés par les enfants.

Un usage vraiment gracieux se rencontre aussi dans le pays nantais : « Une vieille coutume, touchante comme une idylle, existe toujours dans la forêt du Gâvre, à l'assemblée du lundi de la Pentecôte : on y vient de nombreuses communes, en habits de fête ; et

les *promis* vont cueillir, deux à deux, de gros bouquets de muguet sous les taillis verts de la grande forêt » (1).

La quintaine courue à cheval, à Moncontour (Côtes-du-Nord), sur la place du Martray, le dimanche de la Pentecôte, se terminait d'une façon singulière : « Audit jour et feste est deub au seigneur par toutes les filles de joie qui se trouvent en ladite ville de Moncontour, de chacune d'elle, quand elle fait son entrée en ladite ville, soit à la Porte Neuve ou ailleurs, 5 sols, un pot de vin et un chapeau de fleurs ». (*Archives des Côtes-du-Nord,* E, 2.782).

Le lendemain de la Pentecôte, chaque année, les nouveaux mariés de Barbechat (Loire-Inférieure) étaient obligés de se rendre « après midy aux communs du village de la Boissière et d'y porter chacun trois battoirs et trois ballons de cuir, et iceux donner à leur seigneur, lequel, ayant marqué un espace de vingt-quatre pieds en quarré, leur jette à chacun les trois ballons qu'ils sont tenus de recevoir avec l'un de leurs battoirs et faire passer les bornes dudit espace de vingt-quatre pieds ». (*Aveu du marquisat de Goulaine* en 1680.)

A Moulins (Ille-et-Vilaine) existait le devoir de treiche (2), consistant en ceci : « Les nouveaux mariés et mariées ayant épousé en l'église parochiale dudit Moulins et couché en cette paroisse la première nuict de leurs nopces, doibvent se présenter le jour de la

(1) Orieux et Vincent : *Hist. et géogr. de la Loire-Inférieure,* t. ii, p. 272.

(2) Trêche : C'était autrefois le nom d'une danse : d'où vient l'italien *tresca* (Borel).

Oiseaux privez, bêtes domêches,
Karoles, et danses, et trêches. (R. de la Rose.)

(*Dict. de Trévoux,* tome vii).

Pentecoste, à l'issue des vespres, au bourg dudit Moulins ; et là est tenu chaque marié de frapper d'un baston ou quillard par trois fois trois ballotes que lui jette le seigneur de Montbouan ». Quant aux nouvelles mariées, « aprés avoir esté présentées audit seigneur par leurs dits maris, elles doibvent chacune dire une chanson et danser en danse ronde ». Faute de rendre ces devoirs féodeaux, mariés et mariées étaient condamnés à payer à la seigneurie « chacun deux pots de vin blanc et 60 sols d'amende ». (*Aveux de la seigneurie de Montbouan en* 1470 *et* 1751.)

Sur le territoire de la Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure), dépendant de la châtellenie de l'Epine-Gaudin, membre du marquisat de Goulaine, « le lendemain du jour de la Pentecoste de chaque année, les nouvelles mariées de ladite paroisse de la Chapelle sont obligées de se trouver à l'issue de la grande messe qui se dit en la chapelle de Barbechat, et dire chacune trois chansons nouvelles, et ensuite donner le baiser au seigneur ou à l'un de ses officiers le représentant. Et l'aprés-disner du mesme jour, doibvent se retrouver aux communs du village de la Boissière, et rechanter les trois chansons et donner un pareil baiser que dessus, et par défaut desdites nouvelles mariées de se trouver auxdits jours et heures, et se trouvant de faire ce que dessus, elles sont amendables chacune de 64 sols ». (*Aveux du marquisat de Goulaine en* 1680 *et* 1696.)

A Crossac (Loire-Inférieure), le seigneur du Boisjoubert devait au vicomte de Donges, rendu en la chapelle de son château de Lorieuc « un chapeau de roses sur la teste de l'imaige Monsieur sainct Georges, le jour de la feste de la Pentecoste ». (*Aveu de la vicomté de Donges en* 1682).

Les derniers mariés de la paroisse de Romagné (Ille-et-Vilaine) devaient au seigneur de Larchapt, le lundi de la Pentecôte, à l'issue des vêpres, « sauter par dessus ou dedans une cave pleine d'eau estant dans le pastis de la Hardouinaye, par trois fois, et ledit seigneur de Larchapt doib aux dits sauteurs dix sols monnaye pour estre convertis en vin ». Afin de prévenir les accidents, le seigneur devait préalablement faire nettoyer cette cave et la faire « paver de mottes ».

Un singulier devoir d'animaux existait à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) : certain employé du port de cette ville devait « présenter, soubs peine d'amende, au seigneur de Saint-Nazaire, ou à ses officiers, une fois l'an, le mardy de la Pentecoste, une oie et un chat attachés ensemble à deux pieds de distance l'un de l'autre, et doibvent estre mis dans la mer vis-à-vis l'église de Saint-Nazaire, les y laissant jusqu'à ce qu'y en ait un qui ait noyé l'autre ». (*Aveu de la vicomté de Saint-Nazaire en* 1584.)

Le sire de Rays, seigneur de Machecoul (Loire-Inférieure) avait donné au prieur de Saint-Blaise, abbaye sise près de Machecoul, une prairie appelée le Pré-aux-Bittes, à condition que le Religieux lui apportât chaque année deux joncées ou deux faix de joncs verts, l'un au jour de l'Ascension, l'autre à la Pentecôte. Voici de quelle singulière façon devait être accompli ce devoir féodal : « Lesdites joncées doivent estre rendues au chasteau de Machecoul et portées sur un asne ferré des quatre pieds tout à neuf, mené et conduit par quatre hommes ayant chacun une paire de souliers neufs à simple et première semelle, et estant l'un à la teste, l'autre à la queue, et les deux autres aux deux costés pour tenir lesdites joncées. Et où ledit asne

viendrait à tomber, fienter ou peter sur les ponts, en la cour et autres lieux dudit chasteau, ledit prieur doit l'amende de 60 sols et 1 denier monnoie. Laquelle amende est pareillement due par chacun clou qui défaudroit en la ferrure dudit asne. Et sont lesdites joncées dues à chacun desdits termes, avant le dernier son de la grande messe parrochiale de l'église de Machecoul ». *(Aveu du duché de Rays en* 1674.)

« Le plaisant de l'affaire, dit M. le chanoine Guillotin de Corson, c'est que cette cérémonie devint si populaire à Machecoul et sembla si réjouissante, que le baron de Rays, ayant afféagé son four à ban de Machecoul, n'imposa aux tenanciers d'autre obligation qu'une rente annuelle de 12 livres et le devoir de la jonchée à l'Ascension et à la Pentecôte, tout comme faisait déjà le prieur de Saint-Blaise ». « Ainsi, ajoute M. de la Borderie *(Ann. hist. et archéol. de Brest,* 1861), il y eut depuis lors une sorte de concours entre l'âne du Préaux-Bittes et celui du four à ban, et je laisse à penser la joie de la foule escortant à rangs pressés les deux quadrupèdes pour voir lequel s'acquitterait le plus proprement de son rôle ».

Une redevance pittoresque se pratiquait à Rochefort-en-Terre (Morbihan) : « Ont chaque année les sire et dame de Rochefort un debvoir appelé Jeu au Duc, quel jeu se fait avec une beste feinte nommée Dragne et son poulichot, commenczant le mardy après la Penthecouste et dure iceluy jour et le lendemain. Auxquels jours Guillaume Pasquier, dict le Duc d'Amour, est tenu et doibt, sur ses héritages et maison où il est demeurant, conduire ou faire conduire trois fois par chacun desdits jours une beste feinte nommée la Dragne, couverte de tapisserie, ô (avec) son poulichot, et aller au

chasteau et à ladite ville de Rochefort. Et il faut qu'il y ait tant à la conduite de ladite Drague que à faire danser les gens qui veulent danser à la halle et cohue quatre sonneurs tant gros bois (hautbois) que aultres, pour le moins. Et celuy Pasquier doibt, le mardy au matin, porter un brandon feuillé de bouleau ou aultre bois au chasteau premier et (ensuite) à chacun tavernier dudit Rochefort ; et prend de eux ledit jour de chacun un pot de vin, mesure dudit lieu ». (*Aveu de la baronnie de Rochefort en* 1554.)

Je terminerai le chapitre de la Pentecôte par le récit d'une des plus étranges cérémonies qui se puissent voir, et j'userai dans ce but de deux relations qui se complètent l'une l'autre (1).

Au bourg de Saint-Lumine-de-Coutais (Loire-Inférieure), relevant de la vicomté de Loyaux, se tenait une assemblée annuelle le jour de la Pentecôte, et voici ce qui s'y passait à la fin du XVIIIe siècle.

Le héros de la fête était un cheval de bois ou de carton — dit Cheval Mallet ou Merlette — couvert d'un caparaçon tombant jusqu'à terre, le dos percé d'un trou dans lequel se plaçait l'acteur chargé de lui donner le mouvement.

Le dimanche qui précédait la Pentecôte, les nouveaux marguilliers se rendaient chez les anciens, y prenaient l'animal postiche et l'amenaient chez l'un d'entre eux. Neuf parents ou amis des marguilliers formaient le cortège, tous revêtus d'habits de toile peinte, en forme de dalmatique, parsemés d'hermines *de sable* et de fleurs

(1) Thomas de Saint-Mars : *Notice sur la cérémonie du Cheval Mallet (Mémoires de l'Académie celtique*, t. II). — Chan. Guillotin de Corson : *Usages et droits féodaux en Bretagne (Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, avril 1901, pp. 309-311).

de lys *de gueules*. Le personnage qui était dans le cheval était recouvert d'un long sarrau de toile, herminé et fleurdelysé, qui servait de housse à sa monture. Deux sergents de la juridiction, costumés de même, précédaient l'animal et tenaient chacun à la main droite une baguette ornée de fleurs. Derrière eux venait un des neuf acteurs de la cérémonie, portant un bâton de cinq pieds de longueur et ferré des deux bouts en forme de lance. Le cheval était suivi de deux autres personnages, armés chacun d'une longue épée avec laquelle ils ferraillaient durant toute la marche. La musique, composée de deux tambours, d'un cornet à bouquin et d'une *vèse* (biniou), était exécutée par les autres acteurs. Le Cheval Mallet restait en repos jusqu'au jour de la fête.

La veille de la Pentecôte, après dîner, les marguilliers, assistés de sergents en costume et accompagnés de la foule, se rendaient dans quelque bois voisin où l'on arrachait un chêne qui était conduit, au son de la musette, sur la place de l'église.

Le jour de la Pentecôte, sitôt après la première messe, les marguilliers, accompagnés de leur cortège, faisaient amener le Cheval Mallet dans l'église et il était placé dans le banc seigneurial, où il demeurait pendant la grand'messe. Entre les deux offices, au son de la musette seule, on plantait le chêne. A l'issue de la grand'messe, tous les acteurs de la cérémonie amenaient l'animal sur la place et, dansant et caracolant, faisaient trois fois le tour de l'arbre au son de la musique. Toute personne étrangère devait, pendant cette danse, se tenir à neuf pieds au moins des acteurs. Puis on se rendait chez l'un des marguilliers qui donnait (en partie aux frais des mariés de l'année) un banquet aux notables de la paroisse. Après les vêpres, auxquelles il assis-

tait encore dans le banc seigneurial, le coursier postiche était ramené de nouveau sur la place ; on dansait en faisant neuf fois le tour du chêne que l'on faisait embrasser trois fois par le cheval. Alors les sergents criaient à trois reprises : *Silence!* et le *bâtonnier* (celui qui portait le bâton ferré) entonnait une chanson de 99 couplets, qui devait être renouvelée chaque année et contenir tous les *tours plaisants* (anecdotes scandaleuses) et les événements remarquables survenus à Saint-Lumine depuis la dernière fête. L'original de cette chanson restait aux archives du lieu avec le procès-verbal de la cérémonie et un double en était déposé à la Chambre des Comptes de Nantes.

La chanson finie, le Cheval Mallet était reconduit processionnellement chez un des nouveaux marguilliers, qui en restait dépositaire jusqu'à la Pentecôte suivante.

Le lendemain, les marguilliers avec leur cortège étaient tenus d'aller sur la place et autour de l'église et d'ôter eux-mêmes les pierres et autres objets qui obstruaient le passage. Par contre, ils avaient le droit, le jour de la fête, d'aller sur la place où se trouvaient des marchands forains et de leur prendre ce qu'ils croyaient propre à parer ou embellir leur coursier postiche.

« Cette grotesque cérémonie du Cheval Mallet, dit M. le chanoine Guillotin de Corson, était un souvenir de la donation faite aux paroissiens de Saint-Lumine, par un duc de Bretagne, seigneur de Loyaux, de la jouissance commune d'un marais situé au bord du lac de Grand-Lieu. »

Quant à l'origine des caractères si bizarres de cette fête, il nous semble malaisé de la définir. M. de la Borderie y voit « un dernier vestige des exercices militaires

des hommes du fief au moyen âge ». C'est possible, mais rien n'est moins prouvé. Nous croyons utile de signaler, sans entrer dans une description détaillée, deux cérémonies analogues qui avaient lieu en des contrées fort éloignées de notre province.

A Lyon, on célébrait le *cheval fou :* chaque année, le jour de la Pentecôte, un homme, dans un cheval postiche, vêtu d'ornements royaux, ceint de la couronne et tenant un sceptre à la main, sautait et gambadait à travers les rues du quartier du Bourg-Chanin.

A Montluçon (Allier), la confrérie des *Chevaux-Fugs,* dite aussi du *Saint-Esprit,* se livrait chaque année, à la Pentecôte, à de pittoresques ébats : les confrères dansaient sur la place publique, entrechoquant leurs armes; quelques-uns, enfermés dans des chevaux de carton, figuraient une charge de cavalerie ; puis, au son d'une musique militaire, ils parcouraient la ville.

On avouera que cette célébration de la Pentecôte au moyen d'animaux postiches, à Rochefort-en-Terre et à Saint-Lumine-de-Coutais en Bretagne, dans le Lyonnais et dans le Bourbonnais, est de nature à piquer la curiosité. Mais je ne me charge point de dire le pourquoi de ces cavalcades grotesques en l'honneur du Saint-Esprit.



La Fête-Dieu

La Fète-Dieu se célèbre à l'époque charmante où jardins et prairies s'émaillent de fleurs aux nuances éclatantes, au parfum délicat. Aussi n'est-il pas surprenant de rencontrer, à l'occasion de cette festivité, plusieurs redevances de bouquets et de couronnes.

Dans la paroisse de Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord), le seigneur à qui appartenait le Moulin-Ars était tenu de fournir au manoir de la Planche, vassal de la seigneurie des Clos, une rose, à peine d'un écu d'or d'amende ; cette redevance devait être acquittée au moment où la procession du Saint-Sacrement passait devant les halles seigneuriales. C'était un bouquet d'œillets ou de roses que la Confrérie de l'Annonciation, composée de commerçants, devait offrir, ce jour-là, au baron de Vitré, à cause d'un grand jardin dont elle jouissait.

Le seigneur de Betton (Ille-et-Vilaine) avait droit à « un bouquet de roses blanches et vermeilles auparavant porter le *Corpus Domini* », c'est-à-dire avant la procession du Sacre. (*Aveu de la seigneurie de Betton en* 1680).

Il était dû au seigneur de la Ballue en Bazouges (Ille-et-Vilaine) « un bouquet de fleurs bien et duement ordonné à la Feste-Dieu ».

Les recteurs de Chauvigné et de Baillé, dans l'Ille-et-Vilaine, devaient chacun « ledit jour du Sacre de chaque

année un chapeau de roses », à cause de leurs presbytères bâtis dans les fiefs de leurs seigneurs, et ces derniers portaient ces couronnes à la procession ou en décoraient les autels.

Les tenanciers de Cailledieu étaient tenus, à la Fête-Dieu, d'offrir au baron de Pontchâteau (Loire-Inférieure), à son banc en l'église paroissiale et au départ de la procession, « un chapeau ou bouquet faict et composé de roses, d'œillets et autres belles fleurs selon la saison ». (*Aveu de la baronnie de Pontchâteau en* 1681.)

Il était également dû, en cette fête, à l'évêque de Dol (Ille-et-Vilaine) « une couronne de fleurs de roses ».

Outre les redevances, on trouvait, on trouve peut-être encore, en Bretagne une coutume poétique qui se rattache aux fleurs de la Fête-Dieu. M. le vicomte Walsh, après avoir décrit un usage normand assez bizarre — les prêtres reçoivent les bouquets que leur tendent les fidèles, les passent sur la face rayonnante de l'ostensoir et rendent ces fleurs qui ont *touché Dieu* à ceux qui les ont présentées — M. le vicomte Walsh s'exprime en ces termes : « Il y a là, ce me semble, une *familiarité* qui choque et qui blesse. J'aime bien mieux notre usage breton : ce sont les fleurs, les bouquets qui ont servi à décorer les autels des reposoirs, que l'on distribue aux personnes pieuses qui viennent en demander pour reporter à leur logis, pour placer auprès d'une sainte image ou pour poser sur le lit d'un malade qui n'a pu quitter sa couche de douleur pour venir à la procession » (1).

Le respect dû à la célébration solennelle de la fête du Saint-Sacrement est le devoir de tous, témoin ce récit

(1) *Tableau poétique des fêtes chrétiennes*, p. 325.

curieux : « Le 14 Iuin 1629, une galette de bled noir, pour avoir esté faite durant la Procession et grande Messe de la Feste Dieu par un paysan indévot de la paroisse des Ifs, diocèse de sainct Malo, qui s'y étoit opiniastré contre le sage advis de sa femme, comme il vint à la rompre, luy ensanglanta les mains du sang qui en ruisseloit. La vérification en a esté faite par M. Iacques Dormet Vicaire Général dudict sainct Malo, et la description par luy signée en la présence de M. l'Evesque dudict lieu, le 21 juillet 1629 » (1).

Avant d'aborder l'historique de la procession de la Fête-Dieu à Nantes à travers les âges, je rappelle une page drôlichonne d'un ouvrage trop oublié. « Ce qui me semble distinguer surtout la procession de la Fête-Dieu à Landerneau, c'est la radieuse et turbulente phalange des chérubins : environ cinquante enfants, de trois à cinq ans, attifés avec amour par leurs mères. Tous portent une perruque blonde et bouclée, couronnée de roses ; tous sont vêtus de blanc, corsage de satin criblé de paillettes et bordé de clinquant, avec une croix rouge sur la poitrine et des ailes aux omoplates ; jupon de gaze très court parsemé de roses, maillot couleur de chair et petits souliers de satin brodés de filigrane. Tous tiennent une corbeille remplie de fleurs effeuillées qu'ils lancent incessamment à pleines mains comme s'ils donnaient l'essor à des myriades de papillons multicolores. Derrière eux s'avance l'archange Michel, l'épée haute et menaçante ; il porte un casque d'or au cimier ondoyant, quelquefois une cuirasse, mais le plus souvent son costume est celui d'un troubadour de pendule » (2).

(1) Vincent Charron : *Kalendrier historial de la Glorieuse Vierge Marie*, p. 391.

(2) Max Radiguet : *A travers la Bretagne*, p. 178.

Je commencerai le récit des particularités marquantes qui signalèrent, à des époques diverses, la célébration de la Fête-Dieu en notre pieuse cité, par la reproduction d'un article fort intéressant que M. l'abbé Durville, l'heureux fouilleur de nos archives religieuses, eut l'amabilité de donner récemment au *Chercheur des Provinces de l'Ouest* (1901, pp. 92-96) sous le titre suivant : *Les Corporations nantaises et la Fête-Dieu :*

« La Fête-Dieu est depuis longtemps, à Nantes, l'objet de la manifestation de la foi la plus touchante. Sans entreprendre ici l'histoire de ces belles cérémonies, nous nous contenterons de publier un document ancien qui nous permet d'entrevoir le pittoresque avec lequel la procession se déroulait.

» Ce document, nous le trouvons dans les registres du greffe de la Prévôté de Nantes. Il commence à figurer dans le premier volume de cette série qui remonte à 1554. On le retrouve à d'autres dates dans ces mêmes registres. Son insertion dans ces registres porte à croire que la police de cette partie du défilé regardait le Prévôt, du moins à cette époque : comme la police des rues, l'ornementation des maisons, les précautions à prendre sur le parcours de la procession, regardaient la municipalité. En cas de contestations (et dans la suite des temps, les questions de préséance entre les différents corps, entre différents personnages les rendirent fréquentes), on n'avait qu'à se reporter à cette liste officielle pour mettre chacun à sa place ; quitte ensuite aux gens froissés, à commencer, après la procession, de longs procès pour la conservation de ce qu'ils croyaient être leurs droits.

» Nous prenons notre document à deux dates différentes : ce qui nous permettra de constater de légères

modifications apportées dans l'ordre du défilé. La première liste est de 1557, la seconde de 1608 : nous les publions toutes les deux, l'une près de l'autre. La première est précédée de cette indication :

« Ensuit les sierges des freries de Nantes, et l'ordre où ils doivent marcher le jour du sacre, et comme ils ont marché en l'an 1557.

	1557 PREMIER	1608
1	Les pescheurs de la Fosse.	Les pescheurs de la Fosse.
2	Les pescheurs de la Saulzaie.	Les pescheurs de la Saulzaye.
3	Toussaintz.	Toussaintz.
4	Les portefeix.	Les portefaix.
5	Saint-Crespin.	Saint-Crespin.
6	Saint-Jacques.	Saint-Jacques.
7	Les Carmes.	Les Carmes.
8	La Trinité.	
9	Les boullangiers.	Les boulangers.
10		Les taverniers.
11	Les pasticiers.	Les paticiers.
12	Les bouchers.	Les bouchers.
13	Les menusiers.	Les menuiziers et Sainte-Anne.
14	Saint-Bonadventure.	Saint-Bonnaventure.
15	Les archers.	Les archers.
16	Les hacquebutiers.	Les arquebuziers.
17	Les arbelestiers.	Les arballestriers.
18	Saint-Laurens.	Saint Laurens.
19	Saint-Leonnard.	Saint-Leonnard.
20	Saint-Vincent.	Saint-Vincent.
21	Saint-Denys.	Saint-Denys.
22	La Monnoye.	
23	Sainte-Radegonde.	Sainte-Radegonde.
24	Saint-Saturnin.	Saint-Saturnin.
25	Sainte-Croix.	Sainte-Croix.
26	Saint-Nicolas.	Saint-Nicolas.
27		Les clercs de Sainte-Croix.
28		Les tonneliers.

29		La Monnoye.
30		La Trinité.
31	Les casseurs d'acier.	Les casseurs d'acier.
32	Les drapiers.	Les drapiers.
33	La Ville.	La Ville.
34	La Veronique.	La Veronique.
35	La Passion.	La Passion.

» Le défilé de 1557 comprend 30 articles, celui de 1608, 33 : Ce dernier compte en plus les *taverniers,* les *tonneliers* et les *Clercs de Sainte-Croix*.

» Il serait trop long de commenter ce document avec tous les détails qu'il mérite. Cependant comme il a besoin de certaines explications, donnons-les sommairement. Nous les empruntons en partie au *Cérémonial de l'Eglise de Nantes*, publié en 1780, et reproduit par M. de la Nicollière dans son ouvrage sur la collégiale de N.-D. (p. 170). Pour plus de clarté nous procédons par numéro.

» 1. 2. Les pêcheurs formaient deux corporations. Les pêcheurs de la Fosse sont remplacés en 1780 par les *gabarriers* de la Fosse. Les pêcheurs de la Sausaie avaient leur confrérie établie à la Chapelle de Bon-Secours, rue de ce nom.

» 3. L'aumônerie de Toussaints sur les Ponts, fondée par Charles de Blois, était devenue de bonne heure le centre d'une importante confrérie.

» 4. Les portefaix de la Poterne, chargés spécialement du transport des blés dont le commerce se faisait rue la *Bléterie* ; leur cierge était orné d'épis de blés.

» 5. La confrérie des cordonniers sous le patronage de saint Crépin « gentilhomme romain ». Les statuts en furent rédigés en 1480.

» 6. La confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques ; fête patronale, 1er mai : ils figuraient avec leur bourdon, leur rochet et leur chapeau garni de coquilles.

» 8. La confrérie des tailleurs fondée à Sainte-Croix et confirmée par l'évêque de Nantes, Amaury d'Acigné, le 29 novembre 1472. Elle figure à une place plus honorable (nº 30), en 1608.

» 9. 11. La confrérie de Saint-Honoré, établie à Saint-Saturnin. Les statuts de la corporation des boulangers furent approuvés par le roi en 1566 : on voit que la corporation existait avant cette approbation. Saint Honoré était aussi patron des *pasticiers* ou traiteurs, dont la confrérie existait avant 1481.

» 12. La confrérie des bouchers était établie à la chapelle Saint-Yves, rue de la Boucherie. La chapelle appartenait à leur communauté qui demanda, en 1775, à en refaire la façade.

» 13. La confrérie des menuisiers, sous le patronage de sainte Anne, était établie, au XVIIIe siècle, à la chapelle de Saint-Gildas, rue des Carmélites ; elle en jouit jusqu'au 26 juillet 1776.

» 14. La confrérie des *texiers* ou des tisserands, placée sous le patronage de saint Bonaventure.

» 15, 16, 17. Ces trois corporations distinctes formaient ce qu'on appelait les *trois jeux du Papegaut.* Les archers tiraient de l'arc sur la motte Saint-Nicolas dans la tenue qui est devenue d'abord le jardin des Apothicaires, puis le Petit Lycée ; les *haquebutiers* tiraient de l'arquebuse à la Grosse tour, dite tour du Papegaut, au bas de la motte Saint-André ; les arbalétriers tiraient de l'arbalète à la maison du jeu de l'arbalète nommée aussi l'Arbalèterie, remplacée aujourd'hui par la rue du Muséum. (V. *Etudes sur le vieux Nantes,* l'Arbalèterie).

» 18, 19, 20, 21, 23, 24. Anciennes paroisses de Nantes, supprimées à la Révolution.

» 22. Les officiers de la Monnaie de Nantes. En 1608, ils figurent plus bas, nº 29.

» 25, 26. Paroisses de Nantes encore existantes.

» 27. Le clergé de Sainte-Croix comprenant un assez grand nombre de prêtres qui faisaient, à l'église, l'office de diacres, sous-diacres et prêtres de chœur. Il semble qu'alors ils avaient formé une société, comme les sociétés que l'on rencontre à la Cathédrale sous les noms de *société de Saint-Jean, de Saint-Guillaume,* etc.

» 28. La confrérie des tonneliers ou de Saint-Jean-Baptiste, placée sous la protection du saint qui baptisait dans l'eau du Jourdain.

» 31. Les casseurs d'acier, qui ont donné leur nom à la rue de la Casserie, sont remplacés en 1780 par les marchands de fer. Nous ne saurions dire s'il faut comprendre avec eux la confrérie des maîtres-serruriers, celle des maîtres-taillandiers, celle des maîtres-selliers et celle des maîtres-poëliers qui, toutes, célébraient leur fête patronale le jour de saint Eloi.

» 32. La corporation des drapiers était une des plus opulentes. Elle était composée de gros marchands de draps et soies, qui remplirent souvent de hautes fonctions et parvinrent même à la noblesse. Dès 1608, ils alternaient pour la préséance avec les précédents. Une année, ils passaient devant eux, l'année suivante, après.

» 33. Il s'agit ici probablement du Bureau de Ville. En 1780, il venait après les deux confréries suivantes.

» 34. Confrérie fondée avant 1413, et transférée le 6 septembre de cette année dans la chapelle des Jacobins. Elle était autrefois composée des plus grands seigneurs

de Bretagne et n'admettait qu'une femme : la Souveraine.

» 35. Confrérie de la Passion ou du *sang Glorieux,* fondée par le duc Jean IV, avant 1371. Elle était composée des principaux notables de Nantes et ne compta qu'une sœur : la duchesse Anne. Les membres de cette confrérie établie à Sainte-Croix sont souvent appelés *Messieurs du Sang Glorieux*. D'après un de leurs statuts approuvés en 1536, « il sera entretenu aux dépens de lad. confrairie cent petites torches de cire blanche d'une livre chacune, et à chacune torche, il y aura un tableau de recordation de la Passion de N.-S. Jésus-Christ ; et chacun desd. frères sera tenu porter une torche blanche à la procession le jour du sacre et conduire le *Corpus Domini* depuis Saint-Pierre jusqu'à Saint-Nicolas où là il y sera porté et se tenir processionnellement jusqu'à ce qu'il soit retourné à Saint-Pierre sous peine d'une livre de cire.... et ne pourront lesd. frères porter leurs torches par autruy, sous peine de cinq sols monnoye d'amende. »

» Les confrères étaient jaloux de leur place à la procession. Le 23 juin 1691 Louis XIV envoya à l'évêque de Nantes une lettre pour que les confréries, qui marchent à la Fête-Dieu immédiatement avant le clergé, aient des bancs à Saint-Nicolas.

» Le cortège de la Fête-Dieu était loin de comprendre toutes les vieilles confréries ou corporations nantaises. Nous pourrions citer une quinzaine de ces confréries qui n'y figurent pas ; quelques-unes, pour n'avoir pas pu s'y faire admettre.

» Quant aux autres corps constitués, leur présence à la procession est établie par d'autres documents qui font défiler sous nos yeux la seconde partie du cortège,

aussi pittoresque peut-être que la première, mais d'un pittoresque plus riche et plus brillant. »

Avec M. l'abbé Durville, nous avons vu défiler la procession du Sacre dans nos rues au XVIe et au XVIIe siècles. Avec Camille Mellinet, nous assisterons au même spectacle, mais au XVIIIe siècle. Voici, sauf les noms propres, le récit détaillé que j'emprunte au savant ouvrage : *La Commune et la Milice de Nantes* (t. v, pp. 148-159, juin 1749).

Les maire et échevins se rassemblent à l'Hôtel de Ville où ils déjeunent avec MM. les Juges-Consuls. Après quoi on fait à chacun la distribution des gants blancs et des bouquets d'oranger ; puis, l'on se rend à la Cathédrale dans l'ordre suivant : Quatre archers en casaques, les haches hautes ; le trompette de ville, en habit d'ordonnance ; deux huissiers de la mairie, en robes ; les deux greffiers de la ville, en habits de cérémonie ; M. le Maire, M. le Sous-Maire et MM. les échevins, tous en robes et bonnets de magistrature ; les Juges-Consuls précédés de deux archers de la ville.

Depuis sept heures du matin, le lieutenant général de police et ses six officiers ordinaires commençaient à faire marcher tous les gros cierges de métiers, congrégations et confréries, chacun en son rang et ordre.

Tous marchent deux à deux, tête nue, une torche de cire blanche à la main, en sorte que les plus anciens sont les derniers.

Le cierge de la ville est à la tête de tous les autres, qui se présentent en cet ordre :

Quatre torches ardentes de la confrérie de la Chandeleur ;

Les trois derniers mariés des gabariers de la Fosse,

portant, en bon arroi, le cierge des ouagers, (1) qui représente une belle gabare avec tous ses agrès, magnifiquement peinte et chef-d'œuvre de métier, où des matelots en mécanique imitent les mouvements de personnages naturels ;

Le cierge de Saint-Sébastien, élégamment orné de rubans et des plus belles fleurs de la saison, porté par des enfants de la paroisse de Saint-Vincent ;

Le cierge de la congrégation des pêcheurs de la Saulzaie, où l'on voit un bateau et un pêcheur mécanique si bien imité qu'on croirait voir un pêcheur sur la Loire. Ce cierge est sorti de leur chapelle de Bon-Secours, précédé de deux grosses torches allumées et d'un prévòt portant sa baguette à la main, deux autres prévôts fermant la marche de la confrérie ;

Le cierge des pélerins, précédé d'un bretteur en surplis avec sa clochette, de deux grosses torches allumées et de deux prévòts de ladite confrérie, suivi de deux autres grosses torches et des confrères portant leurs bourdons et ayant leurs rochets et leurs chapeaux garnis de coquilles, vieux souvenir de l'antique pélerinage du Mont-Saint-Michel, vieux souvenir du culte des Druides conservé dans le christianisme ;

La confrérie de tous les Saints, ayant, au lieu d'un cierge, quatre torches ornées de bouquets et des tableaux de ladite confrérie ornés de précieuses reliques, dont plusieurs sont des restes vénérés des saints les plus renommés de la Bretagne ;

(1) On lit dans le *Dict. de Trévoux* : « OUAGE ou OUAICHE. Terme de mer. C'est le sillage ou la trace du vaisseau. Tirer un vaisseau en *ouaiche*, c'est le tirer après soi, le tirer dans son sillage, le touer, le remorquer. » Les *Ouagers* étaient donc des hommes chargés de la remorque.

Le cierge de la confrérie des bateliers de Richebourg, dont l'image animée le dispute à celle des gabariers : car il y a rivalité entre les deux confréries d'amont et d'aval pour la beauté de ce cierge qui, sorti de l'église de Saint-Clément, est porté par les plus jeunes confrères et précédé de deux grosses torches allumées, parées de fleurs et ornées des reliques de cette confrérie ; les bateliers le suivant avec leurs prévôts ;

Les portefaix de la poterne, avec leur cierge orné de fleurs et d'épis de blé, qui forme une masse immense, arrangée et disposée avec goût, de manière à figurer la richesse et la beauté, dans les emblèmes de la nourriture et de la parure humaine ;

Le cierge de la paroisse de Sainte-Croix, représentant un crucifix sculpté avec une habileté telle que la tradition de la confrérie le dit l'œuvre de Michel Columb ; tous les enfants de la paroisse l'accompagnant ;

Le cierge de la paroisse de Saint-Saturnin, formé de fleurs en berceau, dont le dôme aux mille couleurs se balance sur les épaules vigoureuses qui le portent ;

La communauté des cordonniers, avec son cierge aux images des saints Crespin et Crespinien, que soutiennent ses quatre jurés ;

La confrérie des boulangers, avec son cierge orné de belles et somptueuses draperies, appuyé par les derniers maîtres, et précédée de ses jurés sortants ;

La confrérie des pâtissiers, avec son cierge que précèdent deux torches allumées ;

La confrérie des bouchers, avec son cierge porté par les derniers reçus maîtres ;

La confrérie des menuisiers, avec son cierge offrant un chef-d'œuvre du métier, admiré des connaisseurs, précédé et suivi de ses prévôts ;

Les tisserands, sous la frérie de Saint-Bonaventure, avec leur cierge, où se développent les tissus de leurs propres mains, arrangés avec goût autour de la statue de leur saint patron, porté par les compagnons du métier ;

Le cierge de la paroisse de Saint-Léonard ;

Le cierge de la paroisse de Saint-Nicolas, orné de l'image du saint ;

Les tonneliers, sous la confrérie de Saint-Jean, précédés et suivis de leurs prévôts ;

Les tailleurs, sous la confrérie de la Sainte-Trinité établie en l'église de Sainte-Croix, avec leur cierge que soutienneut les prévôts en charge et que suivent les maîtres tailleurs.

Ensuite marchent les marchands de fer et les marchands de drap, les premiers ayant leur prévôt à leur tête, les autres leur garde à leur queue.

La marche des confréries est terminée par les riches et antiques bannières des confréries de la Véronique et la Passion.

Immédiatement après suivent les deux premiers archers de la ville.

Deux huissiers du consulat en robes, tenant des bouquets et leurs bonnets à la main ; -- le greffier seul, aussi en robe, tenant son bonnet et un bouquet ; — les consuls des marchands, deux à deux, ceux en exercice les derniers, vêtus de leurs robes noires à parements de velours, ayant par derrière de grandes manches doublées de velours ; tous portant des bouquets et leurs chapeaux à petits bords de velours ;

Les quatre autres archers de la ville, vêtus comme les deux premiers et portant également leurs haches d'armes hautes ;

Les quatre huissiers du corps de ville, en robes de palais, portant leurs bonnets et des bouquets ;

Le greffier, le miseur et le contrôleur, vêtus comme les consuls ;

Le procureur du Roi syndic, seul et en robe ;

Les anciens échevins et syndics, selon leur rang et ordre, deux à deux ;

Les anciens maires ;

Les six échevins en charge, savoir : ceux qui sont avocats ou en fonctions de judicature, avec robes de palais et bonnet carré ; ceux qui sont marchands en robes de consuls, et ceux qui sont nobles en habits courts avec l'épée au côté ;

Enfin le maire seul, avec une branche d'oranger à la main, et faisant porter sa torche devant lui.

Après le corps de ville suivent les religieux des couvents de la ville et faubourgs, ainsi que des députations des collégiales et communautés du diocèse, savoir :

Les Jacobins de la ville, — les Cordeliers de la ville, — les Carmes de la ville, — les Chartreux de Saint-Clément, — les Minimes de la Motte Saint-Pierre, — les Capucins de la Fosse, — les Récollets de Biesse, — les Oratoriens de la Motte Saint-Pierre, — le Séminaire de la Motte Saint-Pierre, — les Jésuites de la ville, — les Capucins de l'Hermitage, — la Communauté de Saint-Clément, — les Bénédictins de Vertou, — les Jacobins de Guérande, — les Cordeliers de Clisson, — les Cordeliers de Bourgneuf, — les Cordeliers de Savenay, — les Cordeliers d'Ancenis, — les Capucins de Machecoul, — les Capucins du Croisic, — les Augustins de Candé, — les Cordeliers réformés de Saint-Martin-en-Teillé, — les Frères des Ecoles chrétiennes, tous marchant modestement deux à deux, précédés de leurs croix ;

La bannière et la croix de la paroisse Saint-Nicolas, suivies des Prêtres hibernois (irlandais) ;

Les députations de la Collégiale de Saint-Aubin de Guérande, dont la fondation remonte à 762, et de la Collégiale de Notre-Dame de Clisson, fondée en 1407 ;

La croix de l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes, accompagnée de deux céroféraires, précédée des bedeaux en robes violettes et suivie des choristes, après lesquels marchent le chantre de la Collégiale, tenant son bâton à la main, Messieurs les chanoines et le chefecier, tous revêtus de chapes ;

Les bedeaux de l'église cathédrale en leurs robes rouges; le porte-croix chapé ; les deux céroféraires en aubes, ainsi que les enfants de chœur ; les choristes et musiciens chapés, chantant de temps en temps les hymnes et motets réglés par le maître de musique et accompagnés d'instruments ;

Le chantre de la cathédrale, tenant son bâton à la main ;

Les dignitaires et chanoines de la cathédrale ; le doyen, abbé de Villeneuve ; le scholastique ; les autres chanoines ; tous chapés ;

Deux ecclésiastiques chapés, portant des torches allumées, avec plaques aux armes du Chapitre ;

Deux prêtres revêtus d'aubes et de dalmatiques, portant deux encensoirs fumants, dont ils encensent de temps en temps le Saint-Sacrement ;

Un autre prêtre en chape, portant la crosse de l'évêque ;

Le poële, porté par six maîtres des comptes ;

Sous le poële, Monseigneur l'Evêque, revêtu de ses habits épiscopaux, tient le Saint-Sacrement, entre les deux archidiacres élevant sa chape des deux côtés, l'archidiacre de Nantes et celui de la Mée ;

Derrière l'évêque marchent : son écuyer, — les officiers du livre, — son porte-mitre, et ses aumôniers, tous têtes nues ; — les officiers de sa judicature, le sénéchal, l'alloué, le procureur fiscal et le greffier des regaires, en leurs robes de palais, têtes nues, portant des torches de cire blanche allumées, avec plaques aux armes de l'évêque ;

Les gardes du gouvernement avec leurs casaques, bandoulières et carabines ;

La Chambre des Comptes dans cet ordre : les huissiers en robe, tenant leurs bonnets et des branches d'oranger, — le premier huissier seul, en robe parementée de velours noir, — le garde seul, — le gouverneur de Nantes, entre le Premier Président et le Second Président, puis les deux autres présidents, tous en robes de velours noir, — les généraux des finances, — les maîtres des comptes, hors ceux qui portent le poële, — les conseillers correcteurs, en robes de satin, — le procureur général entre les avocats généraux, en robes de satin, suivis des deux huissiers collecteurs des finances, portant, ainsi que tous les autres, une branche d'oranger, — les conseillers auditeurs ;

Les secrétaires du Roi, Maison et Couronne de France;

Quelque distance après marche le présidial dans l'ordre suivant : les huissiers audienciers ; — les greffiers civils et le greffier criminel ; — le grand baillif, en robe rouge, entre l'alloué, lieutenant-général, et le juge criminel ; — le lieutenant civil et criminel du Présidial ; — les conseillers ; — les avocats du Roi ; — les procureurs du Roi ; — tous en robes noires, tenant en mains leurs bonnets et des branches d'oranger.

Après le Présidial, on voit s'avancer l'Université : les bedeaux des facultés avec leurs masses d'argent ; le

bedeau général ; le greffier ; — le recteur, en habit rouge à longue queue et fourré d'hermines ; — les docteurs en théologie, vêtus de leurs robes noires, à manches froncées et fourrées de blanc tacheté de noir ; — les docteurs en droit, vêtus de leurs robes noires, ayant sur leurs épaules des bourrelets de drap rouge, fourrés et bordés de fourrure blanche tachetée de noir ; — les docteurs en médecine, en robes et bourrelets ; — les licenciés en théologie, vêtus comme les docteurs de cette faculté ; — le régent de seconde, en sa robe ordinaire de l'oratoire, ayant sur l'épaule un bourrelet noir, bordé de blanc ; — les bacheliers en théologie, partie vêtue comme les licenciés, et partie ayant simplement sur les épaules des bourrelets d'étoffe noire, fourrés et bordés de blanc, avec taches noires ; — enfin les régents des classes d'humanités, avec leurs robes ordinaires, portant sur leurs épaules des bourrelets noirs bordés de satin ou de taffetas violet.

La milice bourgeoise, sous le commandement du lieutenant-colonel (M. le Maire, colonel, étant à sa place de la Mairie) et sous la direction du major et de l'aide-major, dans cet ordre :

Les huit escouades de la compagnie de Saint-Léonard ; — les six escouades de la 1re compagnie de la Fosse ; — les six escouades de la compagnie de Saint-Nicolas ; — les six escouades de la compagnie des Halles et de la Boucherie ; — les cinq escouades de la 4e compagnie de la Fosse ; — les six escouades de la compagnie de la Saulzaie et de la Belle-Croix ; — les dix escouades de la compagnie du Port-d'Estrées ; — les huit escouades de la compagnie de Saint-Clément et Richebourg ; — les cinq escouades de la compagnie des Carmes, Erdre et Poissonnerie ; — les six escouades de la compagnie du

Marchix ; — les dix escouades de la 2e compagnie de la Fosse ; — les quatre escouades de la compagnie de Saint-Pierre ; — les sept escouades de la compagnie du Port-Maillard, du Bouffay et de Sainte-Catherine ; — les cinq escouades des deux Biesses ; — les cinq escouades de la 3e compagnie de la Fosse ; — compagnie du Pilori et de la Juiverie ; — compagnie de Pirmil ; — compagnie de Vertais.

La marche est fermée par le prévôt de la maréchaussée, à cheval, et suivi de tous ses cavaliers de la maréchaussée dans leur inaltérable costume, habit bleu, parements et doublure écarlate, veste et culotte chamois, avec leurs bandoulières et carabines, et leurs chevaux ornés de rubans.

Le cortège suit la Grande-Rue, et la première halte est au reposoir du Pilori, où l'Evêque donne sa bénédiction pendant un motet en musique ; le second reposoir est à la rue des Halles, et le troisième aux Changes.

De là on se rend à Saint-Nicolas, puis à la Collégiale, où on entend un motet chanté en musique ; et, après une cérémonie religieuse en cette église, tout le cortège rentre dans la Cathédrale, au moment où en sort la maréchaussée qui ferme la marche, tant le cortège est nombreux.

Cette copieuse description met en vedette tous les corps constitués de notre ville, et l'on apprendra sans trop d'étonnement que ces personnages divers tenaient *mordicus* à occuper un bon rang dans un défilé où ils s'exhibaient, vêtus de leurs plus somptueux atours, aux regards admiratifs de la foule. Aussi les froissements et les jalousies naissaient pour le moindre détail, et deux brochures récentes vont faire revivre pour un instant

ces querelles de préséances, toujours si divertissantes... quand elles s'appliquent à autrui.

Je résume d'abord l'étude de M. Ed. Pied : *Deux processions de Fête-Dieu mouvementées à Nantes, années 1707 et 1720* (Vannes, Lafolye, 1901).

En 1707, les juges consulaires de notre cité adressent une lettre à l'Intendant de Bretagne et une autre lettre au Roi pour se plaindre avec acrimonie des passe-droit et voies de fait dont ils auraient été victimes de la part des chanoines de la Cathédrale : ils ont été surpris de trouver fermée une chapelle que l'on avait coutume de leur donner tous les ans dans la Cathédrale pour se reposer et prendre des torches ; puis, en arrivant à Saint-Nicolas, ils veulent occuper les places auxquelles ils ont droit de temps immémorial, places, du reste, qui furent toujours regardées comme inférieures et servent seulement à séparer les juges consulaires du peuple ; mais plusieurs chanoines leur disent des injures et les somment de partir ; par respect pour le Saint-Sacrement, les magistrats cèdent, et, comme ils le proclament dans leur lettre au Roi : « Par un renversement glorieux pour les suplians, ils osent dire qu'en cette occasion ils ont servy d'exemple aux chanoines qui devoient eux-mêmes servir d'exemple aux suplians ». Ils demandent que les chanoines soient condamnés à réparer cet outrage, à payer une amende et des dommages-intérêts et qu'on leur interdise à l'avenir de troubler les juges des marchands dans les rangs et places qu'ils ont coutume d'occuper, à peine de 3.000 livres d'amende et de tous dépens et dommages-intérêts.

Le Chapitre de la Cathédrale ne peut rester sous le coup d'une telle accusation. Dans un placet adressé au Roi, il dit que jamais aucune chapelle n'a été accordée

dans Saint-Pierre aux plaignants. Quant à la question des places prises à Saint-Nicolas, voici comment il se disculpe : avant que le chœur de cette église ne fût établi, tous les dignitaires ecclésiastiques occupaient des bancs couverts de tapis et les juges consuls se mettaient derrière, à leur guise ; mais l'Evêque de Nantes ordonna qu'on fit un chœur et qu'on y plaçât des chaises à bras ; ce sont ces chaises dont les magistrats consulaires eurent l'impudence de se saisir pour leur usage personnel, ne laissant que des bancs pour les chanoines de la Cathédrale ; ces derniers prièrent avec douceur les intrus de déguerpir et, certains des juges ayant refusé d'obtempérer, on les laissa tranquilles.

Dans une nouvelle lettre à l'Intendant de Bretagne, les juges des marchands, ayant su que le Roi désirait les voir s'abstenir de paraître à la procession de 1708, écrivent cette phrase risible : « Si, en même temps qu'on nous deffend d'assister à cette cérémonie, on avoit aussi ordonné au Chapitre de se dispenser d'occuper les places qu'il nous dispute, nous serions consolés ».

Les infortunés magistrats rédigent encore un copieux mémoire où ils exposent leurs griefs, mais la réponse attendue ne vient pas et, durant plusieurs années, ils font défaut le jour du Sacre. En effet, dans un procès-verbal de 1715, on lit : « Il fut représenté par nous juges et consuls en charge que, depuis l'année 1707, le consulat n'a point marché à la procession de la Fête-Dieu, à cause d'un différent qu'on a eu avec Monseigneur l'évêque de Nantes et le chapitre de Saint-Pierre au sujet des places qu'on occupoit cy-devant dans le cœur de Saint-Nicolas, qu'ils ont prétendu leur appartenir, pour lesquelles il y a instance au conseil d'estat du roy.... »

En 1720, les magistrats consulaires écrivent de nouveau pour avoir gain de cause et reçoivent une réponse qui n'en est pas une.

Comment et quand se régla cette affaire ? Jusqu'ici aucun document ne l'a révélé ; mais ce qu'il y a de certain c'est que, en 1749, les juges des marchands participaient à la procession de la Fête-Dieu, comme on a pu le constater plus haut.

Il est à croire que ces braves consuls nantais avaient l'épiderme sensible, car, à peine sortis de leur querelle avec les vénérables chanoines, ils en commencent une autre avec le Corps de Ville : cela date de 1720. En cet an de grâce, ils sont en rapports affables avec le clergé ; on leur ouvre une chapelle dans la Cathédrale ; on leur en fournit une autre, pour se reposer, dans la Collégiale. Mais l'orage gronde entre eux et l'échevinage ; plusieurs anciens consuls ont été personnellement demander au maire deux archers pour les précéder dans leur marche, et le premier magistrat a refusé *indignement*. Aussi, lorsque le maire et les échevins leur ont envoyé des gants (1) et les ont priés de déjeuner avec eux dans la grande salle commune, ils ont refusé les gants et le déjeuner. Enfin ils dînèrent dans leur chambre du Consulat, où Messieurs de Ville ne se trouvèrent pas, quoique invités par billets, et depuis par les juges en personne.

Cette nouvelle dissension n'était qu'une bulle de savon qui creva vite, car, la même année 1720, toutes satis-

(1) Le juge et les deux consuls recevaient chacun une paire garnie et bordée de rubans noir et blanc et une paire unie ; les anciens, chacun une paire unie, et les huissiers également. (Pied : *Deux processions*, p. 31.)

factions étaient accordées par le Maire et les échevins aux juges consulaires.

C'est encore d'une discussion honorifique entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil qu'il est cas dans une plaquette récemment publiée par l'auteur de de cette étude : *Une question de préséance pour la procession de la Fête-Dieu à Nantes au XVIIIe siècle* (Vannes, Lafolye, 1899). Mais, cette fois-ci, nous sommes en 1754, et c'est la Chambre des Comptes qui cherche noise à l'Evêque de Nantes, parce que ce dernier est accompagné des officiers des reguaires et spécialement du greffier, ce qui, aux yeux des plaignants, forme en quelque sorte une judicature.

Il est expliqué que de tout temps le cortège a été ainsi formé : l'évêque, portant le Saint-Sacrement ; avec lui quatre prêtres, deux devant et deux derrière, tenant des torches revêtues des armes de l'église cathédrale ; ensuite les juges des reguaires, avec des torches ornées de panonceaux aux armes épiscopales.

En 1863, Mgr de Beauveau, évêque de Nantes, dans sa déclaration au Domaine, affirmait qu'il est en droit et possession immémoriale de faire marcher processionnellement tous ses officiers laïques et greffiers, vêtus de leurs robes et bonnets carrés, immédiatement avec lui ; cette déclaration ne souleva aucune contradiction.

Le second moyen du mémoire est le plus intéressant ; il y est dit : 1o La Chambre des Comptes, en habits de cérémonie, marche avec un grand nombre d'huissiers qui la précèdent. Les officiers des reguaires ne sont précédés ni suivis d'aucun huissier de leur tribunal. — 2o Aucune comparaison ne peut être faite entre la marche pompeuse de MM. de la Chambre des Comptes, portant en main des branches d'oranger, et l'humble

contenance des officiers des reguaires, portant des torches de cire revêtues de panonceaux aux armes de l'évêque. — 3° MM. de la Chambre occupent des stalles dans le chœur de la Cathédrale au départ et au retour. Les officiers des reguaires sont hors du chœur, confondus avec les autres membres de la procession. — 4° Aux reposoirs et dans les églises où la procession entre, MM. de la Chambre ne fléchissent le genou que sur des carreaux qui leur sont préparés. Les officiers des reguaires n'ont d'autre appui que leurs torches de cire.

Enfin le document que j'ai publié révèle que, le 6 juin 1602, on vit pour la première fois la Chambre des Comptes marcher en corps à la procession de la Fête-Dieu, et que, l'année 1615, Messieurs de la Chambre commencèrent à porter le poële à cette procession, usage qu'ils conservèrent depuis lors.

Notre regretté compatriote, M. du Sel des Monts, publia naguère une brochure (1), pleine d'érudition, où il nous apprend que Daniel, évêque de Nantes, bien qu'ayant assisté au fameux concile de Vienne (1312), où la procession de la Fête-Dieu fut rendue obligatoire pour toute la catholicité, négligea de faire exécuter cette prescription dans son diocèse ; pendant un siècle et demi chaque paroisse célébra la fête du Saint-Sacrement en son particulier et sans cérémonie extérieure ; ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que nos chroniques locales mentionnent la procession de Sacre.

C'est encore par cette savante monographie de M. du Sel des Monts que nous apprendrons ce que devint la Fête-Dieu dans notre cité à l'époque de la Révolution.

(1) *La Fête-Dieu, étude d'histoire religieuse, d'après des documents originaux*, Nantes, Grimaud, 1889.

A Paris, la procession sortit en 1793, dans le quartier des Halles : les dames de la Halle pavoisèrent leurs boutiques, on se mit à genoux, quelques marchands tirèrent des coups de fusil et le poste de la section du Bon-Conseil porta les armes. « Ne croyez pas, ajoute Victor Fournel, à qui j'emprunte ces renseignements, que ce fût là une exception. Sur la plupart des autres points de Paris, les processions avaient lieu également » (1).

Si la popularité de la Fête-Dieu était grande à Paris sous la Terreur, elle ne l'était pas moins à Nantes. La procession parcourut notre cité le 7 juin 1792, et même il fut pris à cette occasion un arrêté municipal en forme de jugement, daté du 31 mai, prescrivant « de tenir les rues nettes, de les joncher d'herbe au devant du Très Saint Sacrement, de faire élever des voiles au dessus des reposoirs et dans les rues, de faire mettre des tapisseries décentes au devant des maisons, etc.... le tout à peine de 25 francs d'amende. » « Le 30 mai 1793, la procession parcourut encore les rues de Nantes. Invitation d'y assister en corps avait été, comme les années précédentes, adressée à tous les fonctionnaires et membres de l'Administration. » On trouve dans les comptes de décharge donnés par les marguilliers de Saint-Similien, entrés en fonctions le 1er mars 1793, un compte de dépenses pour l'érection du reposoir de la Fête-Dieu : voile, 18 livres ; glaces, 15 livres ; main d'œuvre, 30 livres ; 1.000 billets de convocation.

De leur côté, les prêtres fidèles restés dans le pays malgré des périls incessants célébraient clandestinement les cérémonies catholiques. L'ancien manoir de Locquidy,

(1) *Les Spectacles populaires et les artistes des rues*, p. 46.

aux portes de Nantes, leur offrait un asile favorable. Un jour la police apprit que la procession de la Fête-Dieu s'y était déployée (1): le commissaire de police dressa un procès-verbal. Le prêtre qui avait eu l'audace d'agir ainsi s'appelait J. Allot de Martigné; il était originaire de Vitré. Lors de la réorganisation des paroisses, en 1803, il fut nommé vicaire à Guérande.

La première procession de la paroisse Saint-Similien, après le rétablissement officiel du culte catholique, eut lieu le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, 7 juin 1807 : elle sortit de l'église à 11 h. 1/2 du matin, ainsi que cela se pratiquait avant la Révolution ; il y avait quatre reposoirs. En 1808, la procession sortit à 6 heures du soir ; en 1809 à 5 heures.

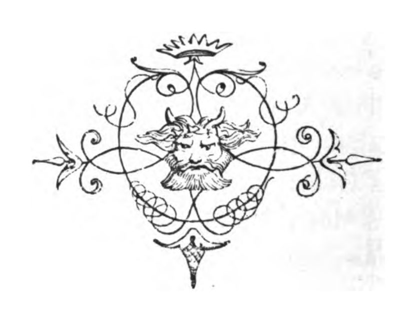
Narrer les vicissitudes de la procession de la Fête-Dieu en notre cité au cours du XIXe siècle nous entraînerait bien loin. Je rappellerai seulement que nos édiles ne craignirent pas, il y a une vingtaine d'années, de supprimer cette cérémonie si aimée de nos concitoyens : quatre ans après, le suffrage public rendait à leurs chères études des gens aussi mal inspirés, et leurs successeurs, fidèles aux engagements pris, s'empressèrent de rendre la liberté de la rue à nos magnifiques cortèges du Saint-Sacrement. Depuis lors l'antique tradition s'est maintenue, plus vivace que jamais : voitures et chemins de fer déversent des flots de curieux justement avides de parcourir nos voies publiques métamorphosées en chemins triomphaux, d'admirer nos reposoirs ornés avec

(1) Je lis dans le *Journal de Transon* à la date du 23 prairial an VIII (13 juin 1800). -- Jour de la Fête-Dieu. Soirée passée à Loquidy, où l'on a fait une procession. Assemblée considérable.

Serait-ce cette cérémonie de 1800 qui aurait attiré les foudres de la police ?

une somptuosité artistique et surtout de contempler le spectacle féerique et émouvant des majestueuses théories de vierges candides, presque invisibles sous leurs voiles légers de blanche mousseline, de chérubins roses et bouclés, de moines austères, d'humbles religieuses, d'hommes vaillants à la voix puissante, de vénérables ecclésiastiques semblables sous leurs chapes rutilantes à de mobiles icônes.

Si jamais quelque maire de Nantes éprouvait le fâcheux désir de prohiber les processions de la Fête-Dieu, qu'il se remémore la noble réponse de M. Colombel, son prédécesseur en 1848 ; ce vrai libéral déclarait qu'« il ne voyait aucun motif sérieux d'interdire une cérémonie qui constituait, à bien dire, la seule fête vraiment populaire que le passé eût léguée aux Nantais. »



La Saint-Jean

Après la Fête-Dieu, la Saint-Jean ; au jour succède la nuit, une nuit calme et étoilée ; les hymnes chrétiennes font place à des chants d'origine païenne. Le soleil dore de ses rayons incandescents les pompes splendides de la procession du Sacre ; pour la Saint-Jean, on attend qu'il ait disparu derrière l'horizon. Alors toutes les hauteurs se couronnent de bûchers crépitants, les campagnes rutilent de lueurs d'incendie ; le culte antique et universel du feu, dont la bûche de Noël est un indéniable vestige, reparaît dans toute sa puissance au cours de la nuit du 24 juin ; le rite solsticial s'accomplit.

En Bretagne, dès la veille de la Saint-Jean, des enfants couverts de haillons vont de porte en porte quêter de légères aumônes pour acheter des fascines d'ajonc ; les jeunes gens et les jeunes filles se rendent à la lande ramasser du bois. Puis on forme un énorme bûcher, au centre duquel se dresse une haute perche de bois vert couronnée de fleurs. Le soir venu, on parcourt les villages en chantant une complainte et en frappant en cadence sur d'énormes chaudrons appelés bassines. Quand la nuit est tout à fait tombée, on se réunit autour du bûcher en criant :

Sautez, Vari !
Sautez, Anna !
Sautez, Yan !

Le plus jeune de la bande s'empare d'une torche que lui présente une belle jeune fille et met le feu au bûcher tandis que le recteur le bénit.

Dans beaucoup de paroisses, c'est le curé lui-même qui va processionnellement, avec la croix, allumer le bûcher. A titre de preuve, voici ce que je rencontre dans la belle étude de M. le chanoine Guillotin de Corson : *Usages et droits féodaux en Bretagne* : « A Châteaubriant (Loire-Inférieure), le bûcher, construit devant la porte de ville, dite de Saint-Jean, à l'entrée du faubourg de Couëré, était très solennellement allumé, la veille de la fête, par le recteur de Béré, doyen de Châteaubriant. »

Dès que la flamme se fait jour, tous, jeunes et vieux, se prennent par la main et tournent en chantant autour du foyer. Çà et là, des enfants décrivent de lumineux paraphes en brandissant un bâton à l'extrémité duquel flamboie un tampon d'étoffe enduite de brai. Quelques-uns font le tour du foyer processionnellement, tenant en main un rosaire qu'ils égrènent. « Il n'y a pas longtemps encore, dit un de nos plus érudits compatriotes, dans la paroisse de Vieillevigne (Loire-Inférieure), on allumait le bûcher du 24 juin, formé de fagots de sarments entassés autour d'un mât, que surmontait une couronne de fleurs printanières. Les femmes du village se réunissaient autour de ce monument combustible et récitaient en commun le rosaire jusqu'à ce que la dernière étincelle se fût éteinte dans l'obscurité de la nuit » (1).

Des nuées de jeunes filles, parées de leurs plus beaux atours, décrivent un cercle rapide autour de la flamme, puis se rendent en hâte au premier feu lointain qu'elles

(1) Abbé Dominique : *La fête de la Saint-Jean dans les deux Bretagnes.* (*Bull. de la Soc. archéolog. de Nantes*, t. XXII, p, 189).

aperçoivent, et ainsi de suite, car si elles parviennent à en visiter neuf, elles sont sûres de se marier dans l'année.

Chacun saute au travers du brasier et tâche de saisir un tison qui, placé près de la Vierge, au chevet du lit, préservera des maléfices des korrigans. On contraint aussi les bestiaux à franchir le feu incandescent pour les soustraire à l'épizootie menaçante.

Sur cet usage caractéristique de traverser le feu, j'ouvre une parenthèse pour donner la parole à l'abbé Lebeuf, dont la *Lettre sur l'origine des feux de la Saint-Jean* a été reproduite par Leber dans sa *Collection des meilleures dissertations* (tome VIII, pp. 472-484) :

« A peine est-il fait mention, dans les notices précédentes, d'une particularité assez remarquable du feu de la Saint-Jean et des feux de joie en général. Nous voulons parler de l'usage où l'on était de sauter par dessus le foyer ardent, lorsque la flamme amortie permettait de le franchir sans danger. Nous ajouterons ici quelques observations sur l'origine de cet usage, dont la racine se découvre dans les pratiques les plus anciennes.

» On lit dans l'Ecriture que le fils d'Achaz fut consacré en passant par le feu : *consecravit transiens per ignem.* Cette action ne doit pas s'entendre d'un sacrifice proprement dit, mais d'un effet naturel de l'opinion où étaient les Gentils qu'ils purifiaient et sanctifiaient leurs enfants en les faisant passer au milieu des flammes. C'est à cette opinion que se rapportent les vers d'Ovide, parlant de la fête consacrée à la déesse Palès :

Moxque per ardentes stipulæ crepitantis acervos
Trajicias celeri strenua membra pede.

(Et bientôt qu'à travers les monceaux ardents du chaume crépitant tu fasses passer d'un pied alerte tes membres courageux).

» A quoi le poète ajoute :

Omnia purgat edax ignis.

(Le feu dévorant purifie tout).

» Les feux dont il s'agit ici étaient appelés *palilia* chez les Latins. C'était, selon Varron, dans les campagnes que se faisaient les *palilia* publics ou particuliers. Le bûcher était composé de chaume et de foin, et les paysans, après y avoir mis le feu, sautaient par dessus, croyant par là se purger de leurs fautes.

» Cet usage est rappelé avec les mêmes circonstances et le même esprit dans l'*Arcadie* du Sannazar : Après avoir allumé de grands feux, nous nous mîmes en devoir de sauter tous légèrement, et l'un après l'autre, par dessus, pour expier nos péchés.

» Octave Ferrari en fait aussi mention dans ses traités. On voit encore par un passage de Théodoret que cette superstition régnait dans toute sa force au Ve siècle.

» On remarque enfin, parmi les usages que Cirus Michel, patriarche de Constantinople, signala comme superstitieux, au concile *in Trullo,* celui de sauter par dessus les feux allumés, au mois de juin, la veille de la Saint-Jean-Baptiste.

» Les *palilia* subsistèrent longtemps en Italie, sous le nom de *falò,* avec cette différence qu'ils n'avaient plus pour objet qu'un simple divertissement. C'est ainsi que le même usage s'observait en France dans plusieurs provinces. Les jeunes gens, qui ne pensaient alors qu'à

se réjouir, étaient loin de s'imaginer, sans doute, que ce genre de divertissement pouvait remonter jusqu'au règne du vieux Saturne ; et, en effet, un des plus anciens oracles rendus au nom de cette divinité ordonnait de faire passer les enfants par le feu. »

Après cette utile digression, je reviens aux pratiques des bûchers de la Saint-Jean dans notre province.

Des mains pieuses rangent près du feu des bancs destinés aux défunts chéris ; puis, parcourant, avec une pression légère, toute la longueur des joncs fixés aux parois d'une bassine, elles arrachent au métal de plaintives vibrations, que le vent de la nuit porte jusqu'au cimetière : les morts tressaillent à cet appel et viennent, invisibles, s'asseoir à la place préparée pour y réchauffer leurs membres. M. l'abbé Dominique, dans sa pittoresque étude déjà citée *(La Fête de la Saint-Jean dans les deux Bretagnes)*, affirme que ce concert étrange est exécuté encore aujourd'hui sur les deux rives de la Loire, qu'il l'a entendu au Gâvre, à Grandchamp, à Rougé et à Vieillevigne. Enfin M. le docteur Viaud-Grand-Marais décrit cette coutume musicale avec un luxe de détails qui ne manquent pas de piquant : « Dans la Vendée et une partie de la Loire-Inférieure, dit-il, la veille de la Saint-Jean était fêtée par un concert bruyant. On faisait *roner les poëles* (ailleurs *vezonner* ou *zondir*). Ces vases de cuivre étaient placés sur leur trépied dans le *cairuy,* en dehors des maisons. On y mettait une petite quantité d'eau et une pièce d'argent. Un jonc entourait la poële près de son bord et avait un jet libre. Les propriétaires de la poële faisaient glisser leurs mains sur ce jet enduit de résine, et le cuivre, entrant en vibration, rendait un son étourdissant qui

s'entendait de très loin pendant une partie de la nuit » ([1]).

On accepte comme un augure favorable d'occuper, dans la zone lumineuse du foyer, le point indiqué par l'extrémité de la perche quand, rongée à la base, elle se couche sur le sol en aiguille de cadran.

On se dispute avec acharnement la couronne qui dominait le bûcher, car ces fleurs flétries sont de précieux talismans contre les maux du corps et les souffrances de l'âme.

La cendre du brasier est jetée au vent que l'on prie d'emporter avec elle tous les malheurs qui menaçaient la contrée.

On plonge dans le bûcher du 23 juin l'*herbe de la Saint-Jean,* qui, chacun le sait en Bretagne, acquiert au contact du feu bénit la vertu merveilleuse de conjurer la foudre et la grêle.

A Saint-Jean-du-Doigt, dans le Finistère, un ange, habilement descendu, le flambeau à la main, de la tour du clocher, enflamme le bûcher, puis s'envole et disparaît. Une couronne de fleurs domine le feu : c'est à qui recueillera quelque pétale afin d'éloigner tous les maux. Les jeunes filles le suspendent à leur poitrine avec un fil de laine rouge pour affronter les douleurs nerveuses ; à défaut de fleurs, elles prennent un tison et le placent près de leur lit, entre un morceau du gâteau des Rois et le buis bénit du dimanche des Rameaux, ce qui les garantira contre le tonnerre.

La coutume des feux de la Saint-Jean était observée, au XVIe siècle, en notre ville, avec la plus grande solen-

(1) *Causeries sur Noirmoutiers : vieilles croyances et vieilles coutumes.*

nité, comme nous l'apprend le regretté M. de la Nicollière-Teijeiro. « Le 17 mai 1526, le chanoine Laurent Richard fonda le feu de la Saint-Jean au carrefour de ce nom. Après les complies de la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, le clergé de la Collégiale se rendait processionnellement sur la place Saint-Jean, où le chefcier allumait lui-même le feu, et revenait ensuite dans la salle du Chapitre faire une collation, suivant l'usage en pareil cas. Pierre Lebel, en 1529, institua la même cérémonie, au même lieu, la veille de la fête de saint Pierre et saint Paul. Le dernier des registres capitulaires de Notre-Dame nous apprend que, si la réjouissance des feux de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre subsista jusqu'en 1789, le repas qui en était la suite tomba bientôt en désuétude. On y lit, en effet, que, le 15 juin 1789, M. l'abbé Urien, intendant de fabrique, ayant représenté que la somme de 12 livres remise au bedeau pour fournir le bois nécessaire en cette circonstance était insuffisante, vu la cherté du combustible, et que de plus on donnait 4 livres de cerises, 2 livres de pain et une bouteille de vin aux enfants de chœur, fut autorisé à payer 15 livres au bedeau et 3 livres aux enfants de chœur pour leur tenir lieu de la collation (1). »

A Brest, les feux de la Saint-Jean se présentent sous un aspect vraiment typique au point de vue des réminiscences du culte solaire : vers le soir, trois à quatre mille personnes accourent sur les glacis, tenant en main des torches de goudron enflammé qu'elles font tourner avec rapidité ; on dirait une pluie d'étoiles, un feu

(1) *Eglise royale et collégiale de Notre-Dame, de Nantes ; monographie historique et archéologique.* (*Bull. de la Soc. archéolog. de Nantes*, t. IV, p. 32.)

d'artifice magique. La fermeture des portes interrompt ce spectacle pittoresque.

La Saint-Jean est si populaire parmi nos compatriotes que, même en leur exil périodique au sein des brumes glaciales du Nord, ils ne sauraient omettre de célébrer cet anniversaire. Savourez plutôt cette page charmante :

« Il n'y a pas qu'en Bretagne que le saint Précurseur du Christ est joyeusement fêté par les Bretons. Ceux qui, tous les ans, s'en vont là-bas, aux rudes parages d'Islande, pour gagner, au prix d'inénarrables souffrances, leur vie et le pain de leurs familles, n'oublient pas les coutumes de leurs paroisses. Ils y rêvent souvent, pleins de mélancolie, pendant les longues heures de quart, dans le jour boréal sans fin.

» Le soir du 23 juin, ils se rencontrent, par la pensée et le cœur, avec « ceux du pays » pour fêter la Saint-Jean. Et les mêmes chants, répercutés par les échos des guérêts et des landes, retentissent aussi sur les flots méchants et lourds de la mer boréenne, flots éclairés par les reflets étranges des feux de joie des matelots.

» Saint Jean donne quelques heures de répit à leur vie tourmentée, y fait briller un petit rayon d'idéal.

» Avec le même empressement qu'au village, le feu de joie est préparé vers l'heure qui, ailleurs, indique le soir, mais qui, en Islande, ressemble aux autres heures du jour. Chacun y veut contribuer et apporte un vieux *cirage*. Après avoir été enduits de goudron et d'huile de foie de morue, ces vêtements de misère sont empilés dans un baril que l'on hisse, par un fil de fer, à l'extrémité de la grande vergue.

» C'est le moment solennel : sur un ordre du capitaine, toutes les têtes se découvrent, les pauvres mains endolories tracent un grand signe de croix, et, pendant une

minute, un murmure très doux de prières se fait entendre sur le pont. A la prière succèdent les cantiques, chants aimés *du pays*....

» Cependant le *novice* a grimpé dans les haubans, le voici sur la grande vergue, à l'extrémité de laquelle l'étrange baril se balance au tangage et au roulis ; il met le feu aux *cirages* goudronnés. Au milieu d'une fumée épaisse une flamme s'élève, affolée, au-dessus de la grande mer. Elle est saluée par les acclamations de tous, — et les chants reprennent avec une ardeur nouvelle jusqu'à ce que soient dévorés, là-haut, cirages et baril, et que les derniers restes de ce bûcher unique soient tombés, éteints, dans les flots.

» Alors le capitaine « paie la double » en l'honneur de saint Jean ; au matin, il payera largement le café et les *accessoires,* — et l'on se reposera tout le jour, à moins que la morue ne *donne* trop fort (1). »

On a vu un peu plus haut que Pierre Lebel, en 1529, institua les *feux de Saint-Pierre* en notre cité nantaise et que cette coutume se poursuivit jusqu'en 1789, concurremment avec les feux de Saint-Jean.

En effet, ce n'était pas toujours le 23 juin que les campagnes s'illuminaient de feux nocturnes, mais *vers l'époque de la Saint-Jean,* très souvent à la Saint-Pierre. Cette façon de faire s'est perpétuée en certaines parties de notre province, comme en fait foi ce joli article, dû à la plume alerte et colorée de M. Louis Tiercelin :

« De ma fenêtre, au moment où la nuit tombe, je vois des nuages de fumée qui montent de la terre. De tous côtés, l'épaisse fumée jaunâtre s'élève le long des collines

(1) P. Giquello : *La Saint-Jean. (Rev. de Bretagne,* juin 1899.)

et s'étend. Maintenant, ce sont des points brillants qui paraissent, et puis bientôt des flammes se dégagent ; et voilà, jaunes et rouges, que se dressent de longues langues de feu qu'enveloppent de jolis petits nuages bleuâtres. Toute la campagne, aussi loin que la vue s'étend, en haut et en bas, est parsemée de ces *feux de Saint-Pierre*. Je descends vers la route, où j'aperçois au loin, un *tantad*.

» Un amas de genêts et d'ajoncs. Des flammes sortent. On les voit paraître ici et là et disparaître, monter et courir le long des fascines et comme s'y cacher par jeu ; une large colonne de fumée se dresse toute droite, à peine courbée par le vent. Tout autour, des hommes, des femmes, des enfants, à genoux, la tête nue, les mains jointes ou les bras croisés, les yeux fixés sur le feu, qui, seul, met un peu de mouvement et de vie — vie étrange, mouvement fantastique ! — sur ces visages immobiles. Une voix s'élève, aigüe, précipitant des paroles bizarres. J'écoute : c'est du latin, et, parfois, du breton, que récite cette longue femme maigre qui semble ne rien voir, hypnotisée devant le feu, et qui ne semble même plus entendre, comme grisée par les interminables oraisons qu'elle jette les unes après les autres : *Pater noster, Ave Maria, Angelus, De profundis,* entrecoupées *d'oremus* et d'invocations bretonnes à saint Pierre, dont c'est la fête, et aux saints de la paroisse, saint Alain, saint Jean, saint Guénnolé, saint Adrien, etc.

» La flamme est devenue claire et enveloppe tout le *tantad,* et pétille, étincelle et répand tout autour une grande clarté joyeuse. Un enfant, armé d'une fourche à faner, ramène dans le feu les brindilles qui s'écartent, et, par moments, y rejette de nouvelles fascines.

» Les prières cessent ; c'est un grand silence dans

lequel on n'entend plus que les crépitements des brindilles, et, au loin, de tous côtés, comme une plainte triste et douce, la musique des joncs qui chantent sur les bassins de cuivre.

» Un mouvement se fait dans le cercle à genoux. Des signes de croix, et chacun se relève. Et maintenant, on cause autour de la braise, qui pâlit et s'affaisse. Sur l'amas rouge, des points gris apparaissent. Les conversations s'alanguissent ; des grouges s'éloignent vers les maisons.... Je reste seul près du feu, qui s'éteint et qui meurt.

» Et je m'en vais, dans cette nuit de Saint-Pierre, douce et silencieuse, regardant au loin les dernières flammes, écoutant au loin les derniers murmures des joncs » (1).

Après tout ce qui vient d'être dit sur les feux du solstice d'été en Bretagne, on serait surpris de ne pas trouver de redevances concernant cette coutume. En effet, nous en rencontrons plusieurs qui ne sont pas dépourvues de pittoresque.

Le seigneur de Dinan avait afféagé le poids public de ses halles, et l'afféagiste était tenu de surveiller le fonctionnement régulier du pesage. Pour le récompenser, les marchands fréquentant les halles lui offraient chaque année, à la Saint-Jean, musique, feu de joie et repas plantureux. « A la vigile de Monsieur saint Jean-Baptiste, lorsqu'on fait les raviers ou feux publics appelés les feux Saint-Jean, on doibt trois aubades par des sonneurs de hautbois amenés au-devant de la maison et demeurance dudit sieur du Poids (surnom de l'afféagiste) en ladite ville de Dinan. On doibt ensuite chanter trois

(1) *La Saint-Pierre à Guiscriff. (L'Hermine*, juillet 1897.)

chansons et prier ledit sieur du Poids d'allumer un buscher construit devant sa demeure à Dinan. » La fête se terminait par « un pot de vin blanc » offert à l'afféagiste. Le lendemain, celui-ci assistait en l'église Saint-Sauveur à une messe solennelle et recevait « par prérogative » le premier pain bénit. A l'issue de l'office, vers 11 heures, on apportait solennellement à son hôtel « le disner du sieur du Poids ». En voici le menu : « trois plats garnis de chair ou de poisson de trois sortes différentes, selon le jour qu'eschet icelle feste Saint-Jean, avec deux plats de salade selon la saison, laitue, pourpier, capres et cassepierre, trois couples de pains blancs et trois pots de vin blanc et de vin clairet » ; tous ces plats et pots « recouverts de linge blanc et honneste » et portés processionnellement par les bouchers de Dinan « conduits par le procureur de la confrairie de Saint-Jean, assisté de deux provosts d'icelle confrairie et des aultres anciens de la mesme confrairie, portant tous verges peintes, festons et bouquets selon la saison ; » tous enfin « menés par les sonneurs de tambourins, haultbois et bombardes, comme c'est accoustumé de temps immémorial ». *(Aveux de la baronnie de Dinan en 1617 et 1673.)*

A Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure), dans les fiefs du Châtelet, dépendant de la seigneurie de la Juliennaye « appartenait aux nouveaux mariés de la paroisse dudit Saint-Estienne le devoir de fournir chaque année le bois nécessaire à l'entretien du feu de Saint-Jean, rendu au pavé de la croix du cimetière dudit Saint-Estienne ». *(Aveu de la châtellenie de la Juliennaye en 1680.)*

La veille de la Saint-Jean-Baptiste, fête patronale de la paroisse de Sougeal (Ille-et-Vilaine), le seigneur du

Châtellier en Vieuxviel tenait une assemblée dans le bourg de Sougeal : il y faisait jouer au jeu de paume dans la rue et avait droit d'y allumer un feu de joie appelé *chaude-baude.* Les sergents abattaient à cet effet du bois sur la terre de Tréhet et l'amenaient à Sougeal près de la Croix-Boisselée ; là était dressé un bûcher qu'on allumait pompeusement. Le lendemain, chaque nouvelle mariée de Sougeal était tenue de chanter ou de faire chanter une chanson nouvelle, et de présenter des épingles au seigneur du Châtellier et à ses officiers ; tous les sergents généraux, en effet, assistaient à l'évocation des mariées avec une baguette fleurie à la main. (Abbé PARIS-JALLOBERT : *La seigneurie du Châtellier, 14.)*

Cette fête de saint Jean-Baptiste, également patron d'une paroisse de Montfort (Ille-et-Vilaine), était aussi solennisée dans cette ville, et divers droits féodaux, dont un feu de joie, s'y exerçaient à cette occasion. Aux premières vêpres de la fête, le sieur de la Poulanière présentait aux officiers du comté de Montfort « un chapeau de fleurs de cerfeil (chévrefeuille) sauvage », moyennant quoi on le tenait quitte des deux « harts de chesne » qu'il devait originairement fournir quand avait lieu l'exécution d'un condamné à mort. Une autre couronne de chévrefeuille était due le même jour, à l'occasion du feu de Saint-Jean, par le vicomte de Tréguil en Iffendic, à cause de ses fiefs d'Alansac et de la Bouyère ; mais celle-ci était remise avec pompe : elle était présentée dans la ville de Montfort « sur la Motte-aux-Mariées près la contrescarpe des fossés du Pas-d'Asne » et donnée par le procureur fiscal aux nouvelles mariées de l'une des trois paroisses de la ville « d'an en an », et devaient aussitôt « icelles mariées,

après s'estre saisies dudit chapeau de fleurs, danser et chanter leur chanson, et baiser le seigneur ou son procureur, à peine de 60 sols d'amende ». De son côté, le sire de Montfort était obligé de fournir un cent de fagots « pour allumer et entretenir le feu Saint-Jean pendant que lesdites mariées chantent et dansent autour ». A la fin de la réjouissance, la couronne de fleurs demeurait à la dernière mariée « à moins que le seigneur n'en désignât une autre pour la recevoir ». *(Aveu du comté de Montfort en 1682.)*

Plusieurs redevances où rien ne sentait le fagot s'acquittaient aussi le 24 juin.

Ainsi, à Plédéliac (Côtes-du-Nord), les vassaux du Chemin-Chaussé « debvoient au iour Monsieur saint Iehan, chaque année, un chapeau de bouttons de rozes rendu sur le chief de Monsieur saint Iehan en la chapelle du chasteau de la Hunaudaye. *(Aveu de la châtellenie de la Hunaudaye en 1570.)*

Le seigneur du Guilleuc, en Saint-Potan, devait un chapeau de roses, à la Saint-Jean, au seigneur de Matignon (Côtes-du-Nord), à peine de 15 sous d'amende.

Le seigneur de Quintin (Côtes-du-Nord) recevait le même jour un bouquet de roses d'une maison de la ville.

Parmi les curieux usages de l'église de Rennes au moyen âge on trouve celui-ci : les enfants de la psallette devaient offrir au Chapitre des chapeaux d'osier blanc, à la Saint-Jean, à la Saint-Pierre, à la fête de Saint-Golven (8 juillet) et à l'Assomption. Il s'agissait sans doute d'une sorte de coiffure d'été, dans le genre de nos chapeaux de paille, tressée par les enfants eux-mêmes et offerte à leurs supérieurs au moment où la chaleur commençait à se faire sentir.

Tous les nouveaux mariés de la paroisse devaient au baron de Gaël (Ille-et-Vilaine), le jour de la Saint-Jean « les devoirs de quintaine et de bouhours, à peine d'amende ». (*Aveu de la baronnie de Gaël en 1679.*)

Dans les paroisses de Plénée-Jugon et de Tramain (Côtes-du-Nord), s'étendait une vaste lande de 300 journaux, dite la lande des Brignons, dont la terre était renommée pour la fabrication des pots : elle dépendait du manoir de la Villeneuve, qui, plus tard, fit partie de la haute-justice des Clos, érigée en baronnie en 1682. Les seigneurs de la Villeneuve avaient abandonné aux potiers de Tramain et des villages circonvoisins l'usage de la lande en question, ainsi qu'une très bonne fontaine qui s'y trouvait ; ils leur avaient permis, en outre, de se servir des genêts et de la bruyère pour la cuisson de la poterie. Les potiers reconnaissaient le seigneur de la Villeneuve comme seigneur terrien : de plus, ils étaient tenus de s'assembler, chaque année, le dimanche avant la Saint-Jean, et d'accompagner le dernier marié d'entre eux, lequel portait un pot garni de fleurs aux armes du seigneur. Les autres tenaient chacun une fleur, et le cortège, précédé d'un *sonneur* et d'un joueur d'instrument, se rendait dans l'église de Plénée-Jugon, en la chapelle privative du seigneur de la Villeneuve : celui-ci (ou ses officiers), dans le banc seigneurial, recevait le pot fleuri du dernier potier marié qui s'exposait, faute de remplir ce devoir, à payer 60 sous d'amende.

Une bizarre superstition du pays nantais nous est signalée par M. l'abbé Dominique. « On croyait en Angleterre, dit-il, que si quelqu'un avait l'habileté de recueillir, la nuit qui précède la fête du Précurseur, de la semence de fougère, — semence microscopique qui

échappe à l'œil nu par son exiguité et qui, de plus, se trouve cachée sous des membranes à la face inférieure des frondes, — il en recevait le pouvoir de se rendre invisible à volonté. Ce n'est pas sans un certain étonnement que nous avons retrouvé cette croyance superstitieuse et la coutume qui s'y rattache dans la commune du Gâvre (Loire-Inférieure). Les jeunes gens y vont déposer dans la forêt, le soir du 23 juin, des feuilles de papier blanc ou des linges de même couleur, qu'ils placent sous les touffes de fougère » (1).

« A Saint-Malo, les *Frères-Blancs* de la noble confrérie établie en l'honneur de la nativité de saint Jean-Baptiste portaient encore au XVIIIe siècle le costume historique qui leur avait été donné par un prince du XVe siècle, très dévoué aux confréries. Le duc Jean V, se trouvant à Saint-Malo pendant les cérémonies du 24 juin, voulut y participer, et, en souvenir de son passage, il permit aux associés de prendre l'habillement dont il s'était paré, les hermines exceptées. Depuis ce temps-là ils portaient le baudrier ducal et une médaille à son effigie » (2).

Devant le poétique village de l'Armor, situé sur la rive droite du goulet de Lorient, à quelques kilomètres de la ville, a lieu, le jour de la Saint-Jean, la bénédiction des *coureaux* de Groix.

Chaque année, l'Armor se remplit de tous les pêcheurs de sardines des environs qui, précédés du clergé de Plœmeur, croix et bannières en tête, se rendent proces-

(1) *La fête de la Saint-Jean dans les deux Bretagnes. (Bull. de la Soc. archéol. de Nantes,* t. XXII, pp. 190-191.)

(2) Léon MAITRE : *Les confréries bretonnes ; leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs au moyen âge. (Bull. de la Soc. archéol. de Nantes,* t. XV, p. 32.)

sionnellement au rivage et montent dans des embarcations préparées à cet effet. De Locmalo, de Gâvre, de Port-Louis, de tous les points, arrivent des barques montées par les pêcheurs de la côte, précédées de deux bateaux où sont les curés de Riantec et de Port-Louis, revêtus du surplis et de l'étole. Arrivés au milieu des *coureaux,* les prêtres des différentes paroisses se joignent à leurs confrères de l'île de Groix, les bannières se saluent, les croix s'embrassent, et, quand tous sont montés sur un caboteur pavoisé aux couleurs nationales, la cérémonie commence. A ce moment, le garde-pêche de Port-Louis arbore tous ses pavillons et fait feu de ses pierriers, dont les coups se succèdent jusqu'à la fin de la bénédiction, donnée alternativement d'année en année par l'un des curés des diverses paroisses. Au milieu de l'imposant silence, du cœur de ces braves marins, tête nue dans leurs embarcations, de celui des épouses, des mères, des sœurs, des fiancées, pieusement agenouillées sur le rivage, s'élèvent d'ardentes prières pour que l'Océan ne soit pas trop dur à ces frêles barques qui vont le sillonner tout le long des côtes de Bretagne.

Cette fête, si touchante, fut fondée, croit-on, entre 1659 et 1673, par un chapelain de l'Armor, Daniel Kerinec, qui s'entendit à ce sujet avec le recteur et les habitants de Groix.

Je ne puis mieux terminer le chapitre de la Saint-Jean qu'en reproduisant un gracieux sonnet de M. René Kerviler, l'éminent polygraphe breton :

Bénédiction des Coureaux

Des rives de Larmor, de Riantec, de Groix,
Le jour de la Saint-Jean, l'on voit, prêtres en tête,
Trois flottilles partir en costumes de fête,
Voguant vers les coureaux au signe de la croix.

Les fronts sont découverts ; et, par de mâles voix,
S'élancent dans les airs les chants du saint Prophète,
Pendant que sur les eaux le ciel de juin reflète
Les voilures de pourpre et les brillants pavois.

Puis, lorsque au rendez-vous les barques se confondent,
Au pasteur qui bénit, les antiennes répondent
Que les marins bretons ne craignent point la mort :

Ils savent que Dieu seul peut écarter l'orage,
Qu'au milieu des dangers il double le courage ;
Et pour eux la prière est le suprême effort.



La Toussaint

ET

La Commémoration des Morts

Par une dualité psychique, étrange au premier abord, le Breton qui, marin ou soldat, fait bon marché de sa peau, tremble à la pensée de la mort comme la feuille au vent d'automne. Mais ce sentiment complexe se raisonne sans grande difficulté : peu soucieux de sa dépouille, l'enfant de l'Armorique est toujours inquiet de l'avenir de son âme ; sa piété sincère et sa prédilection pour les choses supranaturelles l'incitent sans cesse à se préoccuper de la vie future.

C'est dire que ce dernier chapitre, consacré à la Toussaint et à la Commémoration des Morts, se composera d'usages édifiants, de croyances pittoresques et de dramatiques légendes.

Au nombre des redevances féodales bretonnes énumérées par M. le chanoine Guillotin de Corson, je remarque qu'une bécasse était due au seigneur de la Ballue, ainsi qu'au seigneur de Coislin, le jour de la Toussaint.

A Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), le prieur de Sainte-Croix était tenu de présenter au baron du lieu et en

son château, à la fête de la Toussaint « deux pots de vin d'Anjou bon et suffisant, quatre pots de vin breton et quatre pains de froment appelés échaudés, valant chaque pain un denier. » (*Aveu de la seigneurie de Châteaugiron en 1541.*)

Dans les environs de Lesneven, on croit que, la veille des Morts, il y a plus d'âmes dans chaque maison que de grains de sable dans la mer et sur le rivage.

Dans aucun logis breton, cette nuit-là, la nappe n'est ôtée de dessus la table, ni le souper desservi, ni le feu éteint, car on est persuadé que les âmes de ceux que l'on regrette viendront faire le *repas des fantômes* et se chauffer comme ils en avaient coutume durant leur vie (1). « La fête des Morts, dit O. Perrin (2), est l'une des plus touchantes du pays. Elle s'y passe tout entière en commémorations ; et, persuadés que cette nuit-là ceux qu'ils regrettent quittent le cimetière pour visiter les lieux où ils ont vécu et partager la nourriture des vivants, nos paysans laissent pour eux des crêpes sur la table et ont soin de ne pas abaisser le panier qui d'ordinaire y recouvre le pain. »

Les Bretons croient aussi qu'à minuit tous ceux qu'ils ont aimés reviennent sur la terre s'asseoir près d'eux et même se coucher dans leurs lits, vêtus de leurs linceuls, pour y passer la nuit.

La Baie des Trépassés, sur la côte de Cornouaille, à la pointe du Raz, est située en face de l'île de Sein, célèbre par ses prophétesses. D'après les traditions locales, c'est dans cette baie qu'arrivent les âmes des morts avant d'être transportées dans l'île par les habi-

(1) Une coutume analogue est pratiquée lors de la célébration des feux de la Saint-Jean.

(2) *Galerie bretonne*, t. III, p. 160.

tants de la côte. Ceux-ci entendent, au milieu de la nuit, heurter à leur porte : ils se lèvent aussitôt, vont voir et trouvent au rivage des bateaux, vides en apparence, et pourtant si chargés que l'eau en touche presque les bords. L'île de Sein retentit sans discontinuer de rumeurs plaintives, mais, dans la nuit du 2 novembre, c'est un spectacle à faire frissonner les cœurs les plus endurcis : chaque vague qui se soulève berce sur sa crête quelque pauvre âme errante à la recherche d'une âme sœur, comme elle ensevelie dans l'abîme sans fond par quelque jour d'horrible tempête, puis, quand elles se sont rencontrées, elles poussent ensemble un gémissement dont rien ne peut rendre la désespérance.

Le respect de la mort est un sentiment inné au cœur de l'homme. Aussi nos vieilles chroniques sont émaillées de récits émouvants où l'on voit Dieu frapper d'un châtiment subit et terrible les dévoyés qui osent se railler d'un culte si vénérable. Une de ces légendes se passe en notre chère Armorique, et je suis heureux de la rapporter ici.

Dans un village de Bretagne, trois jeunes gens de mauvaise vie, le jour de la Commémoration des Morts, buvaient à pleins pots dans une hôtellerie ; pour s'amuser, ils se revêtirent de peaux de bêtes et parcoururent la localité en poussant des cris sauvages. L'un d'eux se rendit au cimetière, prit une tête de mort, mit deux lumières dans les orbites vides, puis plaça cette tête ainsi éclairée sur sa tête et se divertit à effrayer tous les habitants. Il retourna ensuite vers ses compagnons qui blasphémaient et hurlaient.

Alors Dieu frappa un grand coup de tonnerre, dont tout le village fut terrifié.

Le misérable qui n'avait pas craint d'enlever la tête de mort et d'en faire un objet de dérision la reporta au cimetière et lui dit en ricanant : « Viens donc dans mon logis, tête de mort, viens demain souper avec moi. » Il rentra, dormit tranquillement et le lendemain s'en alla aux champs sans plus penser à son sacrilège. A l'heure du souper, le jeune homme entend frapper à sa demeure, la porte s'ouvre : un mort s'avance lentement jusqu'au milieu de la salle : « Me voici, dit-il, je viens souper avec toi ; allons, mon ami, ce n'est pas loin d'ici. Viens t'asseoir à ma table, elle est dressée dans ma tombe et mon linceul sert de nappe. » Il n'a pas fini de parler, que l'infortuné Breton jette un cri épouvantable et tombe sur le carreau, où il se fracasse la tête.

Les deux autres jeunes gens ne purent jamais se dépouiller de leurs peaux de bêtes et revinrent, tous les ans, le Jour des Morts, mugir autour de la demeure du damné.

Sur les côtes de Bretagne et de Normandie, la Commémoration des Morts est religieusement observée par les pêcheurs ; ce jour-là, ils ne montent pas dans leurs barques, ils ne jettent pas leurs filets, car ils y trouveraient des squelettes rompus et des ossements brisés.

En Bretagne, le soir du 1er novembre, les cimetières se remplissent d'une foule émue et recueillie de gens qui viennent s'agenouiller, tête nue, sur l'herbe mouillée, près des tombes des regrettés défunts. Le recteur, suivi de son clergé, fait processionnellement, à la lueur vacillante des cierges, le tour de la nécropole et bénit chaque sépulture. Les parents qui le suivent remplissent la coquille creusée à la tête de chaque pierre tombale, soit d'eau bénite, soit de lait qui, mieux encore que l'eau, doit *blanchir* les trépassés. Pendant toute la

soirée, les cloches ne cessent de tinter des glas funèbres.

« A Vannes, il existait une confrérie dite des Trépassés, qui était ouverte à tout le monde, sans distinction de lieu ni d'origine, et dont le but unique était d'assurer des prières aux morts. Moyennant 20 deniers par personne, on pouvait inscrire sur le *memento* tous ses parents et ses amis. A la grand'messe qui était célébrée le lundi de chaque semaine, on faisait mémoire de tous les membres décédés dans la semaine précédente. De plus, trois fois la semaine, à l'heure de minuit, le bedeau de la confrérie parcourait les rues en sonnant une clochette et à chaque carrefour invitait les vivants à prier Dieu pour le repos des trépassés. Tout le moyen âge se peint par ce dernier trait. La pensée de l'autre vie le dominait sans cesse, comme la crainte des expiations d'outre-tombe ; aussi toutes ses institutions en portent l'empreinte originale. Les associations qui, en apparence, étaient les plus éloignées des soucis du tombeau n'oubliaient pas plus que les autres leurs membres défunts et faisaient chanter au moins une messe solennelle de *requiem,* chaque année, le lendemain de leur fête. Ainsi les associés de la *Contractation* de Nantes ne manquèrent jamais à ce devoir depuis leur établissement, qui remonte bien avant le XVe siècle, jusqu'à leur dissolution en 1733, et cependant le but de leur confrérie, composée en grande partie d'Espagnols et de négociants nantais, était surtout de garantir aux affiliés certains privilèges commerciaux tant en France qu'en Espagne » (1).

(1) Léon Maître : *Les confréries bretonnes; leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs au moyen âge (Bull. de la Soc. archéolog. de Nantes,* t. xv, pp. 34-35).

« L'évêque de Nantes, le 2 juillet 1487, par forme de mandement et de statut, ordonna, de l'avis des gens de bien, d'établir, dans la ville et dans les bourgs du diocèse, un crieur public qui, sur le minuit, avertirait au son d'une clochette, à haute et intelligible voix, les fidèles de prier pour les défunts, et, pour les exciter à ce pieux office, l'évêque accorde à ceux qui prieront pour les défunts 40 jours d'indulgence des pénitences enjointes. C'est par un reste de cet usage que la frairie de la Véronique envoie encore son bretteur, la nuit de certains jours de l'année, inviter les fidèles à prier pour les morts » (1).

Le soir du 1er novembre, chaque Breton, immobile dans un coin de sa demeure, ne cesse d'égrener son chapelet et de psalmodier des litanies ; de temps à autre, anxieux, il prête l'oreille, car il croit entendre sur les feuilles desséchées le roulement cahoteux d'un char funèbre, couvert d'un drap blanc, traîné par huit chevaux blancs ou par un squelette : c'est *karrigel ann ankou,* la charrette de la Mort.

Cette nuit-là, dit-on en Bretagne, les âmes du Purgatoire volent dans les airs et tourbillonnent avec les feuilles mortes. On entend aux portes des chants lugubres : ce sont les âmes des personnes décédées dans le courant de l'année qui empruntent la voix des mendiants de la paroisse pour demander des prières et réclamer des parents oublieux les messes promises pour leur délivrance :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Et priez pour les trépassés.

(1) Abbé Travers : *Histoire civile, politique et religieuse de la Ville et du Comté de Nantes,* t. II, p. 233.

Il est de tradition que le Ciel récompense d'une façon merveilleuse les chrétiens charitables qui s'emploient à faire entrer sans retard dans le Paradis les âmes du Purgatoire. La *Légende dorée* contient de touchantes maximes sur ce chapitre, entre autres celle-ci: « Les prières de leurs amis profitent aux défunts. » De nombreux récits prouvent que les défunts savent se montrer reconnaissants et, à leur tour, implorent la miséricorde divine en faveur de ceux qui travaillaient à leur obtenir le repos éternel. Dans un rarissime recueil d'histoires mystiques ([1]), auquel j'ai fait déjà quelques emprunts et qui forme un digne pendant de la *Légende dorée,* je rencontre à l'appui de ce consolant principe un trait ravissant :

« Au pays de Bretagne, il y eut iadis un homme séculier craignant Dieu, lequel toutesfois et quantes qu'il passoit par quelque cimetière, soit en allant ou en venant, il s'y arrestoit pour prier pour les Trépassez. Or ce bon homme estant sur le poinct de mourir, il envoya prier son Curé de luy apporter le sainct Sacrement. Iceluy craignant de s'incommoder, d'autant que c'estoit la nuit, y envoya Daniel son Diacre, lequel y alla volontiers pour consoler et secourir ce malade, lequel il communia et exhorta si bien qu'il mit son âme au chemin de salut. Ce qu'ayant fait, et ayant pris congé de luy, s'en retourna, et l'agonisant rendit peu après son âme en bonne paix.

« Le Diacre estant arrivé à la principale porte de l'église, laquelle il avoit très bien fermée, il la trouva ouverte de part et d'autre, et de plus il fut invisible-

(1) VINCENT CHARRON: *Kalendrier historial de la Glorieuse Vierge Marie,* pp. 739-740.

ment arresté en ce lieu, de sorte qu'il ne pouvoit se mouvoir. En cet estat il oüit au cimetière une voix qui s'escrioit : Sus, fidèles, levez-vous de là où vous reposez et trouvez-vous ensemble à l'église, parce que notre bien-faicteur est mort, lequel passant par icy ne manquait iamais de prier Dieu pour nous; rendons-luy ce devoir de recommander à Dieu son âme. Il oüit alors un grand bruit dans le cimetière des corps sortans des monumens, et l'église fut remplie de cierges allumez. Alors tous ces Trespassez se mirent à chanter solennellement l'Office des Morts, ainsi qu'on a coustume de faire aux Eglises Cathédrales quand quelque personne illustre meurt. Cet office parachevé, chacun retourna à son repos et le mesme bruit s'entendit, les cierges peu à peu furent esteints, le Diacre fut délivré de ce qui le tenoit là arresté et alla remettre le ciboire en sa place.

» Le bon Daniel estoit sur le poinct d'aller raconter au Curé les choses qu'il avoit veuës, lors qu'un messager luy donna nouvelle que l'homme dévot estoit passé à une meilleure vie. Alors ayant veu ces choses merveilleuses, il tourna le dos au monde trompeur, s'en alla à Tours dans le Monastère de sainct Martin et là se donna au service de Dieu, où croissant en vertus il fut esleu Prieur et continua avec une grande ferveur à prier Dieu pour les Trespassez. »

« Tout finit par des chansons », dit un proverbe fameux. On me permettra bien de terminer par des vers..... qui ne sont pas de moi. Dans l'*Année des Poètes,* publiée en 1896 par M. Charles Fuster, j'avais noté jadis une pièce, dont l'auteur, Mlle B. Thorel, m'est inconnue, mais où se révèle une artiste distinguée. En quelques strophes harmonieuses, cette poésie concentre les croyances de notre Province touchant la Fête des Tré-

passés. Je ne saurais clore de façon plus agréable cette étude où j'ai tenté avec tout mon cœur de donner un aperçu de l'âme bretonne :

La Nuit des Morts en Bretagne

La cloche des morts a sonné tantôt.
Mets le pain d'avoine et la nappe blanche,
Du rameau bénit la plus grosse branche ;
La cloche des morts a sonné tantôt.

Entends-tu déjà comme un long sanglot
Par instants gémir dans ces lieux funèbres ?...
Les morts vont venir avec les ténèbres.
Entends-tu déjà comme un long sanglot ?

Tout semble souffrir : des plaintes, des cris
Déchirent les airs, sifflent sur la houle ;
L'écho s'en empare et la vague roule
Dans ses flots mouvants des plaintes, des cris.

Puis viennent en masse — horribles débris
De pâles noyés — des bras qui se tordent,
Des têtes sans yeux et des dents qui mordent,
De pâles noyés horribles débris.

Chaque vague porte une âme en tourment,
On les voit courir sur la blanche lame,
Cherchant dans la nuit une autre pauvre âme,
Aimée autrefois, comme elle en tourment.

A chaque rencontre un gémissement
De ces spectres noirs sort lugubre et sombre.
Ils veulent s'étreindre et le flot dans l'ombre
Les emporte avec un gémissement.

Ma porte a tremblé, ma lampe a pâli.
Quel souffle a glacé l'ombre décevante ?
Oh ! nuit de tristesse ! oh ! nuit d'épouvante !
Ma porte a tremblé, ma lampe a pâli.

Pourquoi donc quitter ton funèbre lit ?...
N'ai-je pas baisé tes paupières closes,
Mis la croix dessus et couvert de roses,
Morte que j'aimais, ton funèbre lit ?....



LE PLESSIS-GRIMAUD

(Loire-Inférieure)

ÉTABLISSEMENT AGRICOLE

Par A. ANDOUARD

Directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure

Le domaine départemental du Plessis-Grimaud est l'ancienne seigneurie de ce nom, qui existait déjà au XIVe siècle avec la même étendue.

Les archives du temps nous apprennent qu'il était possédé, en 1352, par le chevalier Hémery Grimaud. On le retrouve entre les mains de ses descendants directs jusqu'en 1588, époque à laquelle il passe à Pierre Heaume, époux de Renée Grimaud.

Il devient ensuite successivement la propriété de Marthe Heaume, femme de Louis de Conigan (1623) ; de Claude de la Touche-Limousinière, qui le vend à Jean de Champeaux, seigneur de l'Hospitau (1680) ; d'Anne de Champeaux (1711) ; de Jean du Bot, seigneur de Talhouet (1775).

Il appartient enfin à Guillaume-Eugène Le Ray, décédé à Nantes le 21 septembre 1871 et qui, par testament olographe en date du 15 octobre 1869, avait institué le département de la Loire-Inférieure légataire universel de tous ses biens, aux conditions ci-après :

« Désirant réaliser le dernier vœu de mon cher fils,

je soussigné, Guillaume-Eugène Le Ray, donne et lègue au département de la Loire-Inférieure l'intégralité des biens que je laisserai à mon décès. Ces biens proviennent de la mère de mes enfants et de mon travail, pas un centime de mes père et mère. J'institue donc le département mon légataire universel, aux charges et conditions suivantes :

» Je veux qu'il soit créé sur ma terre du Plessis-Grimaud un orphelinat, établissement destiné à recevoir d'abord et par préférence les orphelins de la commune de Saint-Viaud ; à défaut, les orphelins des trois communes du canton de Saint-Père-en-Retz ; à défaut, enfin, des uns et des autres, les orphelins du Département. Si le nombre des enfants que l'établissement pourra recueillir n'est pas atteint par les orphelins, c'est-à-dire les enfants ayant perdu leur père et leur mère, il sera possible de le compléter en recevant des enfants privés de leur père ou de leur mère seulement. Tous les enfants admis doivent appartenir à des familles honorables et nécessiteuses.

» J'entends que l'orphelinat soit et reste établi à perpétuelle demeure sur ma propriété du Plessis-Grimaud, qui formera, avec toutes ses dépendances : les métairies de la Grande-Voirie, de la Bretonnière, de la Meillerais, de la Chédorais, du Petit-Mondalin, les borderies de la Noë-Gatineau, de la Philipotière, du Château-des-Moulins, des Moulins-des-Teunières, des Grimauds, des quatre taillis, des trois clos de vigne, de la grande prairie, de la maison et des deux prés près de Paimbœuf, le siège de l'établissement agricole. Les dépenses d'installation, d'organisation de l'orphelinat seront acquittées avec le produit de la vente de mes autres biens, si les valeurs mobilières ne suffisent pas.

» Les enfants recevront, dans l'établissement, une éducation pratique agricole qui comprendra toutes les industries se rattachant à l'agriculture, de telle sorte qu'ils puissent devenir soit des fermiers intelligents, sachant allier la science théorique à la pratique, soit des industriels utiles à l'avenir de l'agriculture.

» Il sera alloué tous les ans, à chaque enfant, en raison de la somme de travail par lui fournie à l'établissement, une part proportionnelle aux résultats pécuniaires obtenus. Les allocations réunies formeront une masse qui sera comptée, à chaque enfant, au moment de la conscription, époque de sa sortie de l'orphelinat. La masse de l'enfant décédé ou sorti de l'établissement avant la conscription profitera à l'orphelinat.

» Une somme de 40,000 fr. devra être prélevée, après l'acquit des droits de mutation et des autres dettes, sur le plus clair de la succession, pour être placée en rentes sur l'Etat. Ce capital, augmentant chaque année, s'il y a lieu, des intérêts et de l'excédent possible des recettes sur les dépenses, formera le fonds de réserve de l'orphelinat. Les intérêts de ce capital serviront à faire aux cultivateurs de la commune de Saint-Viaud, qui l'auront mérité par leur travail et leur bonne conduite, des prêts au taux maximum de 2 %. Les remboursements ne pourront être exigés judiciairement, à moins qu'il n'y ait mauvaise foi évidente de la part des emprunteurs.

» Le capital de 40,000 fr. étant destiné à former le fonds de réserve de l'orphelinat, ne pourra être distrait de cette destination, si ce n'est dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et après décision spéciale de la Commission de surveillance. Pour obtenir cette décision, l'Administration de l'orphelinat devrait, en outre, justifier qu'elle est à même de rétablir le capital de

40,000 fr. dans un délai déterminé n'excédant pas une année.

» Dès que la prospérité de l'établissement le permettra, je veux qu'on y annexe un asile destiné à y recueillir les anciens élèves qui, après une vie honorable, ne pourraient se suffire à eux-mêmes ; il faudra que leur conduite soit et ait été toujours telle qu'elle puisse servir d'exemple aux jeunes élèves. Si le nombre des vieillards que l'asile pourra recueillir n'est pas atteint par les anciens élèves, les vieillards nés et demeurant dans la commune de Saint-Viaud, à défaut dans le département, seront admis pour le compléter, s'ils remplissent par ailleurs les autres conditions exigées. »

La généreuse pensée de M. Le Ray était plus facile à formuler qu'à réaliser. Les débuts de l'orphelinat furent très pénibles ; je vais analyser rapidement son évolution.

Le domaine laissé au département est situé dans la commune de Saint-Viaud, arrondissement de Paimbœuf. Il a une superficie de 250 hectares, comprenant des terres de labour, des vignes, des bois, des prairies, le tout agréablement vallonné et du plus riant aspect. De l'éminence sur laquelle est bâtie la maison principale, on découvre toute la partie du sillon de Bretagne qui longe la rive droite de la Loire. La vue est magnifique.

La propriété est subdivisée en quinze clos et métairies, dont voici l'importance respective :

La Noë-Gatineau..............	1 h	16 a	68 c
La Grande-Voirie..............	42	58	41
A reporter.........	43 h	75 a	09 c

Report..........	43 h	75 a	09 c
La Guillaumerie...............	18	27	22
Le Plessis-Grimaud............	60	87	01
La Bretonnière................	28	06	60
La Motte-Mondalin............	13	70	78
La Philipotière................	2	12	50
La Meillerais	28	76	38
La Chédorais	23	11	59
Le Moulin-Grimaud.......... ..	»	23	80
Le Mindin....................	10	35	48
Le pré de la Ramée...........	3	10	67
Parcelles diverses.............	2	74	01
Le Rôti ou les Landes grasses..	15	34	69
Total...	250	45	82

Le tout produisait, comme fermages, un revenu de 18,120 fr., correspondant à un capital (3 %) de 597,960 fr., ce qui donnait à l'hectare une valeur approchée de 2,400 fr.

Au moment de la prise de possession du legs Le Ray, les terres étaient presque toutes louées. Il fallut désintéresser à prix d'argent l'un des fermiers, pour pouvoir commencer l'exploitation par le département. Le pourpris même avait été donné à bail. Il n'est devenu libre que le 11 novembre 1877, et, soit qu'il ne fut pas en bon état, soit pour tout autre motif, aucun fermier ne voulut alors en prendre la charge, bien que le prix du loyer eut été notablement abaissé. La Direction l'a gardé depuis cette époque.

Quatre enfants seulement furent admis à l'orphelinat en 1874. Pour pouvoir en augmenter le nombre, on dut reprendre graduellement les terres louées, au fur et à

mesure de l'extinction des baux ; il eut été trop onéreux de continuer le régime des indemnités aux fermiers dépossédés. Comme conséquence, la population des orphelins s'est accrue lentement. On en compte 12 à la fin de 1875 ; 15 en 1877 ; 18 en 1878 ; 21 en 1886 ; 29 en 1887 ; 30 en 1890 et 33 depuis 1897 seulement.

Parallèlement s'est élevé le budget des recettes et des dépenses. Il était de 15,170 fr. en 1874 ; il dépasse aujourd'hui 34,000 fr.

Avant d'atteindre l'état de choses actuel, la Direction a dû lutter contre de multiples difficultés. Au défaut de sol cultivable, dont je viens de parler, s'ajoutait au début l'insuffisance des bras susceptibles de le mettre en valeur. Aussi, pendant vingt ans, les séances du Conseil général retentissent-elles des accents découragés et des réflexions attristées des rapporteurs chargés de faire connaître la situation de l'orphelinat.

En 1882, la partie exploitée directement par le département ne comprenait encore que 20 hectares de terres, mal entretenus par 20 orphelins, sous la direction de deux chefs de culture (l'un pour le jardinage, l'autre pour l'agriculture), et avec le concours de deux domestiques. Le personnel, trop considérable, numériquement parlant, était cependant au-dessous de sa tâche, vu le jeune âge des enfants. Aussi le domaine nourrissait-il à grand'peine 16 têtes de bétail à cornes, dont une seule paire de bœufs, plus deux juments poulinières et un élève. Le fumier manquait ; par suite, la fertilité des terres était en progression décroissante. Nous sommes loin de l'établissement modèle voulu par le bienfaiteur de l'œuvre.

Un autre obstacle vint retarder encore le développement du progrès agricole au Plessis. Des symptômes

d'insubordination sérieuse se manifestèrent à diverses reprises, parmi les enfants les plus avancés en âge. La perspective de rester à l'orphelinat jusqu'au moment du service militaire devenait à leurs yeux l'image d'une interminable réclusion, à laquelle plusieurs réussirent à se soustraire. Ces germes de rébellion furent malheureusement encouragés par ceux qui auraient dû aider la Direction à les réprimer. Après lui avoir confié l'enfant au moment où il constituait pour elles une charge, les familles trouvaient bon de le reprendre lorsqu'il était susceptible de rendre des services. Les étrangers eux-mêmes n'hésitaient pas à chercher à l'orphelinat, avant l'heure et à bon compte, des domestiques instruits et bien élevés, sans souci du préjudice qu'ils causaient à l'établissement.

Cette succession de difficultés compromettait gravement l'avenir de la fondation Le Ray. Pour y remédier, le Conseil général réclame de la Direction une discipline plus ferme et il vote, en 1884, l'agrandissement des locaux destinés tant aux enfants qu'aux animaux. Les constructions nouvelles furent achevées en 1887 et, tout aussitôt, le nombre des orphelins fut porté de 21 à 29.

L'intention principale du donateur n'était certainement pas la réalisation de bénéfices plus ou moins grands. Il y croyait cependant, et il avait basé sur cet espoir l'extension qu'il souhaitait pour son œuvre de bienfaisance. Or, malgré les 70 hectares dont jouit alors l'orphelinat, il ne parvient pas à assurer l'existence de sa population ; il en est encore à prendre au dehors, chaque année, pour près de 2,000 fr. de froment. Il a 18 hectares de prairies et il ne peut ni se livrer à l'élevage, ni améliorer son bétail dans la mesure néces-

saire. Les pailles et les fumiers font défaut ; dès lors, les terres sont peu productives. D'autre part, la réserve comprend trop de taillis ; la division du domaine est mal équilibrée. Un pareil état de choses est inadmissible ; il appelle des modifications urgentes et profondes.

Il semble d'autant plus facile de réaliser d'utiles réformes que, depuis 1890, l'effectif des enfants est de 30, et qu'une bonne partie d'entre eux a plus de 16 ans. Les bras sont maintenant assez nombreux et assez forts pour faire face aux exigences de la culture ; un nouvel effort s'impose, pour en tirer le meilleur parti possible.

Sur les propositions de la Commission de surveillance, on rattache de nouvelles terres à la réserve ; on procède au défrichement de quatre hectares de mauvaises prairies ; on crée une plantation de vignes américaines de six hectares, en remplacement de celles qui ont disparu sous l'étreinte du phylloxéra ; on installe une écrémeuse centrifuge ; enfin on augmente encore de trois unités le nombre des pupilles ; il y en aura désormais 33. Le bétail n'est point oublié dans les changements accomplis. Le cheptel, qui dépassait à peine 4,000 fr. en 1895, atteint aujourd'hui une valeur de 14,000 fr. Il est représenté, d'après le dernier recensement effectué, par 14 vaches, 3 génisses de deux ans, 8 veaux, 1 taureau de race normande, 3 chevaux, 12 porcs et 13 moutons. L'état de la colonie devient donc un peu moins précaire, mais le but est encore loin d'être atteint. Je vais examiner maintenant les éléments de fertilité que possède le domaine du Plessis-Grimaud.

Le sol, assez uniforme sur toute l'étendue de la propriété, repose sur des roches de l'époque primitive.

Ces roches sont des épanchements de granulite compacte et de granulite feuilletée, qui se sont fait jour aux temps préhistoriques, en brisant l'un des plissements qui caractérisent le massif armoricain. Les couches de granulite sont presque verticales et, comme toutes celles du massif, allongées dans le sens de l'ouest à l'est.

Malgré l'identité du sous-sol, sur toute la superficie du Plessis, la composition de la couche arable peu épaisse qui le recouvre présente çà et là des écarts sensibles, imputables soit à l'influence répétée de la culture, soit à l'apport du produit des érosions provoquées par les pluies, sur les parties les plus élevées.

Voulant multiplier les renseignements susceptibles de contribuer à l'amélioration du domaine, j'ai étudié son sol presque champ par champ. Je transcris ici les résultats de ce travail. Les méthodes analytiques employées sont celles qui ont été adoptées par le Comité des stations agronomiques.

Tableaux.

LE PLESSIS-GRIMAUD —

Analyse

	LA GUILLAUMERIE			
	Le Taillis	L'Aire	Pièce du jardin	Les Landes
Cailloux	16.823	0.645	10.307	9.664
Graviers grossiers	14.116	1.226	14.738	10.625
— fins	29.941	1.613	19.323	19.634
Argile	13.414	0.985	15.932	16.660
Sable, humus, etc.	25.706	95.531	39.700	50.876
TOTAL	100.000	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine	1.075	0.885	1.025	0.992

Analyse

	Le Taillis	L'Aire	Pièce du jardin	Les Landes
Eau	3.02	5.27	2.37	3.32
Humus	1.86	9.29	3.31	3.09
Azote total	0.04	0.24	0.09	0.07
Acide phosphorique	0.03	0.09	0.04	0.04
Potasse totale	0.07	0.21	0.17	0.14
Chaux totale	0.16	0.17	0.29	0.26
Magnésie	0.13	0.15	0.27	0.16
Oxyde de fer et alumine	3.37	6.14	3.65	3.68
Sable, argile, etc.	91.27	78.39	89.81	89.24
TOTAL	100.00	100.00	100.00	100.00

ANALYSE DES TERRES

physique

La Guillaumerie Quarteron	LA GRANDE-VOIRIE				
	Les Genêts	Les Bréadières	Le Patureau	Le Jardin	Les Endroits
15.591	6.682	6.250	29.960	7.688	8.260
14.583	9.000	11.843	22.800	11.029	12.173
17.625	7.591	12.875	20.400	13.500	14.782
16.334	19.697	21.273	9.033	19.346	16.705
35.867	57.030	47.759	24.807	48.437	48.080
100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
0.997	0.896	0.990	0.985	0.972	0.925

chimique

3.15	4.12	3.48	2.76	3.29	3.17
2.82	6.85	4.42	1.95	4.44	4.65
0.07	0.13	0.10	0.05	0.09	0.11
0.06	0.08	0.06	0.06	0.04	0.09
0.12	0.23	0.21	0.09	0.17	0.20
0.16	0.13	0.10	0.15	0.16	0.13
0.12	0.21	0.26	0.06	0.19	0.14
3.16	5.09	4.77	2.01	4.32	4.35
90.34	83.12	86.55	92.87	87.22	87.16
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

LE PLESSIS-GRIMAUD —

Analyse

	MÉRIAIS			Le Plessis
	Champ	Pré	Pièce	Prairie nº 14
Cailloux	6.071	9.000	6.176	7.368
Graviers grossiers	7.157	10.278	10.720	6.631
— fins	11.143	17.467	8.000	13.526
Argile	16.844	13.759	14.610	17.301
Sable, humus, etc.	58.785	39.496	60.494	55.174
TOTAL	100.000	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine	1.025	1.185	1.135	0.965

Analyse

Eau	3.02	1.61	2.42	3.07
Humus	3.27	2.82	3.70	4.81
Azote total	0.08	0.09	0.13	0.14
Acide phosphorique	0.03	0.06	0.06	0.08
Potasse totale	0.24	0.12	0.14	0.22
Chaux totale	0.35	0.32	0.18	0.18
Magnésie	0.60	0.23	0.12	0.31
Oxyde de fer et alumine	10.42	4.30	4.55	4.65
Sable, argile, etc.	90.99	90.45	88.70	86.54
TOTAL	100.00	100.00	100.00	100.00

ANALYSE DES TERRES

physique

LE PLESSIS			LES MAREUILLES		Le Moulin Grimaud
Prairie nº 15	Prairie nº 16	Prairie nº 17	Vigne	Labour	
6.800	10.000	7.083	6.061	14.167	10.434
9.680	11.450	12.361	8.330	13.300	11.304
18.482	18.500	16.611	15.530	19.600	23.348
13.624	13.950	18.688	16.940	12.243	17.809
51.414	46.100	45.257	53.139	40.690	37.103
100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
0.990	0.984	0.972	0.980	1.025	1.125

chimique

2.54	2.85	3.05	3.68	2.91	2.45
3.46	3.75	4.19	4.72	2.78	2.00
0.10	0.11	0.12	0.13	0.06	0.04
0.07	0.07	0.06	0.05	0.09	0.05
0.19	0.16	0.21	0.17	0.10	0.14
0.12	0.16	0.18	0.47	0.16	0.30
0.30	0.24	0.56	0.37	0.44	0.23
3.67	3.71	5.45	4.96	5.36	4.34
89.55	88.95	86.18	85.45	88.10	90.41
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

LE PLESSIS-GRIMAUD —

Analyse

	LA CHÉDORAIS			
	Le Grand Landais	Labour	Petit-Landais	Patureau
Cailloux	13.916	10.243	11.250	19.250
Graviers grossiers .	10.950	14.561	7.500	13.775
— fins	20.750	16.463	17.812	16.375
Argile	13.846	13.358	15.186	15.402
Sable, humus, etc..	40.538	45.375	48.252	35.198
TOTAL.........	100.000	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine ..	1.125	0.910	0.990	0.885

Analyse

Eau	2.87	2.40	3.45	2.84
Humus	2.34	3.05	3.58	3.46
Azote total........	0.02	0.11	0.10	0.10
Acide phosphorique	0.04	0.06	0.05	0.06
Potasse totale.....	0.14	0.15	0.21	0.15
Chaux totale	0.24	0.08	0.30	0.15
Magnésie	0.20	0.14	0.17	0.31
Oxyde de fer et alumine..	4.06	4.34	3.86	3.43
Sable, argile, etc...	90.03	89.67	88.28	89.50
Total.........	100.00	100.00	100.00	100.00

ANALYSE DES TERRES

physique

La Chédorais Le Landais	LA BRETONNIÈRE				
	Prairie	Labour nº 27	Labour nº 28	Labour nº 29	Labour nº 30
9.635	8.335	12.000	9.020	16.000	19.473
14.140	11.875	8.800	11.240	11.433	12.158
16.718	16.708	14.680	12.440	12.350	13.684
14.408	15.277	17.680	19.028	17.820	17.776
45.099	47.805	46.840	48.272	42.397	36.909
100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
0.995	1.080	1.110	1.085	1.105	0.985

chimique

2.17	1.82	1.75	1.83	2.08	3.16
2.08	2.61	2.12	2.52	2.43	3.48
0.07	0.08	0.09	0.06	0.07	0.06
0.05	0.06	0.04	0.06	0.08	0.07
0.10	0.16	0.12	0.18	0.15	0.10
0.18	0.27	0.14	0.11	0.22	0.39
0.24	0.33	0.18	0.26	0.15	0.23
3.97	4.15	3.94	4.17	3.01	4.04
91.14	90.52	91.62	90.91	91.81	88.47
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

LE PLESSIS-GRIMAUD —

Analyse

	LA BRETONNIÈRE			
	Labour nº 31	Labour nº 32	Labour nº 33	Labour nº 34
Cailloux...........	8.545	8.330	15.089	11.724
Graviers grossiers..	14.568	11.692	12.053	15.862
— fins.......	18.158	17.708	14.250	23.103
Argile	10.467	13.603	14.608	10.980
Sable, humus, etc.	48.262	48.667	44.000	38.331
TOTAL..........	100.000	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine..	1.075	1.075	1.080	1.010

Analyse

Eau	3.35	2.68	2.03	2.47
Humus	2.83	3.58	2.74	2.34
Azote total........	0.08	0.10	0.06	0.05
Acide phosphorique	0.08	0.09	0.04	0.06
Potasse totale.....	0.17	0.15	0.12	0.11
Chaux totale......	0.18	0.33	0.12	0.12
Magnésie	0.25	0.34	0.38	0.40
Oxyde de fer et alumine...	4.85	4.69	4.90	4.31
Sable, argile, etc...	88.21	88.04	89.61	90.14
TOTAL..........	100.00	100.00	100.00	100.00

ANALYSE DES TERRES

physique

TAILLIS			JARDIN NEUF		Bastiolais
du verger	de la route	du jardin	Haut	Bas	Labour nº 40
0.526	19.100	13.298	6.667	9.546	8.573
11.578	22.250	14.560	11.733	13.136	12.224
1.605	25.100	24.500	13.367	14.886	13.428
25.095	5.497	11.644	16.238	25.494	17.120
51.196	28.053	35.998	51.995	36.938	48.655
100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
0.960	0.975	0.985	1.010	1.085	0.990

chimique

2.62	2.39	3.18	2.85	2.48	2.54
5.70	4.00	3.26	3.84	3.92	3.04
0.16	0.11	0.10	0.12	0.08	0.07
0.06	0.04	0.10	0.06	0.06	0.08
0.20	0.09	0.10	0.18	0.20	0.18
0.10	0.07	0.06	0.08	0.20	0.12
0.12	0.03	0.04	0.07	0.09	0.51
5.55	1.00	2.65	4.08	9.83	5.99
85.49	92.27	90.51	88.72	83.14	87.47
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

LE PLESSIS-GRIMAUD —

Analyse

	BASTIOLAIS			
	Vigne nº 41	Vigne nº 42	Vigne nº 43	Vigne nº 44
Cailloux	11.560	3.778	8.933	6.704
Graviers grossiers	14.080	5.467	12.845	10.317
— fins	15.700	8.844	14.489	16.263
Argile	13.806	29.258	19.251	17.420
Sable, humus, etc.	44.854	52.653	44.482	49.296
TOTAL	100.000	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine	1.030	0.980	0.970	0.950

Analyse

Eau	2.39	2.89	2.90	3.18
Humus	2.83	3.96	2.75	2.50
Azote total	0.07	0.09	0.05	0.06
Acide phosphorique	0.04	0.07	0.06	0.05
Potase totale	0.12	0.15	0.10	0.11
Chaux totale	0.11	0.21	0.15	0.12
Magnésie	0.72	0.76	0.54	0.45
Oxyde de fer et alumine	6.56	8.04	5.85	4.76
Sable, argile, etc.	87.16	83.83	87.60	88.77
TOTAL	100.00	100.00	100.00	100.00

ANALYSE DES TERRES

physique

BASTIOLAIS		Les	Le Petit	Grand	Petit
Labour nº 45	Labour nº 46	Viaudais	Champ	Patureau	Patureau
8.020	7.342	9.318	18.823	4.411	12.968
11.480	11.552	12.818	18.235	8.382	18.677
12.920	15.657	15.909	22.352	11.764	22.967
11.760	18.612	18.641	9.676	25.275	11.015
45.820	46.837	43.314	30.914	50.168	34.373
100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
0.980	0.945	0.965	0.925	1.090	1.040

chimique

4.12	4.67	3.26	3.37	2.17	1.72
4.83	5.06	3.54	3.09	3.69	3.39
0.13	0.14	0.08	0.10	0.11	0.10
0.06	0.06	0.08	0.04	0.08	0.04
0.15	0.20	0.14	0.12	0.25	0.12
0.27	0.12	0.22	0.06	0.09	0.05
0.39	0.20	0.17	0.27	0.20	0.04
5.83	5.02	6.81	3.76	7.07	4.03
84.22	84.53	85.70	89.19	86.34	90.51
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

LE PLESSIS-GRIMAUD —

Analyse

	LES TUILERIES			
	Labour nº 51	Vigne nº 52	Vigne nº 53	Labour nº 54
Cailloux	3.340	12.200	3.871	32.380
Graviers grossiers..	8.400	15.600	7.157	6.464
— fins	14.033	20.050	9.821	11.303
Argile	21.623	14.892	27.697	12.750
Sable, humus, etc..	52.604	37.258	51.454	37.103
TOTAL..........	100.000	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine..	0.925	1.032	1.030	1.040

Analyse

Eau	3.83	1.12	2.07	2.10
Humus	3.82	4.56	6.05	5.06
Azote total	0.11	0.08	0.07	0.09
Acide phosphorique	0.07	0.08	0.06	0.07
Potasse totale	0.18	0.20	0.22	0.12
Chaux totale.......	0.21	0.10	0.16	0.09
Magnésie..........	0.36	0.25	0.34	0.21
Oxyde de fer et alumine..	7.52	3.96	8.62	4.25
Sable, argile, etc...	83.90	89.65	82.41	88.01
TOTAL..........	100.00	100.00	100.00	100.00

ANALYSE DES TERRES

physique

Le Pontreau	LA CROIX Vigne n° 56	LA CROIX Vigne n° 57	LA CROIX Taillis	La Noë Taillis	La Meillerais Les Landes
0.526	0.674	2.629	9.500	6.578	5.468
11.578	11.185	7.481	13.889	14.800	7.812
1.605	14.814	14.806	16.694	18.421	12.500
25.095	25.769	24.750	22.565	21.782	17.790
51.196	47.558	50.334	37.352	38.419	56.430
100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
0.960	1.000	1.050	0.970	1.005	1.080

chimique

2.62	1.85	1.92	2.74	2.78	1.47
5.70	4.28	6.82	3.22	3.31	4.54
0.16	0.15	0.18	0.08	0.07	0.14
0.06	0.09	0.06	0.03	0.07	0.05
0.20	0.22	0.25	0.25	0.24	0.22
0.10	0.18	0.15	0.17	0.12	0.09
0.12	0.37	0.31	0.51	0.11	0.05
5.55	7.43	7.62	8.10	6.68	4.05
85.49	86.63	82.69	84.90	86.62	89.39
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

LE PLESSIS-GRIMAUD —

Analyse

	LA MEILLERAIS			La Philipotière
	La Philipotière	Le Pré	Le Jardin	Labour
Cailloux	4.126	6.897	8.800	15.400
Graviers grossiers..	5.714	12.586	12.804	19.000
— fins.......	9.257	16.227	1.793	22.428
Argile	19.424	17.203	19.406	11.760
Sable, humus, etc..	61.479	47.087	57.197	31.412
TOTAL..........	100.000	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine...	1.085	1.125	1.060	1.160

Analyse

Eau...............	1.84	1.46	1.76	1.25
Humus............	5.76	4.09	5.19	2.13
Azote total........	0.16	0.13	0.15	0.06
Acide phosphorique	0.07	0.05	0.07	0.06
Potasse totale	0.23	0.21	0.22	0.15
Chaux totale.......	0.07	0.09	0.27	0.10
Magnésie..........	0.09	0.20	0.10	0.12
Oxyde de fer et alumine ..	4.55	4.80	5.24	3.71
Sable, argile, etc..	87.33	88.97	87.00	92.42
TOTAL........	100.00	100.00	100.00	100.00

ANALYSES DES TERRES

physique

La Philipotière Quarteron	LA MOTTE-MONDALIN				
	nº 66	nº 67	nº 68	nº 69	nº 70
4.632	8.573	9.130	7.335	0.300	9.107
9.405	11.812	14.478	15.000	0.750	14.285
12.162	14.718	17.210	2.014	1.050	17.928
21.919	19.630	14.903	26.220	19.436	12.685
51.882	45.467	44.279	49.431	78.464	45.995
100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
1.010	1.120	1.107	0.980	0.875	1.025

chimique

2.52	1.25	1.34	3.27	3.30	2.25
4.92	3.94	3.28	4.55	6.95	4.16
0.16	0.10	0.09	0.14	0.20	0.13
0.05	0.06	0.04	0.05	0.06	0.05
0.12	0.13	0 10	0.14	0.18	0.17
0.20	0.19	0.47	0.13	0.11	0.38
0.15	0.17	0.13	0.10	0.09	0.53
4.45	5.04	4.13	6.62	4.80	9.12
87.43	89.12	90.42	85.00	84.31	83.21
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

LE PLESSIS-GRIMAUD - ANALYSES DES TERRES

Analyse physique

	LA MOTTE-MONDALIN		
	nº 71	nº 72	nº 73
Cailloux	6.945	4.896	5.740
Graviers grossiers	13.286	12.075	10.806
— fins	10.700	15.342	13.538
Argile	16.514	17.160	18.072
Sable, humus, etc	52.555	50.527	51.844
TOTAL	100.000	100.000	100.000
Poids du litre terre fine	1.150	1.105	1.145

Analyse chimique

	nº 71	nº 72	nº 73
Eau	2.70	2.54	2.94
Humus	4.83	5.10	4.86
Azote total	0.11	0.08	0.10
Acide phosphorique	0.04	0.04	0.04
Potasse totale	0.51	0.16	0.15
Chaux totale	0.17	0.18	0.16
Magnésie	0.12	0.10	0.09
Oxyde de fer et alumine	5.04	4.78	5.14
Sable, argile, etc	86.84	87.02	86.52
TOTAL	100.00	100.00	100.00

Les résultats numériques ci-dessus sont rendus sensibles sur la carte agrologique insérée plus loin.

Les traits colorés dessinés à la gauche de chaque carré quadrillé indiquent les proportions relatives d'argile, de gravier, puis de sable, en les relevant de gauche à droite. Leur ensemble marque la composition physique des sols.

Les cinq traits qui suivent sont séparés des premiers par un intervalle blanc. Pris dans le même ordre, ils représentent successivement : l'azote, l'acide phosphorique, la chaux, la magnésie, la potasse, c'est-à-dire la composition chimique, envisagée dans les principaux éléments qui la constituent.

A de rares exceptions près, telles qu'on en constate à la Motte de Mondalin et au quarteron de la Philipotière, la partie la plus caillouteuse du domaine est celle du nord-est, où sont situées : la Guillaumerie, la Grande-Voirie, la Bretonnière, le Plessis-Grimaud et une fraction de la Chédorais. Dans cette zone, les proportions des cailloux et du gravier réunis sont rarement inférieures à 30 pour cent et souvent elles excèdent 60 et même 70 pour cent.

L'argile n'est excessive nulle part. Il y en a, en moyenne, 15 à 20 pour cent. Quelques parcelles en ont donné de 25 à 29 pour cent ; dans un très petit nombre elle descend au-dessous de 10 pour cent.

Le sable est un peu trop prédominant dans les taillis de la Noë et de la route, de même que dans certaines pièces du Pontreau, de la Chédorais, de la Motte de Mondalin, c'est-à-dire du versant sud de la propriété. Partout ailleurs son quantum est normal.

Sous le rapport de l'azote, le domaine est généralement bien partagé. Les parties les plus favorisées sont les

prairies et toutes celles qui sont placées dans les régions les plus déclives de la Guillaumerie, de la Grande-Voirie, de la Bretonnière, de la Chédorais, de la Meillerais, etc.

Il n'en est pas de même pour l'acide phosphorique ; il est insuffisant presque partout.

La potasse est assez abondante dans la moitié des champs analysés ; seulement, elle n'est pas très soluble, engagée qu'elle se trouve dans des combinaisons silicatées lentement attaquables.

La chaux fait défaut de tous les côtés, à des nuances près. Les dosages les plus élevés qui aient été constatés (0,35 et 0,47 °/₀) s'éloignent tellement de la majorité des autres, qu'ils sont probablement la conséquence des hasards qui entourent inévitablement les prélèvements d'échantillons, malgré les précautions prises pour les bien exécuter.

Quant à la magnésie, elle est la plupart du temps en quantité normale. Mais elle présente les maxima élevés de 0,44 — 0,56 — 0,76 °/₀, dans les prairies du Plessis et dans certaines terres basses de la Bretonnière, de la Grande-Voirie, des Bastiolais, du Pontreau et de la Motte-de-Mondalin.

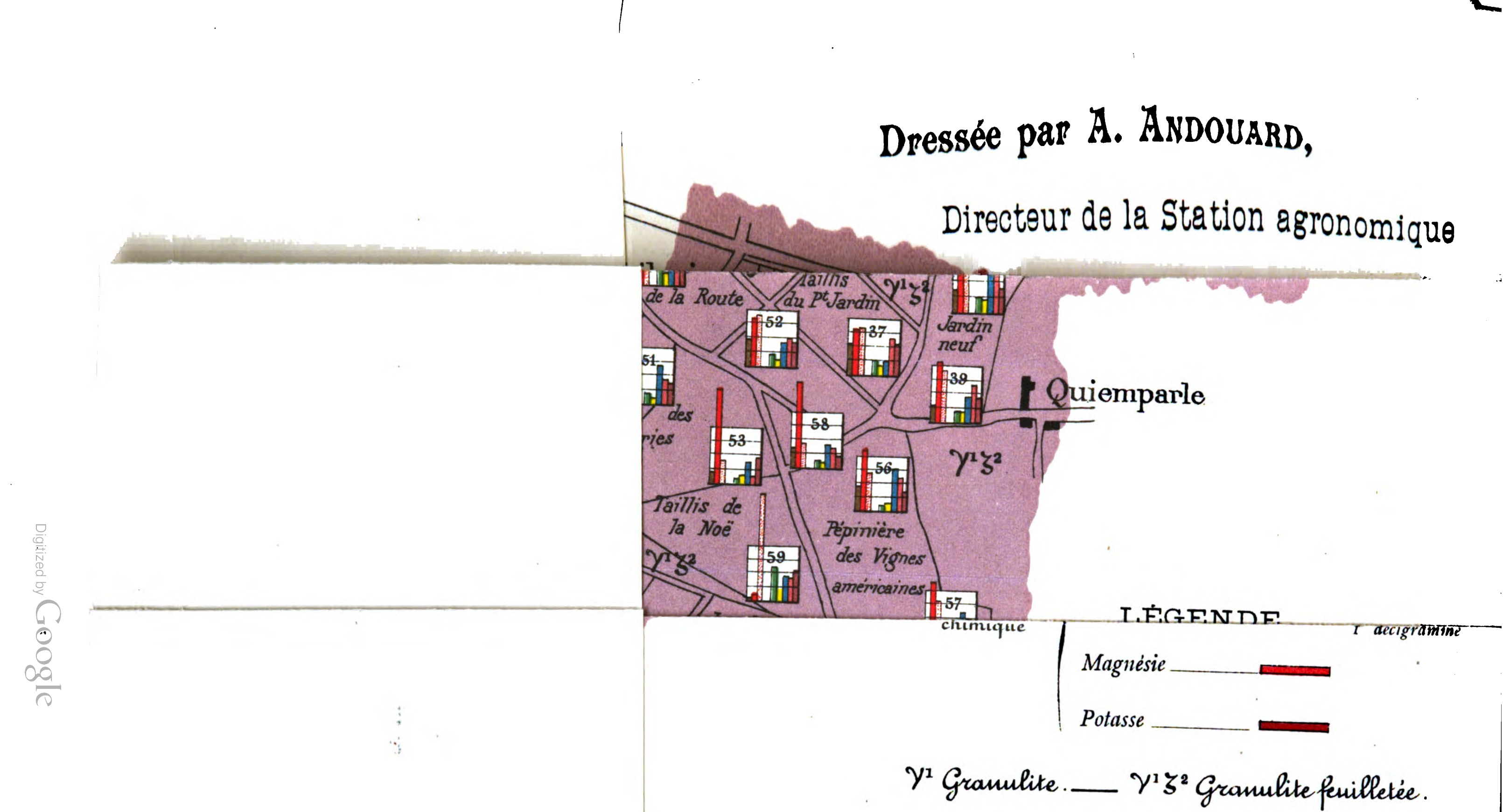
En somme, sans être de première qualité, les terres du Plessis-Grimaud ne manquent pas absolument de valeur. On peut leur reprocher d'être un peu pierreuses et insuffisamment pourvues d'humus, de chaux et d'acide phosphorique. Mais ces défauts peuvent être atténués par des apports convenables des éléments fertilisants déficitaires.

Si, jusqu'à présent, les rendements des différentes cultures qu'on y pratique n'ont pas été très satisfaisants, cela tient peut être à ce que les fumures n'ont pas été

assez généreuses, aussi à un outillage et à un assolement un peu défectueux. La preuve que les terres du Plessis-Grimaud peuvent nourrir la colonie qui l'habite a été faite. En améliorant tout à la fois la semence, la fumure et l'ensemencement, j'ai pu, en 1900, faire produire à l'Orphelinat, pour la première fois, tout le froment nécessaire à l'alimentation annuelle de sa population. Ce n'est pas là un accident, c'est un résultat renouvelable, si on modifie les errements du passé.

Mais ce ne serait pas assez pour l'Orphelinat que de parvenir à faire vivre son personnel des produits de son sol. On doit pouvoir faire mieux et le transformer d'abord en un établissement agricole modèle, sans désespérer d'en obtenir un revenu assez important pour mettre à exécution tout le programme tracé par M. Le Ray.

Nota. — La carte agrologique murale du Plessis-Grimaud a été dressée à l'échelle de 1/2500^{e}


Dressée par A. Andouard,
Directeur de la Station agronomique
Quiemparle
de la Route
du Pt Jardin
Jardin neuf
52
37
39
51
des
53
58
56
Taillis de la Noë
Pépinière des Vignes américaines
59
57
chimique
LÉGENDE
décigramme
Magnésie
Potasse
γ1 Granulite. — γ1ζ2 Granulite feuilletée.

DISCOURS

PRONONCÉS

Dans la Séance du 18 Décembre 1901

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1901

Par M. Francis MERLANT

Président de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

L'ART PUBLIC

MESDAMES, MESSIEURS,

Le siècle dont le crépuscule vient à peine de s'évanouir restera, en matière d'Art, l'un des plus grands, l'un des plus brillants, mais en même temps l'un des plus étranges.

Jamais, en effet, on n'a plus parlé d'Art, plus écrit sur l'Art et jamais on n'en a moins tenu compte !

A aucune autre époque le charme de la nature, sous ses aspects si variés et si éternellement nouveaux, n'a été mieux compris, plus vivement et plus sincèrement ressenti. L'éducation artistique s'est considérablement développée, le goût s'est affiné et les artistes ont vu s'ouvrir devant eux un large champ pour la production de leurs travaux. Plus heureux que leurs devanciers,

ils ont été encouragés par des succès relativement moins pénibles, et, quand leur génie produisait quelque œuvre éclatante, ils étaient assurés de trouver rapidement gloire, honneur et fortune.

Jamais on n'a plus écrit sur l'Art qu'à notreé poque ; des critiques éminents ont fait connaître les œuvres remarquables ; la presse, ce puissant levier de l'opinion publique, a porté aux quatre coins du monde la renommée des grands artistes ; l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique ont aujourd'hui leurs revues, leurs *Gazettes officielles ;* en un mot, l'Art reste à notre époque l'une des plus vives préoccupations de l'élite de l'intelligence humaine.

Mais un reproche que l'on a fait à l'Art, reproche qu'il mérite peut-être à juste titre, c'est de rester confiné dans un cercle restreint de la société, c'est d'être le monopole de quelques privilégiés, qui seuls peuvent en jouir avec fruit et en comprendre toutes les beautés ; qui seuls semblent être préparés par une éducation spéciale, ou possèdent une nature assez puissamment organisée pour reconnaître un vrai talent artistique ou ressentir la manifestation d'une œuvre de génie.

L'Art ne peut être le monopole de quelques-uns ; dérivant de l'admiration légitime de la nature, il appartient à tous, et, en embellissant la vie, il offre pour le peuple le plus vif intérêt, parce qu'il élève son esprit et son cœur.

S'inspirant de ce principe, des artistes, des architectes, des savants de tous les pays comprirent qu'un suprême effort devait être tenté pour rendre à l'Art sa mission d'autrefois, pour le ramener au but qui l'avait fait naître, tel que l'avaient d'ailleurs proclamé dans l'anti-

quité les peuples parmi lesquels il florissait avec tant d'éclat.

L'Art ne pouvait plus être confiné dans un cercle étroit, dans une production partielle limitée par le goût des amateurs, ou enfin s'étaler dans des musées, des expositions où le nombre et la médiocrité souvent triomphent au détriment du vrai sens artistique.

Les anciens n'avaient ni expositions, ni salons de beaux-arts ; leurs merveilleuses statues ornaient les temples, les monuments, les places publiques ; le théâtre en plein air donnait, à Athènes, les tragédies d'Eschyle et de Sophocle ; en un mot, le peuple vivait en contact constant avec tous les chefs-d'œuvre, et savait les apprécier.

L'Art, aimé des foules aux bonnes époques, était toujours éducatif ; il avait une base et une utilité publiques, il s'adressait aussi bien à toutes les choses de la vie publique.

Les intelligents initiateurs de ce mouvement ne tardèrent pas à obtenir de précieux encouragements et de nombreux concours, dévoués et convaincus ; ils se réunirent alors en un Congrès à Bruxelles en 1898, et là ils arrêtèrent le plan de cette nouvelle croisade en faveur du beau et du vrai. L'œuvre de l'Art public était créée et son symbole parfaitement défini dans le programme suivant :

« Créer une émulation entre les artistes, en traçant une voie pratique où leurs travaux s'inspirent de l'intérêt général.

» Revêtir d'une forme artistique tout ce qui se rattache à la vie publique contemporaine.

» Rendre à l'Art sa mission sociale d'autrefois en

l'appliquant à l'idée moderne dans tous les domaines publics. »

Une des premières préoccupations de l'Art public a été de chercher à donner à l'architecture de nos villes un grand et beau caractère, la beauté d'une ville paraissant devoir être incontestablement un objet d'intérêt public au même titre que l'hygiène et la sécurité.

Nous devons le reconnaître, de sérieux progrès ont été faits dans l'art de construire depuis quelques années et, lorsque nous comparons nos villes modernes avec celles d'hier, nous pouvons constater que de nombreuses améliorations ont été réalisées.

Est-ce à dire que tout a été fait et qu'il ne reste rien à tenter ?

Dans les constructions modernes, tout en souhaitant voir exister une très large liberté d'action, tout en restant éclectiques, sans entraver les idées de chacun, nous ne saurions cependant trop réagir pour empêcher, par exemple, la réalisation de façades qui sont souvent de pures fantaisies de mauvais goût.

Sous prétexte de faire du nouveau, nous voyons, dans certaines villes, des œuvres plus que médiocres s'établir dans les plus beaux quartiers et gâter entièrement l'aspect des plus belles rues ; dans d'autres villes, en raison de leur accroissement sans précédent ou de la hausse constante des terrains, nous pouvons chaque jour voir s'édifier d'immenses constructions, purement par but de spéculation. Dans de telles entreprises, une préoccupation insatiable de gain domine tout sentiment d'art et de goût, et ces maisons, construites uniquement en vue de trouver sur une surface déterminée, souvent restreinte, le plus de logement possible, ressemblent à de véritables casernes à façades réduites à un simple

mur percé par les ouvertures rectangulaires traditionnelles !

La question de l'art appliqué à la rue est certainement l'une des plus délicates que l'on puisse traiter. La rue est une œuvre collective où quelques belles maisons ne peuvent suffire ; il faut que les constructions de moindre importance contribuent, elles aussi, à l'aspect général par une décoration sobre, de bon goût et sans surcharge.

La beauté de la rue donne du charme à la vie publique et appelle la sociabilité et la bonne humeur. Tout ce qui a un accès permanent dans la rue et qui y est destiné à servir son activité, aussi bien le magasin que la demeure particulière, devrait emprunter un cachet d'élégance, de bon goût et de variété distinctive qui en fît un passage agréable pour tout le monde, un enseignement d'harmonie pour le peuple, une récréation intelligente pour l'enfance.

L'art appliqué à la rue doit tenir compte de toutes ces délicatesses et viser à une sobre et élégante appropriation des nécessités. Sans vouloir dissimuler les exigences matérielles du rôle de l'art en cette occurrence, il doit chercher avant tout à orner ce que la nécessité pure aurait de sec et d'affligeant, tout en distinguant entre l'ornementation et la surcharge qui, trop souvent malheureusement, se confondent.

Aussi aux Congrès de Bruxelles en 1898, de Paris en 1900, les promoteurs de l'œuvre de l'Art public ont-ils émis le vœu qu'au point de vue de l'esthétique, il fût à désirer que les Pouvoirs publics puissent réagir sérieusement et vigoureusement contre le mauvais goût des propriétaires, peu soucieux du beau en architecture et qui, par des constructions banales, sans aucun

caractère ni style, déparent et gâtent l'aspect des rues de nos villes.

L'Art public ne se contente pas de donner seulement de sages conseils sur le développement des quartiers nouveaux d'une grande ville, il se pose encore en gardien vigilant des œuvres du passé, de ces trésors d'architecture que nous ont légués les siècles précédents. Il proteste énergiquement contre la destruction ou la mutilation de monuments anciens, vestiges précieux que leur vétusté même devrait faire respecter et que l'on cherche trop souvent à faire disparaître sous prétexte de gêne ou de sécurité publique.

Les monuments anciens sont, en réalité, le patrimoine héréditaire du peuple d'une ville ou d'un pays. Chaque cité devrait se faire un point d'honneur de préserver et de perpétuer son histoire sous une forme artistique, en conservant ses monuments locaux, précieux à bien des titres, surtout par les souvenirs qu'ils rappellent et la révélation qu'ils procurent sur un état social disparu.

C'est au nom de l'Art public que des sociétés se sont formées dans beaucoup de villes pour l'évolution, au point de vue artistique, de leur ensemble et pour la préservation de leurs monuments anciens. Ces sociétés attirèrent d'abord l'attention sur des questions de voirie ou de travaux publics et l'on entendit peu à peu discuter, au sein de Conseils municipaux et d'Assemblées locales, des idées d'art qui, jusqu'alors, étaient restées étrangères à ces milieux ou, du moins, ne s'y étaient jamais affirmées nettement et d'une façon bien consciente.

Nombreuses sont ces institutions, répandues aujourd'hui dans le monde entier, qui, sous des dénominations diverses, concourent toutes au même but. Nous trou-

vons : en **Amérique**, les « Ligues de l'Art public » à New-York, Washington, Boston et Philadelphie ; en Europe, « l'Art appliqué à la rue » en Belgique, à Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur. Londres, Rome, Berlin, Madrid et les principales villes du vieux continent ont des assemblées semblables. Cette seule énumération nous prouve l'autorité et l'universalité de ce grand mouvement de l'Art public qui, né d'hier, accentue chaque jour ses immenses progrès.

La France n'est pas restée en arrière ; Paris possède sa « Commission du Vieux Paris ». Lyon, Bordeaux, Rouen, etc., ont également des sociétés où se traitent avec la plus haute compétence toutes ces questions si intéressantes de l'art populaire.

Une institution de ce genre fonctionne à Nantes et les nombreux services qu'elle a déjà rendus méritent que nous nous y arrêtions ; je veux parler de la « Commission du Vieux Nantes ».

L'heureuse initiative de sa création en fut due, en 1898, à M. Etiennez, alors maire de Nantes. Il réunit quelques-uns de nos plus savants et érudits compatriotes et leur traça, en quelques lignes, le but de la Commission qu'il désirait instituer par arrêté municipal : « Surveillance des monuments que les percées nouvelles, les alignements, les modifications architecturales pouvaient atteindre ou faire disparaître. Conservation des statues, sculptures, ferronneries, menuiseries ou charpentes intéressantes au point de vue artistique. Indication de noms de rues, etc., etc. »

La Commission du Vieux-Nantes se mit résolument à l'œuvre et, à chacune de ses séances, des communications importantes furent faites par ses membres.

Parmi ses nombreux travaux, nous la voyons se

préoccuper de la conservation à la Ville de notre antique Château ducal, dont l'histoire est si intimement liée aux annales de la Cité.

Elle demanda la conservation de la porte Saint-Pierre, dernier et précieux souvenir des anciens remparts gallo-romains du Moyen-Age qui entouraient la ville et à laquelle se joint le manoir bâti par l'évêque Guillaume Guéguen, un des rares spécimens de l'architecture des XVe et XVIe siècles.

Elle protesta énergiquement contre l'établissement d'une rue qui devait traverser le cloître de l'ancien monastère de la Visitation ; elle eut gain de cause et ce monument de caractère architectonique, rare vestige de notre architecture du XVIIe siècle, visité par la reine douairière Marie de Médicis en 1626, et cité par Gresset dans son poème de *Vert-Vert,* sera restauré et conservé aux générations futures.

Elle eut souvent à donner son avis sur des dénominations de rues et en proposa elle-même, en invoquant le souvenir de Nantais illustres, envers la mémoire desquels un oubli immérité devait être justement réparé.

Encouragée par ses premiers succès, cette Commission, sous la présidence de notre dévoué maire, M. Sarradin, qui trouve là encore un élément de plus pour sa prodigieuse et si féconde activité, travaille chaque jour, modestement, mais victorieusement, à faire revivre la gloire du Vieux-Nantes.

Il est un art qui, mieux que n'importe quel autre, est à la portée de tous, puisque chacun peut l'interpréter d'après ses goûts, ses sentiments et ses rêves. Cet art, c'est la musique ! Ses initiés peuvent seuls, peut-être, l'apprécier et l'analyser au point de vue technique,

mais l'homme le plus ignorant peut en jouir aussi bien que le plus instruit. Cet art si puissant, qui nivelle, pour ainsi dire, les intelligences sous son charme, ne peut, lui non plus, rester l'apanage de quelques-uns; il doit distraire, consoler, charmer, élever l'âme et l'enthousiasmer, suivant les œuvres qu'interprète l'artiste et les dispositions de l'auditoire.

L'Art public revendique également cet art dans sa croisade du beau et du vrai. Il proteste contre cette tendance de notre époque à mettre au-dessus de tout certaine musique, admirable, il le reconnaît, pour les dilettanti, mais trop souvent incompréhensible pour le peuple. Que les grandes écoles de musique fassent des professionnels et forment parmi eux de grands artistes ! mais, pour l'Art populaire, il faut des œuvres séduisantes par leur clarté et belles par leur simplicité, des œuvres s'inspirant de sujets patriotiques, de mélodies anciennes.

La musique, pour être aimée des foules, doit être ramenée à ses sources originaires et, chaque fois qu'elle a été faite en ce sens, elle a eu un succès durable, parce qu'elle était sincère et réjouissait l'âme du peuple. Le public, d'ailleurs, semble revenir à cette ancienne école; des maîtres contemporains l'ont senti et plusieurs de leurs œuvres sont devenues populaires.

L'on aime quand même et l'on aimera toujours ces vieux rythmes admirés de nos pères, ces vieilles mélodies repoussant du sol, d'un art naïf parfois, mais toujours facilement compris; ces touchants Noëls, avec les enfants mages et l'étoile ; ces complaintes du village, ou ces romances sentimentales fredonnées par l'artisan au milieu des durs labeurs du jour, enfin toutes ces chansons qui charment malgré tout par leur belle poésie

coloriée et bien pensée, triste ou gaie, mais toujours d'un caractère franc.

Ce que nous disons de la musique peut également s'appliquer au théâtre. Le théâtre, par son origine, est une œuvre éminemment populaire. Depuis ses plus humbles débuts, de ces fameux Mystères du Moyen-Age, passant par le tréteau de Tabarin, pour arriver à la période plus glorieuse de Molière et de nos grands écrivains, le Théâtre français a fourni au monde entier des pièces d'une beauté universelle. Ses comédies plaisaient, parce que, s'inspirant avant tout du vieux précepte latin « *castigat ridendo mores* », elles jouaient les aventures comiques de la bourgeoisie et du peuple ; elles avaient alors le franc rire et ne cherchaient pas le succès, comme certaines scènes de notre époque qui, sous prétexte de fustiger le vice, l'étalent trop complaisamment aux feux de la rampe.

Au nom de l'Art public, nous ne pouvons que nous alarmer d'une telle situation et combattre ce mal en encourageant les efforts des rénovateurs du bon goût français, qui veulent faire triompher à nouveau le vrai sens artistique et le sens commun des honnêtes gens. Leur but est louable, puisqu'ils cherchent à ramener le théâtre à ses sources, comme le pittoresque de la rue, comme tous les aspects du véritable Art.

D'heureuses tentatives sont faites en ce moment par les amis de l'Art public pour la conservation de nos costumes nationaux, cette si vivante manifestation d'art populaire.

Les costumes locaux tendent à disparaître de jour en jour, après avoir été si longtemps la préoccupation et l'orgueil de nos populations entières. La bourgeoisie a commencé depuis plus d'un siècle à donner l'exemple ;

puis, peu à peu, les filles du peuple ont rompu avec les traditions de leur village et maintenant nous les voyons, dans nos villes, abandonner complètement ces formes presque toujours gracieuses, qu'elles portaient avec aisance, qui les rendaient jolies, pour courir aux fades et impuissantes imitations qu'on leur fabrique à bon marché.

Ici, Mesdames, l'Art public devient peut-être un peu indiscret en effleurant un sujet qui semble n'être guère de son ressort. Laissez-le cependant regretter ces temps où les dames n'avaient dans leur costume que la patriotique et artistique pensée d'être belles et riches à leur tour dans les nobles et enviés costumes de leurs mères !

Pourquoi faut-il que le costume moderne soit l'ennui de la mode ? La mode, cette fantaisie du temps ! tyran despote qui impose ses lois changeantes et inexorables, sans mesure ni raison ! arbitre toujours insatiable de nouveauté, il brûle aujourd'hui ce qu'il adorait hier et court de par le monde entier pour trouver quelques neuves idées ou s'inspirer d'exotiques coutumes, au mépris du bon goût national.

Certes, l'Art public ne veut pas rompre de lance contre la mode, cet adversaire terrible qui le vaincrait sans merci ; aussi se contente-t-il d'encourager les efforts d'intelligents initiateurs qui, dans les fêtes publiques, dans des réunions populaires et villageoises, cherchent à faire reprendre aux gens du pays les pittoresques costumes d'autrefois.

Il y a quelques semaines, nous avons eu un exemple d'une telle entreprise à Quimperlé, où l'Union régionaliste bretonne, réunie en un Congrès suivi par plus de 6,000 personnes, décernait de nombreux prix dans un

concours de costumes bretons. Là brillèrent pendant quelques jours les plus anciens vêtements et les plus riches et élégantes parures des régions de Quimperlé, de Riec, de Langonnet, de Scaër et de toute la Bretagne du Sud.

Une telle œuvre ne mérite-t-elle pas d'être signalée et n'est-ce pas là encore une belle et noble restauration d'art ?

Sans vouloir nous étendre plus loin sur les nombreuses et différentes applications de l'Art public, reconnaissons que ce mouvement s'accentue de jour en jour. Que l'on discute cette tendance moderne, qu'on la critique ou qu'on l'admire, on ne peut la nier ; elle s'impose comme un besoin répondant aux aspirations de notre époque.

Comme nous l'avons vu, l'art ne peut être l'apanage de quelques-uns ; il doit être répandu partout, vulgarisé de tous côtés pour être apprécié par les masses populaires. Mais encore faut-il donner à tous le moyen de l'étudier et dele connaître. L'Art étant l'expression la plus noble et la plus exacte d'une nation, le principe de l'utilité de son enseignement est au-dessus de toute discussion ; aussi devons-nous nous préoccuper des moyens propres à vulgariser cet enseignement, à le répandre de la façon la plus pratique et la plus fructueuse à la fois.

C'est à la jeune génération que nous devons surtout nous adresser en la mettant de bonne heure en contact avec le beau joint à l'utile, en lui faisant connaître les œuvres antiques et des siècles précédents, en les lui faisant apprécier pour lui former le goût.

On y parviendra facilement en ouvrant des musées du soir, tels que les préconise Gustave Geoffroy, des

expositions organisées d'une manière plus esthétique et plus méthodique; en constituant non des exhibitions, mais de véritables établissements d'éducation artistique populaire ; en créant ou en améliorant les écoles d'application pour les métiers d'art; en donnant, en un mot, les moyens à tous de se perfectionner au point de vue du goût pratique.

L'Art public, enfin, en rappelant les glorieuses traditions du passé, veut élever l'esprit au-dessus des banalités de la vie ; il veut que, dans tout ce qui frappe les yeux, le travail s'imprègne d'art ; que, dans chaque poitrine d'ouvrier, batte un cœur d'artiste et que son œuvre soit pétrie non seulement de ses doigts, mais encore de son âme.

Ne devons-nous pas tous chercher à faire triompher une semblable cause comme une œuvre salutaire, de bonne foi, d'intérêt national et de paix ?

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pendant l'Année 1901

PAR M. F. JOUON

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MESSIEURS,

Il existe à Nantes une centenaire qui a connu trois siècles. La fin du XVIIIe a vu sa naissance, et il est permis d'espérer que le XXe ne verra pas son tombeau.

Malgré son âge invraisemblable, cette centenaire se livre encore aux travaux de l'esprit et, toujours gaie, toujours mondaine, elle invite chaque année sa famille et tous ses amis à une réunion solennelle pour lui raconter sa vie pendant les douze mois qui viennent de s'écouler.

C'est pour entendre ce récit que vous êtes ici ce soir, car vous avez deviné que cette bonne vieille s'appelle la Société Académique.

Vous vous rappelez encore cette séance solennelle qui

nous réunissait, le 14 décembre 1900, dans la belle salle Turcaud.

Le discours prononcé par notre président M. Tyrion avait pour objet la vie et l'œuvre dramatique d'Alexandre Dumas.

L'orateur, dans un style des plus littéraires, s'attacha surtout à analyser la comédie de *la Femme de Claude* et à nous faire apprécier les grandes qualités maîtresses d'Alexandre Dumas, en même temps que la bonté de son caractère.

Nous ne croyons pas blesser la modestie de M. Tyrion en disant qu'il a montré dans cette étude les qualités d'un écrivain distingué, d'un critique judicieux.

Après le discours du Président, M. le Dr Chevalier, secrétaire général, rendant la tâche très difficile pour son successeur, sut captiver l'attention du public et mériter ses applaudissements, malgré le vif intérêt et la curiosité qui s'attachent d'ordinaire à la lecture du rapport sur la Commission des prix.

La partie musicale de la séance, confiée à un violoniste amateur, M. Paulet, à Mlle Théry, Mlle Sterkmann et M. Aubert, artistes de notre théâtre, fut pour chacun d'eux l'occasion d'un réel succès. Nous sommes heureux de leur adresser nos chaleureuses félicitations et nos sincères remercîments.

Au lendemain de cette solennité, vous procédiez au renouvellement de votre Bureau. A l'unanimité des suffrages, M. Merlant était élu président; M. le Dr Guillou, vice-président; M. le Dr Hugé, secrétaire adjoint. Conformément aux traditions, vous me faisiez l'honneur de me désigner comme secrétaire général.

Avant de vous exposer les travaux de l'année, j'ai le devoir de rendre un dernier hommage à ceux de nos

collègues que la mort nous a enlevés cette année et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la Société Académique.

Nous n'avons eu cette année qu'un seul décès parmi nous, mais cette mort nous a été particulièrement sensible parce qu'elle nous a privés d'un de nos collègues les plus assidus et les plus sympathiques. J'ai nommé M. Orieux.

L'Agent Voyer en chef qui a tant contribué à l'embellissement de notre département ne fut pas seulement un fonctionnaire remarquable, mais encore un savant et un écrivain distingué.

En 1864, son premier ouvrage, *Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure,* fut honoré d'une médaille d'argent au Concours de la Société Académique.

D'autres ont rendu hommage à l'archéologue, nous ne voulons ici considérer que l'écrivain. Clarté, concision et fermeté, telles étaient les qualités maîtresses de son style.

Le discours sur l'*Imagination,* prononcé en 1886 dans une séance solennelle comme celle-ci, prouva que la folle du logis se plaît parfois dans le cerveau d'un archéologue.

M. Orieux fut aussi poète à ses heures ; vous en jugerez par ces strophes, détachées d'un recueil inédit de poésies intimes :

Les premières pages

Ici sont les premières pages
De mes jeunes et doux loisirs ;
Ici, sont de vieux souvenirs,
Faibles échos, pâles images,
De mes rêves, de mes désirs.

Pour voir les traces de ta joie,
Passé, mon pauvre enseveli,
Je défais, tout ému, le pli
De ce léger ruban de soie
Qui renferme trente ans d'oubli.

Rêves charmants de ma jeunesse,
Vagues projets pleins de candeur,
Douces chansons de mon bonheur,
Mots caressants de la maîtresse
De mes secrets et de mon cœur...

Vallée où j'essayais ma lyre,
Bois qui reverdissez toujours,
Rivage aimé de mes beaux jours,
Apparaissez : je veux sourire
Aux images de mes amours.

Modestes fleurs que j'ai cueillies
En suivant des sentiers ombreux,
A vingt ans, vous voici ! Je veux
Baiser vos corolles vieillies
Dans l'abandon, loin de mes yeux !

Je veux demander des nouvelles
Des douces choses du passé,
A certain billet tout froissé
Que des lèvres jeunes et belles
En souriant ont embrassé.

Mai 1883.

Notre Société a fait deux excellentes recrues :

M. Durand-Gasselin, dont chacun connaît la générosité et la modestie ;

M. Picard, ingénieur en chef de la marine.

La Société Académique a été heureuse d'applaudir aux distinctions accordées cette année à deux de ses anciens présidents, M. le Dr Ollive et M. le Dr Hervouet, nommés officiers de l'Instruction publique.

Nous avons eu aussi la grande satisfaction de voir M. le Dr Heurtaux nommé associé national de l'Académie de médecine, distinction rare entre toutes, puisque l'Académie de médecine comprend seulement dix-huit associés nationaux, distinction bien méritée par le chirurgien éminent, le savant distingué dont les travaux sont si justement appréciés par tous les maîtres de l'école médicale contemporaine.

Signalons enfin la nomination de M. le Dr Texier comme Officier d'Académie.

Arrivons maintenant à l'exposé de nos travaux.

M. de Granges de Surgères nous a présenté une étude des plus intéressantes sur l'Orfèvrerie bretonne.

L'auteur, après avoir énuméré les différentes ordonnances royales qui réglementaient le travail de l'or, cite des détails fort curieux sur la vie intime des corporations des orfèvres, qu'on appelait alors communautés ou jurandes.

Si, par un heureux hasard, vous découvriez, chez les brocanteurs de la place Bretagne ou ailleurs, un vieux bijou d'or ou d'argent, grâce aux indications si précises et si complètes fournies par M. de Surgères, vous pourrez trouver infailliblement la date exacte à laquelle votre bijou a été fabriqué, pourvu que cette fabrication soit postérieure aux ordonnances de 1579.

En examinant attentivement votre acquisition, vous remaquerez les empreintes de quatre poinçons :

1° Le poinçon du maître, ordinairement composé des initiales de ses nom et prénoms accompagnées le plus souvent d'une marque symbolique ou *différent* et des points de remède ;

2° Le poinçon de la jurande : une lettre de l'alphabet couronnée, avec ou sans attributs ;

3° Le poinçon de charge du fermier ou sous-fermier.

Ce poinçon qui, à Paris, était invariablement la lettre A couronnée, était assez souvent, en province, formé du nom de la ville, siège de la Monnaie dans le ressort de laquelle travaillait l'orfèvre. Mais il n'y avait aucune règle observée à cet égard.

4° Le poinçon de décharge, apposé par le fermier ou sous-fermier lorsque la pièce était achevée et que tous les droits avaient été acquittés par l'orfèvre. Il consistait, comme le poinçon de charge, en un signe particulier choisi par le fermier et lui appartenant en propre.

Ceux qui ont parfois fouillé dans les archives peuvent seuls se rendre compte du mérite de M. de Surgères. Il a fallu de longues heures, une grande patience, une profonde érudition, pour pouvoir ainsi reconstituer l'histoire de l'orfèvrerie bretonne et la Société Académique ne saurait trop remercier et applaudir les auteurs d'études aussi sérieuses et aussi documentées.

L'ancien est à la mode et c'est encore le goût du passé qui a tenté le baron Gaëtan de Wismes et lui a fourni l'occasion de nous intéresser vivement en nous racontant l'histoire des fêtes religieuses.

Etudiant tour à tour chacune des principales fêtes de l'année, l'auteur examine au sujet de chacunes d'elles les vieilles coutumes et les légendes qui s'y rattachent.

Pour ne parler que des premières fêtes de l'année, M. de Wismes nous entretient, dans un style très pittoresque, de la buche de Noël, de l'usage des crêches et des légendes qui entourent la nuit mystérieuse. Citons particulièrement la légende du lac de Grandlieu.

La tradition place l'engloutissement d'Herbauge au jour de la Nativité de l'année 555.

On raconte dans le pays que, tous les ans, pendant la nuit de Noël, on entend sonner, au milieu du lac, les cloches de la cité maudite.

Un savant — que les savants sont donc désagréables pour les légendes ! — M. Thomas de Saint-Mars, voulut un jour avoir le cœur net de la mirifique histoire du carillon nocturne. A cet effet, il se rendit, à 11 heures du soir, dans la nuit du 24 décembre 1780, sur les bords du lac.

« Une demi-heure après mon arrivée, dit-il, j'entendis très distinctement le son des cloches. Ce son paraissait, comme on me l'avait dit, sortir du lac. Je cherchai en prenant différentes positions à détruire cette illusion d'acoustique et je réussis à me convaincre que ce son n'était autre que celui des cloches de la Cathédrale de Nantes qui, dans le silence de la nuit, traversait les airs sans obstacle au-dessus du lac. Je fis part de ma découverte, que j'ai eu depuis plusieurs fois l'occasion de confirmer non-seulement dans la nuit de Noël, mais tous les jours de grandes fêtes.

» Avec le premier jour de l'an, voici la cueillette du gui et l'usage des étrennes, coutume antique et indéracinable.

» J'ai connu une personne qui faisait un voyage à la fin de chaque année pour éviter la corvée des cartes de visite, peut-être aussi la corvée des étrennes.

» Voici un autre moyen moins coûteux qui nous est signalé dans un vieux quatrain, cité par M. de Wismes :

Ci-git dessous ce marbre blanc
Le plus avare homme de Rennes,
Qui trépassa le dernier jour de l'an,
De peur de donner des étrennes.

Les limites restreintes de ce rapport ne me permettent pas même la simple énumération des nombreuses fêtes racontées par M. de Wismes ; mais je veux du moins le féliciter bien sincèrement de son travail si consciencieux, et le remercier d'avoir fait revivre, dans un tableau plein de coloris, les vieilles coutumes de nos ancêtres.

» M. Ferronnière nous a lu en séance l'introduction de son cours qu'il a fait à l'Université catholique, à Angers, sur l'Art breton. Cette lecture nous a montré que l'architecte distingué est à la fois un véritable artiste et un savant, connaissant à fond l'histoire de l'art.

Il faudrait lire en entier cette étude ; on découvrirait à chaque page la justesse des observations du jeune professeur et la sagesse des conseils qu'il donne aux artistes contemporains.

Ajoutons que le style est impeccable et laisse deviner une âme de poète.

Ecoutez cette description de la Bretagne.

« De la structure plissée de notre province résultent des paysages accidentés, aux aspects extrêmement variés, féconds en contrastes.

» Le climat dont elle jouit y prête d'ailleurs. Dès que vous êtes à l'abri du rude vent de mer soufflant en ouragan, sans répit ni cesse, et détruisant sur son passage tout ce qui est trop faible pour lui tenir tête ou trop peu souple pour ne pas plier devant lui, vous êtes transporté dans un ciel du midi, dans une température où croissent, sans craindre la gelée, les lauriers et les figuiers.

» Aux grandes landes brûlées, incultes, trouées de roc, à peine couvertes de rases bruyères, aux fleurs roses desquelles se mêle l'or des ajoncs nains, succèdent sans transition des vallons ombreux, pleins de fontaines,

si verts que les vieux saints, venus d'Irlande sur leurs barques de pierre, durent retrouver la couleur de leur Patrie.

» Trompé, on prend pour de hautes montagnes les collines sauvages qu'on vient de quitter, pour des pics les énormes blocs de granit qui les déchirent, et pour des déserts les vastes plaines d'herbes sèches et de pierres grises. Le torrent qui roule entre elles au fond du coteau s'y trompe lui-même ; mais plus bas, bien vite, au contact des joncs et des menthes, il se fait tranquille, chante moins fort et se laisse enjamber par d'humbles moulins à eau.

Puis ce sont dans l'herbe grasse des fleurs à profusion, odorantes, grimpeuses, se glissant partout ; ce sont les gros bouquets blancs de pommiers qui, à l'automne, feront ressembler ces étroits vallons remplis de chants d'oiseaux et de cris d'enfants au paradis des vieux Celtes, plein de fruits d'or, de fleurs brillantes et de petits enfants qui rient.

Et cela descend tout doucement vers la mer bleue du fond des baies ; les derniers arbres se mirent dans l'eau, les dernières mousses se marient aux algues et la chanson du ruisseau s'unit au clapotis tranquille des vagues.

Mais, montez un peu et levez la tête, voilà le grand fracas du vent qui vous reprend, voilà que vous retrouvez l'aride lande autour de laquelle se découpent à pic d'immenses falaises dures rongées en dentelles. Les couleurs ont pâli subitement ; le ciel lui-même paraît plus gris, maintenant les oiseaux chantent des airs plus tristes, la mer, bleue tout à l'heure, est verdâtre et frangée d'écume, le roc gris et la terre maigre sont à peine égayés par l'or des ajoncs et les bouts de tapis rose pâle des bruyères.

Tournons le dos à la mer en furie : là-bas, dès que le vent le permet, se tordent quelques arbres solitaires, sentinelles avancées des derniers lambeaux de l'immense forêt antique, rongée par le climat et les hommes.

N'est-ce pas encore là, Brocélande « une brousse ou une lande ? » et ne peut-on pas dire avec Brizeux :

O Bretagne, ô le plus beau des pays !

Les bois aux reins, la mer aux flancs, des carrés de blés, bordés de murettes de pierres sèches, mordent dans la lande et dans les bois : un barde a prédit qu'avant la fin du monde ce seraient les plus mauvaises terres qui donneraient le meilleur blé.

Et collines escarpées, falaisses de granit, landes, forêts, vallons ombreux, fontaines, torrents, rivières et baies profondes s'unissent tant et si bien, mêlent leurs couleurs et leurs aspects en un labyrinthe si complexe qu'ils forment pour l'art le cadre le plus varié, le plus diversement coloré qu'on puisse voir, tandis que le bruit de la mer et du grand vent, l'aridité des landes, font à tous ces motif divers un accompagnement immuable et grandiose de tristesse sauvage et de profonde et douce mélancolie.

Tel est le point de départ qu'aura l'inspiration des artistes en Bretagne ; tel sera le sujet pour leurs rêveries, l'encadrement pour leurs œuvres, le modèle pour leurs marines, la palette dont leur œil cherchera à mettre en œuvre la variété et la richesse. »

Parmi les autres travaux présentés à la Société Académique, dans le cours de l'année 1901, signalons encore : une étude de M. Chaperon sur l'arrondissement de Châteaubriant, au point de vue archéologique et his-

rique ; un recueil de poésies de Mlle Eva Jouan, lauréat et membre correspondant de notre Société ; un sonnet de M. Dominique Caillé, intitulé : *A la mémoire de mes amis et professeurs défunts.*

Voici ce sonnet, composé pour le cinquantenaire de l'Externat :

Sonnet

A LA MÉMOIRE DE MES AMIS ET PROFESSEURS DÉFUNTS

En vain vers le ciel bleu la brise nous caresse,
En vain le soleil d'or nous promet de beaux jours,
En vain l'oiseau léger voltige aux alentours
Et dans les marronniers en fleurs chante sans cesse.

En vain dans ce banquet circule l'allégresse
Et l'éloquence y vibre en de fort beaux discours,
Je me sens soucieux et rêveur, car toujours
Mon esprit se reporte au temps de ma jeunesse.

Au milieu des bouquets et des toasts du festin,
J'évoque longuement le souvenir lointain
Des maîtres, des amis que la mort vint nous prendre.

De les ranimer tous que n'ai-je le pouvoir.
Ce sont leurs douces voix que je voudrais entendre,
Leurs visages aimés que je voudrais revoir.

Enfin M. Fraye a traduit avec talent un petit poème anglais ayant pour thème l'héroïsme d'un jeune pilote du Croisic, enrôlé de force, par l'amiral Tourville, sur sa flotte, qui, dans une bataille mémorable, fut détruite par l'amiral anglais Rossel.

Vingt-deux vaisseaux purent échapper au désastre et fuir vers Saint-Malo. Mais arrivés devant le port, ils ne trouvèrent aucune pilote assez habile pour les rentrer dans la Rance. Ils allaient être coulés ou brûlés,

lorsqu'un pauvre pilote croisicais, qui connaissait ces parages, du nom de Hervé Rielle, promit sur sa tête de sauver les vaisseaux.

L'audace de ce jeune homme fut couronnée de succès et l'amiral d'Aufreville, qui commandait, le félicita publiquement et lui permit de fixer lui-même sa récompense.

Hervé demanda simplement un congé pour retourner au pays et revoir son épouse, la belle Aurore.

> De la Rance au Croisic la route n'est qu'un saut.
> Pendant que nos marins joyeux iront à terre,
> Un bon congé, voilà ce que de vous j'espère.
> Tel est mon grand désir,
> Oui, laissez-moi partir.
> Que je revoie encore
> Mon épouse la belle Aurore.

Vous vous étonnerez peut-être, Messieurs, que je ne vous parle pas des travaux de la Section de médecine.

C'est que, malgré les supplications adressées l'année dernière, par M. le Dr Chevallier à ses confrères, la Section de médecine n'a pas encore donné signe de vie.

Les malades sont si nombreux que les médecins n'ont plus le temps de venir aux séances de la Société Académique.

Nous le regrettons vivement et nous espérons que, l'année prochaine, M. le Dr Hugé nous rendra compte de nombreux travaux de ses confrères.

Les médecins distingués qui font partie de la Société Académique ne voudront pas laisser passer trois années sans faire profiter le public de leurs lectures, de leurs observations et de leurs travaux.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE CONCOURS DE L'ANNÉE 1901

PAR LE DOCTEUR M. HUGÉ, SECRÉTAIRE-ADJOINT

MESSIEURS,

Puisqu'il est d'usage que, chaque année, le Secrétaire-Adjoint fasse un rapport sur le Concours des prix de la Société Académique, et que vos suffrages m'ont appelé, malgré moi, à ce titre de secrétaire, il m'a bien fallu, coûte que coûte, me mettre à l'ouvrage.

Mais ce n'est pas sans une légitime appréhension que je prends la parole aujourd'hui. Mes prédécesseurs vous ont habitués à de délicates critiques des œuvres soumises à l'examen de votre Commission des Prix et ont toujours eu le talent d'intéresser leurs auditeurs par la verve humoristique et le fin esprit qui caractérisent chacun de leurs comptes rendus.

Je crains bien qu'aujourd'hui vous ne soyez guère satisfaits du travail de votre Secrétaire-Adjoint. « Les jours se suivent et ne se ressemblent pas », dit un proverbe ; on pourrait en dire autant des Secrétaires de la Société Académique.

Je réclame donc toute votre bienveillance et si, malgré la plus grande indulgence, vous avez encore à souffrir de la mauvaise qualité de mon ouvage, ce sera au moins

une pénitence que vous aurez bien méritée en me nommant secrétaire contre mon gré et vous pourrez faire votre *meâ culpâ*.

Nous avons reçu, cette année, douze manuscrits pour le Concours des Prix, c'est-à-dire un de moins que l'année dernière. Dix de ces ouvrages sont écrits en vers et deux en prose.

Si la Société Académique ne décerne pas une récompense à tous les candidats, à tous elle adresse ses sincères remercîments.

Le premier ouvrage soumis à l'étude de la Commission des Prix a pour titre « *Haudaudine* » et l'auteur a pris comme divise : « *Potius mori quam fœdari* ». Il ne pouvait guère trouver une devise plus en harmonie avec le caractère du grand homme dont il a voulu faire ressortir la loyauté et la fidélité au serment juré.

Le sujet choisi ne saurait déplaire à un jury composé de Nantais, qui sont toujours heureux d'entendre célébrer la gloire de leurs concitoyens, et il serait à désirer, d'après eux, que les grands hommes de notre région fussent immortalisés et chantés dans des vers admirables, qui pourraient constituer un livre d'or du pays nantais et que l'on se répèterait à l'envi de génération en génération.

Le poëme qui nous a été envoyé est malheureusement médiocre comme versification. Avec des rimes faibles, il contient des termes qui manquent de justesse, des hiatus et au moins un vers faux, l'auteur oubliant que, d'après la prosodie française, le mot *motion* a trois pieds et non deux, sa terminaison comptant deux syllabes. On pourrait encore reprocher quelques longueurs à l'ouvrage, qui gagnerait certainement à être raccourci.

De plus, est-il bien exact, au point de vue historique, que Bonchamps, au moment de sa mort, ait engagé ses soldats à se joindre aux troupes républicaines qui faisaient campagne sur les bords du Rhin ?

A côté de ces défauts, l'ouvrage possède toutefois quelques qualités. Le sujet est bien choisi ; le récit, assez mouvementé, contient de bonnes descriptions, et, en faisant parler ses personnages, l'auteur a su donner une certaine animation.

C'est pour récompenser ces qualités que votre Commission a décerné à l'auteur de « *Haudaudine* » une mention honorable.

Le manuscrit qui porte le n° 2 a pour devise : « *Rumpere potes non flectare* ». Il renferme six pièces de vers. Si quelques-unes sont un peu faibles et contiennent certaines fautes de prosodie, le manuscrit est bon dans son ensemble. Les vers y sont faciles, les rimes riches et le style bien imagé. Dans le morceau intitulé « *Floréal* », on trouve bien, il est vrai, une image inacceptable ; l'auteur doit pourtant savoir que si le vent peut flétrir les roses, il ne pourrait flétrir les astres. Peut-être aussi y a-t-il dans l'ouvrage un peu d'abus des antithèses.

Mais certaines pièces ont beaucoup de couleur et de cachet, par exemple *Le Triomphe du Jour* et *Quinzième Siècle*.

Ecoutez la première :

LE TRIOMPHE DU JOUR

Sous le feuillage immense et sombre des forêts,
Temples mystérieux des Faunes et de Rhée,
Quand l'orage à la nuit joint son horreur sacrée
Et, formidable, emplit l'espace de ses traits,

L'air tremble. Le loup hurle en ses fourrés secrets ;
La cavale se cabre et hennit, effarée.
Au loin, l'océan noir sous la nue empourprée
Joint sa clameur sinistre aux plaintes des cyprès.

Soudain l'aube s'éveille. Au sommet des collines
Le matin met déjà ses clartés opalines.
Plus de bruit. L'oiseau chante et le grand ciel sourit.

De même, lorsque tout nous irrite et nous pèse,
Quand la révolte gronde au fond de notre esprit,
Qu'un doux regard d'amour s'y glisse, et tout s'apaise.

La Commission des Prix accorde à l'auteur une médaille de bronze.

Sous la devise « *Fac et Spera* », nous avons reçu trois petites légendes racontées en vers : la « *Légende du Rossignol* », la « *Légende de la petite Eglantine blanche* » et la « *Légende du Myosotis* ». L'auteur, en faisant suivre chacune de ses poésies de l'énumération de tous ses titres et d'indications qui accompagnaient déjà ses envois des années précédentes à la Société Académique, s'est fait connaître et le règlement ne permettait pas de le laisser concourir dans ces conditions.

Le manuscrit suivant est composé d'une seule pièce de vers, ayant pour titre « *Goutte tiède* ». Cet envoi n'est certes pas généreux ; de plus l'ensemble est faible, les vers rappellent ceux de la romance et le style est parfois trivial.

L'auteur avait pourtant pris pour devise : « *La poésie est dans tout* ». On est tenté de dire qu'elle est difficile à trouver dans son œuvre, et votre Commission n'a pas cru devoir la récompenser.

Voici maintenant une rapide revue du siècle qui vient de finir, ayant pour titre : « *Feu XIXe siècle* ».

L'auteur a choisi une manière de traiter son sujet qui ne cadre pas avec la briéveté relative de son travail ; aussi, en voulant beaucoup raconter, ne nous apprend-il pas grand'chose. Il avait dû oublier le proverbe : *Qui trop embrasse mal étreint.* Son ouvrage n'est qu'un véritable pot pourri, écrit d'ailleurs dans un style qui, s'il a le rythme du vers, est totalement dénué de poésie.

Pour commencer, on trouve une énumération des guerres et des principaux faits politiques, où l'histoire est parcourue à pas de géant et qui se termine ainsi :

Enfin voici Krüger reçu par Wilhelmine
Pendant que les chrétiens sont égorgés en Chine ;
Et voilà de ce siècle un bien triste bilan
Qui fait de notre terre un fabuleux volcan.
En ce court exposé d'histoire analytique,
On voit combien de mal a fait la politique.

Puis c'est la revue des découvertes scientifiques, où l'auteur trouve moyen de mettre en vers des mots aussi ingrats que chemin de fer, télégraphe, téléphone, médecine ou chirurgie :

La science en richesse a donné davantage,
Elle a fait au bien-être un plantureux partage :
En trouvant le moyen de capter la vapeur,
Au coche elle a donné pour heureux successeur
Le fort chemin de fer à la marche rapide
Ecoulant notre vie en ivresse intrépide.
En donnant son essor à l'électricité
D'un bout du monde à l'autre, avec utilité,
Pensée ou bien nouvelle est aussitôt transmise
Par la télégraphie et par son entremise.
En transportant enfin la parole et la voix

En l'espace franchi partout à notre choix,
L'audacieux fluide, avec le téléphone,
Heurte le télégraphe et partout le détrône.
Et nos hardis vaisseaux qui sillonnent les mers
Echangent les produits que fournit l'Univers.

Et qu'ajouter encor, que par analogie
Les progrès incessants qu'ont faits la chirurgie
Ont amené nombreux les cas de guérison
Qu'autrefois condamnait une juste raison.

Ces succès, joints à ceux qu'ont eus la médecine
Et la chimie aussi, son utile voisine,
Atténueraient un peu l'incontestable aigreur
Que le siècle passé conserve à notre cœur
Si, dans les ans futurs, on avait l'espérance
De voir grandir en bien les peuples et la France.

La ville de Nantes n'est pas oubliée dans le poème. Après un portrait du Nantais, dont je vous laisse à juger la ressemblance, l'auteur nous promène sans ordre dans les divers quartiers de la ville :

Le Nantais est bien franc, mais a l'esprit étroit ;
Soucieux caractère et moqueur et très froid,
D'un fort bon jugement et de commerce honnête.
Il touche au vrai breton par la mauvaise tête,
Et, s'il est satisfait d'un idéal mesquin,
Il est, tout compte fait, un brave citadin.

Sa ville se ressent de sa froideur intime
Et l'étranger sensible en est toujours victime.
Il admire en passant tous ses beaux monuments
Mais il manque à ces mets les assaisonnements.
S'il en est quelques-uns d'une vieillesse extrême,
Il en est de charmants du siècle dix-neuvième.
Hors de sa cathédrale, au chœur tout frais construit,
Par d'autres bâtiments l'œil est encore séduit.
Saint-Nicolas, Sainte-Anne, ainsi que Notre-Dame,
Ont de riches beautés que partout on proclame ;
Saint-Donatien lui-même, ainsi que Saint-Clément,
Avec Saint-Similien, forment le complément.

Le Bouffay démoli ne laisse plus de trace
Et la vieille prison à plus neuve a fait place.
Un palais de justice est bâti tout auprès
Et la gendarmerie effleure son accès.
Un beau cirque un moment avait vu la naissance
Il s'appelle aujourd'hui Théâtre Renaissance,
Et le premier théâtre, incité par Graslin,
Brûlé, puis rebâti, conserve son destin ;
De sorte que les arts sont, à court intervalle,
Exercés tour à tour dans l'une ou l'autre salle.
Et tous les beaux musées aussi qu'on vient d'ouvrir
Et que de nombreux dons ne cessent d'enrichir :
Pour l'archéologie, élevé par Dobrée,
Est un charmant castel dominant la contrée,
Etabli tout auprès d'un ancien manoir
Sur lequel Jean cinquième étendait son pouvoir.
Le riche muséum, près de là, plein d'audace,
De l'antique monnaie occupe ici la place ;
Et le brillant palais abritant les beaux-arts
Est enfin le chef-d'œuvre attirant les regards.
Dans la même avenue un superbe lycée
Ouvre à de jeunes cœurs et savoir et pensée.
Deux vastes hôpitaux assurent de bons soins
A ceux dont la souffrance a créé des besoins.
Il faut enfin citer le beau jardin des plantes
Aux parterres fleuris, aux ombres séduisantes,
Et les gares placées en des quartiers divers
Ouvrant au voyageur les voies de l'Univers.
Pour nos soldats aussi, les immenses casernes
Complètent à nos yeux les bâtiments modernes ;
Et des marchés construits en différents endroits
Remplacent les anciens devenus trop étroits.
Puis le délicieux passage Pommeraye
Qui donne à son quartier la note un peu plus gaie ;
Enfin des ponts nouveaux, tous chefs-d'œuvre de l'art,
Aident à traverser Nantes de part en part.
Que dire de ces voies, de ces belles percées
Où de larges trottoirs émergent des chaussées ?
Un peu rares, dit-on, mais comment sans le temps

Transformer une ville à nombreux habitants ?
Cependant des tramways en tous sens la sillonnent
Et les bons citadins qui les affectionnent
S'empilent en leurs flancs de la belle façon,
Tandis que les piétons errent à l'unisson.
En toutes les beautés que ce siècle enracine
L'agréable et l'utile ont vaincu la routine
Et notre ville, enfin, peut compter des progrès
Dans le siècle écoulé qu'on quitte sans regrets.

L'ouvrage se termine par des tirades naïves sur ce qu'il est convenu d'appeler le progrès et par des souhaits pour le nouveau siècle.

Votre Commission estime que l'auteur de « *Feu XIXe Siècle* » est suffisamment dédommagé de sa peine par le développement que nous avons donné au compte rendu de son ouvrage et par l'assurance qu'on peut lui donner d'avoir récréé les membres du Jury chargé de l'examiner.

Avec le septième manuscrit, la note change. Dans les « *Sonnets exotiques* », l'auteur se montre vraiment poète. Tous ont énormément de cachet et d'originalité. Le vers est sonore et bien martelé, les images saisissantes.

Ces qualités nous ont fait oublier quelques fautes d'orthographe, qui ne peuvent être que des fautes d'inattention, et votre Commission a décerné à l'auteur une médaille d'argent petit module.

La devise inscrite sur l'ouvrage est : « *Fluctuat nec mergitur* ».

Sous la devise : « *Bona fide semper* », un autre poète nous a adressé un volumineux recueil de poésies intitulé : « *Pages du Cœur* ». Mais ce n'est pas seulement le nombre des pièces que nous aimons à récompenser ; nous voulons leur trouver de la valeur et un

cachet personnel. Le recueil qui nous a été envoyé manque précisément d'originalité en général. Ce sont sans cesse les mêmes idées qu'on y rencontre, et ces idées ne sont pas bien neuves. Chagrins d'amour et chants patriotiques sont les sujets que l'auteur paraît préférer. Il semble abuser de sa facilité à faire les vers pour traiter plusieurs fois les mêmes sujets en des termes un peu différents.

Certaines pièces ont toutefois beaucoup de fraîcheur et de cachet, par exemple : *« Les Vieux, Cruel oubli et la Cloche de mon église »,* que je vous demande la permission de citer :

A LA CLOCHE DE MON ÉGLISE

Lorsque l'*Angelus*, vibrant d'allégresse
Tombe du clocher au-dessus des champs,
L'écho semble heureux de cette caresse
Et soudain frissonne en accords touchants.

Si douce est la voix de la vieille cloche
Que, pour l'écouter, les oiseaux surpris
N'osent moduler une triple croche
Quand cette voix passe au fond des taillis.

Mélodie étrange, aussi moi je t'aime,
Musique du ciel dont les sons pieux
Un soir ont frémi, quand l'eau du baptême
M'eut faite héritière et fille des cieux.

Ta voix a pleuré dans mes jours de larmes,
Comme elle a chanté dans mes jours joyeux,
Elle a dissipé mes vives alarmes
Et m'a dit : « Courage !... Au ciel on est mieux ! »

Parle-moi toujours, ô ma vieille amie !
Evoque en mon âme un cher souvenir,
Ranime ma foi souvent endormie,
Sois le chant d'espoir de mon avenir.

Sonne pour la joie et pour la prière,
Cloche des vivants et cloche des morts ;
Fais entendre au loin ta voix grave et fière,
Au cœur de l'impie éveille un remords.

Et si quelque jour la France agonise,
Apprends son malheur aux champs désolés ;
Pour nos soldats morts, ô cloche d'église,
Tinte lentement à travers les blés.

Pour fondre un canon, ô ma vieille cloche,
S'il faut ton métal, descends du clocher
Et si l'ennemi près de toi s'approche
Oui, fais ton devoir sans jamais broncher.

Puis, quand la victoire à ta voix guerrière,
A ta voix de bronze enfin répondra,
Sous les vieux arceaux du temple de pierre
Tout un régiment te rapportera.

Mollement drapé sur ta robe sombre,
Oh ! qu'il sera beau le drapeau français !
Ses plis noirs de poudre et ses trous sans nombre
Nous diront sa gloire avec ton succès.

La Commission des prix est heureuse de décerner à l'auteur une médaille de bronze.

Le recueil suivant a pour titre : *Au hasard des songeries*. C'est celui qui a remporté le plus de suffrages. Malgré quelques négligences de style, c'est bien, en effet, le meilleur des ouvrages de poésie que nous ayons reçus ; c'est l'œuvre d'un vrai poète.

Les sujets traités ont une grande variété, et les divers rythmes acceptés en prosodie y sont presque tous représentés. Pour chaque sujet, l'auteur a choisi une cadence appropriée ; aussi la lecture de l'ouvrage est-elle des plus agréables, la diversité des sujets et des rythmes contribuant largement à écarter la monotonie. *L'Absence du Croisé, Le Buis, Midi,* sont des morceaux dignes de figurer dans une anthologie.

LE BUIS

Viens respirer l'odeur amère
Des buis du grand jardin désert ;
La fraîche rose est éphémère,
Mais le buis reste toujours vert.

Tu te penches sur la margelle
Du puits croulant de vétusté ;
Son eau t'a dit : « Rosette est belle »
Et les bouvreuils l'ont répété.

Ta beauté passera, ma chère,
Mais notre amour nous restera,
Comme le buis de ton parterre
Quand la rose se fanera.

On ne peut nier la fraîcheur de cette poésie, de même qu'on ne peut s'empêcher d'admirer le talent de peintre dont l'auteur a fait preuve dans la pièce suivante :

MIDI

Les faneurs étendus à l'ombre d'un buisson
Dorment le front caché sous leurs chapeaux de paille ;
Pas un nuage au ciel, pas un léger frisson :
De l'herbe blonde et mûre aucun brin ne tressaille.
Tout semble sommeiller vaincu par la chaleur :
Le tic-tac du moulin, le battoir des laveuses,
L'appel vibrant et gai du merle querelleur,
Tous les bruits du travail, toutes les voix joyeuses
Ensemble ont suspendu pour un instant leur chœur ;
Et les bœufs dételés, près du chien qui repose,
En fermant à demi leurs gros yeux languissants,
Mâchent négligemment des brins de sainfoin rose
Qui pendent tout en fleurs sur leurs fanons puissants.
Dans tout le hameau règne une torpeur étrange ;
L'aïeul sur son journal penche un front alourdi,
Et les pigeons, rangés sur le toit de la grange,
Font comme les faneurs la sieste de midi.
La chaleur se concentre au fond de la ravine,

Fait crevasser le sol des coteaux argileux,
Et les murs surchauffés que le soleil calcine
Jettent sur les sentiers une ombre aux reflets bleus.
Les chardons sont poudreux et les tiges des menthes
Aux deux bords du chemin s'inclinent somnolentes,
De leur âcre parfum grisant les papillons,
Tandis que, seule voix qui ne veut pas se taire,
Sortant des trous, le chant alangui des grillons
Rythme les battements du cœur las de la terre,
Et fait frémir les blés grandissants des sillons.
Chaque bourdonnement s'entend dans le silence,
Monotone chanson s'échappant du rucher,
Et s'épand sous le ciel avec l'odeur intense
De la plaine où le foin achève de sécher.

Votre Commission accorde à l'auteur une médaille d'argent grand module.

La devise est : « *Ma langue balbutie inégale à mes rêves et jamais leur beauté n'aura fleuri qu'en moi.* »

Sous la devise : « *Mon mal m'enchante* », nous avons reçu une pièce lyrique intitulée « *Mélusine* » et une pièce satyrique adressée aux officiers d'académie du Morbihan de la promotion du 1er janvier 1901.

La pièce lyrique est faible et contient des fautes d'orthographe. Dans la pièce satyrique, il y a beaucoup de verve, beaucoup d'idées, mais la forme est lourde. Aussi n'avons-nous pas cru devoir récompenser l'auteur.

Le onzième ouvrage est un drame en vers, ayant pour titre « *Ruthor-Attila* ». Cette œuvre représente une somme importante de travail, mais elle contient des longueurs qui la rendent ennuyeuse. Elle est faible au point de vue dramatique, avec des personnages inutiles pour l'interprétation du sujet. L'intrigue est difficile à suivre, les césures mal placées. Enfin il ne serait pas

aisé de représenter cette pièce sur la scène et elle ne nous a pas semblé mériter une récompense.

Nous en avons fini avec la poésie et nous arrivons aux ouvrages en prose.

Le premier est une étude géographique sur la Loire-Inférieure, comprenant, par ordre alphabétique, la liste des communes du département, avec la situation et la description des monuments, des sites remarquables et des diverses curiosités qu'on y rencontre, ainsi que les souvenirs historiques qui s'y rattachent. On y trouve aussi indiqués les distances à parcourir et les moyens de transport d'un point à un autre. L'ouvrage est malheureusement incomplet ; il renferme des erreurs et ne pourrait être imprimé qu'après rectification. Les ouvrages de ce genre seraient pourtant utiles aux excursionnistes, à la condition d'être bien faits, et nous devons nous efforcer de les susciter. C'est pourquoi la Commission des Prix accorde à l'auteur une médaille de bronze.

La devise inscrite sur l'ouvrage est la suivante :

Des pays qu'on traverse, en admirant les charmes,
On peut contre l'ennui se procurer des armes.

Le dernier manuscrit a pour titre : « *Etude sur l'application de la loi de 1893, relative à l'Assistance médicale* » et pour devise : « *Alea jacta est ; fac et spera* ».

Ce n'est guère qu'un exposé de la loi de 1893, sans aucun commentaire. Nous aurions désiré une étude plus approfondie des articles de la loi et des propositions de modifications à apporter à cette loi. Mais nous avons été heureux de trouver dans cette œuvre une réponse à

l'une des questions proposées par la Société Académique pour le Concours des Prix de l'année 1901, et nous avons accordé à l'auteur une mention honorable.

Et maintenant que j'arrive à la fin de ma tâche, il me reste à remercier mes auditeurs de la bienveillante attention avec laquelle ils ont écouté mon fastidieux rapport.

CONCOURS DE 1901

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX LAURÉATS

Dans la Séance du 18 Décembre 1901

Poésie

MÉDAILLE D'ARGENT GRAND MODULE

Au hasard des songeries, par Mlle Jeanne Portron, de Niort (Deux-Sèvres).

MÉDAILLE DARGENT

Sonnets exotiques, par M. René Delaporte, de Paris.

MÉDAILLES DE BRONZE

1° *Pièces détachées,* par M. Pierre Sylvestre, de Nantes.
2° *Pages du cœur,* par Mlle Maria Thomazeau, de Bouin (Vendée).

MENTION HONORABLE

Haudaudine, par M. Largeris, capitaine des douanes à Nantes.

Prose

MÉDAILLE DE BRONZE

Etude géographique sur la Loire-Inférieure, par M. Charles Bruneau, de Nantes.

MENTION HONORABLE

Etude sur l'application de la loi de 1893 relative à l'Assistance médicale, par M. J.-M. Simon, d'Olivet (Loiret).

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

Par la Société Académique de Nantes

POUR L'ANNÉE 1902

1re Question. — Poésie sur un Breton célèbre.

2e Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

3e Question. — Etude archéologique sur les départements de l'Ouest.

4e Question. — Etude historique sur l'une des institutions de Nantes.

5e Question. — Etude historique sur les anciens monuments de Nantes.

6e Question. — Etude complémentaire sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

7e Question. — Monographie d'un canton ou d'une commune de la Loire-Inférieure.

8e Question. — Du contrat d'association.

La Société Académique, ne voulant pas limiter son Concours à des questions purement spéciales, décernera des récompenses aux meilleurs ouvrages :

De morale,
De poésie,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De science,
D'agriculture.

Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis au Concours. Ils devront être adressés, avant le 20 août 1902, à M. le Secrétaire général de la Société, rue Suffren, 1.

Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur. Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Les prix consisteront en mentions honorables, médailles de bronze, d'argent, de vermeil et d'or. Ils seront décernés dans la séance publique de décembre 1902.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie sur leur demande.

Nantes, le 27 novembre 1901.

Le Secrétaire général,
F. JOUON.

Le Président,
F. MERLANT.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES

POUR L'ANNÉE 1901

Séance du 9 janvier 1901

Installation du Bureau.
Allocution de M. Tyrion, président sortant.
Allocution de M. Francis Merlant, président entrant.

Séance du 6 février 1901

Compte rendu par M. le baron Gaëtan de Wismes d'un ouvrage de M. Emile Bouchet sur *André Chénier*.

Introduction à l'histoire de l'Art breton (suite), par M. Georges Ferronnière.

Les fêtes religieuses en Bretagne: coutumes, légendes et superstitions, par M. le baron Gaëtan de Wismes.

Séance du 13 mars 1901

Admission, au titre de membre résidant, de M. Picart (M. Delteil, rapporteur).

Admission, au titre de membre résidant, de M. Hippolyte Durand-Gasselin (M. Delteil rapporteur).

Les fêtes religieuses en Bretagne: coutumes, légendes et superstitions (suite), par M. le baron Gaëtan de Wismes.

Séance du 13 novembre 1901

Lecture par M. Mailcailloz d'une traduction de M. F. Fraye, du poème de Browning sur *Hervé Rielle,* le pilote croisicais.

Les fêtes religieuses en Bretagne: coutumes, légendes et superstitions (suite), par M. le baron Gaëtan de Wismes.

Poésies, par M. Dominique Caillé.

Séance du 4 décembre 1901

Les fêtes religieuses en Bretagne: coutumes, légendes et superstitions (suite), par M. le baron Gaëtan de Wismes.

Lecture, par M. Libaudière, d'extraits de son ouvrage sur l'*Histoire de Nantes pendant la Restauration.*

Séance du 30 décembre 1901

ÉLECTION DU BUREAU

Sont élus :

Président	M. le Dr Guillou.
Vice Président......	M. le Mis de Granges de Surgères.
Secrétaire général...	M. le Dr Hugé.
Secrétaire adjoint...	M. le baron Gaëtan de Wismes.
Trésorier..........	M. Delteil.
Bibliothécaire	M. Viard.
Bibliothécaire adjoint	M. Finck.
Secrétaire perpétuel	M. Mailcailloz.

MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL

MM. Francis Merlant ; Deniaud, Julien Merland, F. Libaudière ; François Joüon fils, Dominique Caillé, A. Leroux ; Dr Guillemet, Dr Chevallier, Dr Landois ; Gadeceau, Dr Gourraud, G. Ferronnière.

TABLE DES MATIÈRES

Nantes, imp. C. Mellinet, pl. du Pilori, 5. — Biroché & Dautais, succrs.




Widener Library
3 2044 100 863 687